

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.



ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

Séance du Jeudi 4 Octobre 1956

La séance est ouverte à 18 Heures 50

Présents : MM. Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, FOUSSON, Yves JAUEN, LE GROS, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, SÉGUIN.

Excusés : MM. LONGCHAMBON, le Général PETIT.

Suppléants : MM. CLERC, LE DIGABEL.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, KALB, de LACHOMETTE, El Hadi MOSTEFAI, PIDOUX de LA MADUERE, VANRULLEN.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- a) Constitution de la Commission ;
- b) Nomination de :
- 5 membres de la Sous-Commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale ;
 - 1 membre de la Commission de Coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier ;
 - 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine (et, éventuellement, 4 membres suppléants) ;
 - 3 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 3 membres suppléants).

-*-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, Président.- Je vous propose de désigner le président de notre Commission.

M. BARRE.- Je propose la reconduction du président sortant.

M. ROTINAT est reconduit à l'unanimité à mains levées.

Présidence de M. ROTINAT, Président.-

M. ROTINAT, Président.- Je suis très sensible à votre confiance. Je sais combien nos responsabilités deviennent

../..

- 3 -

lourdes. Vous n'ignorez pas que notre armée est à 90 % engagée dans des combats coûteux. Nous ne pouvons nous rendre compte de son action qu'en nous rendant sur place.

En ce moment, je m'en tiens à l'ordre du jour, en vous demandant de désigner les vice-présidents et secrétaires de la Commission.

A mains levées, les vice-présidents sortants, MM. de Maupeou et Boulangé, et les secrétaires sortants, MM. Jaouen et Piales, sont reconduits.

La Commission désigne ensuite pour faire partie :

- de la Sous-Commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale :
MM. Augarde, Julien Brunhes, de Maupeou, Boulangé, Pisani ;
- de la Commission de Coordination et de Contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier :
M. Pinchard ;
- de la Commission de Coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine :
titulaires : MM. Barré, J.L. Rolland, Jaouen, Michelet,
suppléants : MM. Aubé, Le Gros, de Montullé, Seguin ;
- de la Commission de Coordination de la Recherche scientifique et du Progrès technique :
MM. le Général Béthouart, Piales, Pinchard ;
suppléant : M. Pisani.

--*

M. LE PRESIDENT présente à la Commission le Capitaine de Vaisseau R. Meynier, qui remplace le Contre-Amiral Stourm, à la retraite, comme expert naval.

--*

..../..

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Comme me l'a demandé M. Jaouen, je suis certain qu'un voyage en Afrique du Nord sera d'une grande utilité, pour nous éclairer sur la situation des troupes en Algérie, la valeur des cadres, des cadres de réserve en particulier.

Nous pourrions en principe nous réunir la semaine prochaine pour mettre cette étude au point. Nous pourrions d'abord convoquer les ministres pour nous informer et désigner ensuite une mission.

M. PISANI.- ... je suis pour que les visites aient lieu d'abord.

M. de MAUPEOU.- Il serait intéressant également d'avoir des informations sur la "mobilisation" de Chypre et savoir quelle a été la politique militaire suivie en la matière.

M. BARRE.- Cette question doit être précisée et limitée à son aspect purement militaire.

M. JAOUEN.- J'ai reçu d'Afrique du Nord des lettres de militaires qui donnent à réfléchir. Je crois que les élus parlementaires doivent être au contact avec les réalités et apporter un réconfort aux unités qui se battent.

M. ROTINAT.- N'oubliez cependant pas le doigté que doit comporter une pareille mission.

M. PISANI.- Elle risquerait bien au contraire de provoquer des déceptions ! Il se fait là-bas une guerre de guérilla en pays ami. Le moral est difficile à maintenir. Est-ce une commission parlementaire qui pourra l'améliorer ?

M. BORGEAUD.- Je suis de cet avis. Néanmoins la délégation devra avoir son attention attirée sur l'état des hôpitaux militaires ! Pourquoi, également, la Croix-Rouge ne fait-elle rien ?

M. BARRE.- Et pourquoi notre mission ne s'occuperait-elle pas de l'intendance ?

M. LE PRESIDENT.- Voilà certes des points sur lesquels tout le monde sera d'accord. Nous pourrions nous réunir dès mercredi prochain.

-:-

../. ..

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 5 -

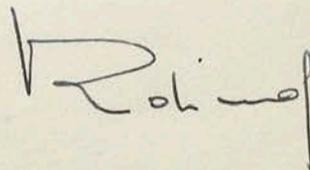
M. MASTEAU.- Nous arrivons, M. Alric et moi-même, de la Commission des Finances. Nous nous associons à l'élection qui vient d'être faite.

-*-

M. LE PRÉSIDENT.- Fixons donc l'audition des membres du Gouvernement et la désignation de la délégation pour l'Algérie au mardi 16 octobre en principe.

La séance est levée à 19 heures 15.

Le Président,



La séance est levée à 19 heures 15

[Faint, illegible text, likely a list of attendees or agenda items]

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-

Séance du Mardi 16 Octobre 1956

-:-:-

La séance est ouverte à 16 Heures 5

-:-

- Présents : MM. Henri BARRE, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, SEGUIN,
- Excusés : MM. le Général BETHOUART, PARISOT,
- Suppléants : MM. CLERC, DELRIEU, LE SASSIER-BOISAUNE, ROUX, SOUTHON, VALENTIN.
- Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, BORGEAUD, CLAPAREDE, LE GROS, Jacques MASTEAU, El-Hadi MOSTEFAT, Edgard PISANI, VANRULLEN.

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées "Terre" sur la situation militaire en Algérie.

-*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre).

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte rendu sténographique ci-annexé.

La séance est levée à 19^h30

Le Président,

Rotinat

(~~La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de M. Retinat~~)

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Vous allez pouvoir nous apporter des nouvelles toute fraîches d'Algérie. Votre dernier exposé nous avait grandement éclairés et vous savez toute la confiance que nous avons en vous. Vous voudrez sans doute nous exposer la situation et peut-être ensuite répondre aux questions des commissaires.

M. MAX LEJEUNE, secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes. Je vous parlerai de l'Algérie mais aussi des autres questions que vous avez soulevées.

La presse et les relations d'événements ont pu dépeindre parfois la situation d'une façon alarmante. Je dois donc faire le point devant vous. Je vous apporterai des faits et non des opinions fragmentaires.

Voici un premier document qui va vous prouver que la situation militaire inquiète terriblement les rebelles d'Algérie. A la suite de la visite à Oudjda de Sa Majesté le Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef, un ministre marocain a eu une entrevue avec des représentants des rebelles algériens. Nous avons une relation de cette entrevue qui date du 26 septembre dernier. Il s'agit d'un rapport fait par le délégué de l'ambassade de France à Oudjda sur les dires d'un informateur français musulman qui a assisté aux conversations.

L'entrevue la plus importante a eu lieu le 24 au soir. Y assistaient deux personnages venus d'Algérie, personnages certainement très importants. L'informateur rapporte qu'au cours de la conversation, il fut uniquement question de l'aide marocaine à la rébellion algérienne. Les deux personnages venus d'Algérie firent un tableau assez sombre de la "résistance algérienne", comme ils l'appelaient. Les fonds et les munitions allaient manquer. L'ardeur combattante s'émousse, la population devient hostile dans certaines régions. Il faut trouver une solution avant les grands froids, dirent-ils, car les postes ont été établis dans la montagne, dans des endroits très reculés.

En effet, les Français ont créé au printemps et durant l'été des routes stratégiques à utilisation civile. Nos postes sont en place et le resteront pendant tout l'hiver. Les rebelles savent qu'ils ne trouveront pas dans les douars et les mechas l'aide en vivres et en vêtements qu'ils avaient pu trouver au cours de l'hiver dernier.

En effet, nos troupes n'étaient pas présentes alors en ces endroits. Cet hiver, elles seront présentes et leur ravitaillement sera assuré par route et par hélicoptère.

Les représentants de la rébellion algérienne ont sollicité une aide en hommes et en armes auprès des marocains et ont rappelé la promesse marocaine de faire passer l'armée de libération marocaine en Algérie. La promesse n'a pas été tenue car il n'en est passé qu'une faible partie.

Ceci montre l'immixtion marocaine dans les événements d'Algérie. Il y a des marocains armés dans les rangs des rebelles algériens. Il y a donc eu une tentative d'intervention de ces derniers auprès du Sultan pour faire pression sur la France et apporter une aide substantielle et rapide.

Ce même rapport montre encore que l'armée française de la province d'Oudjda est un obstacle au passage des hommes et des armes en Algérie. ~~Les Algériens~~ demandent le retrait des forces française du Maroc oriental.

Le ministre rappelle que le Sultan ne pouvait accorder une aide ouverte à la rébellion algérienne. Il se propose comme médiateur avec quelque chance de succès dans la conjoncture actuelle. En revanche, en ce qui concerne la présence de l'armée française dans la province d'Oudjda, le ministre a le ferme espoir qu'avant le premier novembre, les effectifs de ces troupes seront considérablement réduits. Les unités restant sur place seront enfermées dans Oudjda et les forces de l'armée royale les remplaceront dans la surveillance de la frontière. Cette dernière phrase fut prononcée avec un clin d'oeil significatif !

Nous sommes le 16 octobre. Les effectifs au Maroc oriental n'ont pas été diminués et le Gouvernement n'a pas l'intention de les réduire dans les prochains mois.

Il ressort donc deux choses de ce document : crainte des rebelles à l'approche de l'hiver et immixtion de bandes marocaines dans les combats algériens.

A la suite des conversations que nous venons d'avoir avec le Prince Moulay Hassan, il apparait que le Palais de Rabat craint maintenant autant les bandes armées que nous pouvons, nous, redouter leur immixtion dans les affaires algériennes.

J'ai aussi entre les mains l'interrogatoire d'un commissaire politique qui a été capturé le 10 septembre 1956. Il ressort de ce document que les rebelles, faute de cadres, ne pourraient tenir longtemps. Il n'y a plus de recrutement.

- 5 - ~~J.~~ D. N. 16.10.56

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Il n'en vient plus des douars. Seuls, quelques jeunes gens venant des villes s'engagent mais ils sont rares/

Encore un document écrit, donc d'une authenticité incontestable. C'est un document récupéré le 11 octobre par la division militaire d'Oran.

Il s'agit d'un chef de peloton qui s'est replié sans ordre au-delà de la frontière marocaine. Son chef politique lui ordonne : " Je te donne l'ordre de réintégrer ton secteur le 6 septembre avec ton peloton et sans hésitation. Tu dois rejoindre et je n'admettrai de toi aucune excuse. " Quand on sait combien les exécutions sont sommaires, on se doute qu'un tel ordre est obligatoirement appliqué, mais cela montre la lassitude au combat de certains éléments.

Un autre document recueilli sur un rebelle abattu le 25 septembre, dit : " Il faut reprendre l'initiative à tout prix". C'est un aveu.

L'interrogatoire d'un rebelle fait prisonnier dans la zone opérationnelle au Nord de Tlemcen montre que la population est mécontente. Les hommes ne veulent plus se battre. Les chefs et les déserteurs de l'armée française veulent continuer, mais les autres voudraient s'enfuir. La population souhaite revenir à la période de tranquillité qu'elle a connue avant l'insurrection.

Voici maintenant la traduction d'une lettre d'un rebelle adressée à son commissaire politique, lettre récupérée sur le cadavre de ce chef politique tué au Sud de Ménerville, à l'Ouest de la Kabylie, au début d'août 1956. Le rebelle explique que l'organisation des troupes rebelles dans cette région de Ménerville est détruite. Les Français ont découvert presque tous les refuges existants et le déplacement des rebelles est gêné par les moissons. Il ajoute que personne ne veut plus rejoindre les rangs de la rébellion et que, par ailleurs, ceux qui ont besoin d'être aidés ne le sont pas.

Les blâmes adressés à ceux qui ne le méritent pas et les assassinats accomplis sans preuve formelle de culpabilité sont également des causes de lassitude.

Tous ces documents montrent l'état d'esprit actuel des rebelles.

D'autre part, ceux qui se battent dans la montagne sont en désaccord avec ceux qui font de la politique à Tripoli et au Caire. Cette opposition a une grande importance dans les circonstances actuelles et c'est un facteur qu'il ne faut pas négliger quand on parle aujourd'hui du règlement du problème algérien.

La situation s'est donc notablement améliorée. En effet, au mois de février dernier c'était le Constantinois qui était la région en rébellion quasi-générale. Aujourd'hui, autour de Bône, de Constantine et même dans les Nementcha et l'Aurès, la pacification a été poursuivie très rapidement. C'est seulement dans le Nord-Ouest du Constantinois, dans la région qui s'étend entre Djidjelli et Sétif que nous rencontrons encore des difficultés.

Pour ce qui est de l'Algérois, au mois de février, la Kabylie échappait en fait à notre administration. Aujourd'hui, c'est confirmé par l'établissement de notre organisation préfectorale, par l'organisation des communes de plein exercice à l'intérieur des communes mixtes qui sont divisées et partagées, nous avons une pacification qui suit un rythme assez rapide, peut-être pas aussi rapide que dans la Petite Kabylie, dans la vallée de l'Oued Sahel et au Sud de Bougie, mais nous constatons quand même une indiscutable amélioration de la situation.

Dans l'Algérois, nous nous heurtons à un nouveau problème, celui du terrorisme, qui nécessite un grand effort de la gendarmerie et de la police. Le terrorisme à Alger et dans sa banlieue est né du jour où les bandes rebelles ont été décimées ou éparpillées, où la présence des troupes françaises dans le quadrillage a forcé les rebelles à se réfugier ailleurs. Ces rebelles se sont réfugiés dans la Djurdjura et au Sud de la Kabylie. On en signalait 120 à 130, il y a six semaines, dans ce secteur.

de /

Mais la majeure partie des rebelles de la région algéroise se sont purement et simplement réfugiés à Alger même où ces éléments ont trouvé des complicités dans les milieux musulmans et aussi dans certains milieux européens marqués politiquement. Trop d'hommes européens ayant plus ou moins touché à la politique ont aidé les rebelles et la police est parvenue à découvrir une véritable organisation clandestine d'aide aux rebelles. Ainsi, j'ai eu la preuve que les rebelles blessés dans tout l'Algérois étaient ramenés à Alger pour y être soignés et la découverte de certaines "maisons de repos" dans la banlieue même d'Alger prouve l'importance de la complicité trouvée par les rebelles chez certains milieux politiques européens.

L'activité terroriste à Alger frappe uniformément les petites gens, que ce soient des musulmans ou des européens. Ceux qui pratiquent le terrorisme font leurs coups dans les meilleures conditions de sécurité personnelle et cherchent, en frappant le moral de la population, surtout européenne, à provoquer le contre-terrorisme. C'est une tâche difficile pour le ministre résidant de maintenir le calme dans ces conditions.

Ce terrorisme est lui-même une marque de faiblesse puisqu'il prouve que l'adversaire ne peut plus lutter en bataille rangée ou dans les djebel face à nos troupes qu'il cherche à éviter. A la place, il recourt à des procédés comme ceux de l'assassinat. Ce sont de tels éléments qui ont attaqué des autocars, des ambulances militaires et des convois entre Alger et Orléansville.

Il est dramatique de constater que des intellectuels européens, reniant leur origine française, aient aidé la rébellion dans cette entreprise, comme à Ténès, à Orléansville ou à Oran: Car les preuves sont là maintenant.

Je ne discuterai pas - ce n'est pas mon rôle - de la question des tortures policières. J'incline à penser que les tortures n'ont pas été employées pour faire parler les personnes arrêtées. Par exemple, le Dr. Martini a livré les renseignements de lui-même, uniquement dans l'espoir d'avoir un sort meilleur et de bénéficier d'une clémence particulière.

Songez que Maillot et Guerrab, deux déserteurs de l'année française, étaient en liaison parfaite avec les maquis communistes de la région d'Orléansville et de Ténès. Dans cette affaire, le parti communiste algérien a une responsabilité inouïe.

Cette situation a fait naître des désaccords dans les familles de communistes où les femmes se sont dressées contre leur mari quand elles ont su qu'ils avaient aidé les rebelles dans leurs exactions, au sein de leurs organismes politiques ou syndicaux.

Des hommes comme Guerrab ou Martini n'ont pas attendu longtemps pour déposer les renseignements sur la table. Des interrogatoires n'ont pas été très longs. Au bout de 36 heures, ils avaient parlé. On prétend que ces hommes ont avoué sous l'empire de la terreur. On peut avoir les opinions sociales les plus avancées ou les plus conservatrices, il y a une position que l'on ne peut adopter, c'est celle de trahir son pays. Et à cet égard, les résultats de l'enquête sont dramatiques.

A Orléansville et à Ténès, l'action rebelle a été soutenue par les communistes algériens. Or, dans ce secteur se trouve la division du Général de Brébisson qui groupe les rappelés métallos de Billancourt et le propre porte-façon du Général de Brébisson est un ouvrier qui a dit : "Je vote communiste, mais je suis d'abord français !" (Applaudissements).

Ces ouvriers de la région parisienne ont fait magnifiquement leur devoir contre des rebelles qui s'appuient

- 8 - C. D. N. 16.10.56

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

sur un maquis politique inspiré par des Français d'origine.

Dans l'Oranie, et spécialement à Oran, la population est beaucoup plus en garde contre le terrorisme. Ses réactions sont plus rapides que celles de la population d'Alger et l'action des rebelles n'y a pas trouvé sa cristallisation comme à Alger où ils trouvaient la complicité de certains intellectuels haut placés.

Une personnalité algérienne recevant une commission parlementaire, déclarait brutalement que cent hommes français tombaient tous les jours en Algérie! C'était le mensonge le plus grossier. En effet, aux pires jours du mois d'août, le total quotidien de nos pertes n'a jamais dépassé dix ou douze hommes. Vous voyez dans quel climat il faut travailler!

Venons-en à l'Ouest de l'Oranie. Au mois de février, les régions au Nord et à l'Ouest de Tlemcen échappaient entièrement à notre autorité. Aujourd'hui, une demi-brigade de fusiliers marins occupe le secteur de Nemours, la 5ème Division blindée occupe la région au Nord de Tlemcen sous le commandement du Général Rétoré. Le Général Lefuloch commande 17 bataillons au Sud de Tlemcen, et dans toute cette région, la situation s'est considérablement améliorée.

Depuis trois mois déjà, dans cette région, nos troupes se servent des renseignements donnés par les musulmans eux-mêmes. Ces derniers nous disent : ils sont là en ce moment et ils seront là demain, alors qu'auparavant, ils disaient : ils étaient là, il y a huit jours.

En ce qui concerne la frontière algéro-tunisienne, le problème est tout autre. Tout était à peu près calme jusqu'aux récents événements auxquels ont été mêlés des éléments de la gendarmerie.

Il y a là le problème de la contrebande d'armes.

L'affaire d'Aflou n'est pas le résultat d'un manque de matériel ou d'équipement. Il y avait en cause la 4ème Division d'infanterie motorisée, une de nos plus belles divisions, qui était en mouvement et qui descendait vers le Sud. Un de ses éléments a été surpris par une bande de 300 à 400 rebelles vêtus de l'uniforme français, porteurs de chapeaux de brousse. Nos hommes sont allés franchement à leur rencontre, ~~en~~ croyant que c'était des camarades et c'est ainsi que nous avons eu des pertes très sensibles.

- 9 -
/10 C. D. N. 16.10. 56

Nous avons constaté au lendemain des opérations, par l'interrogatoire des prisonniers et la découverte sur eux de certains papiers - en petit nombre car les rebelles ne portent généralement aucune pièce d'identité sur eux -

Des rebelles sont en grande partie des rebelles algériens. Ils ont été poursuivis d'un bout à l'autre du territoire jusqu'à Fijig. Dans le Djebel Roumânien on a découvert un dépôt que les éléments ont fait sauter avant de quitter le pays. Il contenait 500 uniformes français, des chaussures de combat, du matériel, des munitions, et également des documents : les noms de 180 rebelles étaient inscrits en français sur un cahier d'adhésion, tous étant dotés par l'un de nos délégués, des officiers algériens ou marocains; il comportait le tableau des positions par ordre de jugement de chacune de ces unités - il s'agit d'unités d'Algériens qui ne voulaient plus marcher.

Ces documents devraient être publiés pour bien prouver qu'il y a une aide effective des marocains aux rebelles algériens. Nous savons qu'au sud existait des lieux de repos. Nous savons que le chirurgien en chef et son aide à Gujda - ce ne sont pas des fonctionnaires français, sans quoi ils ne seraient pas restés à Gujda - les soignent continuellement et les envoient dans les camps de repos.

Actuellement, sur une liste de 180 noms, nous avons décelé 140 noms de Marocains avec indication de leur lieu d'origine. Cela apporte un élément redoutable pour nous. Il ne suffit pas de rappeler des disponibilités, de maintenir des rapatriés pour arriver à maintenir des effectifs nombreux; il ne suffit pas de faire la pacification des algériens et d'avoir les renseignements qui permettent d'anéantir les bandes rebelles. À partir de maintenant et de l'ouest ou de l'est, il y a approvisionnement; nous nous trouvons dans une situation fautive.

Ce problème est posé au gouvernement comme aux autorités marocaines. Il s'est d'ailleurs posé assez catégoriquement ces jours derniers à la frontière du Maroc, plus particulièrement dans la région d'Oujda el Amar, où des bandes marocaines ont attaqué un convoi qui ravitaillait le poste d'Oujda el Amar. Le convoi a été détruit, mais nous avons eu à récupérer des pertes. C'étaient des Marocains qui étaient en contact avec les rebelles algériens, affirmés par nous comme algériens, qui sont d'ailleurs pacifiés par le général Girard lorsque il était officier supérieur. Celui-ci avait compris qu'il ne fallait pas laisser l'extension du Maroc se poursuivre vers le sud, mais qu'il était nécessaire de pousser notre extension vers l'ouest, afin de surveiller les droites de la France sur ces régions.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

16 Octobre 1956

— Nous avons constaté qu'il s'agissait effectivement de bandes venant de l'ouest. A l'interrogatoire, il s'est vérifié que ces bandes voulaient libérer le camp des détenus d'Aflou. On était à la veille de la rentrée parlementaire et de certaines conversations internationales et c'eût été un grand succès de pouvoir dire : "Les rebelles ont libéré les 300 détenus du camp d'Aflou."

Ces rebelles sont en grande partie des rebelles marocains. Ils ont été poursuivis d'un bout à l'autre du territoire et jusqu'à Figig. Dans le Djebel Bou Ghnissa on a découvert un dépôt que les éléments ont fait sauter avant de quitter la région. Il contenait 500 uniformes français, des chapeaux de brousse, du matériel, des munitions, et également des documents : les noms de 180 rebelles étaient écrits en français sur un cahier d'écolier, tenu sans doute par l'un de nos déserteurs, des tirailleurs algériens ou marocains; il comportait le tableau des exécutions par suite de jugements de conseils de guerre - il s'agit d'exécutions d'Algériens qui ne voulaient plus marcher.

Ces documents devraient être publiés pour bien prouver qu'il y a une aide effective des marocains aux rebelles algériens. Nous savons qu'au sud existaient des lieux de repos. Nous savons que le chirurgien en chef et son aide à Oudjda - ce ne sont pas des fonctionnaires français, sans quoi ils ne seraient pas restés à Oudjda - les soignent continuellement et les envoient dans les camps de repos.

Actuellement, sur une liste de 180 noms, nous avons décelé 140 noms de Marocains avec indication de leur douar d'origine. Cela apporte un élément redoutable pour nous. Il ne suffit pas du rappel des disponibles, du maintien des rappelés pour arriver à maintenir des effectifs nombreux; il ne suffit pas de faire la pacification des algériens et d'avoir les renseignements qui permettent d'anéantir les bandes rebelles. A partir du moment où de l'ouest ou de l'est, il y a approvisionnement, nous nous trouvons dans une situation fausse.

Ce problème est posé au gouvernement comme aux autorités marocaines. Il s'est d'ailleurs posé assez catégoriquement ces jours derniers à la frontière du Maroc, plus particulièrement dans la région d'Oum el Achar, où des bandes marocaines ont attaqué un convoi qui ravitaillait le poste d'Oum el Achar. La bande a été détruite, mais nous avons eu à déplorer des pertes. C'étaient des Marocains qui étaient entrés en territoire algérien, affirmé par nous comme algérien, qui avait été d'ailleurs pacifié par le général Giraud lorsqu'il était officier supérieur. Celui-ci avait compris qu'il ne fallait pas laisser l'extension du Maroc se poursuivre vers le sud, mais qu'il était nécessaire de pousser notre extension vers l'ouest, afin de sauvegarder les droits de la France sur ces régions.

bauxite

Tout cela vient donc du Maroc. Il y a des explosions sur le petit train à voie d'écartement réduit qui va de Méchéria à Colomb-Béchar. L'explosif que l'on trouve, c'est la ~~roxite~~ qui vient des mines du Maroc. Hier encore, un télégramme me faisait savoir que, dans le train qui va de Rabat à Oujda, on avait trouvé des obus transformés en mines dont un a été trouvé à Oujda et un autre à Marnia dans un train venant de l'ouest. Le prince Moulay Hassan a voulu des détails; il les aura prochainement, d'une façon irréfutable.

De l'autre côté, en ce qui concerne l'action menée par les pays arabes, je vous donnerai une énumération d'interceptions de convois d'armes, en provenance de Tripolitaine, réalisées en novembre 1955 et janvier 1956. Le 15 décembre 1955, 7 chameaux qui transportaient un mortier, 10.000 cartouches, 15 caisses d'explosifs - les mortiers n'ont pas été utilisés, sauf dans les némentcha -; le 6 avril 1956, deux fusils-mitrailleurs, deux pistolets-mitrailleurs, des carabines, des grenades et explosifs; les 29 et 30 mai, près de Tataouine, 300 hommes ont été accrochés, venant de Tunisie. Ils ont perdu un fusil mitrailleur, 4 pistolets, 53 fusils et pistolets automatiques, 8.000 cartouches et 20 grenades. Ils ont retraversé la frontière comme le font les bandes marocaines. Le 17 juin, 2 chameaux, 7 hommes, 6.000 cartouches; le 22 juillet 3 chameaux, 10 fusils, 1.000 cartouches.

Tout cela, c'est ce qu'on intercepte, mais comme ils progressent la nuit, ils font un énorme parcours. Nous avons là des preuves indubitables. J'ai là toute une série de notes qui établissent la complicité de la Lybie dans l'organisation de ces relais qui sont échelonnés en Tripolitaine et dans le nord du Fezzan le long de la frontière Tunisienne. A Sinaoun, qui était un poste que nous tenions au Fezzan, il y a un centre d'instruction des volontaires algériens et tunisiens où sont instruits les rebelles qui luttent contre nous.

Tout ceci prouve l'imixtion des bandes marocaines et tunisiennes dans nos affaires. Ces jours derniers, on constate au sud de la Tunisie que M. Bourguiba n'est plus aussi écouté qu'il y a quelques mois, que l'influence de Ben Youssef est plus grande, que l'activité des gouverneurs qui marchent suivant la tendance Youssefiste visent à faire désertier tous ceux qui gardent la frontière.

L'implantation de nos troupes dans le sud tunisien n'a pas été modifiée, si ce n'est renforcée en éléments européens.

Sur le plan algérien, il est impossible d'abandonner le contrôle du Maroc oriental. Ce contrôle qui va de Colomb-Béchar à Tindouf, ne doit pas être diminué à la frontière tunisienne. La dernière affaire qui a eu lieu s'est placée ~~à~~ ^{entre} Kessring et Tébessa; elle a été sérieuse et nous a occasionné de grandes pertes. Certes, les chiffres restent minimes quand on les compare avec les pertes rebelles. Nous avons été en présence d'une troupe minutieusement préparée, instruite qui s'est servie des armes automatiques et particulièrement des fusils mitrailleurs. Ces éléments n'ont pu se rassembler à la frontière tu-

qu'avec la complicité des autorités tunisiennes.
nisienne. Il semble d'ailleurs que la situation politique évolue rapidement et le président Bourguiba, malgré toutes ses déclarations retentissantes serait bien content d'être débarrassé de ces bandes qui commencent à être purement et simplement les agents d'exécution de la politique Youssefiste et dont il n'a rien à attendre de bien et de bon.

Je regrette de ne pas avoir dans mes papiers, ici, le tableau des conseils de révision qui ont eu lieu en Algérie. Je puis vous citer les chiffres de mémoire.

On a donc convoqué les jeunes gens devant le conseil de révision; ils sont venus dans beaucoup de régions et un peu moins en d'autres. Dans la banlieue d'Alger, la proportion a été de 80 p.100; Sidi-Bel-Abes, 82 p.100; à Aïn-Temouchent, 80 p.100; Tlemcen, 79 p.100. Dans toute l'Algérie, on a ~~pu~~ *généralement* une proportion de 75 à 85 p.100 de présences au conseil de révision, sauf à Tizi Ouzou où l'on a 50 p.100 de présences. Il faut remarquer qu'il y a là des jeunes gens travaillant en France et qui se présentent au conseil de révision dans la métropole.

Il y a un fléchissement qui est dû pour une part à l'aspect politique de la rébellion kabyle qui est plus une rébellion politique qu'armée.

on observe
A Marnia, à la frontière algéro-marocaine, 34 p.100 de présences. Au moment de la proclamation de l'indépendance marocaine, pensant qu'il y aurait le bonheur de l'autre côté de la frontière, les populations ont glissé vers l'ouest. Maintenant, ils connaissent le chômage et voudraient revenir, mais la frontière est bouclée parce qu'il fallait la boucler. A Batna, 46 p.100 de présences - nous sommes ici dans l'Aurès.

Ces chiffres montrent que, dans l'ensemble de l'Algérie, derrière leurs chefs de tribus, leurs représentants administratifs, les jeunes gens sont venus devant les conseils de révision dans la même proportion qu'il y a trois ans, sauf comme je l'indiquais à Tizi Ouzou, en Grande Kabylie, et un fléchissement à Sétif.

Pour ma part, ayant visité les villages les plus reculés d'Algérie, depuis février dernier, je retrouve dans le tableau de la présentation devant le conseil de révision le cliché de la situation politique avec ses points forts et ses points faibles.

La moisson a été faite complètement. Dans le Constantinois qui est une véritable terre à blé, 7 hectares seulement de blé ont été brûlés parce que la moisson était gardée et parce que le quadrillage a porté. Les rebelles avaient pourtant dit que la moisson serait détruite. Pour la vendange, on a dit : "Ce ne sera pas la même chose, les musulmans n'ont que faire du vin." Aujourd'hui, les vendanges se poursuivent

de la même façon. On peut dire qu'actuellement, la force reste à la loi. Cela se traduit par des salaires qu'ils ont pas dans les mechna; ces hommes sont venus de toutes les régions d'Algérie pour faire les vendanges. Auparavant, on faisait appel à la main d'oeuvre marocaine, mais les marocains ont trouvé les barbelés posés à la frontière. Les vendanges ont été faites convenablement au taux de salaire fixé par le ministre résident. A partir du moment où ces hommes ont leur "matériel" - passez-moi l'expression - assuré, ils comprennent les bienfaits de la paix française.

Je voudrais maintenant en venir à un chapitre douloureux, celui de nos pertes. On a parlé de milliers de gens tombés depuis février. On a avancé des chiffres invraisemblables et épouvantables, 10.000, 20.000 ... Certes, le total, bien que beaucoup plus faible, est déjà trop considérable.

Voici la réalité : pertes au combat ou par attentat, 1.088, officiers, sous-officiers ou soldats, dont 800 français de souche. Il y a, d'autre part, des gens qui sont décédés du fait d'accident; il y a, en Algérie, des accidents de voiture comme dans la métropole. Le nombre de morts par accidents s'élève à 599. Nous sommes bien loin des chiffres qui sont

avancés, de cette boucherie, de cette saignée que l'on trouve dans les journaux ou que l'on entend à certaines tribunes depuis janvier. La meilleure réponse à tout cela sera donnée par les jeunes gens qui vont rentrer; ils feront la relation entre ce qu'ils ont vu et ce qu'on laisse croire.

La période la plus dure pour nous a été le mois d'août avec 179 pertes. Depuis septembre, elles sont tombées à 100 et nous avons l'impression qu'actuellement, il y a une chute continue. Il y a incontestablement une amélioration sur le plan militaire et cela est dû à la qualité des chefs, au général Lorient, commandant en chef qui a donné des consignes dont je vous ferai part pour éviter des exactions, pour éviter tout ce qui est brutalité, à plus forte raison, exactions sommaires. Cela est dû à sa grande capacité de travail et à sa vigilance. Cela est dû aux généraux Noiret à Constantine, ~~Morcu de Miet~~ Dufour, qui ont réalisé la pacification de la Kabylie, sans bruit, ~~mais~~ et sans tapage, mais efficacement, au général Ollier...

Manccau, Demiau,

Un parlementaire revenant d'Algérie, a dit que les chefs s'étaient en Kabylie, partagé la besogne avec les rebelles : la nuit aux rebelles, le jour à l'armée ... Les chiffres même que j'ai tous les matins, s'inscrivent en faux contre ce condominium prétendu des chefs et des rebelles en Kabylie.

Je ne veux pas insister sur l'action menée par les disponibles. Bien qu'insuffisamment préparés, ils ont été magnifiques. Mais ce fût pour nous une rude leçon que d'avoir à remettre en forme des hommes qui avaient fait 18 mois, 15 mois ou un an de service militaire dans les armes actuelles modernes,

mais qui, en fait, ne savent rien de l'utilisation de l'arme individuelle. Ils ont été formés dans les divisions OTAN, pour manoeuvrer sur des terrains d'opérations européens. Mais il a fallu les refaire complètement. Ils ont commencé à agir au milieu de juin, c'est-à-dire, en période de pleine chaleur. C'est la première fois que des soldats français font campagne en été en Algérie. Même au temps de la conquête, on ne poursuivait pas la lutte en saison chaude, l'adversaire l'interrompait également et il y avait une sorte de trêve tacite.

En ce qui concerne la démobilisation, celle-ci va s'échelonner du 20 octobre au 25 décembre, par mesure de précautions.

Nous avons voulu faire un tableau qui tiende compte des aspirations de l'opinion publique et de son droit d'équité. Ce tableau doit donner satisfaction.

L'armée de l'air verra ses disponibilités diminuées un peu plus tard car ses unités sont arrivées en Algérie un peu plus tard également.

En dépit de ses légères localités, le rapatriement de 100.000 disponibles se fera régulièrement de la façon suivante. Les hommes vont être rassemblés au point de départ, que ce soit Tlemcen, Alger ou Oran. Ils partiront d'Algérie avec toutes les formalités de rigueur. Ils ne partiront pas sur des centres de démobilisation. Ils partiront en uniforme. A Marseille, ils recevront un autre uniforme, celui de vulgaires touristes. Ils seront embarqués dans les trains civils autant que possible. Je vais demander à ce propos à la S.N.C.F. de doubler certains trains. De la sorte, je veux qu'ils se sentent tout de suite rapatriés civils.

Ils seront rapidement démobilisés, à la cadence de 2.000 par jour, ils partiront vers Toulouse, vers Lyon, vers Dijon, vers l'Est, vers Paris. Ils reprendront leurs effets militaires à la gare militaire au cours de leur permission libérable.

Leurs droits aux permissions seront sauvegardés, ce qui n'est pas négligeable pour ce qui est de la solde. Les droits sont proportionnels à la durée du séjour en Afrique du Nord. Les hommes de première ligne bénéficieront des sommes de rapatriement et de vivre au moment du "travouyer" dans la vie civile et dans leur situation antérieure.

Les soldats de l'armée de terre reviennent dans la métropole avant de leur être faite par suite d'une permission spéciale temporaire - permission d'un certain nombre de jours de la part de la base - la solde est versée en Algérie. Ils sont ramassés dans les unités les plus proches de leur domicile et seront rapatriés en même temps que leurs camarades. Cela fait

-21- ~~C.~~D.N. 16.10.56

Nous ferons en sorte qu'ils soient rentrés pour le 20 décembre, en faisant rentrer les mariés d'abord et les célibataires ensuite.

Un certain décalage se fera en fonction du temps de présence en Afrique du Nord et ceux qui n'y sont pas allés, ~~ex~~ en étant exemptés en vertu des dispositions prises au mois de mai, rentreront plus tard que ~~ceux~~ qui sont allés en Afrique du Nord. Ce décalage pourra atteindre quinze jours.

Nous avons voulu faire un tableau qui tienne compte des susceptibilités de l'opinion publique et de son désir d'équité. Ce tableau doit donner satisfaction.

L'armée de l'air verra ses disponibles démobilisés un peu plus tard parce qu'ils sont arrivés en Algérie un peu plus tard également.

En dépit de ces légers décalages, le rapatriement de 190.000 disponibles se fera régulièrement de la façon suivante. Les hommes vont être rassemblés au point de départ, que ce soit Bône, Alger ou Oran. Ils partiront d'Algérie avec toutes les formalités de solde réglées. On ne les dirigera pas sur des centres de démobilisation. Ils partiront en uniforme. A Marseille, ils recevront un casse-croûte, comme de vulgaires touristes. Ils seront embarqués dans des trains, civils autant que possible. Je vais demander à ce propos à la S.N.C.F. de doubler certains trains. De la sorte, je veux qu'ils se sentent tout de suite redevenus civils.

Ils seront rapidement démobilisés, à la cadence de 2.200 par jour, ils partiront vers Toulouse, vers Lyon, vers Dijon, vers l'Est, vers Paris. Ils rendront leurs effets militaires à la gendarmerie au cours de leur permission libérable.

Leurs droits aux permissions seront sauvegardés, ce qui n'est pas négligeable pour ce qui est de la solde, ces droits étant proportionnels à la durée du séjour en Afrique du Nord. Ces soldes de permission permettront aux hommes de se réaclimater et de vivre en attendant de "rembrayer" dans la vie civile et dans leur activité antérieure.

Les soldats de l'armée de terre revenus dans la métropole avant le 1er octobre par suite d'une permission exceptionnelle - naissance d'un enfant ou décès du père ou de la mère - ne sont pas renvoyés en Algérie. Ils sont renvoyés dans les unités les plus proches de leur domicile et seront ~~démobilisés~~ démobilisés en même temps que leurs camarades. Cela fait

- 22 - C. D. N. 16.10. 56

l'économie d'un double passage en bateau pour chaque permissionnaire.

En ce qui concerne les officiers de réserve, ceux-ci vont être libérés dans le même laps de temps. Mais il y a un principe que la commission de la défense nationale comprendra, c'est qu'on ne traite pas les officiers de réserve rappelés comme des hommes ou des sous-officiers du contingent. Ils n'appartiennent plus à une classe d'âge du fait qu'ils sont officiers de réserve. Ils sont officiers avec tout de ce que cela comporte de responsabilités et d'avantages - de solde notamment. C'est pourquoi tout officier de réserve pourra être retenu quinze ou vingt jours de plus pour ménager la transition au moment de la rénovation des unités, 42.000 jeunes recrues arrivant en novembre, et, d'autre part, parce que les bataillons sont, pour le moment, trop chargés d'hommes, certains ayant cinq compagnies et risquant d'en avoir six si on n'avait pas décidé de faire partir les mariés à la fin du mois d'octobre, soit 22.000 hommes.

Il faut faire face notamment aux besoins à venir en ce qui concerne l'encadrement en capitaines. Nous avons pris la décision de publier le tableau d'avancement en commençant par le bas, par les lieutenants et les capitaines, pour que le commandement puisse, sans encombre et très rapidement, pourvoir les unités en lieutenants et capitaines. En attendant la parution du tableau, en décembre, il faudra évidemment retenir certains officiers de réserve pour ne pas provoquer de cassure dans la vie des unités.

Les jeunes ~~élèves~~^{élèves} officiers sortant des écoles militaires qui devaient aller dans les écoles d'application n'y seront pas envoyés. J'ai décidé de les faire envoyer à l'instruction comme pour obtenir le brevet de chef de section. Cela durera deux mois. Au début de décembre, ils pourront tous être envoyés en Afrique du Nord et, après un an de séjour en Algérie, ils iront dans les écoles d'application, connaissant déjà bien la troupe. Cette décision a été bien accueillie parmi les élèves-officiers d'active. A leurs yeux, aller dans une école d'application alors qu'on se bat en Algérie, c'était un état de chose qui faisait un peu frémir le casoar !

En même temps, on envisage la promotion de sous-officiers aux grades d'officiers. La "fournée" sera grande des adjudants qui vont passer sous-lieutenants. A tous les échelons, d'ailleurs, on va pousser les promotions pour faire face aux besoins.

Pour certains spécialistes, nous serons peut-être obligés de rappeler individuellement quelques officiers de réserve. Leur nombre sera minime. Le problème est étudié à l'heure présente. De toute façon, ces éventuels rappels seraient faits dans les régions qui ont proportionnellement fourni le moins d'officiers de réserve aux mois de mai et juin. Certains amèteront peut-être l'opinion avec ces rappels de spécialistes, mais nous avons la charge d'une armée et nous devons, à ce point de vue, prendre les précautions nécessaires. (Applaudissements)

J'en viens au moral des officiers de réserve. Certains d'entre eux se sont conduits d'une façon magnifique. D'autres se sont révélés faibles mais faibles avec bon vouloir. Ils voulaient bien faire mais ils ne savaient pas. Ils n'avaient ni la manière ni le caractère.

Pour faire un bon officier de réserve, il n'est pas indispensable d'avoir de grandes connaissances intellectuelles. Il faut surtout avoir du caractère, de la volonté, un bon équilibre physique. Compte tenu du modernisme du matériel, jusqu'au grade de capitaine, le bagage intellectuel du niveau du baccalauréat suffit. Or, le choix de nos officiers de réserve n'est pas fait suivant ces critères. Il est fait en fonction des connaissances intellectuelles et quelquefois des titres universitaires. On peut être étudiant, enseignant ou séminariste et n'être pas capable de bien commander la troupe. Certains font très bien; d'autres, pas. Certains ont dans la tête des sortes de doute, de points d'interrogation qui mettent en péril les hommes qui sont sous leur commandement. C'est cela qui est grave.

une instruction

J'ai envoyé ~~une décision~~ au Chef d'Etat-major / lui demandant de faire attention à ce problème. En particulier, il ne semble pas que l'enseignement moral soit diffusé avec un grand résultat. ^{celui} Ce dernier n'est pas franchement mauvais mais il n'est pas ~~de~~ 1914, ni celui de 1935-1936. Il manque l'énergie ~~nécessaire~~, le standing qui devraient exister. Certes, le recrutement des officiers de réserve est à base de caractéristiques intellectuelles. C'est cela qu'il faut changer. Des propositions utiles me seront soumises au plus tôt pour modifier les bases de recrutement et de formation. En attendant, il sera fait aux commandants des écoles les observations les plus sévères qu'appellent de telles conclusions et il me sera rendu compte.

En effet, ce n'est pas une obligation d'être officier de réserve ! Le Gouvernement et l'Etat-major sont habilités à prendre toutes les garanties pour que les hommes qui en ~~auront~~ ~~des~~ autres à commander aient les qualités de caractère

nécessaires et surtout le goût de la chose. Car on peut quelquefois avoir le caractère et ne pas avoir le goût de la chose. Il ne faut pas qu'il y ait seulement l'attrait des galons.

Ceci dit, je répète qu'en Algérie les ~~in~~ officiers de réserve ont bien marché. Ils ont fait ce qu'ils ont pu, à part quelques individus qui se sont fait remarquer dès le début par leur mauvais vouloir à base politique. Mais beaucoup d'entre eux n'avaient pas reçu la formation indispensable. Elle doit leur être donnée à partir des écoles d'officiers de réserve. Ce problème de l'encadrement de l'armée devra être repensé une fois la paix revenue en Algérie.

Voici maintenant des détails sur les effectifs de la 10ème Région. Pour l'armée de terre, ils étaient de 394.000 hommes au 1er octobre. Ils seront de 379.000 hommes au 1er novembre et de 320.000 hommes au 1er janvier.

Ce dernier chiffre est ^{celui qui a été} ~~le chiffre~~ fixé par le Gouvernement au mois de juillet dernier comme étant le chiffre-plancher des effectifs de l'armée de terre en Algérie tant que la situation ne sera pas politiquement réglée. Ce sont les effectifs de sauvegarde.

Si nous avons actuellement 394.000 hommes de l'armée de terre - au total 451.000 hommes de toutes armes -, c'est parce que nous avons continué à incorporer à la cadence de 50.000 hommes bi-mensuellement. Cela nous pose d'ailleurs un difficile problème d'encadrement et des compagnies en surnombre dans les bataillons. Cela pose aussi des problèmes de ravitaillement et d'entretien.

Dans les 451.000 hommes, chiffre global, il faut faire entrer les hommes de l'armée de l'air, les 6.000 fusiliers marins et la gendarmerie mobile.

Nous avons étudié le problème de la libération de la classe 54-2-B, puis, deux mois plus tard, de la 54-2-A, puis de la 54-2-C dans un laps de temps un peu plus court. Nous devons maintenir pendant l'année 1957 des effectifs de 320.000 hommes avec l'apport du contingent. L'incorporation de la première fraction, en janvier, sera de ~~de~~ 50.000 hommes, et celle du 1er mars de 30.000 hommes pour l'armée de terre.

Les effectifs à incorporer en 1957 doivent nous permettre d'approvisionner la 10ème Région pour maintenir le chiffre de 320.000 hommes sans avoir à toucher à l'âge d'incorporation. Ce dernier restera fixé à vingt ans, conformément à la loi.

Le temps de présence sous les drapeaux ne dépasseraient pas, en attendant que la situation politique soit réglée en Algérie, les 24 mois de service militaire, à savoir 18 mois de service actif et 6 mois de disponibilité.

Un autre de nos objectifs est l'incorporation des Français musulmans car ce n'est pas la peine d'avoir 75.000 à 80.000 jeunes gens qui se présentent devant les conseils de révision pour n'en appeler que 7.000 ou 8.000 sous les drapeaux. Si nous ne continuons pas à les incorporer en plus grand nombre, nous risquons de creuser le fossé entre français d'origine et Français musulmans. Il y a là un équilibre à maintenir. Nous allons le maintenir en incorporant dans chaque bataillon des éléments des français musulmans recrutés sur place, dans la zone où évolue le bataillon. Ces gens seront ainsi mêlés aux autres, ils participeront à la vie du bataillon sans distinction de race. Ce ne seront pas des tirailleurs. Ils ne seront pas les valets d'armes des européens. ~~Ils~~ Ils seront placés à égalité.

A partir de ce moment-là, on arrivera à fusionner cette jeunesse musulmane qui s'est présentée devant nos conseils de révision, marquant par là même qu'elle répondait à l'appel au soldat.

J'ai donné des ordres très stricts pour que le recrutement des Français musulmans séjournant dans la métropole soit fait au maximum. Ce sont ces jeunes Français musulmans d'ailleurs qui alimentent l'unité de tirailleurs actuellement en Allemagne. Il y en a à peu près 1500 stationnés dans la métropole qui sont enrégimentés.

Le nombre total des Français musulmans répondant à l'appel du conseil de révision est annuellement de 80.000. En n'appelant pas ceux qui, physiquement, ne sont pas des cas limites, nous pourrions appeler par an 50.000 Français musulmans qui pourraient être ~~utilisés~~ utilement mélangés à ceux de la métropole afin d'éviter toute ségrégation, même sur le plan militaire.

Cela pose certains problèmes mais c'est un inconvénient moins grand que celui qui consiste à les mettre dans des unités distinctes où ils ont le sentiment de ne pas être des soldats comme les autres, alors que nous ne cessons de leur répéter qu'ils doivent être des Français comme nous. Cela doit être fait avec doigté mais cela doit être fait.

Passons au matériel. Je vous parlerai d'abord des hélicoptères. Au 1er janvier 1956, nous avions 23 hélicoptères légers et 20 hélicoptères moyens et lourds.

En avril 1956, des achats massifs ont été faits à

l'étranger dont vous a entretenu M. le ministre de la défense nationale. Nous avons alors 40 hélicoptères légers et 28 moyens et lourds. Au 1er juillet 1956, nous avons 83 hélicoptères légers et 89 moyens et lourds.

Les "bananes volantes" sont apparues en juillet. Au 1er septembre, nous avons 115 hélicoptères légers et 124 moyens et lourds.

Ces jours derniers encore, nous avons passé commande de 20 hélicoptères légers auxquels il faudra ajouter 33 "Djinn" et "L'Alouette".

Au 1er janvier 1957, nous devons avoir dépassé 200 hélicoptères légers et 160 moyens et lourds.

Nous avons rencontré énormément de difficultés pour nous procurer des hélicoptères qui viennent tous de l'étranger du fait que le "Djinn" et "L'Alouette" sont encore au stade de l'expérimentation.

C'est pourquoi j'ai demandé qu'on achète le maximum d'hélicoptères à l'extérieur mais la production mondiale est assez réduite et les appareils sont très difficiles à trouver.

On a fait mention des hélicoptères qui auraient été abattus. Il y a eu un "Bell" touché à la sortie de l'Aurès en revenant directement au lieu de revenir par le cheminement qui lui avait été notifié. L'hélicoptère a été pris sous le feu des rebelles, alors qu'il transportait des blessés, et l'appareil étant endommagé, le pilote a dû le poser au sol où il a d'ailleurs été assassiné par ~~eux~~ les rebelles.

En dehors de cet hélicoptère perdu par fait de guerre, nous en avons eu un autre détruit par fausse manoeuvre, aspiré par un remou d'air au moment où il abordait une falaise rocheuse. Et c'est tout.

De toute façon, je peux affirmer que ces hélicoptères sont attribués en priorité aux troupes servant en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Une grande quantité d'hélicoptères seraient utiles à la frontière libyenne. Cette frontière fait l'objet de contestations, le traité franco-libyen n'étant pas encore ratifié.

Il y a des zones de hauts plateaux montagneux s'étendant sur 150 kilomètres où un avion même léger ne peut pas se poser et où seuls les hélicoptères pourraient assurer la surveillance.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

En ce qui concerne les camions blindés, on m'a fait de
des critiques sur leur insuffisance. Voilà comment se présente
la situation. En janvier 1956, nous avions 750 camions. Je pré-
cise qu'il s'agit d'un blindage léger, adapté à la guerilla
car en fait nos soldats étaient blessés par les chevrotines
tirées des fusils de chasse. Nous avons essayé de faire plus,
mais nous nous sommes heurtés à des difficultés lorsque nous
avons demandé une collection de 1.800. M. le ministre du
commerce et de l'industrie et moi-même avons insisté et ac-
tuellement c'est à la cadence de 350 par mois que les camions
sont blindés.

Voilà les chiffres que je peux vous fournir : en
octobre 1956 1.100 camions G.M.C. et 1.100 Jeeps blindés ;
au mois de décembre, 1.800 camions et 2.800 Jeeps . En fé-
vrier nous aurons 2.550 camions.

Le problème n'est pas facile. Nous allons en pour-
suivre l'étude. Un camion ainsi blindé permet de transporter
non seulement le conducteur ou le chauffeur mais encore 12
hommes avec leur équipement. Il faut en effet qu'il y ait un
certain effectif à transporter.

En ce qui concerne les matériels qui ont été expé-
diés, 137.700 armes de tous types ont été envoyées en Algérie
et là je m'inscris contre tout ce qui a été dit sur les hommes
qui n'avaient pas reçu de fusils. Il n'y a eu, à aucun moment,
manque d'armement. Ce qui est grave c'est qu'avec les souvenirs
de la Résistance française et toutes les histoires que l'on
a racontées, le Français ne s'estime pas armé s'il n'a pas un
pistolet-mitrailleur qui, vous le savez, arrose de (25 à 30 m.
Il faut donc d'autres armes. *jusqu'à*)

En ce qui concerne les véhicules, au total, 27.500
ont été acheminés qui ont doublé le parc de l'Algérie. Le
char A.M.X. est dans les mains de certaines unités dans certains
cantonnements. Il n'a d'ailleurs pas été utilisé en Algérie?
Il en est de même pour l'E.B.R. : il n'a pas servi pour l'emploi
qui est le sien. Ces engins sont retirés et remplacés par les
A.M.M.8.

On arrive ainsi à une mise en place d'un certain type
d'unités dans certaines régions des Hauts plateaux ou de
l'Atlas saharien où l'on combine le Dodge 6-6 ou le Dodge 4-4
avec l'A.M.M.8 qui se comporte bien dans les terrains assez
sablonneux. Nous sommes en train de constituer avec les légion-
naires, avec un recrutement saharien, des unités très légères
qui sont dotées de ce matériel et qui réussissent efficacement,
alors que, quand un bataillon est statique, il ne peut pas ra-
yonner au-delà de 25 ou 30 km. Une adaptation est nécessaire
et je crois que c'est là la formule qui convient.

Dans le Nord, étant donné le rassemblement des douars qui doit être marqué par une prépondérance d'infanterie légère avec une liaison par hélicoptères, les liaisons ont été particulièrement efficaces à partir du moment où nous avons eu les hélicoptères en grand nombre. Le Parlement avait raison quand certains de ses membres affirmaient qu'il nous fallait des hélicoptères. Par les jeunes gens nous marquons notre volonté, c'est sûr, mais c'est l'hélicoptère qui a permis de faire des bouclages. A l'intérieur de ces bouclages il a frappé. L'aviation ne peut plus nous apporter aujourd'hui dans son matériel les appareils qui nous sont indispensables. Tous les appareils inutilisés ont été mis en service. Nous avons acheté des T.6. Je ne suis pas attaché à tel ou tel modèle d'avions, mais le Potez 75 qui est légèrement cuirassé en-dessous et d'où l'observation est relativement facile nous convient. Il faut à tout prix avoir un avion de ce type.

Depuis 18 mois, la commission de l'Assemblée Nationale a retardé le départ de la fabrication du T.6 à cause d'une querelle technique qui fait qu'on est toujours en train de discuter quel est le meilleur appareil. Pourtant, il faudrait agir car c'est au moment où l'on rencontre la difficulté que l'on n'a pas ce qu'il faut pour y faire face. J'ai obtenu de faire inscrire le Potez 75 dans les crédits de la guerre. Il m'a fallu arranger les programmes pour esquiver l'ukase financière qui m'était opposée. Si nous avons des avions qui, partis de Bouffarik, effectuent leur bouclage puis retournent à Bouffarik, c'est coûteux et ce n'est pas fait avec la minutie d'un appareil qui voit la troupe au sol. Une fois s'est produite une erreur dramatique.

Un avion qui va vite, c'est bien, mais vous avez de la troupe au sol et les difficultés que nous rencontrons démontrent la nécessité d'un avion d'appui au sol de l'infanterie. Le T.6 sera utilisé comme cela, mais il y a tout de même mieux.

En ce qui concerne les transmissions, 12.800 postes de radio d'infanterie ont été envoyés, ce qui a triplé leur nombre. Il faut ajouter 500 postes de moyenne puissance et 120 postes de grande puissance, ainsi que 130 ensembles hertziens. Ainsi la destruction des poteaux télégraphiques n'empêche pas certaines transmissions. En outre, le ravitaillement en piles a été trois fois supérieur à ce qu'il a été en 1955 : 266.000 contre 80.000. On a fourni aussi 70 tracteurs niveleurs, 300 groupes électrogènes qui ont permis le fonctionnement des frigidaires et des chambres du froid.

En ce qui concerne la rénovation des A.M.M.8, elle se poursuit à la cadence de 30 par mois et il y a eu un retard imposé par la révision des véhicules dévolus à la force A.

En ce qui concerne la protection pour les gilets par balles, nous avons commandé 23.000 gilets. Nous sommes obligés de nous gendарmer pour obtenir que ces gilets soient portés par les hommes qui sont insouciant. Pourtant ils se sont avérés utiles à l'expérimentation. Actuellement, 9.000 ont été envoyés là-bas. La fabrication doit être terminée en janvier ou février, tant pour l'armée de terre que pour la gendarmerie. Cela intéresse spécialement les chauffeurs et les conducteurs de camions, bien que dans les derniers modèles de camions blindés, l'avant du G.M.C. soit blindé comme les côtés.

En ce qui concerne l'alimentation, le montant de la prime d'alimentation pour la dixième région à compter du 1er septembre était de 234 francs, à compter du 1er octobre, de 237 francs. Les suppléments pour les troupes participant au maintien de l'ordre ont été de 32 francs. C'est la dernière augmentation que j'ai obtenue de M. le ministre des finances, il y a cinq jours, avant mon départ pour l'Afrique du Nord.

Les troupes se procurent leurs vivres, pour partie dans les établissements de subsistance, et, pour le surplus, dans le commerce local. Les hommes se sont plaints d'avoir beaucoup de mouton. Vous savez que le mouton algérien sent un peu fort. Ce n'est pas plus grave.

Nous avons eu des difficultés pour monter la chaîne du froid. L'Intendance avait pensé à des rassemblements de dizaines et de dizaines de milliers d'hommes, mais pas en Algérie. (Sourires).

Je ne dirai pas que tout est bien jusqu'au dernier bouton de guêtre. Je confesse les erreurs. L'Intendance s'est trouvée devant un problème absolument inhabituel. Elle n'avait pas étudié celui-là qui consistait à entretenir 320.000 hommes en Algérie. Nous aussi, nous sommes des hommes, nous avons été des soldats. Autrefois, il y avait la clé du champ de tir qu'on avait perdue; il fallait un mandat. Aujourd'hui les jeunes gens veulent le colis. C'est humain.

Quand je mange à la "roulante", tout n'est pas parfait. Il y a pourtant des coins où ça va. Par exemple autour d'Alger ou d'Oran, on a les fruits, les primeurs. Mais songez à celui qui est dans les Mementchas. Mes administrés me disaient; il n'y a pas beaucoup de fruits ni de salades.

Il est consommé des rations de combat achetées à l'Intendance. J'ai dû me battre pour les plats conditionnés qu'on n'utilisait pas, parce qu'il fallait atteindre un certain effectif.

Autre détail; à Flatters, j'ai vu la Légion parfaitement ravitaillée. En pleine tempête de sable, elle avait des oignons, des légumes. C'est la Légion ! me direz-vous !

Je parlerai maintenant du problème des baraques et des tentes. L'effectif de base sur lequel nous calculons est de 400.000 hommes. L'effectif réel en fin 1956 sera d'environ 375.000 hommes. Or, en novembre 1956, nous avons une possibilité de logement de 375.000 hommes, ce qui nous crée un besoin de 18.000 hommes.

Dans l'immédiat, le déficit est comblé par l'envoi de tentes collectives que nous venons de prendre en Allemagne. Le Général Jacquot a reçu l'ordre de regrouper ses effectifs et de tirer de l'Allemagne tous les moyens matériels qui pouvaient en être distraits. Donc, il y a là un apport qui nous permettra de faire face aux difficultés.

Par ailleurs, j'ai évité de tomber dans un mouvement de panique et d'acheter des baraques de tous genres et de tous modèles. Il nous faut des baraques démontables. Nous avons dans l'industrie la baraque Fillot qui peut être utilisée en Algérie aujourd'hui et ailleurs demain. Elle est construite d'éléments tels qu'on peut la faire grande, moyenne ou petite. Elle dispose d'une protection isotherme, et, dans certains cas, il y a même un auvent. C'est la baraque habitable de jour comme de nuit.

Le calendrier de livraison en novembre 1956 est pour 47.000 hommes. A Tindouf, il y a déjà des installations de ce genre. Il est réconfortant d'apporter là-bas tout ce matériel qui est véritablement avantageux car il permet aux cadres de travailler toute la journée dans de bonnes conditions et aux troupes de se reposer comme il convient. C'est un matériel qui a le mérite de pouvoir être utilisé ailleurs alors que la baraque de bois ou de tôle ondulée n'est pas aussi pratique.

En ce qui concerne les médicaments, je vous dirai tout de suite que l'armée n'est pas la sécurité sociale. L'armée ne peut pas payer, utiliser ou avoir dans tous ses dépôts les spécialités de cette dernière. Non, elle ne le peut pas. Or, nous avons eu des mécomptes au cours de ces dernières semaines, parce que le jeune homme qui est appelé et qui est malade dit : je voudrais bien avoir ceci. Il n'a pas confiance ou tout au moins une confiance relative dans le médicament militaire qui est le même que celui qu'on trouve dans le commerce mais qui porte une étiquette différente.

D'autre part, l'armée a continué à fabriquer des remèdes sur formule. Je sais bien que les jeunes étudiants en médecine n'apprennent plus à formuler, mais il y a une médecine militaire qui vaut tout de même quelque chose. Le fait est là : à part les "cliches" que les jeunes soldats ont eus car ils n'ont pas voulu porter la ceinture de flanelle, il n'y a pas eu d'épidémie, il n'y a pas eu de paludisme. C'est tout de même quelque chose qui est à inscrire à la page positive de l'Intendance pour le ravitaillement, car, si on avait fait manger aux soldats de la saleté, cela se serait senti davantage.

Ce qui est à inscrire à l'actif du service de santé c'est que l'armée a relayé l'administration civile. Le jeune médecin auxiliaire a, en effet, distribué les médicaments de l'armée aux musulmans. Quand il n'y a plus eu de médicaments civils, il a pris les médicaments militaires pour les donner aux civils. S'il n'y a pas eu de mécompte, il y a eu des initiatives qui ont provoqué des incompréhensions vis-à-vis de tel jeune médecin auxiliaire qui n'avait plus de médicaments pour soigner ses malades de l'assistance médicale gratuite et vous savez qu'en Algérie c'est une chose à laquelle les populations tiennent tout particulièrement. Plus, c'est un facteur qui joue un grand rôle dans la pacification. A Lille, on a fait une collecte pour aider un pauvre médecin militaire qui était là-bas? Ainsi, en réalité ne n'était pas l'armée qui ne donnait pas de médicaments, c'était l'administration civile. Et on ne peut pas reprocher à un jeune médecin d'être allé un peu vite.

Je voudrais parler maintenant de Palestro et des exactions commises par l'armée.

Je suis allé quatre fois à Palestro et j'ai constaté par moi-même, par la façon dont je suis escorté, dont je suis protégé - un militaire quel qu'il soit ne tient pas à ce que son ministre soit tué dans son secteur, ailleurs peut-être, et je ne crois pas qu'on souhaite que je sois tué - j'ai constaté que véritablement la situation s'est bien améliorée.

Il y a là quelque chose de pénible pour nous, une coïncidence qui fait de ce nom un nom de malheur.

La première affaire est celle de Béni Am Ram avec le sous-lieutenant Arthur du 2ème R.I.C. Il est en mission de reconnaissance dans un village qu'il a visité, où il a été bien reçu. Avant le départ, le commandant d'unité lui a prescrit de ne pas dépasser le douar à quatre kilomètres du poste, d'être de retour à midi, d'être très prudent et d'emprunter au retour un itinéraire différent de celui de l'aller. Il ne suit pas l'itinéraire de retour indiqué et s'engage pour aller vers un autre village. Il est en quelque ~~sorte~~ sorte dépassé par son enthousiasme de jeune militaire qui veut bien faire, qui est "fana" de son métier; et il déborde sa consigne. Il est exterminé avec ses hommes.

Après la dernière affaire de Palestro, nous avons récupéré le poste de radio qu'un soldat portait sur son dos. Le poste était percé dans sa plaque avant, celle qui était en contact avec le dos du porteur et il était intact dans sa plaque arrière. C'est par chevrotine que le soldat a été tué à bout portant.

Il eût été trop facile de penser - je n'ai pas eu le droit de le dire dans un débat à l'Assemblée nationale où la question orale a été posée - que le gouvernement rejetait sur l'exécutant cette responsabilité. Ce sous-lieutenant a commis une faute militaire et c'est pourquoi il s'est exposé lui-même et² exposé les hommes qui étaient sous ses ordres.

La deuxième affaire se passe sur les bords d'un oued couvert de roseaux de deux à trois mètres que les hommes doivent traverser. Ils ne prennent pas les dispositifs qui leur étaient commandés et ne suivent pas l'ordre de descendre de camion, de se déployer en tirailleurs d'avant-garde avant de le franchir. L'inobservation du règlement nous a valu là encore des pertes sévères.

Le dernier est le combat de l'oued Isser le 21 septembre 1956. Le sous-lieutenant Gavoty met en batterie les fusils-mitrailleurs à la cote 603 qu'il est chargé de défendre. Les hommes sont surpris par le feu des rebelles vêtus de kaki et coiffés d'un chapeau de brousse. A la base, il y a une méprise. Le chef de section n'a donné l'ordre de repli que lorsque la position est devenue intenable, ayant été débordé par un ennemi supérieur en nombre. Cette dernière affaire est marquée par une volonté de tenir, mais il n'en reste pas moins que le sous-lieutenant n'a pas effectué la manoeuvre telle qu'il devait le faire.

Il faut être très prudent dans le commentaire que l'on fait. Ces imprudences ne sont pas le fait de la lâcheté, mais de la confiance, souvent du cran. Il ne faut pas dire que nous avons envoyé ces jeunes hommes sans armement, sans équipement et sans renseignements, sans nous en soucier.

Nous revenions un soir à Dherchell après avoir traversé la zone tenue au nord d'Orléansville. On allait se mettre à table et souffler un peu. La nouvelle nous arriva d'une embuscade qui venait de décimer l'équipage de tout un camion. Je vous assure que le commandant en chef a, comme moi, ressenti durement le coup et nous n'avons guère mangé ce soir-là. C'est vous dire toute la responsabilité qui pèse sur nous.

Je le dis très franchement : contrairement à ce qu'on ose écrire, les chefs s'occupent de leurs troupes; ils sont véritablement soucieux de ménager le sang de leurs hommes et ont, pour eux, une sollicitude affectueuse - le mot n'est pas trop fort. Ces hommes sont reconnaissants au gouvernement et au parlement de leur avoir donné à commander pour des opérations difficiles des hommes du contingent et non des soldats de carrière.

En ce qui concerne les exactions, on force certainement les accusations. Sans doute y a-t-il eu quelque fois des gens énervés. L'affaire de la Légion à Tebessa a porté sur deux ou trois personnes, pas plus. Les journaux, les journaux américains, des journaux d'Asie ont imprimé des 3 et 400. Nous avons seulement deux cas: c'est un réflexe de légionnaire et parce qu'un camarade avait été abattu d'un coup de revolver dans le dos. Après vérification, c'est bien cela le fait de Tebessa.

On a parlé des incidents au 7ème R.I. à l'ouest de Nemours, à Nédroma. Une compagnie comprenant beaucoup de basques et commandée par le capitaine Ducourneau est tombée dans une embuscade. Ce capitaine est un homme d'initiative, il est toujours au secours de ses amis et est magnifiquement reçu par les populations indigènes. On les accuse d'avoir exécuté 7 musulmans. On a donc fait une enquête à la suite de laquelle il s'est avéré qu'il y a eu une seule exécution sommaire devant une vingtaine de musulmans qui avait accusé l'un d'eux d'être le chef de bande responsable dans tout le secteur et qui avait précisément tué de jeunes soldats de l'unité tombés dans l'embuscade. Ce capitaine a eu tort, certainement, car il n'avait pas le droit de procéder à une exécution sommaire.

Les deux autres sont deux prisonniers fugitifs dont l'un était notoirement suspect et allait être livré à la justice militaire. L'officier a été sanctionné et la procédure se poursuit. De là à dire que les troupes françaises se comportent quelque fois comme des criminels - "on apprend à nos enfants à tuer ..." - c'est tout de même exagéré. Les jeunes gens du contingent répugneraient à faire cette besogne.

Lorsqu'un musulman jette l'arme, les gens du contingent ne tirent pas dessus. Je ne dis pas que le légionnaire de l'Aurès dans un accrochage où il a été bien secoué attendra patiemment que l'adversaire jette son arme, mais je me refuse à accepter que l'on dise qu'il y a eu des exactions de la part des armées qui sont sous nos ordres.

Lorillot
H

Je vous renvoie d'ailleurs à ce sujet à deux circulaires du Général ~~Raut~~ dont la première est datée du 9 décembre 1955, et que je pourrais vous communiquer si vous le désirez.

Dans une autre circulaire, il souligne que des mesures doivent être prises contre ceux qui racontent des histoires. Quand une unité prend la relève d'une autre, il se trouvent des gars pour raconter des histoires à ceux qui montent pour les mettre dans l'atmosphère. Dans une de ses circulaires, le général indique "que les auteurs de déclarations fantaisistes faisant état d'atrocités extraordinaires, doivent être sévèrement sanctionnés". Ces consignes doivent assurer le respect des populations et du rebelle prisonnier. Elles doivent garantir la sécurité de nos troupes. Mais on ne peut pas pousser trop loin, sans quoi nos troupes seraient elles-même les victimes.

En ce qui concerne les pertes rebelles, je vous renvoie au document que je pourrais mettre à votre disposition...

.....

Je puis vous dire que si nous avons actuellement des pertes plus fortes, c'est que nous avons affaire à des gens qui vendent leur peau. Lorsque les déserteurs tirailleurs algériens sont repris, ils savent ce que cela leur coûte : un règlement de justice militaire prévoit le peloton d'exécution. Sur le point donc d'être repris, il va jusqu'au bout.

On m'a posé une question qui concerne l'état des hôpitaux. Ceux-ci étaient très anciens et beaucoup dataient de la conquête. Un effort financier très important a été fait. Pour les années 1953, 1954 et 1956, il a été de 549 millions. Un demi-milliard a été dépensé en Algérie pour les hopitaux. Pour l'hôpital Maillot, 238 millions, pour l'hopital Médéa, 108 millions.

Une des premières consignes que j'ai donné en février, c'est que les grands blessés, lorsqu'ils avaient été opérés, devaient être transportés par avion dans la métropole. Tous les jours, une capacité de deux avions sanitaires est réservée pour le transport de militaires blessés vers l'hopital de leur région militaire, afin que leurs parents puissent aller les voir.

Je vous avouerai que je ne pense pas qu'il faille développer à l'excès l'infrastructure sanitaire car les crédits que nous consentirions pourraient être fort nécessaires ailleurs. N'oubliez pas que je suis limité budgétairement. Pour 1956, c'est une somme de 269 millions qui a été dépensée pour les améliorations immédiates.

Autre question concernant la situation morale de nos forces au Maroc et en Tunisie.

Nous avons au Maroc un effectif de 112.000 hommes. Vous voyez que nous n'avons pas abandonné le Maroc. En Tunisie, l'effectif est de 62.000 hommes de toutes armes. Voici comment se décomposent ces chiffres, pour le Maroc : armée de terre, 88.500; marine, 4.800; air, 14.700; gendarmerie, 3.800.

Pour la Tunisie : armée de terre, 44.000; marine, 5.700; air, 9.600; gendarmerie, 2.059. Total, 62.000.

Compte tenu de ces chiffres, le total des hommes de toutes armes pour l'Afrique du nord s'élève à 619.000 hommes.

Quant à la situation morale, elle est assez bonne au Maroc, mais elle demeure fragile dans les unités autochtones. Nous gardons le dernier régiment de tirailleurs que nous avons à Ksares-Souk, parce que nous avons de vieux soldats qui ont près de 25 ans de service et que nous ne voulons pas abandonner. Nous avons quelques régiments de tirailleurs marocains en France et en Allemagne. L'un d'eux va d'ailleurs être dissous prochainement.

Je dois indiquer que, dans l'armée royale marocaine, le statut des officiers français encadrant les forces armées marocaines vient d'être à peu près accepté. Elle joue actuellement dans la région du Rif où le palais a enrégimenté les hommes de l'armée de la libération pour éviter qu'ils ne fassent du mal. C'est toute une fraction de l'armée de la libération qui a échappé à l'emprise du palais : fraction du Maroc oriental et du sud. L'une de ces fractions continue son attitude mauvaise contre nous, mais n'obéit pas plus au sultan du Maroc qu'elle ne nous est favorable. Il y a également dans le sud, aujourd'hui, la présence de 400 chameaux qui nous ennuyent, accompagnés à l'embouchure du Draa et 1.000 chameaux plus près de Oum el achar qui indiquent que l'armée de la libération qui comptait 400 hommes paraît vouloir faire une opération de pourrissement du Sahara.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Les dispositions ont été prises et la garnison de Tindouf a été renforcée. Mais, là encore, nous manquons de ces avions de souveraineté. Au Sahara, nous sommes obligés de nous servir des vieux avions allemands, de vieux Junkers. Ils se posent facilement. Ils sont lents et permettent un parachutage relativement facile et même une certaine observation. Nous n'avons pas l'avion de l'Union française. Nous avons l'avion de compétition, si j'ose dire, sportive, mais nous n'avons pas l'avion lent, l'avion de transport. Or, ce n'est pas la peine d'avoir des divisions aéroportées si nous n'avons pas les avions nécessaires pour les transporter. Il y a là encore une question sur laquelle on peut s'appesantir.

Certes, il y a l'aviation civile. Air-France voudrait bien, mais la réquisition civile, si elle est possible dans une guerre internationale, ne l'est pas dans la guerre actuelle. Elle ajouterait à l'émoi. En ce moment nous sommes gênés à l'ouest saharien à cause de cela.

Les officiers qui encadrent l'armée marocaine ont meilleur moral parce que leur statut est défini. Ils ne s'engagent pas directement dans l'armée marocaine. Dans la mesure où ils donnent leur nom à une autorité française et où le ministre, en l'occurrence moi-même, signe, ils sont couverts au point de vue disciplinaire, quelles que soient les éventualités politiques de demain.

Il ne faut surtout pas dire que ce sont des gens comme ceux de la L.V.F. Il y a eu une discorde entre ceux qui acceptaient et ceux qui n'acceptaient pas. Il m'a fallu tenir à ces officiers le langage de la raison : si vous refusez, c'est le général de l'armée espagnole qui encadrera l'armée marocaine. Il y a eu discussion aussi pour le casoc. La situation n'est pas belle, mais il faut essayer d'en reprendre tous les fils. L'armée marocaine n'a pas de parc de munitions. Elle est à Fez. Elle est accrochée sur notre logistique. C'est un champignon en plus. Il est absolument nécessaire de ne pas permettre aux Marocains d'avoir une logistique. Il est indispensable de leur donner des munitions qui sont de notre calibre à nous et non des armes à calibre international. On leur a donné des A.M.X. mais pas à obus perforants, seulement à obus explosifs pour qu'ils ne puissent pas taper sur nos chars. On prend des précautions de détail, mais qui sont cependant capitales.

*des élèves-officiers
marocains à
Saint-Cyr H*

Pour la Tunisie, le problème n'est pas aussi difficile. Il se présente sous un tout autre aspect. L'élément qui a été constitué est assez petit et des officiers tunisiens ont été envoyés à Saint-Cyr. L'Egypte avait voulu qu'ils viennent dans ses écoles. On les a pris sur le même plan que pour le Maroc. Il y a bien eu une ou deux désertions de tirailleurs à déplorer mais c'est peu. Il y a une situation militaire qui est bonne. Mais il est absolument indispensable

que si nous réduisons notre implantation, nous le faisons intelligemment. A Tunis, on remettra les vieux casernements, mais il faut garder ceux qui sont convenables dans la banlieue, tout comme il faut faire de Bizerte une place d'où on pourra dire; si vous voulez nous en déloger, venez-y.

Mais tout ceci n'empêche pas qu'il faudra définir le statut de l'armée française au Maroc. On le peut sous la forme d'une certaine interdépendance. Au-dessus du support logistique, il y aura trois ou quatre divisions qui à côté de l'armée royale auront une efficacité plus grande dans des endroits bien précis avec les camps d'aviation, avec la disposition de passages comme Taza. Il faut aussi ne pas avoir peur de dire : les trois régiments de tirailleurs marocains sont stationnés en France sous drapeau marocain.

L'interdépendance, il faut la créer. Ce n'est pas eux qui nous l'offriront parce qu'ils veulent y échapper. Je sais bien que M. le ministre des finances compte les millions à la pipette, mais il est nécessaire de définir actuellement l'interdépendance sur le plan militaire et à partir du moment où quatre régiments de tirailleurs marocains seront stationnés en France et que les nôtres seront là-bas, on aura l'interdépendance. Et je vous assure que cela arrangerait des officiers marocains qui ont gardé le souvenir de leur passage chez nous, car il ne faut pas croire que tous ont tra-
hi; d'autre part, la population connaissant la misère, nous avons un climat qui nous est favorable dans beaucoup de lieux.

Nous avons aussi étudié la reconversion à long terme de notre armée, compte tenu de l'amélioration de la situation en Algérie et en Afrique du Nord. Cela se traduira, en fait, par 200.000 hommes qui seraient dans la métropole et en Allemagne avec deux divisions d'infanterie motorisée mécanique, deux divisions blindées et une division par région, c'est-à-dire neuf divisions dans les neuf régions métropolitaines, une division aéroportée. Cela nous donne avec toute l'infrastructure 250.000 hommes qui seraient stationnés en métropole et T.O.A. et avec un nombre de divisions parfaitement organisées constituant en fait la nouvelle implantation de l'armée française qui serait très peu modifiée d'ailleurs, ~~mais~~ même, le cas échéant, si des éléments d'Allemagne devaient être ramenés en France.

D'autre part, en Afrique du Nord, nous avons envisagé, après le retour du calme politique, la présence de 250.000 hommes avec une division d'infanterie, une division mécanique rapide, une division aéroportée et les réserves générales et, alors, une division d'infanterie dans chacune des circonscriptions administratives qui sont actuellement au nombre de quinze. En Tunisie seraient maintenus 25.000 hommes, au Maroc, 60.000 hommes, et cela constituerait avec 60.000 hommes demandés par la France d'outre-mer, et qu'il faut

à tout prix maintenir, un effectif de 145.000 hommes qui pourrait être alimenté par le service de 18 mois en faisant plus largement appel à l'utilisation du contingent français musulman d'Algérie. Cela nous donnerait, au point de vue international, la possibilité de répondre en tout temps à nos obligations interalliées fixées à 14 divisions d'infanterie, sans parler de la division mécanique rapide que j'indiquais tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. Je pense que je peux remercier chaleureusement, au nom de la commission unanime, M. le ministre de son exposé qui nous a prodigieusement intéressés. Vous nous avez apporté des éléments de réconfort - nous en avons besoin - mais aussi des éléments d'inquiétude pour l'avenir. En tout cas, ce qui nous a frappé, c'est la franchise avec laquelle vous vous êtes exprimé devant nous. La commission, vous le savez, vous porte une très affectueuse confiance, vous avez montré que vous la méritiez pleinement.

M. DE MAUPEOU. Vous nous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que nos troupes étaient restées à Oujda et y resteraient. Est-ce que leur liberté n'est pas assez limitée pour rendre leur surveillance très efficace ?

D'autre part, j'aurais voulu avoir un aperçu de la question des prisonniers faits en Algérie. Je crois qu'il est exact que les rebelles ne font pas de prisonniers. Je ne pense pas que les rebelles aient des camps de prisonniers français. Ils tuent tout le monde. Nous, de notre côté, nous faisons des prisonniers, que pense-t-on en faire ?

Le vœu que je voudrais émettre, c'est que le Gouvernement français publie à la face du monde et des chancelleries étrangères un livre blanc dont vous nous avez donné des éléments extrêmement intéressants en commençant votre communication et en soulignant certains faits comme celui que les rebelles ne font pas de prisonniers. Pourquoi la France ne le fait-elle pas ?

M. Yves JAOUEN. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de faire deux réunions sur l'Afrique du Nord et notamment sur le problème algérien. Malgré l'intérêt que j'ai pris à la lecture de déclarations gouvernementales, d'articles spécialisés, j'ai constaté qu'il y avait des failles et je suis très heureux d'avoir entendu votre exposé car il a été enrichissant. La population a besoin d'être informée et elle demande qu'on lui parle du problème de l'Afrique du Nord.

N'oubliez-vous pas aussi, monsieur le ministre, que les chefs militaires, à partir d'un certain grade, qu'il y a lieu de déterminer, devraient savoir la langue ou le dialecte de la région dans laquelle ils sont affectés ? Si c'est vrai pour les militaires cela devrait être également vrai pour les administrateurs civils, préfets et sous-préfets, parce que je considère qu'un homme qui parle là-bas au nom de la France est un missionnaire.

Quant à Mers-el-Kébir, est-ce que le Gouvernement entend y rester ...

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de question.

M. Yves JAOUEN. Enfin, quelles sont les perspectives de protection de la Mauritanie et du Sahara, contre les prétentions de certains pontifes marocains, algériens et tunisiens ?

M. Henri BARRE. Nous avons été les uns et les autres heureux d'entendre M. le ministre nous parler du moral. Je voudrais dire que le Gouvernement n'a peut-être pas fait, en ce qui concerne le moral de la population, tout ce qu'il aurait dû, parce que ce moral a subi des attaques dont vous parliez vous-même avec quelque aigreur, et vous aviez raison. Nous avons entendu au cours de conversations des choses que vous avez dénoncées tout à l'heure. Il serait bon que le Gouvernement s'occupât plus encore qu'il ne le fait de l'attitude de certains partis, de certains groupements, qui se livrent à la désintégration du moral de notre pays. Mais je n'insiste pas. Quand je vous écoutais, je revoyais en mémoire ce deuil fait par je ne sais qui au cours de la guerre 1914-1918 : nos camarades poilus dans une tranchée subissant toute les rigueurs du temps et le reste, lisant un journal et se disant : « Pourvu que l'arrière tienne ! »

UN COMMISSAIRE : C'est Forain !

M. Henri BARRE. Je me disais en écoutant les uns et les autres quant à nos affaires du Maroc et de l'Algérie : pourvu que le moral des Français tienne. C'est une affaire d'information, mais c'est un danger plus grave que le Gouvernement ne semble le redouter. Dorénavant, il devrait prendre les précautions qui s'imposent. Nous l'avons dit à la tribune, il est impossible de penser qu'on puisse accuser nos soldats d'aussi abominables exactions. J'ai entendu tout dernièrement, et je m'en excuse mes chers collègues, des prêtres tenir pour vrais de tels abus. Il appartient au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que cela ne se reproduise

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

plus. Nous sommes heureux de vous avoir entendu apporter des précisions qui nous permettront de répondre.

Vous nous avez souligné vos embarras à propos des avions qui n'ont pas le caractère indispensable qui convient pour appuyer efficacement la tâche de nos soldats. Vous avez eu des difficultés avec les hélicoptères. Nous vous avons aidé dans la mesure où nous avons pu. Moi aussi, j'ai entendu des spécialistes dire : nos avions à réaction qui dépassent le mur du son sont absolument inutiles. Vous avez des difficultés et je sais pourtant qu'il y a des constructeurs français qui ne demanderaient pas mieux que de faire un effort dans ce sens. Nous regrettons avec vous que vous ayez rencontré les difficultés dont vous nous avez parlé. Il faudra que, dans ce domaine, Gouvernement et Parlement se mettent d'accord pour briser des résistances d'intérêts matériels là où elles se trouvent.

Vous remerciant de l'exposé que vous nous avez fait, vous pouvez être sûr, monsieur le ministre - et mes collègues sans doute partageront mon avis - que nous nous ferons l'écho, parmi la population, des renseignements précieux que vous nous avez apportés ici.

M. Raymond PINCHARD. Vous nous avez dit votre inquiétude en ce qui concerne les installations aux confins algéro-tunisiens et algéro-marocains. L'articulation du commandement pourrait avoir une importance. De qui relèvent les commandements des troupes françaises en Tunisie et au Maroc ? Sous les ordres de qui se trouve le Général Cogny ? du général ~~Loriot~~ ou du ministre de la défense nationale ?

Lorillot

M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT. En ce qui concerne l'articulation du commandement, vous savez quelles sont mes attributions. En tant que secrétaire d'État à la guerre, je suis chargé de l'administration, de la gestion de toute l'armée de terre, c'est-à-dire, l'Allemagne, la France, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sahara. Mon autorité disparaît dans les territoires d'outre-mer. J'ai même à administrer les quelques éléments très réduits qui existent encore en Indochine.

En ce qui concerne l'utilisation des troupes, par délégation de M. le ministre de la défense nationale et par délégation de M. le ministre résident qui a, comme tout gouverneur, l'emploi des troupes, j'ai à suivre l'emploi des troupes en Algérie, avec l'autorité interarmes pour une coordination. Voilà quel est mon statut. Les troupes relèvent

../..

de M. le ministre de la défense nationale pour leur emploi et, de moi, pour leur entretien. Mais en fait, étant donné l'accord complet qui existe entre M. le ministre de la défense nationale et moi sur ce problème, étant donné les investigations que je pousse partout au cours de mes voyages, aussi bien dans le sud tunisien qu'au Maroc, en fait, j'ai connaissance de tout ce qui se passe et les décisions qui sont prises quant à l'emploi des troupes françaises le sont à mon instigation.

Par exemple, quand j'ai fait mon voyage à Tindouf et que j'ai appris qu'on avait évacué certains postes, j'ai protesté auprès du général Burgund et l'ambassadeur Dubois contre cet abandon. En effet, ces postes se trouvant dans une zone que nous avons revendiquée comme zone algérienne, si nous les abandonnions, notre revendication était inopportune. A Alger, lorsqu'il y a eu le mouvement insolite que vous savez, je suis intervenu immédiatement auprès du général Cogny pour lui dire: "Halte-là que se passe-t-il?" C'est un peu byzantin.

Je ne me gêne pas non plus pour aller en Tunisie. Naturellement je ne vais pas à Tunis parce que je suis un peu trop voyant. Entre les généraux Loriot et Baillif, les contacts se font bien. Les opérations se font en équipe.

ML Raymond PINCHARD. La question n'était pas faite pour vous embarrasser. Je vous fais pleinement confiance et je considère que le pays a eu une chance, celle de vous avoir. Je le dis comme je le pense. Mais, de votre réponse, il me semble ressortir qu'il y a une question de liaison et de subordination à mettre au point entre les généraux Cogny, Loriot et Baillif.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il y a un obstacle qui est politique.

M. LE PRESIDENT. Il est de taille.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je voudrais vous dire quelle est ma pensée profonde sur le problème. J'estime qu'il ne faut pas poser ce problème avant que les conventions militaires franco-marocaines et franco-tunisiennes ne soient instaurées. C'est pour cela que le général Calliès, inspecteur d'Afrique du nord, continue et expressément sur mon ordre à suivre l'ensemble du problème. Mais il faut obtenir la définition de la convention militaire tant pour le Maroc que pour la Tunisie.

En ce qui concerne l'armée de terre, marine et air, s'il y a un mouvement de bateaux, c'est le secrétaire d'Etat à la marine qui le décide et il a sur ce point toute latitude. Sans doute le secrétaire d'Etat à l'air peut prendre également des décisions en toute latitude comme le secrétaire d'Etat à l'armée de terre, mais vraiment, c'est le secrétaire d'Etat pour l'administration, pour le pépin s'il y en avait un, qui décide. Nous avons consenti ce modus vivendi qui, par mon rapport établi avec M. le ministre de la défense nationale donne satisfaction.

En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, il y a vis-à-vis de nous des difficultés dues à la non-existence, à la non-définition du statut militaire. C'est pour cela qu'il faut l'obtenir rapidement.

Quant à la question de M. de Maupéou, je dirais que nous n'avons plus, depuis quelques mois, toute la latitude de mouvements que nous avons au Maroc. Nous l'avons malgré tout gardé beaucoup au Maroc oriental. Quant il m'a fallu tirer la 4ème D.I.M. pour l'utiliser en Algérie, j'ai envoyé 5 bataillons disponibles en disant à l'Etat-Major : "Envoyez les moyens de locomotion, il faut qu'ils continuent à tourner comme la 4ème D.I.M.". Pour Oujda, on s'est plaint des exactions des légionnaires, on a débauché des légionnaires du 2ème régiment étranger de cavalerie, 5 tous les jours et jusqu'à des officiers. J'ai été obligé de retirer le 2ème R.E.C. et de le faire passer à Biskra et je le mets à la frontière Lybienne où il y a des grandes étendues de sable. Nous avons retiré les légionnaires, mais le matériel a été pris en charge par le 29ème dragons.

Il y a, au point de vue du nombre des disparus, 163 prisonniers ou disparus en Algérie. Je crois d'ailleurs personnellement que les disparus sont morts. Il y a eu quelques prisonniers à un moment donné, mais on a réussi à en délivrer quelques uns. Je dois à ce sujet signaler qu'il y a quelque chose d'odieux : la presse a annoncé que deux prisonniers étaient vivants et il a fallu que nous recevions les familles qui demandaient des renseignements sur ces militaires. Or, ces deux militaires sont morts, nous en avons eu la certitude depuis. Il y a là un problème qui doit être posé sur le plan international, mais il est certain que nous avons des différences de comportement.

Je ne puis répondre à la question suivante : "que veut-on faire des prisonniers?"

Passons maintenant au problème de la justice militaire. Il est évident qu'il y a là des choses troublantes. En Kabylie, il

y avait auparavant 700 crimes chaque année. La ~~rebka~~ qui est une sorte de vendetta kabyle faisait énormément de victimes. Le condamné de droit commun est passé au travers; on qualifie de politique tout ce qui s'est passé là-bas. Si l'on fait le compte en année pleine en fonction des attentats qui se produisent, nous en aurons 740 en année pleine, alors qu'une certaine quantité, relevant du droit commun en Kabylie était à déplorer auparavant. Ceci, personne ne le fait et on ne l'imprime pas le lendemain.

M. Jaouen m'a posé la question de la nécessité de l'information. Ce n'est pas facile, car la grande presse cherche la sensation, la presse parisienne surtout, en particulier les journaux du soir, car la presse de province est beaucoup plus mesurée.

Je puis vous citer une anecdote divertissante d'un Marseillais qui se trouvait au sud de Tébessa et qui écrivait à ses parents - il faut bien voir de temps en temps la correspondance pour se rendre compte de l'état moral des troupes - : "Je suis sur le toit et au-dessus de moi, les lions sont en train de manger les chameaux" ... C'est l'histoire marseillaise à plein, il fallait bien qu'il trompe son ennui.

En ce qui concerne les chefs militaires qui devraient savoir le dialecte, j'ai décidé au début de l'année que l'enseignement de l'arabe serait obligatoire à Saint-Cyr et dans les écoles militaires. Mais il ne faut pas commettre l'erreur de n'enseigner que l'arabe. A force de parler l'arabe, nous ~~le~~ ~~leur~~ apprenons aux Berbères; nous arabisons comme nous avons islamisé tous ces gens-là. Il va être nécessaire sans doute d'apprendre le berbère.

En ce qui concerne la Mauritanie, je crois y avoir répondu tout à l'heure. Le président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée est parti avec ~~xxx~~ plusieurs de ses collègues en Mauritanie. Depuis ma visite à Tindouf, beaucoup de monde y est passé. Quand on voit sur place, on se rend compte que c'est véritablement à l'ouest que se trouve la clé de tout notre empire africain. Si nous laissons toucher à cette partie c'est tout le reste qui s'écroulera jusqu'au Niger.

Je reviens d'un voyage récent. Les libyens ont fait occuper Fort-Leclerc dans l'est du Pezzan et ils envisagent de reprendre en mains une population civile qui leur était défavorable. Les oasis de ~~Ghat~~ et de Ghadamès ont été l'objet de multiples contestations entre les libyens et nous-mêmes ou les italiens. Il y a une rectification de frontière qui a été faite après l'accord Laval-Mussolini. Au lendemain de la guerre, il était possible d'avoir ~~Ghat~~ car toute la population s'était prononcée pour le rattachement à la France. Aujourd'hui, après ce qui s'est passé en Egypte, avec tous les agents égyptiens, nous aurons encore 65 p.100 de plébiscite favorable. Mais nous sommes l'objet d'une grande convoitise à cause des découvertes de pétrole.

Je vous donnerai ici la clé de l'action que j'essaie de mener depuis février. Si nous arrivions à pacifier l'Algérie, à tenir barre sur le Maroc et la Tunisie, les ressources de pétrole que l'on vient de découvrir nous permettraient de devenir une grande puissance industrielle, peut-être la troisième puissance mondiale derrière la Russie et les Etats-Unis. Nous sommes au coeur du Sahara avec des ressources d'une ampleur équivalente à celle de l'Arabie. C'est pour cela que nous avons des ennuis en Afrique du Nord et c'est pourquoi je suis persuadé que les Assemblées ne doivent pas lâcher sur ce point.

La constitution du Sahara en tant qu'entité administrative autonome est des plus urgentes ; il faut détacher le Sahara de l'Algérie. A mon sens, le Sahara sera l'élément industriel du fait de l'utilisation du pétrole et de l'eau découverts par des forages artésiens et l'utilisation de l'énergie solaire. La population sera fatalement une population d'européens car il n'y a qu'eux qui peuvent et qui ont le goût d'y travailler.

C'est le moyen de garder à côté de pays d'une entière indépendance, une Algérie qui doit rester française, une Afrique équatoriale et occidentale qui doivent le rester également. Pour cela, il faut que nous soyons chez nous, régis par une loi de la métropole.

Cela est d'autant plus facile qu'il n'y a pas, là, de problème démographique ou religieux. Les populations d'origine nous sont restées fidèles ; elles étaient esclaves autrefois ; nous les avons libérées et nous leur avons donné du bien être. Autrefois, elles mangeaient du mil et des dattes des oasis. Aujourd'hui le gars qui a terminé sa journée de travail sur un chantier va chez le boulanger et achète son pain.

D.N. 17.10.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'une délégation chargée d'une mission d'information en Algérie.

COMPTE RENDU

M.ROTINAT, Président.- Notre réunion d'aujourd'hui est la suite logique de celle d'hier : ce que nous a dit M.Max Lejeune nous confirme que notre commission est parfaitement habilitée à s'informer en Algérie.

Nous pouvons donc préciser la composition d'une délégation ainsi que les buts et les dates d'une mission. Nous demanderons les pouvoirs d'enquête pour l'accomplir.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nos missions ont toujours été accueillies à bras ouverts par les chefs militaires et ont été efficaces.

J'ai reçu les candidatures de M.de Maupeou, M.Brunhes, M.Pidoux de la Maduère et M.Jaouen qui m'a parlé il y a quelque temps déjà de ce voyage.

M.JAOUEN.- Je crois, en effet, que nous avons besoin d'être éclairés et de pouvoir éclairer l'opinion publique.

M.PINCHARD.- Je pense que M.Valentin ou moi-même devrions pouvoir faire partie de la délégation puisque toute la division de Nancy est en Algérie.

M.LE PRESIDENT.- Je voudrais insister pour que M.de Maupeou soit désigné pour présider la délégation.

M.BOULANGE.- Nous savons tous l'importance de cette mission. Je crois que la délégation devrait être équilibrée sur le plan politique et que les socialistes devraient y être représentés.

M.de Maupeou est désigné pour faire partie de la délégation et la présider.

.../...

D.N. 17.10.56

- 3 -

M.PIDOUX de la MADUERE.- je crains que la désignation de M.Valentin risque de déséquilibrer, alors, la délégation.

M.Vanrullen est désigné.

M.Jaouen est désigné.

M.Pidou de la Maduère est désigné.

M.LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner des suppléants qui seraient prêts à remplacer les défaillants du ~~premier~~ instant.
dernier

M.VANRULLEN.- Je propose que nous puissions désigner des suppléants à titre personnel.

M.LE PRESIDENT.- Qui pourrait donc, éventuellement, remplacer M.Vanrullen ?

M.Boulangé est désigné pour suppléer éventuellement M.Vanrullen.

M.Valentin est désigné pour suppléer éventuellement M.Pidou de la Maduère.

M.LE PRESIDENT.- Je pense que nous pourrions n'envoyer notre délégation que vers le 1er novembre pour qu'elle ne suive pas immédiatement celle que l'Assemblée Nationale vient d'envoyer dans le sud-oranais.

M.VALENTIN.- D'autant plus qu'après le 15 novembre, la situation va changer du fait du retour des disponibles.

M.LE PRESIDENT.- Nous pourrions donc faire partir notre délégation après le 11 novembre, le lundi 19 par exemple.

(Assentiment).

Elle pourrait peut-être s'attacher à la visite de la petite Kabylie et de l'Algérois; sans doute nos collègues voudront-ils visiter les régions où sont engagés leurs électeurs. Personnellement d'ailleurs, je ne crois pas que cela soit très heureux.

De toute façon, nous pourrions nous informer sur l'ensemble de la situation matérielle en Algérie.

.../...

D.N. 17.10.56

La commission sera appelée à se prononcer sur le programme de la mission.

M. BOULANGE.- Je vous signale l'importance des renseignements à rapporter sur l'organisation sanitaire.

M. BARRE.- Il y a des zones inquiétantes, sur lesquelles devrait porter l'effort d'information de nos collègues; je songe particulièrement au problème des frontières.

M. LE PRESIDENT.- J'ai l'intention de m'attacher à cette question, mais je pense que la mission de notre délégation doit être un peu plus limitée. Nous aurons, avant la fin de l'année, à nous occuper du problème du verrouillage des frontières, et à le traiter avec soin.

La séance est levée à 16 heures 10

Le Président,

Robinet

Présents : M. Henri BARRE, Yves JACQUET, de HAFFNER, Pierre de LAURENCE, Marcel MERLIN, ROULLIN, VANDELIN.

Excusés : M. Julien BRUNIER, BOUTERAT, Jean-Louis MOISSANT, ROUSSEAU.

Suppléants : M. ALBIS.

Absents : M. Robert ADER, AUGER, le Général FÉROBERT, MICHAUD, Marcel MULLIER, CHAPARON, PÉTIOT, RABE, de LACHONNE, LE GROS, MONTMAYEUX, Jacques PASTIAC, de MONTVILLE, PARISET, le Général LÉVY, THOMAS, FILISET de LA HAIE, Raymond PIERRE, Eugène PIGNAT.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M.de MAUPEOU, Vice-Président

Séance du Jeudi 25 Octobre 1956

La séance est ouverte à 10 heures 40

Présents : MM. Henri BARRE, Yves JAUEN, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

Excusés : MM. Julien BRUNHES, MOSTEFAI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Suppléant : M. ALRIC.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE, FOUSSON, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI.

D.N. 25.10.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de M.Michelet, sur le projet de loi (n° 648, session 1955,1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant création et statut du corps des magistrats militaires, du cadre des officiers greffiers et des cadres des sous-officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la Justice militaire des forces armées.

COMPTE RENDU

M.de MAUPEOU, Président.- En ouvrant la séance, je vous demande de vous recueillir en hommage aux morts de Meknès. Je souhaite que les ordres donnés au général Cogny permettent de protéger/dorénavant nos compatriotes.
mieux

Nous allons maintenant examiner le rapport de notre collègue, M.Michelet, sur le projet de loi (n° 648, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant création et statut du corps des magistrats militaires, du cadre des officiers greffiers et des cadres des sous officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la justice militaire des forces armées.

M.MICHELET, Rapporteur.- Le texte que vous m'avez demandé de rapporter a pour but de créer un corps des magistrats militaires.

Dès 1946, un essai a été fait pour unifier les statuts des différents magistrats militaires. Une première difficulté a été surmontée par la substitution de classes aux anciens grades, mais la plus grande innovation a consisté dans la création d'un même corps pour les trois armes.

Jusqu'à maintenant, en effet, il y avait une justice maritime et une justice commune à l'Air et à la Terre. Ceci va, naturellement, poser le problème de l'unification des Codes.

M.LE PRESIDENT.- Je vois qu'il est question, à l'article premier, de corps et de cadres.

.../...

M.LE RAPPORTEUR.- Cette terminologie a été imposée par le Conseil d'Etat. Le corps désigne un ensemble de fonctionnaires tandis que le mot "cadre" s'applique aux personnels destinés à permettre le fonctionnement du corps.

Ceci dit, je pense que vous serez tous d'accord pour approuver la réforme proposée par le gouvernement et recommander au Conseil de la République l'adoption du projet de loi que vous m'avez chargé de rapporter.

La commission adopte les conclusions de M.Michelet et décide de demander l'inscription du projet de loi à la séance du mardi 30 octobre.

M.LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant examiner la proposition de loi de M.Michelet (n° 376, session 1955-1956) tendant à hâter l'application aux personnels militaires des dispositions des lois n° 48-1251 du 6 août 1948 et n° 51-1124 du 26 septembre 1951, relatives au statut des déportés et internés de la Résistance et aux bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance.

M.MICHELET.- Le Ministre de la Défense Nationale est d'accord sur mon texte mais il rencontre l'opposition de ses services.

Je vous demande donc de m'autoriser à rapporter favorablement ce texte qui n'a d'autre but que de demander l'application des lois précédentes visant les déportés et internés. Je vous signale, d'ailleurs, que tous les ministères civils ont appliqué la réglementation en vigueur et que seul le ministère de la défense nationale ne l'a pas fait.

La commission se rallie à ces conclusions.

M.RUPIED.- Les services ne doivent pas commander. Dans un pays organisé, l'exécutif ne doit pas dépendre de son administration.

M.LE PRESIDENT.- Je vous suggère que nous entendions prochainement M.le Secrétaire d'Etat à la Marine sur la situation de notre flotte et l'implantation de nos installations dans le Pacifique et en Afrique du Nord.

M.MICHELET.- Nous pourrions nous assurer que les rebelles algériens récemment capturés seront bien confiés à la garde de la justice militaire. Il serait souhaitable que la commission exprime son avis sur ce point à M.le Ministre de la Défense Nationale.

M.LE PRESIDENT.- Je peux, si vous le désirez, faire une démarche dans ce sens auprès de M.Bourgès-Maunoury, mais il y a peut-être des distinctions à faire entre les prisonniers.

.../...

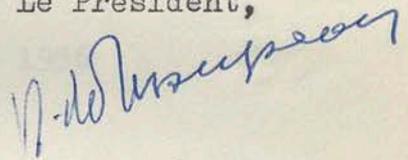
M. Henri BARRE.- Je suis d'accord pour que les rebelles algériens capturés soient confiés à la justice militaire, mais il conviendrait que notre démarche soit discrète.

M. ALRIC.- Il n'y a pas de raison de réserver un régime particulier à ces individus dont plusieurs sont des déserteurs.

M. LE PRESIDENT.- Je demanderai donc audience aujourd'hui ou demain au Ministre de la Défense Nationale pour lui faire part de vos observations.

La séance est levée à 11 heures 15

Le Président,



[Faint, illegible text, likely a list of names or a table of contents]

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Echange de vues sur la communication qui doit être faite aujourd'hui au Conseil de la République.

---:---:---:---:---

Présidence de M. Jacques de MAUPEOU, Vice-Président

---:---:---:---

Séance du Mardi 30 Octobre 1956

COMPTE RENDU

---:---:---

M. de MAUPEOU, président. - Nous arrivons à 22 heures une heure et demie de retard. C'est pourquoi, au lieu de faire un vote, ce qui supposerait un texte, voilà pourquoi il peut être bon que nous ayons un échange de vues.

Je commence à dire que notre Commission n'aura pas à intervenir ; le Gouvernement saisirait peut-être les conseils des Affaires étrangères avant la séance.

---*---

- La déclaration portera évidemment sur l'entrée des
- Présents : MM. le Général BETHOUART, CLAPAREDE, de MAUPEOU, de MONTULLE, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE, Edgard PISANI, Marcel RUPIED.
 - Excusés : M. ROTINAT.
 - Suppléants : MM. Charles DURAND, PRIMET, VALENTIN.
 - Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONG-CHAMBON, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, El-Hadi MOSTEFAI, PARISOT, le Général PETIT, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, SEGUIN, VANRULLEN.

---:---

.. / ..

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Echange de vues sur la communication qui doit être faite aujourd'hui par le Gouvernement au Conseil de la République.

-*-

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, président.- Nous attendons à 21 heures une communication du Gouvernement sur l'affaire de Suez, au Parlement. On croit savoir que le Gouvernement demandera peut-être un vote, ce qui supposerait un texte. Voilà pourquoi il peut être bon que nous ayons un échange de vues.

Je commence à croire que notre Commission n'aura pas à intervenir ; le Gouvernement saisirait peut-être les commissions des Affaires étrangères avant la séance.

La déclaration portera évidemment sur l'entrée des troupes israéliennes dans le Sinaï et ses conséquences. Les Gouvernements français et anglais auraient donné 12 heures au Gouvernement égyptien pour faire savoir s'il les autorise à débarquer des troupes dans la zone du canal.

Aux dernières nouvelles, il apparaîtrait que l'Egypte aurait une force assez importante, dans le Nord du désert du Sinaï, qui aurait été neutralisée par les Israéliens.

Je pense, en tout état de cause, que nous pourrions nous réunir rapidement avant le vote éventuel sur la déclaration.

Peut-être pourrions-nous donc désigner à tout hasard un rapporteur ?

M. PIDOUX de LA MADUERE.- Je pense que notre Commission ne sera pas celle qui sera saisie.

.../...

M. PISANI.- Etant donné la demande de débarquement de forces, je crois que nous pourrions demander d'être invités à siéger en commun avec la Commission des Affaires étrangères.

M. PIALES.- Aurons-nous même à émettre un vote ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je peux vous dire que M. Bourguès-Maunoury a dit : "peut-être". Ne s'agirait-il que de l'Assemblée Nationale, je ne sais.

M. PISANI.- Ou bien, il y aura un vote n'exigeant pas l'intervention des commissions, ou bien il y aura un projet de loi financier qui engagerait notre Commission.

N'oublions pas que les forces qui seraient engagées sont prélevées sur l'ensemble des forces d'Afrique du Nord. Nous devrions donc nous réunir en commun avec la Commission des Affaires étrangères.

M. LE PRÉSIDENT.- Seriez-vous donc d'accord pour le principe de cette réunion commune ?

(Assentiment).

Si on nous demandait le vote d'une loi de crédits militaires, notre Commission se saisirait-elle pour avis ?

(Assentiment).

Confierions-nous donc dès maintenant un rôle de rapporteur, à l'avance, à l'un de nos collègues ?

(Assentiment).

M. PISANI est désigné pour rapporter éventuellement l'avis de la Commission.

M. PISANI.- Il faut dire à quel point il est impropre de ne saisir que les Commissions des Affaires étrangères. Dès que le premier soldat est déplacé, il est normal et indispensable que la Commission de la Défense Nationale soit saisie.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout état de cause, gardons le contact et "prenons le vent".

La séance est levée à 18 heures 25.

Le Président,

M. Maunoury

ORDRE DU JOUR

Examen du rapport de M. de MONTVILLE sur la proposition de loi (n° 725, session 1955-1956), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'Ordre de la Légion d'honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du Mardi 6 Novembre 1956

La séance est ouverte à 16 heures 15

Présents : MM. Robert AUBE, le Général BETHOUART, Julien BRUNHES, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTVILLE, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, SEGUIN.

Suppléants: MM. ALRIC, VALENTIN.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El-Hadi MOSTEFAI, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, VANRULLEN.

D.N. 6.11.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de M.de MONTULLE sur la proposition de loi (n° 725, session 1955-1956), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'Ordre de la Légion d'Honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

COMTE RENDU

M.ROTINAT, Président.- Je pense que la commission tient à s'associer à l'hommage que le Sénat vient de rendre à la nation hongroise.

Je vous propose également d'adresser notre salut aux soldats français qui, sur un autre point du globe, luttent avec courage et discipline. Nous savons qu'ils le font selon la pure tradition de notre armée. Nous leur adressons le témoignage de notre admiration et de notre gratitude.

(Applaudissements).

Je donne la parole à M.de Montullé, rapporteur de la proposition de loi (n° 725, session 1955-1956), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'Ordre de la Légion d'Honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

M.de MONTULLE.- En seconde lecture, l'Assemblée Nationale a adopté notre texte en y ajoutant les mots : pour chaque grade".

Je crois que cette adjonction est utile, si elle n'est pas absolument nécessaire.

M.de Montullé donne lecture du rapport de M.Gaillemin, rapporteur en 2ème lecture à l'Assemblée Nationale.

M.de MONTULLE.- Je vous propose de donner un avis favorable au texte.

*
Le rapport est adopté.

.../...

M. MICHELET.- Je devais rapporter aujourd'hui, en séance, une proposition de loi relative aux bonifications d'ancienneté. Le ministère de la Défense Nationale m'a demandé de défendre devant vous un nouveau texte, et de demander le retrait de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui du rapport que je devais faire.

Je prendrai connaissance du texte proposé que je défendrai si je suis d'accord.

M. RUPIED.- C'est encore un moyen dilatoire pour retarder l'application de la loi qui prévoyait, dans le délai de 3 mois, un règlement d'administration publique pour son application.

Il est bien regrettable que l'on n'ait rien fait pour l'armée : il y a des dossiers déposés depuis plus d'un an au ministère de la guerre !

M. MICHELET.- Voici une précision : je suis absolument d'accord avec M. Rupied, mais il est hors de doute que si nous votions aujourd'hui les conclusions de mon rapport, en séance, nous perdrons la face devant l'autre assemblée.

Le problème est très grave : il pose toute la question de l'"amalgame". Mais, évidemment, plus on attendra, plus les dossiers seront difficiles à débrouiller. D'un autre côté, je n'aimerais personnellement pas toucher un rappel de solde dans de telles conditions.

M. LE PRESIDENT.- N'a-t-on pas quand même appliqué l'esprit de la loi depuis sa promulgation ?

M. MICHELET.- Pas exactement. Il est vrai que certains officiers qui avaient fait une brillante résistance se sont vu dépasser par des camarades non résistants qui se sont "rachetés" ensuite en Indochine.

Nous serions donc d'accord pour retirer le rapport de l'ordre du jour de cette séance, mais il faut que nous présentions un texte la semaine prochaine.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc d'entendre le rapport de M. Michelet mercredi prochain, pour en demander la discussion immédiate le lendemain. (Assentiment)

— x —

.../...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M.de MAUPEOU.- A un congrès des médaillés militaires, j'ai été saisi d'un voeu qui s'oppose au nouvel "ordre de la valeur militaire", les médaillés militaires craignant une confusion possible entre cet ordre et celui auquel ils appartiennent.

— x —

M.MICHELET.- Je vous rappelle que vous aviez décidé que nous visiterions des centres d'instruction. Je vous informe que je dois demain visiter celui de Noyon.

La séance est levée à 16 heures 40

Le Président,

Présidence de M. SOTTEAU, Président

Séance du Mercredi 21 novembre 1956

La séance est ouverte à 15 heures 10

PRÉSENTS : M. AUGERES, le Général SUFFRANT, Marcel FOUILLON, Julien BRUNEL, Jacques ALBERT, de MOULINS, Raymond PICHARD, Jean-Louis BOLLARD, ROCHET.

ABSENT : M. MICHELET.

PRÉSENTS : M. Robert ALES, Henri BAZER, FURBERG, CLAPARÈDE, FURBERG, Yves JAGUET, KALS, de LIGNEROTTE, LE GROS, LAMBOURDIN, de MAUPON, M-DESI MONTVAL, PARISOT, le Général PETIT, STALON, VIDOUZ de LA MAISON, Régère ZAMIST, Marcel RUBIN, SERVIN, VASSOLLE.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 21 novembre 1956

-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 heures 10

-*-

Présents : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGE,
Julien BRUNHES, Jacques MASTEAU, de MONTULLE,
Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusé : M. MICHELET.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BORGEAUD, CLAPAREDE,
FOUSSON, Yves JAUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS,
LONGCHAMBON, de MAUPEOU, El-Hadi MOSTEFAI, PARISOT,
le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE,
Edgard PISANI, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

-*-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Rapport de M. de Montullé, sur la proposition de loi (n° 57, session 1956-1957), portant statut des officiers de réserve de l'armée de terre.
- II - Désignation d'un membre de la commission, délégué avec voix consultative auprès de la Commission des Finances.
- III - Désignation éventuelle des rapporteurs particuliers pour les sections du budget militaire.

-*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président.- La parole est à M. de Montullé, rapporteur de la proposition de loi, portant statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

M. de MONTULLE.- Les modifications apportées au texte par l'Assemblée Nationale sont pratiquement des "changements de virgules", sauf en ce qui concerne l'article 17, qui nous revient dans le texte où nous l'avions adopté en tout premier examen et qui a l'avantage de poser sans ambiguïté le principe que les officiers de réserve ont les mêmes avantages en matière de frais de déplacement que les officiers d'active. Je crois que nous devons adopter, sans le modifier, ce texte et nous tenir à cette position.

M. de MONTULLE indique les différences entre le texte adopté par le Conseil de la République en première lecture et le texte adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

L'ensemble de ces modifications est approuvé.

.../...

- 3 -

Le rapport de M. de Montullé est adopté.

La Commission décide de demander la discussion immédiate du rapport pour le jeudi 22 novembre.

(Assentiment).

Sont désignés : -*-

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Commission des Finances relative à la nouvelle procédure d'examen du budget.

La séance est levée à 16 heures 50.

-*-

Le Président,

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'entendre la semaine prochaine M. Bourgès-Maunoury sur les répercussions militaires de l'affaire de Suez. Cette audition pourrait avoir lieu devant nos sous-commissions, que nous pourrions reconduire, à cette occasion, en y effectuant les remplacements nécessaires.

(Assentiment).

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions entendre également M. Max Lejeune et M. Laforest, mercredi prochain sur les budgets de leur département.

-*-

Désignation de rapporteurs spéciaux, délégués
auprès de la Commission des Finances.-

M. LE PRESIDENT.- La Commission des Finances nous propose, pour l'examen du budget, une formule, qui ne nous lie

..//..

pas. Gardons notre liberté; nous pouvons désigner nos rapporteurs spéciaux, en les déléguant avec voix consultative à la Commission des Finances, quitte à leur demander, si c'est nécessaire, de présenter notre opinion à la tribune.

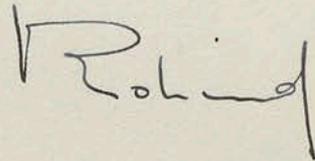
(Assentiment).

Sont désignés :

- M. Piales, comme rapporteur spécial de la "Section commune"
- M. de Maupeou, comme rapporteur spécial de la section "Guerre"
- M. Brunhes, comme rapporteur spécial de la section "Marine"
- M. Barré, comme rapporteur spécial de la section "Air"
- M. Fousson, comme rapporteur spécial de la section "F.O.M."

La séance est levée à 16 heures 50.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

- Adoption de M. ...
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du Jeudi 22 Novembre 1956

La séance est ouverte à 10 heures cinq

L'adoption du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte-rendu sténographique ci-joint.

La séance est levée à 11h 25

Présents : MM. AUGARDE, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, Yves JAOUEN, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, SEGUIN.

Suppléants : MM. LE SASSIER BOISAUNE, SAUVETRE, VALENTIN.

Excusés : MM. BETHOUART, MICHELET, PISANI.

Absents : MM. AUBE, Henri BARRE, BORGEAUD, FOUSSON, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El-Hadi MOSTEPAI, le Général PETIT, Raymond PINCHARD, Marcel RUPIED, VANRULLEN.

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Anxionnaz, Secrétaire d'Etat à la Marine, sur l'état actuel des questions navales et le budget " Marine" pour 1957.

M. ANXIONNAZ. - Monsieur le Ministre, c'est la première fois que nous avons l'honneur de vous recevoir devant votre commission, je vous vous souhaite la bienvenue et souligner combien nous sommes heureux de vous entendre.

* * *

Nous vous avons demandé de venir nous faire connaître les grandes lignes de votre budget et, d'une façon plus générale, la politique que vous entendez suivre dans les années à venir. Vous voudrez bien répondre aux différentes questions qui vous sont posées.

COMPTE-RENDU

M. ANXIONNAZ, Secrétaire d'Etat à la Marine. - Monsieur M. ROTINAT, président, accueille M. ANXIONNAZ, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Marine).

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte-rendu sténographique ci-annexé.

La séance est levée à 11 h. 25

Le Président

Rotinat

Audition de M. Anxionnaz,
Secrétaire d'Etat aux Armées
(Marine)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, c'est la première fois que nous avons l'honneur de vous recevoir devant notre commission, je veux vous souhaiter la bienvenue et souligner combien nous sommes heureux de vous entendre.

Nous vous avons demandé de venir nous faire connaître les grandes lignes de votre budget et, d'une façon plus générale, la politique que vous entendrez suivre dans les années à venir. Vous voudrez bien répondre aux différentes questions qui vous sont posées.

M. ANXIONNAZ, Secrétaire d'Etat à la Marine.- Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu me convoquer devant votre commission. Je vais faire un exposé d'ensemble en faisant ressortir particulièrement les problèmes techniques auxquels ce budget prétend apporter un commencement de solution.

Vous savez que ce budget de 1957 présente une augmentation assez sensible par rapport à celui de 1956. En effet, il est prévu, d'une part, 106 milliards d'autorisations de programme contre 97.500 millions en 1956 et, d'autre part, 88.600 millions de crédits de paiement contre 172.800 millions en 1956. Il est à noter que les crédits nécessités par les opérations d'Afrique du nord ne sont pas compris dans ce chiffre car ils font l'objet de collectifs spéciaux.

Dans le cadre de ces chiffres, je tiens à relever que les dépenses de fonctionnement ne varient pour ainsi dire pas, malgré certaines majorations des rémunérations; elles atteindront dans le budget qui vous est soumis 91.700 millions au lieu de 89 milliards.

Par contre, je tiens à insister sur l'augmentation substantielle des dépenses d'investissements qui passent de 83,8 milliards à 96,9 milliards. Cette augmentation est absorbée, pour sa plus large part, par le chapitre des constructions neuves et, pour une part moins importante, par celui de l'aéronautique navale.

.../...

La part des dépenses intéressant les territoires de l'Union française sera en 1957 d'environ 28 milliards et demi dont voici les grandes masses :

- rémunération et entretien du personnel	14,8 milliards
- fonctionnement et entretien du matériel	6 milliards
- investissements	7,7 milliards

Je vous signale que les deux premiers postes concernant le personnel et le matériel sont en diminution sensible par rapport aux chiffres de 1956 par suite de la suppression des dépenses d'Indochine et aussi par le fait que les dépenses entraînées par les opérations d'Afrique du nord ont fait l'objet de crédits spéciaux.

Voici comment se présente, en gros, sur le plan des chiffres globaux, le budget de 1957.

Je voudrais maintenant revenir à des problèmes plus techniques concernant les principaux chapitres de ce budget. Je cite, pour mémoire, les problèmes d'effectifs. Nous souhaitons obtenir une augmentation sensible de certains postes d'effectifs pour faire face aux besoins croissants de la période que nous traversons. Le lancement, la mise en escadre de bâtiments de plus en plus nombreux exigent une augmentation assez sensible des effectifs. Dès 1957, nous avons pu, néanmoins, prévoir une augmentation, assez faible à vrai dire, qui se révélera rapidement insuffisante; il est incontestable que le budget de 1958 devra permettre un nouvel effort plus marqué dans ce sens.

Le chapitre le plus important est le problème de la construction de la flotte. Votre commission a toujours insisté particulièrement sur la nécessité d'une certaine continuité dans la mise en chantier de bâtiments. Vous connaissez le plan des 30.000 tonnes annuelles, plan qui a été parfois écarté, par exemple en 1956.

Pour 1957, pour des raisons techniques, des raisons d'utilisation des arsenaux et des chantiers, nous avons été amenés à préparer une tranche de bâtiments légers, avec le renvoi à 1958 du troisième porte avions qui était prévu dans les plans initiaux.

Par conséquent, la composition de la tranche de 1957 porte, presque exclusivement, sur des bâtiments de faible tonnage et nous a conduits à un chiffre de crédit extrêmement élevé puisque la tonne de bâtiment à construire coûte d'autant plus cher que le bâtiment est plus petit.

.../...

Il m'a donc été impossible d'obtenir pour 1957 les crédits nécessaires qui auraient largement dépassé 65 milliards pour mettre en chantier une tranche de 30.000 tonnes. Mais il est entendu - et le Parlement aura à se prononcer sur ce point - que les deux tranches de 1957 et 1958 totaliseront 60.000 tonnes. La tranche de 1957 porte sur 22.000 tonnes tandis que celle de 1958 sera de 38.000 tonnes pour arriver au chiffre global de 60.000 tonnes. Le montant des crédits sera le même dans les deux cas, malgré l'écart de tonnage que je viens de vous indiquer.

Quelle sera donc la tranche que nous nous proposons de mettre en chantier en 1957 ? Les autorisations de programme prévues à ce chapitre s'élèvent à 52 milliards, chiffre qui comprend 8 milliards de réévaluation technique nécessitée par des perfectionnements qu'il est absolument indispensable d'introduire en cours de construction pour que les bâtiments neufs ne soient pas déjà dépassés par les techniques modernes au moment de leur entrée en escadre.

La tranche navale de 1957 atteindra 21.000 tonnes dont voici la composition : un croiseur porte hélicoptères de 10.000 tonnes pour un prix de 15 milliards, deux escorteurs de l'Union française de 1.650 tonnes, chacun 8 milliards environ, deux escorteurs rapides : 2.500 tonnes; trois sous-marins de 2ème classe de 700 tonnes : 2.100 tonnes; un sous-marin de poche et deux L.S.T.

Je voudrais vous donner des précisions sur le croiseur porte-hélicoptères. Nous devons construire des bâtiments polyvalents et il est absolument indispensable de remplacer le croiseur école "La Jeanne d'Arc" qui est vraiment à bout de souffle. Comme nous n'avons peut-être pas les moyens de posséder un bâtiment utilisable seulement pour l'enseignement naval, nous avons prévu la construction d'un croiseur porte hélicoptères qui remplacera "La Jeanne d'Arc" d'ici trois ou quatre ans.

Nos services techniques ont été conduits à choisir le chiffre de 10.000 tonnes pour ce croiseur. Vous savez que le matériel électronique tient une place de plus en plus grande dans le combat naval. Or, il se trouve que, s'il a peu de poids, il occupe une place de plus en plus grande dans un bâtiment. Pour disposer d'un matériel électronique parfaitement approprié à toutes les missions qu'il doit remplir, un bâtiment de guerre doit être de fort tonnage, surtout quand il s'agit d'un bâtiment école. C'est justement le développement de l'électronique qui pousse toutes les marines du monde, en particulier la flotte anglo-saxonne, à une augmentation du tonnage des principaux bâtiments. C'est pour cette raison que le croiseur porte hélicoptères sera plus lourd que "La Jeanne d'Arc".

.../...

Vous savez que le problème des hélicoptères a été transféré des budgets d'armes au budget de la section commune. Le ministère de la Défense Nationale a, sur ses crédits propres, acquis la licence des Sikorsky qui seront répartis en France entre les trois armes. La marine aura donc sa part car, parmi les trois armes, elle est la première à utiliser des hélicoptères. Nous nous félicitons que le ministère de la défense nationale se soit rallié à l'achat d'une licence de Sikorsky.

Nous envisageons, pour 1958, la mise en chantier d'un porte-avions de 30.000 tonnes qui serait le troisième porte-avions du plan général que vous connaissez. Ce troisième porte-avions s'ajoutant aux deux porte-avions purement défensifs de 22.000 tonnes que seront "le Clemenceau" et "le Foch", nous avons estimé qu'il serait utile qu'il puisse avoir une mission offensive, ce qui explique son tonnage plus important. A ce porte-avions de 30.000 tonnes s'ajoutera, en 1958, un croiseur porte-engins dont le tonnage n'est pas encore fixé en définitive, mais qui sera de l'ordre de 5.000 tonnes. A ce sujet, je tiens à vous indiquer que la conception d'ensemble de ce croiseur n'est pas encore arrêtée d'une manière définitive. Là aussi, nous constatons, dans la flotte anglo-saxonne, une évolution que nous entendons bien suivre et devancer.

Nous devons nous orienter vers l'utilisation d'engins et mettre un terme à l'emploi d'une artillerie autre que celle qui est nécessaire à la défense du bâtiment intéressé. Ce bâtiment porte-engins sera justement muni d'engins dont la mise au point est en cours. Il sera mis à l'étude en 1957 et je suis convaincu que le Secrétaire d'Etat de cette époque sera à même, lorsqu'il exposera son budget de 1958, de vous préciser d'une manière exacte et définitive comment nous concevons ce bâtiment.

Quant au reliquat des autorisations de programme de 1957, il sera affecté à certaines grosses refontes. Nous transformerons notamment "l'Ile d'Oléron", bâtiment d'expérimentation.

Je crois utile de vous donner une vue rétrospective : depuis la reprise des constructions navales en 1949, jusqu'à la tranche de 1956, 155.000 tonnes avaient été mises en chantier. A cela, il faut ajouter 16.500 tonnes de refonte ou d'achèvement de bâtiments et plus de 15.000 tonnes de constructions off shore attribuées à la France. Nous avons reçu, en outre, de nos alliés 20.000 tonnes de bâtiments neufs au total. Y compris les tranches de 1957 et de 1958, c'est environ 270.000 tonnes de bâtiments neufs que la France a reçus ou recevra depuis la Libération.

.../...

Bien entendu, parallèlement à cet effort, nous condamnions, chaque année, les bâtiments très usagés pour éviter des dépenses d'entretien ou de réfection trop lourdes. Au 1er janvier 1956, non compris le tonnage en construction et les bateaux en cours de cessions, nous avons 374.000 tonnes. Je signale qu'à cette même date, 130.000 tonnes étaient en construction, auxquelles il fallait ajouter 8.700 tonnes de constructions off shore. Nous arrivons donc à un total de 138.700 tonnes.

Pendant les neuf premiers mois de l'année 1956, ont été mis à flot des bâtiments totalisant 17.900 tonnes, parmi lesquels le croiseur "Colbert" et quatre escorteurs rapides. De même, ont été présentées en recettes pendant ces neuf mois 22.450 tonnes comprenant quatre escorteurs d'escadre, cinq escorteurs rapides et le sous-marin "Narval" de 1.200 tonnes.

Toujours pendant ces neuf mois, sont entrées en service 27.500 tonnes de bâtiments dont l'ancien "de Grasse", quatre escorteurs d'escadre, deux escorteurs rapides. Il faut déduire 15.800 tonnes de bâtiments condamnés, cédés ou restitués aux Etats-Unis.

Voilà le tableau, un peu succinct peut-être, que je devais vous donner sur le développement actuel et futur de notre flotte.

En ce qui concerne l'aéronautique navale, le problème se présente sous un autre jour, en ce sens que la cadence est moins marquée et moins rapide que pour la flotte. Je sais que le problème est plus difficile parce que nous avons affaire à une administration qui ne dépend pas de nous. Nous sommes clients de la D.T.I. qui a de lourdes charges et doit faire face aux besoins d'autres ministères. Il y a là un problème d'organisation interne qui est à l'étude depuis qu'un de mes prédécesseurs a chargé un contrôleur général de l'examiner. Je suis convaincu que, dans un bref délai, ces rapports indispensables entre ministères clients et fournisseurs comporteront des améliorations telles que les quelques légers inconvénients que nous aurons pu constater seront éliminés.

Les autorisations de programme de 1957 s'élèvent à 22.700 millions contre 24.800 millions en 1956. Le budget de 1957 porte une somme de 6 milliards inscrite par anticipation sur 1958. Les 22,7 milliards ne comprennent que 5 milliards d'autorisations nouvelles puisque le reste, 17,7 milliards avait été voté par anticipation lors de la discussion du budget en cours.

Ces 5 milliards suffisent à peine et aucun programme de matériel aérien ne peut être lancé en 1957, d'autant plus que la nécessité d'une rénovation technique est apparue. Les 17,7 milliards d'autorisations de programme prévus pour les Bréguet ont été utilisés de la façon suivante : commande de 25 Bréguet supplémentaires au lieu de 50 et réévaluation des 50 premiers Bréguet pour une somme de 12.700 millions.

.../...

Sur les 17,7 milliards qui avaient été votés par anticipation, nous avons ainsi dégagé 5 milliards qui ont été affectés ainsi : 2,5 milliards pour lancer en 1957 une présérie de 5 avions d'assaut et commande de 3 avions amphibies ainsi que de 5 avions école.

Les 6 milliards d'autorisations de programme prévus par anticipation sur 1958 serviront donc à couvrir la tranche des 25 Bréguet retardés en 1957. Cette décision n'entraîne aucun retard car si nous avons décidé le renvoi de ces Bréguet, sur la tranche suivante, c'est parce que nous savons que le constructeur ne sera pas en état de nous les livrer plus tôt.

Vous savez que l'équipement de l'aéronautique navale doit porter essentiellement sur trois matériels :

- 1°/ Les avions de détection et de lutte anti-sous-marine que sont les Bréguet;
- 2°/ Les avions de chasse embarqués que sont les Aquilon (ces derniers sont actuellement à terre faute de porte-avions pour les recevoir)
- 3°/ Les avions d'assaut remarquables pour lesquels aucun choix n'est fait pour le moment. Une décision par rapport au choix entre deux types d'avions doit intervenir d'ici quelques semaines. Cette décision sera influencée dans une grande mesure par des considérations de performance et, également, par des considérations industrielles; il est, en effet, indispensable que l'avion, s'il est commandé, sorte à la date prévue. Lorsque ce choix sera déterminé, la commande de pré série sera lancée pour les cinq avions dont il s'agit.

Je vous signale que l'échéancier des opérations anciennes reste encore lourd, mais je suis certain que les reports seront moins importants l'année prochaine que cette année. En tout cas, à la fin de 1957, il restera encore à financer plus de 40 milliards sur les programmes en cours.

Voici un tableau d'ensemble de l'aéronautique navale : au 1er octobre 1956, elle comportait exactement 802 appareils, ce nombre étant en diminution de 26 unités sur les 828 de l'an dernier car, au cours des neuf premiers mois de 1956, nous n'avons pu mettre en service que 37 appareils nouveaux dont 20 Aquilon. En revanche, nous avons enregistré la perte ou surtout la condamnation de 63 appareils, le déficit est donc bien de $63 \text{ moins } 37 = 26$ appareils, au 1er janvier 1956.

En ce qui concerne l'entretien du matériel de série, le budget de 1957 comporte une légère augmentation de 200 millions, le crédit passant de 4.300 millions à 4.500 millions.

.../...

Je vous ai parlé tout à l'heure de l'achat de 3 avions amphibies; cela m'amène à vous donner quelques indications sur une nécessité qui s'est imposée à nous. Les événements politiques d'Indochine ont marqué évidemment un recul de notre installation militaire dans cette partie du globe et il est apparu absolument nécessaire de renforcer notre présence dans le Pacifique, dans les établissements français d'Océanie, à Nouméa et à Papeete avec comme base de départ Diego Suarez. J'ai eu des contacts avec les représentants de la France d'outre-mer qui insistent sur la nécessité de notre présence là-bas.

J'ai été informé de la véritable carence où nous sommes depuis quelques années. Vous savez que la France est partie prenante à une convention de sauvetage international en mer et que, faute de moyens, elle est défaillante chaque fois que l'on fait appel à elle; cela porte un coup sérieux à notre prestige, aussi j'ai déjà essayé de dégager des crédits, nous avons procédé à un renforcement de la base de Nouméa par l'implantation du matériel ôté de Saïgon.

Pour les besoins de liaison, de présence et de sauvetage en mer, nous avons pensé qu'il fallait recourir particulièrement à des avions amphibies. Dans le matériel moderne et mis au point dont disposent les Américains, nous avons trouvé un avion amphibie qui s'appelle "l'Albatros". Cet appareil a un rayon d'action supérieur à 4.000 kilomètres, il tient la mer, il est résistant et pas très coûteux. Nous avons demandé des crédits pour en commander tout de suite trois que nous affecterons aux établissements français d'Océanie; une commande de trois autres appareils sera passée ensuite.

Pour l'infrastructure, les crédits inscrits sont de 9 milliards en autorisations de programme et de 9,2 milliards en crédits de payement. En outre, les constructeurs navals reçoivent 3 milliards en autorisations de programme et 3,4 milliards en crédits de payement.

Pour les études, ainsi que tous mes prédécesseurs, j'ai constaté la nécessité de suivre le développement des voies techniques en matière de constructions navales. Depuis un an ou deux ce n'est pas d'une évolution qu'il s'agit, mais d'une véritable révolution dans l'art de la construction navale. Il est donc indispensable de faire un effort plus grand que précédemment pour développer les matériels nouveaux et je fais allusion, tout particulièrement, à ces engins dont je vous parlais tout à l'heure. C'est pourquoi le crédit prévu pour les études sera en augmentation de 3 milliards pour 1957. Il portera essentiellement sur les travaux poursuivis depuis quelque temps déjà pour la mise au point d'engins qui seront utilisés par les bâtiments dont je vous entretenais tout à l'heure, ces engins devant, dans un proche avenir, équiper

.../...

tous les bâtiments de combat dignes de ce nom et remplacer l'artillerie. Quel que soit le perfectionnement et la suprématie qu'obtiendront les engins, tous nos bâtiments doivent pouvoir assurer leur défense rapprochée.

Actuellement, nos bâtiments légers sont équipés de canons de 127 et de 57 qui donnent toute satisfaction. A l'avenir, cette mission de défense autonome rapprochée sera assurée par un matériel unique qui est un canon de 100 automatique dont les prototypes donnent entièrement satisfaction et dont les performances sont plus que convenables. En effet, ce canon a une portée de 17 kilomètres et une portée utile contre avions de 6.000 mètres; il peut, d'autre part, utiliser toutes les fusées en cas de combat aéronaval et sa cadence est très bonne puisqu'il tire à un coup seconde.

En ce qui concerne les applications atomiques à la construction navale, vous savez qu'aucune marine de combat ne sera concevable, dans un proche avenir, sans l'utilisation de l'explosif atomique. Il est incontestable, les événements récents l'ont bien prouvé, qu'il y a maintenant deux sortes de nations : celles qui disposent et celles qui ne disposent pas d'explosifs atomiques.

La politique française devra bientôt décider si nous devons renoncer à l'utilisation tactique car, dans le domaine de la marine, il n'est pas question de bombes atomiques mais d'emploi tactique (torpilles à tête atomique par exemple). Si nous devons renoncer à cet emploi tactique de l'arme atomique, il est absolument inutile de faire supporter aux contribuables français 200 milliards chaque année, pour l'énergie atomique.

Mais, l'application atomique porte aussi sur la propulsion. Vous savez que nous avons mis à l'étude un sous-marin à propulsion atomique; cette étude est faite en liaison étroite avec le commissariat à l'énergie atomique et je dois, du reste, remercier cet organisme pour les efforts qu'il déploie en collaboration avec les ingénieurs de la marine. Nous avons toute une équipe d'ingénieurs du génie maritime parfaitement qualifiés pour traiter tous les aspects industriels et même théoriques des problèmes de l'atomisme et de la fission.

Je pense que nous devons nous orienter vers la voie de la propulsion atomique à partir de 1961, lorsque le pays aura fixé d'une manière claire sa politique en la matière, lorsqu'il sera, sans doute, doté de ce que j'appellerai une "infrastructure atomique" - je fais allusion à une usine de séparation isotopique - quand la France se sera assurée un stock d'uranium 235 et que nous disposerons d'une relative autonomie dans ce domaine.

.../...

Je considère qu'il est absolument nécessaire que nous orientions toute la construction navale dans la voie de la propulsion atomique. Je demanderai aux services techniques et à l'état-major de procéder, dès maintenant, à des études permettant de désigner, au moins dans les grandes lignes, les bâtiments qui utiliseront ce moyen de propulsion présentant l'avantage d'apporter aux bâtiments une grande autonomie de parcours.

M.LE PRESIDENT.- Je veux remercier M.le Secrétaire d'Etat de son exposé très complet, très clair et qui présente pour nous un grand intérêt.

Si vous me le permettez, je voudrais féliciter M.Anxionnaz de l'action si féconde qu'il mène rue Royale en vue de donner à notre marine un essor nouveau.

Vous savez, mon cher ministre, combien notre commission suit avec un soin attentif tout ce qui a trait à la marine nationale; c'est pourquoi nous sommes heureux de la voir reprendre d'année en année un nouveau rythme. Nous comptons sur vous pour poursuivre cette politique nouvelle.

M.de MAUPEOU.- Monsieur le Ministre, peut-on prévoir, dès maintenant, le "calendrier", si je puis m'exprimer ainsi, du sous-marin atomique ?

M.LE SASSIER BOISAUNE.- Monsieur le Ministre, j'ai entendu tout à l'heure un chiffre que vous avez cité et, si je l'ai bien compris, il m'a paru extrêmement faible; je parle là en ancien artilleur. Vous avez parlé d'un canon de 100 qui, paraît-il, donne toute satisfaction, mais vous avez ajouté qu'au point de vue anti-aérien sa portée utile était de 6 kilomètres, j'avoue que j'ai été un peu surpris par ce chiffre.

M.de MAUPEOU.- Dans une question d'un tout autre ordre, je serais très intéressé par un petit compte-rendu rapide que M.le Secrétaire d'Etat pourrait nous faire sur le rôle de la marine dans l'expédition de Suez.

M.Julien BRUNHES.- Etant rapporteur de cette commission depuis plusieurs années, je suis complètement d'accord avec notre président pour dire que l'arrivée de M.Anxionnaz, rue Royale, a été faste pour la marine.

Monsieur le Ministre, qu'envisagez-vous pour la reconstruction de l'école navale ? Avez-vous l'intention de laisser ce coin de Brest dans l'état lamentable où il est encore ? Il y a là une question qui intéresse, sur le plan moral, la plupart de nos amis de la marine.

.../...

M.AUGARDE.- Je voudrais demander si la question de Bizerte est résolue.

M.Yves JAOUEN.- Je confirme également la question posée par notre collègue en ce qui concerne l'école navale de Brest. Je voudrais savoir si les aménagements en cours seront poursuivis et si une tranche de crédits est prévue à cet effet dans le budget de 1957.

Je voudrais également demander si vous avez la possibilité de vous dégager de la tutelle du ministère des finances qui empêche l'application de vos circulaires.

Je constate, par ailleurs, que certaines précisions données tout à l'heure par M.le Ministre correspondent aux désirs qui ont été exprimés lors des débats ouverts dans cette assemblée au mois de mars dernier. Là aussi, nous pouvons nous féliciter de la présence de M.Anxiennaz.

M.Jean-Louis ROLLAND.- M.Jaouen vient d'attirer la bienveillante attention de M.le Secrétaire d'Etat sur la situation des personnels civils de la marine.

En ce qui concerne le matériel technique de nos arsenaux, vous avez fort bien dit, Monsieur le Ministre, qu'il fallait toujours aller dans le sens de la modernisation. Il reste aussi à nous pencher sur le sort de ceux qui contribuent à la naissance de la flotte. Dans certaines spécialités, l'avancement est d'une telle lenteur qu'on peut redouter bientôt un recrutement difficile, je mets particulièrement l'accent sur la spécialité de gabier.

M.le SECRETAIRE D'ETAT.- M.de Maupeou m'a demandé si nous disposons d'un calendrier concernant le sous-marin à propulsion atomique. Comme pour tous les autres bâtiments, nous avons effectivement un calendrier qui prouve que les travaux doivent s'étaler encore sur plusieurs années, mais il y a quelques coefficients d'incertitude qui tiennent à la politique internationale en cette matière.

Vous savez que nos alliés sont prêts à nous aider avec beaucoup de moyens pour tout ce qui concerne l'application proprement civile de l'énergie atomique, mais pour l'élaboration de la propulsion atomique nous ne devons compter que sur nous-mêmes.

Faute de matériaux fissiles de grande qualité et d'uranium fortement enrichi, nous avons dû adopter, en accord avec le Commissariat à l'Energie atomique, un principe d'utilisation d'uranium naturel qui n'est pas sans inconvénient. L'uranium

.../...

naturel a, en effet, un poids assez considérable et il y a des problèmes de ralentisseur qui ne sont pas encore tout à fait résolus car, sur ce point, nous ne rencontrons pas une complaisance marquée de la part des alliés. C'est pourquoi j'indiquais tout à l'heure l'absolue nécessité - et là j'empiète peut-être un peu sur des domaines qui ne sont pas strictement les miens - de fixer rapidement notre politique en la matière. Il faut que la France sache ce qu'elle veut, qu'elle le dise clairement et qu'elle l'applique. Il n'est pas possible que nous continuions à tâtonner dans l'ombre et à nous heurter à des obstacles invisibles qui imposent, trop souvent, à notre pays des reculs ou des baisses substantielles de prestige.

Si le gouvernement français actuel, ou ceux qui le suivront, se décide à doter notre pays de cette infrastructure industrielle qui est à la base de toute l'industrie atomique, il sera possible, pour le deuxième sous-marin à propulsion atomique, d'adopter des principes beaucoup plus récents. Nous sommes sous la dépendance très étroite de la politique de notre pays en la matière.

M.de MAUPEOU.- L'année dernière, le Conseil de la République a pris l'initiative de se prononcer à ce sujet sous la forme d'un projet de loi pour la fabrication des armes atomiques.

M.LE SECRETAIRE D'ETAT.- Le canon de 100 a plusieurs missions à remplir. M.Le Sassier-Boisauné m'a fait remarquer qu'une portée de 6.000 mètres est faible, mais pour une défense contre avions j'estime qu'elle est considérable.

Il faut noter aussi que, dans un proche avenir, les attaques par avion deviendront de plus en plus rares; ce seront des engins qui attaqueront les bâtiments. En tout cas, le canon de 100 aura toutes les applications éventuelles d'une artillerie; considéré comme excellent, il est admiré par les nations étrangères, les différents prototypes sont satisfaisants et le canon de 100 équipera bientôt nos bâtiments.

MM.Brunhes et Jaouen ont posé le problème de l'implantation de la future école navale qui a été un facteur, non pas de division mais de discussion passionnée dans la marine. Dès que je suis arrivé rue Royale, ce problème m'a été posé et j'ai constaté effectivement qu'il déchainait des passions parfaitement honorables. J'ai mis six mois pour me faire une opinion en consultant de nombreux parlementaires, tous les amiraux et tous les anciens directeurs de l'école navale. Je suis, ainsi, arrivé à considérer qu'il fallait reconstruire l'école navale à Lanvéac-Poulmic et non pas à Saint-Pierre. Les étrangers s'extasiaient sur cette école qui dispose d'un plan d'eau, d'avions et de l'espace nécessaire. Différentes autres raisons m'ont fait, après des mois d'enquête, revenir à cette solution qui me semble présenter le plus d'avantages.

.../...

Cela ne veut pas dire que l'ancienne école disparaîtra. J'ai fait élaborer un plan d'utilisation de cette grande bâtisse qui domine pratiquement toute la ville de Brest. Il n'avait été obtenu, ni en 1955, ni en 1956, de remettre en état la caserne Saint-Pierre, par conséquent le ministère de la défense nationale n'a pu donner suite au voeu exprimé par la Commission des Finances de voir affecter à ces travaux 100 millions. En revanche, j'ai demandé et obtenu l'inscription dans le budget de 1957 d'une première tranche de 100 millions d'autorisations de programme. Une nouvelle étude évaluée à 880 millions le montant des travaux de remise en état de la caserne Saint-Pierre, sur lesquels 200 millions sont déjà dépensés.

Quelle destination donnerons-nous, dans l'immédiat, à la caserne Saint-Pierre ? Nous y installerons l'école des mousses et des pupilles ainsi que le groupe Richelieu qui comprend les écoles d'E.O.R. et les écoles de manoeuvres. Le cours préparatoire des élèves officiers de marine et celui des mécaniciens de la Marine Nationale fonctionnent présentement à l'école navale.

Voilà l'utilisation que nous comptons donner à ce bâtiment qui, incontestablement, a belle figure et qu'il eût été scandaleux de ne pas remettre en état.

M. Jaouen m'a demandé quels étaient les rapports de la Marine avec le Ministère des Finances. Il s'agit là d'une question qui est particulièrement brûlante pour nous, comme pour tous les ministères dépensiers d'ailleurs. Je m'efforce de défendre, le plus éloquemment que je le puis, les besoins de mon département ministériel; à cette fin, j'utilise toutes les armes que me donnent la législation et la réglementation.

Des problèmes très urgents et très graves se sont posés. Faute de solution, nous avons eu à enregistrer des grèves à répétition. Le problème a été particulièrement brûlant pour les ouvriers techniciens et pour les techniciens d'études et de fabrications. J'ai constaté que nos ouvriers techniciens avaient une situation souvent en-deçà de celle à laquelle ils pourraient prétendre dans l'industrie privée; c'est pourquoi, grâce à des dispositions réglementaires que j'ai utilisées au mieux et profitant de la parfaite connaissance de ces textes de certains de mes collaborateurs, en particulier du chef de la section administrative ici présent, nous avons créé des catégories nouvelles. Ces catégories "bisés" permettent d'assurer une meilleure rémunération de certains spécialistes que nous n'arrivions plus à trouver du fait que leurs salaires étaient trop bas, ce qui nous obligeait à louer cette main d'oeuvre à de gros industriels, formule se traduisant, vous le comprenez, par de lourdes dépenses.

.../...

En ce qui concerne les techniciens d'études et de fabrications, nous nous heurtons à un obstacle insurmontable : ils sont, en effet, fonctionnaires et sont imbriqués dans la hiérarchie classique de la fonction publique, c'est donc ce dernier département qui est intéressé en l'occurrence. Nous avons déjà obtenu - la décision sera prise dans quelques jours - une concession que j'accepte malgré qu'elle ne corresponde pas à ce que j'ai demandé.

Il faut reconnaître, à ce propos, que la tâche du Ministre des Finances n'est pas facile. Il nous a, cependant, fait le cadeau d'une augmentation substantielle de nos crédits budgétaires car, j'ai oublié de vous le dire, dans l'ensemble des crédits de la Défense Nationale, c'est la Marine qui bénéficie de la plus forte augmentation. Je me devais donc d'insister sur la parfaite compréhension du Ministre des Finances. Cette parenthèse étant fermée, je puis vous assurer que l'augmentation de la rémunération des techniciens d'études et de fabrications va être décidée d'ici peu. Elle est insuffisante, je le reconnais, et il sera indispensable, dans un prochain avenir, d'obtenir, pour cette catégorie, un nouveau pas en avant.

L'avancement des gabiers et de certains spécialistes de la marine pose un problème difficile. Nous devons, en effet, tenir compte d'un tableau d'effectifs et l'attribution des points est fonction de ce tableau. Les techniciens de cette spécialité n'avancent pas vite, je le sais. Il en est ainsi dans certaines armes; c'était, autrefois, le cas de la cavalerie, par exemple. Je me pencherai sur le problème qui est posé, Monsieur le Sénateur, et j'essaierai de trouver une solution qui réponde à votre désir.

En ce qui concerne Bizerte, les négociations, à ma connaissance, ne sont pas encore entamées. Vous savez quelle est la position de la Marine et que celle-ci n'a pas toujours bénéficié, de la part des pouvoirs publics, de toute l'audience qu'elle méritait; on s'aperçoit aujourd'hui que c'était une erreur.

Je constate maintenant un progrès très sensible et les pouvoirs publics se rendent compte que l'avis de la Marine ne doit pas être sous-estimé. Je rends hommage, d'ailleurs, à la compréhension de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de la Défense Nationale, et du Général Ely, Chef d'Etat-Major des Forces Armées, qui ont eux-mêmes compris que les organismes interarmes avaient tendance à assurer une prépondérance écrasante à l'Armée de Terre, je l'ai constaté il y a quatre ou cinq mois, permettez que je vous relate cette remarque personnelle.

.../...

Lors d'une conférence présidée par le Ministre de la Défense Nationale, tout autour d'une table étaient disposés de nombreux officiers généraux : il y avait le quart de marins, le quart d'aviateurs, le quart de l'Armée de Terre et le quart de l'Interarme. J'ai fait remarquer que le quatrième quart était composé exclusivement d'officiers généraux de l'Armée de Terre et j'ai dit : "Etonnez-vous, dans ces conditions, que l'Aviation et la Marine se considèrent comme des parents pauvres ! C'est bien dommage, d'ailleurs, car si on nous avait écoutés au sujet de Bizerte, nous serions aujourd'hui mieux armés pour défendre là-bas les intérêts de la France".

Néanmoins, comme je viens de le dire, la Marine joue, de plus en plus, dans les discussions interarmes un rôle approprié à son importance. Certains officiers généraux de la Marine occupent actuellement des emplois de premier plan dans des ministères d'armes qui ne sont pas le nôtre. C'est ainsi que M. Bourguès-Maunoury a comme collaborateur direct un amiral et que M. Laforest a, comme directeur, un contrôleur de la Marine. L'Armée de Terre doit avoir la majorité, c'est évident, mais non pas une prépondérance qui nous élimine. Nous sommes heureux de constater qu'on a mesuré à sa juste valeur le rôle de la Marine, il y a là une évolution qu'il faudra encore développer dans l'avenir.

M. de Maupeou m'a demandé des précisions sur le rôle de la Marine dans ce qu'il appelle "les affaires d'Egypte". Je suis très gêné pour lui répondre, et pas du tout pour des raisons de secret. Je me permets de vous rappeler, en effet, quelle a été la structure des gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération. Nous avons, depuis des années, un Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées flanqué, si j'ose dire, de trois secrétaires d'Etat. Ceux-ci, en tout cas celui de la Marine, sont chargés seulement de mettre en condition nos forces armées et tout ce qui est opérationnel leur échappe.

Je suis donc dans l'impossibilité physique, par suite de l'application des textes légaux et réglementaires, de donner des précisions sur le rôle de la Marine dans les affaires d'Egypte. Il n'y a là, je m'empresse de le préciser, aucune critique contre qui que ce soit ou contre un état de fait, mais je vous dis simplement, Monsieur le Sénateur, que je ne suis pas en mesure de vous donner des informations à ce sujet et que, seuls, par application de la loi, M. Bourguès-Maunoury Ministre de la Défense Nationale et le Général Ely, chef d'Etat-Major des Forces Armées, peuvent répondre à votre question.

.../...

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Rolland.

M. Jean-Louis-ROLLAND.- Monsieur le Ministre, au cours de notre passage à Dakar, mes collègues et moi-même avons enregistré les doléances de l'Amiral Querville concernant l'insuffisance des moyens en bâtiments de servitude mis à sa disposition. Je voudrais savoir s'il a été possible d'y remédier.

M. le SECRETAIRE D'ETAT.- Ces moyens ont été renforcés, Monsieur le Sénateur.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?

Je remercie très chaleureusement M. le Ministre de ses réponses et des indications claires et précises qu'il nous a fournies. Il nous a déclaré que si la Marine avait retrouvé le rang et le poids qu'elle mérite on le devait à l'action de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de la Défense Nationale et du Général Ely, chef d'Etat-Major des Forces armées; je me permets d'ajouter qu'il faut aussi en remercier très vivement M. Anxionnaz qui y a fortement contribué. Avant qu'il ne parte, je tiens à lui affirmer qu'il peut compter sur notre ferme appui pour l'aider dans la poursuite de sa tâche.

MEMBRES : MM. ANTOINE, Marcel BOULANGER, Julien BOURGEOIS, Yves DASTÈS, LAILLÉ, de LAUCHOUSTE, Jacques MARTEL, de MATHON, de MONTMILLIE, le Général PERTE, FIALON, Jean-Louis ROLLAND, ROYBAT, ROUILLÉ, VANNUYSEN.

PRÉSIDENT : M. le Général BENOIST, MM. MICHELLE, PIERRE de la MARIÈRE, FIALON, RUPIN.

SECRÉTAIRE : M. le BARRIÈRE-DOTTAIRE, VALENTIN.

ADRESSES : M. Robert AUBÉ, Henri BARRE, OLAPATIER, FOURGON, LE GROS, LONCHAMPON, El Hadi MUSTEPAI, FANINGO, Raymond PINGRAN.

ORDRE DU JOUR

- Audition de M.LAFOREST, Secrétaire d'Etat à l'Air, sur le budget "Air" 1957;
- Audition de M.Max LEJEUNE, Secrétaire d'Etat à la Guerre, sur le budget "Guerre" 1957.

COMpte RENDU

M.ROTINAT, Président.- Je vous propose de procéder à des désignations de rapporteurs.

M.Valentin est désigné pour rapporter :

- le projet de loi n° 99, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnés en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées;
- le projet de loi n° 100, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 66 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du Code de justice militaire pour l'armée de mer;
- le projet de loi n° 111, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certains articles des Codes de justice militaire pour l'armée de terre et l'armée de mer.

M.Parisot est désigné pour rapporter la proposition de loi n° 110, session 1956-1957, adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création d'un Ordre du Mérite militaire

La commission décide de demander le renvoi pour avis du projet de loi autorisant la ratification du traité franco libyen.

.../...

Audition de M.Laforest
Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Air)

M.le Président accueille M.Laforest, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Air).

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte rendu sténographique ci-annexé.

La séance, suspendue à 16 heures 20, est reprise à 16 heures 40.

Audition de M.Max Lejeune
Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre)

L'audition du Secrétaire d'Etat fait l'objet du compte rendu sténographique ci-annexé.

La séance est levée à 18^h 20.

Le Président,

Audition de M. Lafort

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.)

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ^{ministre} président, je veux au nom de la commission vous souhaiter la bienvenue parmi nous. C'est la première fois que vous nous faites l'honneur de venir devant la commission.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et de bien vouloir nous faire connaître les grandes lignes de notre budget de 1957.

Après votre exposé vous voudrez bien sans doute répondre à quelques questions que les membres de la commission vous poseront.

Je veux ajouter combien il nous est agréable de saluer aussi la présence à vos côtés de M. le général Faure, vieil ami de notre commission qu'il a servie avec tant d'intelligence et tant de coeur.

Monsieur le secrétaire d'Etat vous avez la parole.

M. HENRI LAFOREST, secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Je suis heureux de répondre à votre invitation. C'est la première fois en effet que je me présente devant votre commission. Vous savez qu'en toutes occasions je suis à votre disposition pour rapporter tous les éclaircissements que vous pouvez souhaiter sur le département dont j'ai la charge. Je vais, si vous le voulez, vous faire un exposé à la fois substantiel et bref. Je répondrai ensuite, dans toute la mesure où je le pourrai, aux questions qui me seront posées par les commissaires.

Je vais rappeler très brièvement les missions particulières de l'armée de l'air.

L'armée de l'air a des missions variées et importantes. Elle a d'abord à jouer un rôle dans l'organisation atlantique où nous devons toujours rester des partenaires à part entière. Or, vous savez que l'organisation militaire actuelle est envisagée, en ce qui concerne l'armée de l'air, en escadres d'avions de combat et non plus en divisions ou en unités navales. Mais indépendamment des moyens mis à la disposition du commandement interallié et consacrés aux charges de défense commune, l'armée de l'air doit également assurer - c'est là une mission capitale - l'interdiction de l'espace aérien national et la défense de la métropole de l'Union française contre toute agression venant par la voie des airs. Or, à l'époque où quelques bombes suffisent à annihiler un pays, l'importance de cette tâche est considérable. Il n'est pas besoin de le souligner. C'est d'ailleurs une des difficultés principales de notre armée de l'air actuelle. Mais, en plus de ces missions dans le cadre de l'O.T.A.N. il est des missions d'ordre national que l'organisation interalliée ne saurait assurer à notre place.

Il faut montrer la force de la France. Il faut assurer la présence de la France dans toute l'Union française. L'armée de l'air sait combien cette mission, dans ce cadre, est immense et elle est pénétrée de l'importance de sa tâche.

Je vais vous indiquer le rôle joué par l'armée de l'air en ce qui concerne le maintien de l'ordre en Afrique du Nord où son activité depuis près de deux ans n'a cessé de s'accroître. Voici quelques chiffres qui vous montreront l'importance de l'aviation française en Afrique du Nord : nos appareils ont effectué entre janvier et octobre 1956 41.903 missions de tous ordres. Le nombre des missions est passé de 2.553 en janvier à 5.569 au mois d'octobre. Pour les seuls départements algériens, au cours du mois d'octobre, on dénombre 4.901 missions dont 1.083 missions d'appui de feu, 1.649 missions de reconnaissance. Enfin, le nombre des combattants transportés par hélicoptères au cours de cette année est passé de 550 en février à 7.746 en octobre. C'est-à-dire que nous avons transporté au mois d'octobre 14 fois plus de combattants qu'au mois de février.

Vous connaissez l'importance des transports par hélicoptères. C'était une préoccupation de M. le ministre de la défense nationale et de moi-même lorsque nous sommes entrés en fonction au mois de janvier. Nous avons fait un effort considérable en ce qui concerne le nombre des hélicoptères.

Ces résultats ont été obtenus avec des moyens limités, ce qui souligne la valeur des hommes et du matériel et aussi la souplesse du commandement qui a su s'adapter à des conditions de combat entièrement nouvelles à l'Algérie.

Il ne faut pas perdre de vue que nous ne pouvions pas prévoir, il y a deux ans, dans les conceptions de l'armée de l'air, la nécessité d'assurer le maintien de l'ordre en Algérie. C'est la raison pour laquelle les hélicoptères n'étaient pas en nombre suffisant il y a un an environ. Nous avons multiplié le nombre des hélicoptères le commandement nous ayant demandé des opérations héliportées de plus en plus nombreuses.

Je voudrais également citer l'importance considérable de l'armée de l'air dans les récentes opérations du Moyen-Orient. Je vais vous citer des chiffres qui n'ont pas été publiés, mais qui n'en sont pas pour autant confidentiels.

Entre le 30 octobre et le 16 novembre dernier, les unités aériennes engagées dans le Moyen-Orient ont effectué 75 missions de reconnaissance. Elles ont effectué également 539 missions de chasse et d'attaques au sol, ainsi que 80 missions de transport.

Les résultats, il faut le souligner, ont dépassé toutes les prévisions. L'aviation de reconnaissance a réussi à tenir quotidiennement à jour le tableau de batailles prévu et à survoler impunément le territoire égyptien. En effet, au cours de ces missions, nos avions n'ont pas rencontré d'avions ennemis et pourtant nous savons parfaitement qu'il y avait, dans l'armée de l'air égyptienne, de très nombreux avions Mig. Ils n'ont pas pris l'air pour des raisons que nous ne savons pas et nous avons pu entièrement assurer nos missions de reconnaissance, sans aucune difficulté.

Je dois indiquer également que des pertes considérables ont été infligées au potentiel militaire égyptien. Nous avons en effet - et je parle seulement des résultats obtenus par l'armée de l'air française et non pas par l'armée de l'air britannique - détruit 25 avions dont - et c'est un point sur lequel je renouvelle les informations précédemment données - dont 18 bombardiers de fabrication soviétique, des bombardiers Iliouchine, qui ont été attaqués au sol sur le terrain de Louksor. C'est nous qui avons réussi cette destruction alors que l'aviation britannique n'avait pas pu y réussir.

D'autre part, nous avons l'indication que 35 autres avions ont été endommagés. Dans le même temps, nos pertes étaient seulement de 3 appareils. D'ailleurs ces appareils ont été accidentés mais n'ont pas été victimes d'opérations de guerre. Nous avons fait de nombreuses sorties et cela entraîne toujours des risques d'accidents matériels. Nous n'en avons enregistré que trois qui n'ont d'ailleurs causé aucune perte humaine.

Nos unités de transport ont largué avec une extrême précision tous nos parachutistes et ont satisfait entièrement à toutes les missions que nous avions à assurer. Il convient de dire qu'un matériel français a été particulièrement à la hauteur de sa tâche, ce sont les avions de transport Nord-2.500 qui ont largué les parachutistes, ainsi que du matériel lourd, dans l'excellentes conditions.

Il convenait, au début de ces explications, d'indiquer ce que l'armée de l'air avait accompli et les services qu'elle

avait rendus tant en ce qui concerne les opérations du maintien de l'ordre en Algérie que celles auxquelles elle a été appelée à participer dans le Moyen-Orient.

Je vais maintenant aborder tout particulièrement la question budgétaire qui vous intéresse aujourd'hui.

.0007
Le budget voté pour 1956 atteignait le chiffre de 284.800.000, mais diverses économies imposées au cours de l'exercice en raison des événements d'Afrique du Nord n'ont permis au département de l'air de disposer que de 264 milliards. C'est la somme qui a été dépensée au cours du budget précédent.

Les crédits demandés pour 1957 s'élèvent à 286 milliards soit une augmentation de 19 milliards par rapport aux disponibilités de 1956. Ce chiffre pourrait laisser supposer que l'armée de l'air reprendra le rythme de l'accroissement que les impératifs financiers avaient interrompu en 1956. Il n'en est rien cependant car l'extinction de l'aide étrangère et les prix de plus en plus élevés du matériel moderne nécessiteraient des crédits plus importants pour réaliser les programmes antérieurement décidés. En fait, il sera indispensable d'obtenir le rétablissement de 18.800.000.000 dont l'abattement est proposé sur l'ensemble des dépenses d'investissement du titre V pour permettre le maintien de l'armée de l'air à son niveau actuel.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, je veux vous indiquer qu'aucune modification importante n'interviendra en 1956 dans ce secteur de l'armée de l'air. Les effectifs demeureront ceux prévus au 31 décembre 1956, soit 146.000 hommes. Diverses mesures font cependant apparaître des accroissements ou des diminutions de crédit par rapport à l'exercice 1956. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les augmentations demandées concernent notamment l'extension en année pleine d'une augmentation des effectifs intervenue en 1956 et, d'autre part, l'augmentation des effectifs stationnés dans les territoires d'outre-mer. Enfin, il est prévu une majoration des salaires ouvriers et la prise en charge de la gendarmerie de l'air.

En effet, les crédits jusqu'ici affectés à la section commune pour la gendarmerie de l'air sont désormais transférés à la section air.

Les diminutions proposées sont la conséquence des principales mesures suivantes : non-reconduction d'une partie des dépenses d'Extrême-Orient. En effet, toutes les dépenses d'Extrême-Orient n'ayant pas été reconduites, les seules dépenses qui restent à la charge du département de l'air au titre de l'Indochine sont constituées par le fonctionnement de la ligne de communication entre Saïgon et le Laos. Nous avons conservé le camp de Séno que les conventions d'armistice nous ont ~~conservé~~ conservé.

Les dépenses prévues au titre V font apparaître, d'autre part, une majoration de crédits destinée aux études qui porte-

ront principalement sur la mise au point des engins spéciaux. En outre, il est prévu une augmentation des dépenses de fabrication portant sur des matériels aériens. Encore convient-il de préciser que, malgré cette augmentation, certaines commandes ont dû être réduites. Le "Vautour" voit le chiffre d'appareils commandés passer de 360 à 300, le "Mystère B-2" de 370 à 300, le "Fuga-Magister" de 330 à 200.

En ce qui concerne les aspects militaires de notre budget, les effectifs de l'armée de l'air sont maintenus au chiffre de 146.000 hommes. Quelques modifications interviennent dans la répartition territoriale des effectifs en ce qui concerne les forces aériennes d'outre-mer, qui verront leurs effectifs passer de 6.000 hommes en janvier 1957 à 9.500 hommes en fin d'année. Nous avons considéré que, dans les circonstances actuelles, il convenait d'augmenter nos effectifs d'outre-mer.

Maintenant, je vais vous donner quelques chiffres concernant nos forces de combat. Nos forces de combat proprement dites sont constituées par 40 escadrons, soit 763 appareils qui se décomposent ainsi : 20 escadrons sur les 40 seront des escadrons d'intercepteurs de jour. Il y aura 5 escadrons d'intercepteurs tout temps, 11 escadrons d'appui tactique, 3 escadrons de reconnaissance photographique et 1 escadron de bombardement léger.

Il y aura, en outre, des forces de transport. Ces unités de transport ont une importance capitale dans l'armée de l'air, parce qu'elles sont au service de la défense nationale toute entière. ~~Elles seront~~ portées à 10 groupes en 1956, ~~et~~ elles seront maintenues à ces chiffres. Nous envisageons seulement la création de nouveaux groupes dans le courant de 1958.

J'aborde maintenant la question des forces de l'Union Française, à propos desquelles nous avons fait un effort considérable. Les forces aériennes stationnées dans les territoires de l'Union Française seront portées au niveau suivant dans le courant de l'année 1957 : un groupe de transport sera stationné en A.O.F. Il sera composé de 16 appareils Nord-2501. 4 groupes de liaison seront constitués avec 42 appareils de types divers dont 10 Broussard. Vous savez l'importance de ces appareils. Nous n'avons pu en disposer que de 10 pour l'A.E.F. et l'A.O.F. car un nombre important de ces appareils est affecté en priorité en Afrique du Nord et en Algérie. Deux autres groupes d'outre-mer seront également constitués dont deux en A.O.F. et deux en A.E.F. Ils seront équipés par 32 Marcel Dassaud 315 et par 10 Broussard. En outre, 5 escadrilles d'aviation légère d'appui en A.E.F. et en A.O.F. seront dotées de 75 avions T-6. Ce sont des avions que nous avons acquis aux surplus américains, ce qui nous avait permis d'avoir rapidement et à des conditions très avantageuses des appareils immédiatement utilisables. En outre, nous comptons constituer 6 sections d'hélicoptères moyennes réparties entre les divers territoires et groupant au total 32 hélicoptères Alouette. Jusqu'ici, il n'y avait pratiquement pas d'hélicoptères en A.E.F. et en A.O.F. Nous avons

2+2 m2 ?
1-1

considéré que ces hélicoptères si utiles en Afrique du Nord devraient être également stationnés en A.E.F. et en A.O.F. C'est pourquoi nous constituons 6 sections d'hélicoptères moyens et 2 escadrons d'hélicoptères lourds composés chacun de 14 Sikorski-58 qui seront stationnés l'un en A.O.F. et l'autre en A.E.F.

La souplesse et la mobilité des unités de l'armée de l'air permettraient, au cours d'opérations, des mouvements rapides entre les différents territoires. Enfin, s'il était nécessaire, on pourrait transférer facilement des unités d'A.E.F. en A.O.F. et réciproquement.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, le développement de l'aviation légère sera poursuivi en 1957. Le nombre d'avions de ligne pour l'Afrique du Nord atteindra 650 appareils dont 90 hélicoptères.

Je vous donne quelques indications maintenant en ce qui concerne la défense aérienne du territoire. La rénovation de la couverture de la zone du nord et du nord-est sera poursuivie et il en sera de même pour la zone du sud-est, mais à un rythme ralenti. La réalisation de la zone du couloir Rhodanien sera arrêtée à son développement actuel. Nous ne disposons pas en effet des crédits nécessaires pour en compléter l'installation. La couverture de la zone ouest et de la Corse est également reportée à une date ultérieure.

En ce qui concerne la défense à terre, la défense au sol devra être assurée par l'armée de terre puisque les compagnies de défense ont dû être transférées pour leur majeure partie en Afrique du Nord.

En ce qui concerne l'infrastructure, les ressources budgétaires prévues pour 1957 permettront de compléter l'équipement de base en fonction des impératifs de la sécurité aérienne; compte tenu de la complexité croissante des matériels, une première tranche des programmes d'infrastructure en Afrique du Nord et en Afrique noire sera réalisée. Nous achèverons également l'équipement des deux bases nouvelles de Strasbourg et de Nancy. Mais le lancement des travaux pour la base de Marigny se trouve reporté à une date ultérieure.

Je vais maintenant vous dire quelques mots des aspects industriels de notre programme, notamment en ce qui concerne les matériels aériens.

Avec 1956, s'achève pratiquement la série des Mystère-2 et des Mystère-4 A qui avait été autorisée sur les programmes de 1954 et sur les programmes antérieurs. Malgré les difficultés rencontrées dues à l'incorporation de perfectionnements divers, les Mystère-4 A réalisés au début du contrat suivant les commandes off-shore ont été livrés dans les délais prévus.

En outre, la procédure des autorisations de programme anticipées a permis de pallier dans une certaine mesure l'absence d'une loi-programme et de lancer dans des conditions industrielles plus saines que celles offertes par de simples objectifs annuels, des séries importantes, telles que la série des Vautour, des Mystère B 2ⁿ des Magister et des Broussard. En raison des résultats obtenus, la même procédure est reconduite dans le projet de budget de 1957 et est appliquée à une tranche supplémentaire de Morane-Saulnier 733, à des avions d'entraînement et à la fabrication de Nord 2506. Le Nord 2506 est un appareil de transport, ^{sur} Dassaut dérivé du Nord 2501, en vue de son utilisation dans les terrains courts et sommairement aménagés.

Les événements d'Afrique du nord nous ont conduit, en outre, à la commande d'appareils en grand nombre comme les Alouette et les Marcel Dassaut 315 rénovés. Par ailleurs, il est apparu que la charge budgétaire à laquelle conduisait le programme prévu lors du vote de la loi d'août 1955 n'était pas compatible avec les plafonds des dépenses imposés pour 1957 au département de l'Air. En sorte que ce dernier a dû consentir des étalements de production visant le Vautour, le Super-Mystère B 2 et le Magister. Les cadences ont dû être réduites. Les cadences de production du Vautour passent de 9 à 6 par mois, celles du Super Mystère B 2 passeront de 15 à 11 par mois et celles du Magister de 9 à 6 par mois. Corrélativement, le nombre d'appareils total se trouve par conséquent réduit de 360 à 300 pour les Vautour, de 370 à 300 pour les Super Mystère B 2, et de 330 à 200 pour les Magister.

Il convient d'ajouter que l'effort prévu pour la réalisation d'engins spéciaux destinés notamment à l'armement des avions de combat sera néanmoins maintenu et même accru dans la mesure où leur mise au point le permettra.

En ce qui concerne le matériel des télécommunications, le programme d'armements en matériel technique et d'infrastructure radio-radar a été notablement remanié et des étalements et des réductions ont dû être opérés. Ont été abandonnées ou reportées la réalisation d'un certain nombre de stations de D. A. T., la réalisation de quatre stations semi-mobiles et une partie du programme de la navigation.

Par contre, une étude plus poussée des programmes proposés par la Convention U. H. F. des installations au sol a conduit à accroître d'une façon sensible le volume des autorisations de programme nécessaires à la réalisation d'une première tranche de cette opération.

-16-

En ce qui concerne les études, si certaines réductions ont dû être apportées au programme de fabrication des séries, il n'en est pas de même dans le domaine des études destinées aux missions d'interception et de bombardement pour lesquelles des crédits très sensiblement supérieurs à ceux des années précédentes ont été prévus. La mise au point des prototypes actuellement existants est poursuivie très activement. Il est prévu également de lancer de nouveaux prototypes de manière à ne prendre aucun retard dans des domaines où la technique évolue particulièrement vite.

En ce qui concerne les missions d'outre-mer des études ont été lancées conformément au vœu du Parlement. L'un des appareils prévus est le S I P A 1100 de formule très classique et sur lequel des aléas techniques ne sont pas possibles. Ainsi, nous avons lancé directement en présérie ces appareils SIPA 1100 en vue de permettre un démarrage très rapide de cette série. Egalement la mise au point de la version transport du Dassault Nord 2501 qui deviendra le Nord 2506 est activement poursuivie.

Dans le domaine des hélicoptères également l'étude des engins lourds destinés à succéder aux appareils achetés aux Etats-Unis a été lancée. Nous n'avons en France que des hélicoptères légers comme l'Alouette et le Djinn. Nous avons estimé qu'il était nécessaire de fabriquer un hélicoptère lourd en France.

Que ce soit également dans le domaine des engins ~~RxR~~ air-air, sol-air ou sol-sol, l'effort des années précédentes relatif aux engins spéciaux est considérablement accru, de l'ordre de 40 à 50 p. 100 pour la mise au point des matériels déjà en cours ou pour le lancement d'études nouvelles. En ce qui concerne l'électronique, nous poursuivons la mise au point de différents radars de tir, de matériels d'émission et de réception, ainsi que l'étude de différents ensembles de radio-guidage, que ce soit des avions ou des engins. L'ampleur prise par ce programme d'études ainsi que la complexité et la difficulté des problèmes posés par la mise au point des matériels rendent par ailleurs nécessaires un développement et une adaptation de toutes les installations qui peuvent faciliter cette mise au point.

En ce qui concerne la situation de l'industrie aéronautique, des modifications importantes des programmes

- 17 à 20 -

des matériels aériens auront pour effet de maintenir la charge de l'industrie aéronautique sensiblement au niveau actuel alors que l'exécution du programme initial aurait conduit à un accroissement notable de sa charge d'ensemble. D'autre part, la mise en service d'un nombre de plus en plus important d'appareils de construction française en remplacement des appareils étrangers conduit à un accroissement très important, de 40 à 50 %, des pièces de rechange à réaliser par l'industrie nationale.

Enfin le développement des commandes d'exportations conclues directement par les sociétés avec des clients étrangers, qui atteignent actuellement un volume de l'ordre de 35 milliards à exécuter en deux ans, ainsi que le lancement en série de la Caravelle, apporte un complément important à la charge fournie par les seuls clients de la défense nationale. Notre industrie aéronautique est devenue une des rares industries exportatrices. Nos avions sont particulièrement appréciés à l'étranger. Je citerai le cas des avions fabriqués par la maison Dassault en particulier. La fabrication en série de la Caravelle nous donne de grands espoirs d'exportation. Nous avons évidemment envisagé la possibilité de commander pour l'armée de l'air quelques Caravelle. Le chiffre n'en est pas encore fixé.

D'une manière générale, à la condition du rétablissement ultérieur des 18 milliards dont j'avais parlé au début, 18 milliards abattus globalement sur le budget de la Section Air, si le déroulement du plan d'accroissement de l'armée de l'Air se trouve arrêté en 1957, du moins ses principales missions ne sont-elles pas définitivement compromises.

Le programme des fabrications bien qu'étalé et réduit pourra être poursuivi sans répercussions fâcheuses dans les domaines industriels et social.

Cependant, au point de vue militaire, il est important de souligner que le volume des forces est nettement inférieur à celui qui résulte des engagements internationaux découlant du plan de Paris. Ces engagements consistaient à nous accorder 1.989 avions en métropole à la fin de 1955. Les possibilités budgétaires limiteront malheureusement ce chiffre à 721 avions de combat, alors que les prévisions de l'air allemandes sont de 1.230 appareils à condition que l'Allemagne puisse atteindre ce chiffre maximum.

En outre, il convient de noter que le simple échéancier du programme en cours et la seule reconduction des mesures acquises conduiront pour l'année 1958 et suivantes à la nécessité d'obtenir des crédits budgétaires beaucoup plus élevés, de l'ordre de 350 milliards. Dans le cas où l'octroi de telles ressources ne pourrait être assuré au département de l'air, une révision des programmes actuels serait alors inévitable, ce qui entraînerait inéluctablement une réduction des fabrications et une baisse sensible, lourde de conséquences, de la valeur opérationnelle de l'armée de l'air, pouvant aller jusqu'à la suppression de l'O.T.A.N. de la défense du territoire national. Les répercussions se feraient sentir en ce qui concerne le maintien de l'ordre dans l'Union française.

En conclusion, je voudrais souligner que le budget de 1957 impose pour 1958 un accroissement de la masse des dépenses indispensables qui constituent un programme dont je ne vois pas la solution si les crédits du prochain budget n'étaient pas accrus dans la proportion qui est absolument nécessaire.

Je suis maintenant à votre disposition pour vous apporter des éclaircissements sur les points précis qui pourraient vous intéresser.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre exposé que nous avons suivi avec infiniment d'intérêt. Je veux vous dire aussi que nous approuvons vos efforts pour doter notre défense de l'armée de l'air qui est nécessaire à sa mission. A ce point de vue nous vous faisons confiance, comme vous pouvez faire confiance à la commission de la défense nationale du Sénat pour vous aider dans votre tâche.

Je laisse la parole à mes collègues qui désirent vous poser des questions.

M. DE MAUPEOU. En ce qui concerne les engins spéciaux, pouvez-vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, si un certain nombre de ces engins en sont déjà à la production en série. Il faut souligner que les crédits avaient été augmentés pour les études et les mises au point.

Ma deuxième question est une question de détail d'une extrême actualité, puisque le débat sur le traité franco-libyen vient demain après-midi devant le Conseil de la République. Je ne sais si l'armée de l'air est responsable de certaines infrastructures qui se trouvent à Ghadamès. Dans le cas de repli de nos troupes, ce qui semble probable, que deviendraient-elles. Le commandant libyen donnera-t-il des compensations et des garanties ?

M. AUGARDE. Cela est prévu dans les conventions avec le maintien de techniciens français et la possibilité d'escapes techniques, pendant cinq ans, à Sebha et ~~de~~ deux ans à Ghât et Ghadamès.

M. LE PRESIDENT. Puisque ce problème de la ratification du traité franco-libyen vient en discussion je veux vous demander quelques précisions sur l'aménagement de l'infrastructure de certaines bases qui vont être indispensables à la sauvegarde des frontières de l'A.O.F. et de l'A.E.F. : à Tibesti, qui garde la frontière libyenne; à Fort-Lamy, qui garde la frontière soudanaise et aussi à la base de l'Oubangui-Chari qui garde la frontière sud du Soudan.

Je veux surtout vous demander de souligner l'importance de Fort-Lamy, l'unité de Pointe-Noire devant être transférée. Il est nécessaire de réaliser des travaux extrêmement importants. Nous considérons que l'installation de ces bases est essentielle pour la sauvegarde de ces territoires.

Ces frontières sont perméables aux courants commerciaux, culturels et militaires dans certaines éventualités que nous ne pouvons pas négliger.

Je me permets de compléter la question de M. de Maupeou en disant qu'à l'occasion de la ratification du traité franco-libyen, nous attachons une importance extrême à l'aménagement de ces bases.

M. AUGARDE. Je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat à l'air, quelles sont les normes des hélicoptères que l'industrie française entend mettre en chantier.

La campagne d'Algérie a fait la démonstration qu'il est nécessaire de posséder des hélicoptères pouvant transporter un nombre important d'hommes de troupe et de matériel. J'estime que si nous n'avons pas la possibilité de fabriquer dans l'immédiat des hélicoptères à grande capacité de transport, il est nécessaire d'en

acquérir aux Etats-Unis un certain nombre supplémentaire pour faire face aux difficultés nouvelles que nous rencontrons aujourd'hui depuis que nous ne possédons plus la piste n° 5. Nous sommes obligés d'exercer dans le Tassili des Ajjer une surveillance permanente, de fouiller les caravanes qui passent dans cette région. Vous savez aussi bien que moi que les Touareg de cette région se montrent maintenant moins fidèles que par le passé; nous avons donc un intérêt immédiat à posséder des hélicoptères en quantité importante.

Si les Bell et les Sikorsky sont d'une utilisation pratique, vous ne ferez pas un contrôle efficace et permanent si vous ne possédez pas des hélicoptères de grande capacité.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je vais répondre à M. de Maupeou. En ce qui concerne les engins spéciaux, c'est un problème qui préoccupe beaucoup M. le ministre de la défense nationale que vous entendrez prochainement. M. Bourges-Maunoury estime que cette question revêt une importance capitale. Vous savez que ce problème ne dépend pas exclusivement du ministère de l'air.

A mon département ministériel, nous avons poussé les études. Nous affectons des crédits de plus en plus importants à ces engins puisqu'il nous apparait que c'est l'arme de l'avenir. Toutes les grandes nations se préoccupent de cette question. Il convient que nous dirigions toutes les recherches dans ce sens. Nous avons affecté des sommes considérables et d'ores et déjà nous produisons en série, un certain nombre de matériels, sur lesquels il est difficile de donner d'autres précisions. Je puis, néanmoins vous indiquer qu'à trois reprises je suis allé à Colomb-Béchar. J'ai assisté à des expériences qui prouvent que nous avons déjà dans ce domaine effectué des réalisations certaines. Nous fabriquons déjà en série un certain nombre d'engins qui sont utilisés.

M. LE PRESIDENT. Nous comprenons fort bien votre discrétion.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous avons obtenu des résultats. Je dois signaler à la commission qu'avant-hier j'ai reçu une lettre personnelle ~~de~~ ^{d'un} rappelé qui ~~me~~ me faisait savoir qu'il avait eu l'occasion d'utiliser un certain nombre de ces engins. Il m'indiquait l'aide précieuse apportée aux troupes engagées. Par conséquent nous sommes au stade des réalisations. Nous continuons à fabriquer des engins de plus en plus importants. Ceux qui sont en service ne sont pas évidemment des engins à longue portée, mais c'est une question qui nous préoccupe considérablement.

M. DE MAUPEOU. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce qui concerne le ^{problème} problème posé par M. le président, celui de l'infrastructure, nous nous en sommes préoccupés au cours de cette année. Nous avons établi tout un programme de création de bases de stationnement, de bases d'opération et de terrains en Afrique du Nord, en A.E.F. et en A.O.F.

Pour l'Afrique du Nord nous avons disposé de crédits importants qui nous ont permis de créer de nouveaux terrains. Pour l'A.E.F. et l'A.O.F. le programme est en cours de réalisation. Vous avez parlé particulièrement de la base de Fort-Lamy. J'ai eu l'occasion d'inspecter cette base ainsi que Pointe-Noire. Je connais l'importance de ces bases ainsi que celles de Thiès, Bamako et Niamey. Les crédits ont été accordés. Nous passons dans la mesure du possible aux réalisations.

Nous savons qu'il est indispensable de posséder des terrains pour transporter rapidement des troupes d'un point à un autre, notamment dans la zone qui se trouve au Nord de Fort-Lamy, celle qui entoure la Libye et le Fezzan, dans laquelle nous sommes dans l'obligation de prendre certaines dispositions.

Nous avons voulu avoir au Sud et à l'Est du Fezzan, en bordure du Sahara, d'autres terrains permettant de surveiller les frontières de ce territoire. Vous pouvez être assuré que l'importance du problème ne nous a pas échappé. Nous faisons l'impossible pour pousser au maximum les réalisations avec les crédits obtenus.

Les forces stationnées en Afrique Noire passeront au cours de cette année de 6.000 à 9.500 hommes.

Je répondrai à M. le sénateur Augarde que la question des hélicoptères ne nous a pas échappé non plus car nous savons, depuis de longs mois, l'importance des hélicoptères pour les opérations en Afrique du Nord et qu'ils peuvent avoir pour l'Afrique Noire, l'A.E.F. et l'A.O.F.

En ce qui concerne les "Alouette" et les "Djinn", qui sont des hélicoptères légers, nous poussons la production au maximum. Les programmes permettent la fabrication de 280 "Alouette" et de 250 "Djinn". Cela fera plus de 500 appareils légers de fabrication française.

Pour les hélicoptères lourds de 20 à 24 places qui permettent les transports rapides de troupes, nous allons commander 100 Piasecky et 75 Sikorsky, soit 175 appareils.

Par ailleurs un programme de 150 hélicoptères Sikorsky 58 est lancé en fabrication sous licence à la société de construction aéronautique du sud-est. C'est donc une société française qui va assurer la fabrication des hélicoptères sous licence américaine.

Enfin, l'étude d'un matériel français est lancée à la société de construction aéronautique du sud-est ~~en vue~~ ^{en vue} de remplacer le Sikorsky et le Piasecky.

Nous avons envisagé de fabriquer des hélicoptères lourds de 28 places, c'est-à-dire plus importants que les hélicoptères actuellement achetés aux Etats-Unis ou fabriqués sous licence américaine. Nous voudrions posséder des hélicoptères de 28 places, ce

Audition de M. Max Lejeune

qui est le maximum possible dans la fabrication.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir si aimablement répondu à nos questions.

La séance est suspendue.

Le Secrétaire d'Etat à l'Air se retire.

(La séance suspendue à seize heures vingt minutes est reprise à seize heures quarante.)

Je lui donne maintenant la parole pour nous exposer les grandes lignes de son budget et ensuite pour lui demander de répondre aux questions qu'il lui poseront les membres de la commission.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMÉES (TERRE ET AFFAIRES ALGERIENNES). Je vous remercie, monsieur le président, des paroles courtoises que vous venez de prononcer à mon égard.

Je suis venu répondre au questionnaire que vous avez bien voulu s'adresser et qui porte sur l'exposé général du budget de 1957, et sur des exposés plus particuliers, sur les dépenses d'équipement, sur le problème de la reconversion de l'armée, sur les conséquences de l'accord franco-lybien, sur le problème de Saint-Oyr. Naturellement, je suis prêt à répondre à toutes les autres questions que vous voudrez bien me poser.

Pour le budget de 1957, l'impossibilité où l'on se trouve de chiffrer avec précision les conséquences de l'effort militaire qui sera demandé en 1957 pour l'Algérie, a amené le ministre des finances à décider que le budget de l'armée de terre serait présenté et simplement la reconduction du budget voté par l'Assemblée nationale en 1956.

Cela se traduit, en ce qui concerne l'entretien des effectifs par une demande de crédits de 219 milliards, au lieu des 226 milliards qui avaient été votés en 1956. On tient compte de la reconduction des dépenses qui avaient été faites en 1956 et on tient compte également de certaines nécessités internes qui ont eu lieu après ce vote.

D'autre part, les effectifs moyens sur lesquels ont été basés les calculs pour le budget de 1956 étaient de 450.000 hommes. On en a déduit, pour le budget de reconduction 157.000 hommes, correspondant aux transferts d'effectifs qui ont eu lieu au bénéfice de l'armée royale marocaine.

Audition de M. Max Lejeune

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

Je veux dire à M; Max Lejeune qu'il sait bien avec quelle satisfaction et il me permettra de le lui dire, avec quelle sympathie, la commission est réunie pour entendre son exposé. Je veux lui renouveler l'expression de nos sentiments de sympathie et de confiance totale.

Je lui donne maintenant la parole pour nous exposer les grandes lignes de son budget et ensuite pour lui demander de répondre aux questions qu'il lui poseront les membres de la commission.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMÉES (TERRE ET AFFAIRES ALGERIENNES). Je vous remercie, monsieur le président, des paroles courtoises que vous venez de prononcer à mon égard.

Je suis venu répondre au questionnaire que vous avez bien voulu m'adresser et qui porte sur l'exposé général du budget de 1957, et sur des exposés plus particuliers, sur les dépenses d'équipement, sur le problème de la reconversion de l'armée, sur les conséquences de l'accord franco-lybien, sur le problème de Saint-Cyr. Naturellement, je suis prêt à répondre à toutes les autres questions que vous voudrez bien me poser.

Pour le budget de 1957, l'impossibilité où l'on se trouve de chiffrer avec précision les conséquences de l'effort militaire qui sera demandé en 1957 pour l'Algérie, a amené le ministère des finances à décider que le budget de l'armée de terre serait purement et simplement la reconduction du budget voté par l'Assemblée nationale en 1956.

Cela se traduit, en ce qui concerne l'entretien des effectifs, par une demande de crédits de 219 milliards, au lieu des 226 milliards qui avaient été votés en 1956. On tient compte de la reconduction des économies qui avaient été faites en 1956 et on tient compte également de certains aménagements internes qui ont eu lieu après ce vote.

D'autre part, les effectifs moyens sur lesquels ont été basés les calculs pour le budget de 1956 étaient de 460.000 hommes. On en a déduit, pour le budget dit de reconduction 157.000 hommes, correspondant aux transferts d'effectifs qui ont eu lieu au bénéfice de l'armée royale marocaine.

Or, vous savez qu'à la date du 1er novembre 1956, nous n'avons pas 445.000 hommes sous les drapeaux, mais que nous en avons beaucoup plus. Le chiffre que nous atteignons maintenant correspond certainement à un effectif de pointe. Il est certain malgré tout qu'après la chute de cet effectif, nous serons obligés de garder - les résultats que nous visions étant acquis - un effectif important en Algérie.

L'armée de terre comprendra donc, en 1957, un effectif total supérieur à celui de 445.000 hommes qui figure dans le budget de reconduction. Il est trop tôt pour arrêter un chiffre moyen. Mais il semble bien qu'il pourrait se situer entre 700.000 et 750.000 hommes; cela dépendra de l'évolution des événements.

Il sera donc nécessaire de demander, en sus des crédits accordés par le budget, des crédits complémentaires sur des collectifs, dits collectifs d'Afrique du nord, qui seront calculés en fonction de l'évolution des événements.

Ce que je veux souligner, car c'est une particularité inhabituelle et toute nouvelle, c'est que, dans les effectifs complémentaires, nous serons obligés de comptabiliser un certain nombre de militaires de carrière et l'on pourrait s'étonner de les voir entretenus par des ressources exceptionnelles de ces collectifs.

Pourquoi avons-nous procédé ainsi ? Parce que, en 1955-1956, une partie importante de ces militaires étaient payés sur les crédits ouverts pour le corps expéditionnaire d'extrême-Orient. Le fait que nous ayons été obligés de garder en situation d'activité par exemple des officiers qui, vraisemblablement, auraient quitté l'armée s'il n'y avait pas eu les événements d'Afrique du Nord, le fait que nous avons dû reconduire le budget voté en bloc - Europe, Afrique du Nord -, joint à la disparition du budget d'Extrême-Orient en 1957, tout cela nous oblige à envisager de solder sur les collectifs d'Afrique du Nord des effectifs de militaires de carrière qui sont en fait des effectifs supplémentaires, mais que nous n'avons jamais l'habitude de solder en dehors ~~de l'administration, et~~ du budget proprement dit.

Cette situation est provisoire et devra disparaître dès le retour à une situation normale en Algérie. Cette situation aura-t-elle du moins permis de définir d'une façon précise les effectifs de l'armée en temps de paix.

Je souligne le fait que le budget qui vous est présenté est un budget de transition. Il ne pourra en aucune façon être invoqué comme un précédent. Ce budget de transition de 1957 doit céder la place, en 1958, à mon sens du moins, à un budget conçu pour traduire une politique

militaire à long terme. Il faudra à ce moment là définir l'évolution de l'armée pour 1958. Cette conversion, comme on dit actuellement, est naturellement fonction de cette armée d'avenir. Il faudra établir les recettes nécessaires. Mais, pour 1957, on ne vous propose donc qu'un budget de transition, reconduction du budget de 1956, assorti de la promesse du ministre des finances de déposer différents collectifs supplémentaires.

en VUL H

J'ai réfléchi aux grandes lignes de la politique militaire à long terme qui pourrait être définie en 1958. Mais il me paraît prématuré d'en parler tant qu'elle n'aura pas fait l'objet de délibérations gouvernementales. Je peux simplement préciser que cette politique sera arrêtée, compte tenu de l'expérience des opérations en Afrique du nord, ~~dans le but~~ de permettre la défense des territoires d'outre-mer dans les meilleures conditions, sans renoncer, malgré tout, à l'exécution de nos obligations atlantiques. La question se précise, de jour en jour, de la défense de nos territoires d'outre-mer, mais la nécessité se précise également de définir les obligations que nous souscrivons dans le pacte atlantique. Chacun sait bien, dans une période comme celle que nous traversons, que c'est une question très sérieuse et même angoissante à certains moments.

A propos de ces obligations du Pacte atlantique, je vous indique que j'ai donné l'ordre, étant donné l'évolution favorable de la situation en Afrique du nord, que, dès 1957, des modifications soient apportées à notre dispositif atlantique qui s'est trouvé altéré en 1956 en raison de la nécessité ~~qui était née~~ de concentrer le maximum de nos moyens en Algérie. *(où nous c'isus)*

En ce qui concerne l'équipement, la comparaison des crédits ouverts en 1956 - soit 87.800 millions - avec ceux demandés pour 1957 - soit 88.600 millions - laisserait croire à une reconduction. Il s'agit, en fait, d'une forte compression. En effet, si on compare les autorisations de programme de l'année 1956 et celles de 1957, on s'aperçoit que les compressions ont joué. Les opérations nouvelles demandées sont très sensiblement réduites, puisqu'elles se limitent à 82 milliards au lieu de 114 milliards en 1956.

Nous avons l'obligation de demander tenir compte de la nécessité où nous serons de demander, par ailleurs, des ressources nouvelles au titre de l'équipement pour nos forces en Afrique du nord. Les besoins exprimés au budget normal ont été comprimés au maximum. Certains ^{dépenses} d'équipement seront soldées sur les collectifs d'Afrique du nord et cela nous a permis de faire disparaître un certain volume des dépenses déquippement du budget.

Ceci montre que le budget de 1957 ne pourrait pas non plus, en ce qui concerne l'équipement, être invoqué comme un précédent pour les années suivantes. A partir de 1958, des modifications devront y être apportées, de façon que nos grandes unités soient à même d'accomplir leur mission, tout en restant dans la mesure de l'effort que le pays peut consentir. Il faut revoir notre système logistique il faut l'assouplir, de même qu'il faut revoir la composition des tranches divisionnaires, qui sont véritablement calculées d'une façon trop systématique sur les tranches divisionnaires américaines..

Il faudra aussi simplifier notre système d'armement léger et adapter notre armement lourd aux conditions d'une guerre moderne, pouvant comporter des armes atomiques ainsi que des éléments d'engins téléguidés en nombre élevé. Il faudra aussi revoir notre système d'artillerie, compte tenu du rôle de l'aviation légère d'intervention et surtout de la généralisation possible des projectiles téléguidés, des projectiles-fusées.

Je vais maintenant vous indiquer les principales opérations nouvelles qui figurent dans le budget de 1957.

En matière d'études, l'effort sera concentré sur les engins téléguidés anti-chars et anti-aériens, sur les engins destinés à remplacer l'artillerie, le matériel des télécommunications.

En ce qui concerne les fabrications d'armement, 3 milliards sont demandés pour la fabrication d'une première tranche de 50 avions Potéez 75, destinée à suivre la présérie de 15 appareils, en cours de lancement. Ainsi que je l'ai dit lors de ma dernière audition par la commission, le défaut d'une aviation d'accompagnement dans l'infanterie se fait cruellement sentir dans les opérations d'Afrique du nord. J'estime qu'il est absolument indispensable de disposer de ~~un~~ tels appareils pour être en mesure de faire face à tous les événements qui pourraient survenir, non seulement en Afrique du nord, mais dans tous les territoires d'outre-mer. Aucun autre appareil n'étant en mesure - l'expérience l'a démontré - de concurrencer, pour cette mission particulière, le Potéez 75, c'est sur lui que nous avons arrêté notre choix.

Un effort particulier sera fait sur les engins spéciaux téléguidés SS 10 et SS 11. On procèdera à la fabrication de postes radio de chars, de stations de transmission et de chaînes hertziennes. En matière de munitions et d'automoteurs 155, on se bornera à assurer le maintien des chaînes de fabrication actuellement en fonctionnement.

Par contre, en accord avec M. le ministre de la défense nationale, j'estime qu'il est nécessaire ~~actuellement~~
de

de prévoir actuellement en France une chaine moderne de Jeep. Telle est la raison pour laquelle 3 milliards ont été inscrits dans le budget. Actuellement, la question en est encore aux études préliminaires. Des consultations ont été faites auprès des quatre grands constructeurs, régie Renault, Peugeot, Citroën et Simca. Aussitôt que cette consultation aura provoqué de leur part des propositions concrètes, les décisions seront prises et les mesures d'exécution entamées.

En ce qui concerne l'infrastructure, les demandes de crédits sont fondées sur cette idée très simple qu'aucune dépense immobilière importante ne pourra être consentie si elle ne s'applique à des installations d'utilité certaine dans l'avenir, notamment pour la construction de casernements neufs. Ceux-ci ne pourront être construits que dans des villes qui ne pourront pas être frappées de précarité, quelle que soit l'organisation future de l'armée.

Enfin, autre question qui fera beaucoup de bruit à l'Assemblée nationale et en fera sans doute ici également, 2 milliards d'autorisations de programme sont prévus pour reconstruire Saint-Cyr à Saint-Cyr.

M. LE PRESIDENT. Il y a longtemps, monsieur le ministre, que le Conseil de la République s'est prononcé dans ce sens.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je le sais bien. L'Assemblée nationale s'était également prononcé dans ce sens il y a 7 ou 8 ans. Aujourd'hui, il y a des courants contraires.

Je suis obligé de poser le problème de la reconstruction définitive d'une école militaire dans un emplacement fixe. Pour ma part, je reste fidèle à la décision que j'avais prise il y a 6 ans, de reconstruire Saint-Cyr à Saint-Cyr.

Toutes les solutions possibles ont été envisagées. Chaque année, on a proposé une ou deux formules nouvelles. Mais toutes les formules présentent des avantages et des inconvénients. Il y a une chose à laquelle on ne peut pas se résigner, c'est le statu quo.

Je dois souligner que le recrutement se tarit. Quand on en doute, il suffit de reprendre les chiffres de recrutement de ces années dernières. Au début du siècle, il y avait 1810 candidats à Saint-Cyr. Entre 1919 et 1939, on enregistrait une baisse sérieuse, puisque l'on comptait 1700 candidats.

Depuis la libération, on est passé de 1360 en 1946 à 900 en 1947, 560 en 1949, 550 en 1950 et 580 en 1951.

Je me permets de dire que le fait que l'école interarmes ait été reléguée très loin de Paris, le fait que l'on ne voit plus les Saint-Cyriens dans la capitale, jouent d'une façon certaine. J'estime que l'école ~~militaire~~ ^{militaire} spéciale interarmes doit être dans la région parisienne.

J'ai fait des démarches auprès de mon collègue, M. le ministre de l'éducation nationale et lui ai demandé de vouloir bien prévoir et multiplier le nombre des classes préparatoires à Saint-Cyr dans les lycées de province. Je lui ai même demandé ce matin d'étudier la possibilité de créer une classe de préparation à Saint-Cyr en Afrique occidentale française. Véritablement, il apparaît que nous ne tirons pas le meilleur parti de toutes les possibilités que nous avons présentement *devant nous*.

Le coût de l'opération de reconstruction de Saint-Cyr n'est pas exactement déterminé. Pour reconstruire une école neuve, il faut compter 10 milliards. Or, pour reconstruire Coëtquidan, pour le remettre en état, il faut compter 7 milliards. Je prétends qu'actuellement, 3 milliards ~~n'est~~ pas un gros sacrifice pour une Nation comme la nôtre, puisque cela nous permettrait de ramener notre jeunesse vers cette école spéciale militaire interarmes.

ne sont
H

des

Les crédits demandés cette année ne représentent que la première tranche de cet effort. Je me suis d'ailleurs engagé envers M. le ministre des finances à faire cette dépense, malgré son montant élevé, sans relever la limite habituelle des dépenses d'infrastructure appliquée, chaque année, à l'armée de terre. C'est 4 à 5 ans que durera la reconstruction de Saint-Cyr. Je crois que cette reconstruction est indispensable. Il faut poser ce problème dès maintenant car on ne peut pas le laisser revenir de budget en budget quelles que soient les difficultés financières que nous pouvons connaître.

Telles sont les grandes lignes du projet de budget qui vous est présenté. Ce budget est imposé par les circonstances politiques et financières. Ce n'est pour moi qu'un budget de transition, une présentation comptable qui reste partielle dans la mesure où il faudra que s'ajoutent, à ce budget, une série de collectifs pour l'Afrique du Nord.

Je dois vous dire ^{qu'il} ~~que ce budget~~ ne me satisfait pas dans sa présentation. J'aurais préféré vous présenter, pour 1957, un budget couvrant toutes les dépenses. Mais il faut tenir compte de ce correctif, à savoir que le Gouvernement est dans une situation très difficile, pour estimer en ce moment quelles pourront être d'une façon précise les dépenses de l'année 1957. Ce qu'il faut en tout cas, c'est

que dans le budget de 1957 soient comptabilisées les dépenses inévitables, les dépenses que j'oserai dire, inexorables qui, même si la situation s'arrangeait du jour au lendemain en Afrique du Nord, resteraient à notre charge au cours de l'exercice prochain.

Je souligne aussi qu'en ce qui concerne les dépenses d'équipement, il y a des dépenses de fabrication d'armement et des dépenses de matériel qui apparaîtront fatalement dans le collectif A.F.~~S~~.N. C'est normal, étant donné que ces matériels sont essentiellement utilisés en Afrique du Nord.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie de votre exposé qui nous a fort intéressés, notamment en ce qui concerne St-Cyr.

M. LE GENERAL PETIT. Je voudrais vous poser, monsieur le secrétaire d'Etat, deux questions tout à fait différentes l'une de l'autre. Vous venez de nous dire avec beaucoup de raison que le budget de 1957 est un budget de transition. Bien sûr.

Ne peut-on, dès maintenant, dans les sphères les plus autorisées du ministère de la défense nationale et des différents secrétariats d'Etat, avoir quelques idées précises sur ce que pourront être à l'avenir les missions capitales de l'armée - je ne parle pas de l'Union française - qui sont à prendre en considération principalement en ce qui concerne la défense de notre propre pays. D'autre part, quelles sont les vues de la stratégie et de la tactique dans l'avenir. Je sais qu'il est difficile, en ce moment, de se prononcer sur ces problèmes très graves en raison de l'évolution de la technique.

M. le secrétaire d'Etat nous a dit qu'il avait déjà pensé à ce que pourraient être les prévisions à partir de 1958. Des études ont-elles été faites ? Sont-elles très avancées. Y-at-il autour de vous des conseils qui étudient ces questions afin de ne pas être pris au dépourvu le jour où l'on établira le budget d'une armée moderne ?

Ma deuxième question concerne l'école de St-Cyr. Je suis Saint-Cyrien. Je suis très attaché à ma vieille école. Le président des amis de St-Cyr m'a demandé ce que je pensais du projet. Je suis d'accord, ai-je répondu, pour ~~reconstruire l'école~~ à St-Cyr à condition qu'elle reçoive tous les moyens pour dispenser l'instruction.

Oui, je tiens particulièrement à St-Cyr, c'est une attache sentimentale; puis, c'est près de Paris.

Vous disposez de 7 milliards pour remettre en état Coëtquidan et de 10 milliards pour reconstruire St-Cyr. Dans les 3 milliards, avez-vous des crédits pour créer autour de l'école de St-Cyr ces terrains ou ces aménagements indispensables pour que les jeunes gens qui veulent faire partie d'une armée moderne puissent recevoir leur instruction.

M. DE MAUPEOU. Ma question relève plutôt de l'arbitrage de M. le ministre de la défense nationale. Vous avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'aviation d'accompagnement de l'infanterie.

que l'école
soit recons-
truite -

Indessaire

De votre département dépend l'aviation d'observation de l'artillerie...

M. LE PRESIDENT. C'est une vieille querelle.

M. DE MAUPEOU... est-il indispensable qu'une partie de l'aviation militaire dépende de trois secrétariats d'Etat ? Est-il possible de concevoir une armée de l'air, mettant à la disposition des commandements, des unités de commandement, des avions spécialisés ?

M. JEAN-LOUIS ROLLAND. Monsieur le secrétaire d'Etat les explications que vous venez de donner, après celles de M. le secrétaire d'Etat à l'air, nous donnent des apaisements. Elles nous permettent aussi de mesurer l'effort très louable accompli par vos services. Nous nous rendons bien compte combien votre tâche est difficile puisque les crédits mis à votre disposition sont insuffisants en raison de l'effort considérable qui vous est demandé.

Vous avez fait la démonstration de l'utilisation la plus rationnelle des crédits et des éléments mis à votre disposition. Nous avons constaté, au cours d'une mission confiée à la commission de la défense nationale sous la direction de M. le président Rotinat en Afrique du Nord, vos efforts dans le domaine des engins téléguidés. Dans ce domaine, des officiers supérieurs qui dirigent les services sont orientés vers le perfectionnement de ces engins dont nous avons grand besoin, ~~lesquels~~, si je ne me trompe, ont été même utilisés. Je n'insisterai donc pas. N'est-il pas possible de savoir dans cette énumération des villes, l'implantation des régiments d'infanterie coloniale. J'attache à cette question une importance primordiale. Je pense aux marsouins, à l'esprit marsouin, à cette âme qui a permis de produire de bons éléments.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux maintenant me faire l'écho des mères de famille qui ont perdu un enfant dans la campagne d'Algérie. Prévoyez-vous une date probable pour le transfert des corps ^{des soldats} tombés là-bas. Je sais que des assurances ont été données. Mais il n'a pas été possible, nous le comprenons, en raison des nécessités de l'heure, de donner immédiatement satisfaction à ces mères éprouvées. Vous savez combien elles ont à cœur de ramener les dépouilles de leur pauvre enfant. Je serais heureux si vous pouviez me fournir des renseignements à ce sujet.

M. KALB. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai été très frappé lorsqu'il y a un mois, parlant de la situation en Algérie, vous avez donné vos impressions au sujet des officiers de réserve.

Je vous demande s'il ne serait pas possible d'établir une instruction précise afin que l'instruction des officiers de réserve ne se fasse pas essentiellement sur le plan de la spécialisation.

J'estime que c'est une erreur fondamentale de pousser l'instruction des officiers de réserve uniquement vers la spécialisation. Aujourd'hui, en Afrique du Nord, un officier de réserve, qu'il soit des transmissions, du génie ou de l'artillerie est obligé d'accomplir des missions d'infanterie. C'est donc l'inverse de l'instruction que vous avez donnée d'après laquelle le jeune officier de

et dont certains, H

dont vous avez parlé

réserve n'était pas habilité à prendre le commandement d'une unité qui est appelée à accomplir des missions d'infanterie. J'aimerais beaucoup que des précisions soient fournies aux régions pour que cette instruction soit modifiée.

J'aimerais beaucoup également que l'on reprenne l'instruction des réserves dans nos régions dans le cadre des cercles d'étude qui sont un cadre d'instruction générale.

J'ai le sentiment que l'on pousse trop l'instruction de nos éléments de réserve, surtout des jeunes, uniquement sur l'arme blindée, les transmissions, le génie ou l'artillerie en laissant de côté la formation de base de l'officier qui, tout de même, est obligé de répondre à tout ce qu'on lui demande. Cela est tellement vrai pour les officiers de réserve que les répercussions s'en font sentir. Je pense que vous êtes d'accord avec moi. Les jeunes hommes qui sortent de l'école interarmes ne sont pas habilités à prendre du jour au lendemain une compagnie en main parce que l'instruction est trop théorique et peut-être beaucoup trop spécialisée.

M. FRANCOIS VALENTIN. Vous aviez laissé espérer tout à l'heure que vous nous parleriez du ~~franco~~ traité franco-libyen. Puisque nous sommes à la veille de prendre nos responsabilités, je vous demanderai de vouloir bien m'indiquer quelles sont les conséquences directes sur les bases que nous allons évacuer et les conséquences indirectes sur les autres postes; enfin les mesures que vous envisagez à la frontière ou à la future nouvelle frontière, les garanties militaires nécessaires.

D'autre part je voudrais vous demander s'il vous est possible de donner quelques précisions sur les incidences que sont susceptibles d'avoir les événements récents sur notre approvisionnement en carburant militaire.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je vais répondre à M. le général Petit. Il est évident que la mission de l'armée dans l'avenir sera fonction du climat international. Suivant ce climat nous serons amenés à porter ou non un (particulier) accent sur la couverture de la frontière à l'est dans le cadre du pacte Atlantique.

En ce qui concerne la défense de l'Afrique du Nord et des territoires d'outre-mer, je crois que je me suis bien exprimé la dernière fois. Nous aurons à tenir compte de la guerre qui nous est faite en Algérie depuis de longs mois pour adapter notre armée, et non seulement notre armée stationnée outre-mer à la lutte contre ces formes de subversion. Mais je me permets de dire que, pour la mission de défense en surface impartie à une partie de l'armée, en cas de difficulté, nous aurons à mettre au point cette défense à la lueur de notre expérience vécue ces derniers mois en Afrique du Nord.

A la guerre classique que nous avons connue, à la guerre atomique dont on a beaucoup parlé, il faut ajouter une autre forme de guerre qui est très difficile à mener surtout lorsqu'elle peut se dérouler dans un climat de paix pour la métropole, c'est la guerre de subversion.

La mission de notre armée sera donc à définir en fonction de ces trois hypothèses.

Pour les vues stratégiques dans l'avenir, je dois indiquer que c'est un problème qui n'est pas à mon échelon. C'est un point qui me préoccupe beaucoup. L'Etat-major général de l'armée a été invité à l'examiner, l'état-major des forces armées plus particulièrement l'étudie, lui qui a la responsabilité de la coordination et de l'action des trois armées, air, guerre, marine.

En ce qui concerne l'école de St-Cyr, il est évident que si j'ai proposé son installation à St-Cyr même, c'est pour qu'elle remplisse complètement son rôle. Il ne s'agit pas, pour moi, de donner un coup de chapeau à la tradition sans me soucier de l'efficacité de cette implantation.

Jusqu'ici l'enseignement donné à St-Cyr était à la fois militaire et de culture générale. Il s'étalait sur toute l'année scolaire. Dans le nouveau système envisagé, l'instruction générale serait bloquée entre la rentrée d'octobre et les vacances de Pâques. Dans le même temps les élèves recevront leur formation de soldat d'abord. Ils suivraient donc l'école du soldat, l'école de groupe, l'ordre serré, la connaissance de l'armement pour lesquels il n'est pas demandé de grande superficie de terrain. Les bois de Satory, la vallée de la Bièvre, le camp de Frileuse seront nécessaires pour dispenser ces instructions pendant les six mois. A partir de Pâques jusqu'aux grandes vacances, les St-Cyriens iront dans les camps de France, d'Allemagne ou d'Algérie.

Nous avons fait une expérience très dure au cours des derniers mois. Nous avons constaté que des jeunes officiers qui avaient fait leur instruction dans les camps de Champagne, qui ont eu à commander sur des terrains aussi variés que ceux que l'on trouve en Algérie ont été souvent décontenancés. A mon sens il est absolument indispensable que l'entraînement dans les camps soit donné à plein. Je parle non seulement des camps de Champagne, mais des camps militaires que nous possédons dans le centre de la France, dans les Alpes et également en Algérie.

Il faut je crois donner une formation variée répondant à toutes les nécessités.

En ce qui concerne l'installation de l'école de St-Cyr, on me demande si j'envisage des expropriations. Je réponds très brutalement: oui. On a bien exproprié pour établir le poste de commandement interarmées de Rocquencourt. Je ne vois pas pourquoi, à 5 kilomètres, l'école spéciale militaire interarmées ne pourrait pas bénéficier

de certaines expropriations. Naturellement je ne vais pas actuellement le déclarer sur les toits. Quand on veut faire aboutir un projet on ne dresse pas contre soi l'ensemble des égoïsmes particuliers qui mobilisent les élus. Je peux dire cela car je suis un élu comme vous.

Il y a des possibilités immédiates à côté de St-Cyr, en ce qui concerne par exemple le terrain de l'air voisin de St-Cyr et dont on envisage le déclassement. A partir du moment où ce terrain est frappé d'une éventualité de déclassement, c'est une possibilité pour l'école.

J'ai énormément de respect pour les vieilles pierres. J'estime qu'il faut en garder quelques unes mais je n'envisage pas de reconstruire St-Cyr en respectant le rythme des monuments historiques. J'ai visité St-Cyr à plusieurs reprises. Je suis convaincu qu'il est possible d'installer rapidement une école moderne.

En fait deux blocs sont prévus qui seront réservés à l'école proprement dite; 1.400 élèves à l'université et au terrain sportif et 1.400 hommes disposeront de plusieurs terrains de superficie diverse pour y poursuivre l'instruction militaire détaillée. Il y a encore la possibilité d'augmenter ce domaine sur le terrain de l'air voisin de l'école du côté de Rocquencourt.

En ce qui concerne l'école militaire de St-Cyr, il ne s'agit pas de chausser purement et simplement les vieilles bottes et de refaire St-Cyr telle qu'elle était avant sa destruction. Il faut précisément profiter de sa destruction pour en faire une école moderne.

trop Je réponds à une observation de M. Kalb sur les officiers de réserve. Je fais la même observation pour les officiers d'active. Je suis absolument d'accord avec lui : nous souffrons actuellement d'une grande spécialisation. Cette spécialisation est nécessaire mais un officier spécialisé doit tout de même avoir les qualités fondamentales du soldat, la qualité physique et l'endurance, qualité toute simple telles qu'on les concevait il y a soixante ans. Que ce soit dans la guerre de subversion ou dans la défense en surface, il faudra ces qualités physiques à la base. Nous pouvons être replongés dans des formes d'opérations auxquelles on ne pense plus ou la spécialisation perdrait de sa valeur si les gens n'ont pas la faculté d'adaptation du soldat au terrain.

Lorsque je suis allé à Saint-Maixent pour une cérémonie, j'ai soulevé ce problème auprès du colonel commandant l'école en soulignant qu'il y a une formation initiale, une formation pure et simple du soldat qu'il ne faut pas négliger.

En ce qui concerne St-Cyr, je crois avoir répondu à la préoccupation de M. le général Petit. Il s'agit de faire une armée moderne mais, pour cela, il faut que les hommes aient d'abord reçu

la formation primitive et essentielle du soldat. L'officier doit avoir plus que tout autre, puisqu'il est un exemple pour les hommes qu'il conduit, la formation de base que l'on inculque aux soldats.

En ce qui concerne l'observation de M. de Maupéou, nous nous trouvons aux prises avec une querelle déjà ancienne. L'aviation d'observation d'artillerie est maintenant considérée comme admise dans le cadre de l'armée de terre. Les artilleurs vous diront qu'il est absolument indispensable que les observateurs soient des officiers appartenant à leur arme pour bien guider le tir de l'artillerie. Il y a là quelque chose de vrai.

En Algérie, j'ai constaté, dans le maniement des hélicoptères, la façon dont les officiers de l'armée de l'air arrivaient à poser l'hélicoptère au cours d'une opération combinée à un point qui n'était pas l'endroit judicieux. Nous avons eu quelques fois des ennuis à cause de cela. Un officier de l'armée de terre à côté du pilote est absolument nécessaire dans des opérations de ce genre, afin que les éléments de la section d'infanterie soient déposés à l'endroit qu'il faut, sous la protection suffisante et ensuite par un cheminement judicieux, ces éléments doivent pouvoir arriver d'abord à se regrouper avec ceux qui ont été débarqués, mais aussi éviter le feu de l'adversaire. Nous avons eu des ennuis parce que nous avons des gens qui allaient au combat avec beaucoup de courage, mais le courage ne paie pas toujours. Il fait commettre des erreurs.

Je dis à M. de Maupéou que ce qu'il faut assurer avant tout c'est l'efficacité. Pour ma part je ne repousserai aucune formule d'arbitrage, aucune formule transactionnelle, à partir du moment où l'efficacité serait sauvegardée. Je n'aurai pas, en la matière l'esprit d'arme. Je suis obligé de dire qu'il y a eu des inconvénients au cours de ces derniers mois par le fait que l'armée de l'air ne s'était pas attachée aux petites missions, au bénéfice de l'armée de terre. L'armée de l'air s'était prise dans son mirage des compétitions quelque peu sportives, de ses appareils de plus en plus fabuleux. Maintenant que nous arrivons au moment où l'appareil volant pourrait se passer de l'équipage, l'aviation est amenée à s'intéresser à des problèmes plus terre à terre.

Vous devez comprendre ma position. Je suis obligé, par exemple, de vous demander la fabrication des Potez 75, parce que je sais que, s'ils ne sont pas commandés, ils manqueront cruellement et les utilisateurs éventuels pourraient me le reprocher.

Il n'y a pas pour moi une volonté de poursuivre une querelle. C'est comme cela que l'on perd son temps. Ce qu'il faut c'est obtenir une efficacité. En Algérie, aviateurs et terriens travaillent dans le parfait accord. Le seul regret que j'aie formulé c'est que les capitaines ou les chefs de bataillon de l'armée de terre ne demandent

pas assez la liaison et l'appui de l'aviation. Sur ce point je comprends votre souci, Monsieur de Maupeou. Le mien est d'avoir les éléments nécessaires à l'action des troupes. Les appareils demandés sont des appareils d'observation, des appareils pour appuyer les opérations, les hélicoptères destinés à amener à pied d'oeuvre les troupes d'intervention.

budget ultérieur pourraient être portés à la valeur d'un régiment. Soyez satisfait, mon cher collègue, on entendra le clairon de la Coloniale à Brest. (Sourires).

J'en viens maintenant à la question essentielle qui est celle du traité franco-libyen et des précautions qui ont été prises avant la date du 30 novembre pour faire face à toutes les éventualités.

Le traité franco-libyen a été signé en 1955. C'est un traité d'amitié et de bon voisinage. Il est certain qu'il n'a pas été respecté en tous points par nos voisins libyens car le bon voisinage ne s'est pas exprimé comme nous l'aurions souhaité. Il est évident, surtout au cours du premier semestre de l'année, que des caravanes ou des petits groupes de contrebande d'armes ont bénéficié de certains relais en Libye pour l'acheminement de ces armes dans le sud-tunisien et le sud-algérien. Il faut constater, malgré tout, qu'au cours des opérations de Suez l'attitude du gouvernement libyen a été assurée. Le gouvernement libyen a demandé à l'attaché militaire égyptien de rejoindre son pays. Nous n'avons pas eu, pendant cette période, de difficultés avec la Libye comme certains avaient pu le craindre.

Comment se pose le problème de la frontière ? La frontière a été acquiescée par trois traités consécutifs, le traité de 1911 entre la France et l'Italie, le traité de 1919 entre la France et l'Italie donnant à cette dernière, en pleine guerre pour son entrée en belligérance à nos côtés, quelques petites modifications et quelques petits avantages de frontières et plus particulièrement l'ouest de Fevat à l'ouest de Ghât. Enfin le traité de 1935 a été signé. Ces trois traités n'ont à aucun moment, ais en toute le fait que Ghât et Chadana n'étaient pas Français.

Comment se pose le problème pour le Gouvernement ? Il est certain que l'insubordination des termes du traité qui comportait le départ pour le 30 novembre des garnisons de Bahaa, Ghât et Chadana et Djer à l'ouest de Chadana se traduirait par un appel de la Libye devant le Conseil de sécurité. Dans ce cas, la question de la frontière entre le Sahara français et le Sahara serait soumise à l'O.N.U. et c'est une commission de l'O.N.U. qui serait chargée de discuter du tracé de cette frontière entre Chadana et Ghât.

Avant dernier point, je répondrai à M. Jean-Louis Rolland qu'il peut être rassuré car 100 millions sont prévus en 1957 pour la continuation des travaux du casernement neuf de Brest en vue de réaliser l'accroissement des possibilités de casernement qui, à la suite d'un budget ultérieur pourraient être portées à la valeur d'un régiment. Soyez satisfait, mon cher collègue, on entendra le clairon de la Coloniale à Brest. (Sourires).

J'en viens maintenant à la question essentielle qui est celle du traité franco-libyen et des précautions qui ont été prises avant la date du 30 novembre pour faire face à toutes les éventualités.

Le traité franco-libyen a été signé en 1955. C'est un traité d'amitié et de bon voisinage. Il est certain qu'il n'a pas été respecté en tous points par nos voisins libyens car le bon voisinage ne s'est pas exprimé comme nous l'aurions souhaité. Il est évident, surtout au cours du premier semestre de l'année, que des caravanes ou des petits groupes de contrebande d'armes ont bénéficié de certains relais en Libye pour l'acheminement de ces armes dans le sud-tunisien et le sud-algérien. Il faut constater, malgré tout, qu'au cours des opérations de Suez l'attitude du gouvernement libyen a été mesurée. Le gouvernement libyen a demandé à l'attaché militaire égyptien de rejoindre son pays. Nous n'avons pas eu, pendant cette période, de difficulté avec la Libye comme certains avaient pu le craindre.

Comment se pose le problème de la frontière ? La frontière a été esquissée par trois traités consécutifs, le traité de 1911 entre la France et l'Italie, le traité de 1919 entre la France et l'Italie donnant à cette dernière, en pleine guerre, pour son entrée en belligérance à nos côtés, quelques petites modifications et quelques petits avantages de frontières et plus particulièrement l'oasis de Fevet à l'ouest de Ghât, Enfin le traité de 1955 ~~a été signé~~. Ces trois traités n'ont, à aucun moment, mis en doute le fait que Ghât et Ghadamès n'étaient pas Français.

Comment se pose le problème pour le Gouvernement ? Il est certain que l'inobservation des termes du traité ~~sur~~ comportant le départ pour le 30 novembre des garnisons de Sebha, Ghât et Ghadamès et Djer à l'ouest de Ghadamès se traduirait par un appel de la Libye devant le Conseil de sécurité. Dans ce cas, la question de la frontière entre le Sahara français et le Fezzan serait soumise à l'O.N.U. et c'est une commission de l'O.N.U. qui serait amenée à discuter du tracé de cette frontière entre Ghadamès et Ghât.

Le Gouvernement français a pensé qu'il était préférable de saisir le Parlement du problème pour essayer d'obtenir la ratification du traité franco-libyen avant la date du 30 novembre de façon que la question de la frontière puisse être traitée avec le seul gouvernement Libyen, les négociations ayant été menées par l'ambassadeur de France à Tripoli et par le représentant du ministère de la défense nationale au cours de ces dernières semaines pour obtenir un tracé convenue.

Que disaient les traités antérieurs ? Pas grand'chose. Le traité de 1919 où l'Italie obtenait de meilleures conditions pour cette délimitation, disait que la frontière s'étendrait à l'ouest de la route des caravanes entre Ghadamès et Ghât, ces deux villes étant italiennes. Certaines cartes ont été tirées qui portent des frontières en pointillé sans avoir véritablement été pensées, ce qui est lamentable. Il est arrivé que des cartes italiennes nous fussent en certains points plus favorables que les cartes françaises. Mais il y a un document qui vaut, c'est le traité de 1919 qui fixe les points par où passe la frontière. Ces points sont Bouamazid, Douirat, In Azaoua. Ensuite nous trouvons une zone indéterminée vers le sud où la frontière devait être le chemin des caravanes. Mais ce chemin des caravanes s'est modifié au cours des années et cette route s'est plutôt infléchie vers l'est au cours des années dernières. Les Italiens, avant la guerre, avaient d'ailleurs l'habitude de passer par Idelès pour aller de Ghât à Ghadamès et passaient bien à l'est de l'ancienne route des caravanes.

Le moment H

Il y a un problème que l'on veut poser et qu'à mon avis on a tort de poser en ~~le nommant~~, c'est le problème d'Edjelé, car Edjelé est incontestablement en territoire saharien français. Le mot d'Edjelé n'apparaît nulle part dans les textes qui ont été cités. Les noms situés dans les traités définissent une limite qui est bien à l'est de la zone pétrolière d'Edjelé. Nous avons été plutôt gênés de tout ce bruit qu'on a fait sur Edjelé ces temps derniers parce qu'il est évident qu'en mêlant ce problème avec celui de la délimitation de la frontière, on suscite immédiatement des confusions et des difficultés.

Voilà comment se pose le problème de la frontière. J'ai dit à l'Assemblée nationale que le Gouvernement Français pour la partie sud de cette frontière, étant donné que Ghât avait été reconnu par trois fois non-français et par deux fois italien et une fois Libyen, que Fevet avait été abandonné en 1919 à l'Italie, que le Fezzan

nous laissait la libre disposition des aérodromes pendant 5 ans et nous laissait une certaine possibilité d'utilisation de la piste n° 5 pendant 15 ans pour aller dans les territoires du Sud, dans le nord de l'A.E.F., j'ai dit à l'Assemblée nationale que le Gouvernement essayait d'obtenir, au sud de Tahat et au niveau de Ghât, un tracé de frontière convenable, où pourrait être établie une piste à caractère international, une piste qui pourrait être franco-libyenne, construite par le Gouvernement Français, semblable à la piste qui existait autrefois entre la Turquie et la Syrie. Cette route ne pourrait passer par le faite des montagnes. A partir de la zone saharienne, cette route devrait nous permettre de descendre à Tin-Alkhoul, qui est le premier poste français au sud de Ghât, et qui ouvre sur le Tchad. Il faut que nous ayons la possibilité de circulation à cet endroit. Nous pourrions établir entre Tahat et Tin-Alkhoul une route frontière qui prolongerait la route n° 4, c'est-à-dire la piste algérienne. Ainsi, nous aurions sur notre territoire nos liaisons impériales assurées.

Cette discussion est en cours actuellement. Je dois indiquer que M. le président du Conseil a pris la décision d'attribuer à la construction de cette route un rang prioritaire sur tous les travaux africains, pour nous permettre justement de sauvegarder cette sécurité.

Voilà comment se pose le problème aujourd'hui. Maintenant, quels sont les effectifs que nous avons là-bas? Ils sont assez faibles. Il y avait, au cours de ces mois derniers, à peu près 300 légionnaires et une cinquantaine d'hommes de la compagnie saharienne d'Ouargla à Ghât et Ghadamès. Il n'y avait que de très petits éléments qui marquaient une présence en fait symbolique.

Le gros problème, c'était l'évacuation de Sebha. Sebha est isolé et il fallait renoncer à évacuer Sebha par un pont aérien. D'ailleurs, c'était une charge trop lourde, parce que l'aviation d'Afrique du nord avait d'autres charges à ce moment-là. Il fallait envisager d'alléger notre potentiel avant le 30 novembre, de façon que notre départ ne prenne pas une allure de débâcle, dans un pays où il convient de garder la face. Des précautions militaires ont été prises, notamment à l'ouest.

Le deuxième régiment étranger de cavalerie est affecté à cette zone et la compagnie saharienne de Ouargla a des effectifs très réduits. Les tirailleurs sénégalais sont en mouvement pour gagner cette zone. Les camps sont installés. J'ai visité Fort Flatters il n'y a pas longtemps. Les baraquements sont installés. Nous avons fait un

- 54 -

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

effort semblable à Fort-Polignac et à Djanet. Les terrains d'aviation ont été mis en état. Celui d'Edjelé, dit de Maison Rouge, est en parfait état. L'infrastructure aérienne est améliorée partout. On ne peut pas penser maintenir l'ordre et assurer la sécurité dans ces immenses territoires si on n'a pas de terrains d'aviation nombreux et convenablement installés. Cela est d'autant plus nécessaire que les conditions climatiques sont telles, au printemps et à l'automne, qu'il faut souvent dériver de 200 ou 300 kilomètres pour éviter le vent de sable. Un crédit global de 600 millions a été accordé au titre des casernements près de la frontière Saharo-Bibienne. Je peux vous assurer que, dans toute la zone du Sahara algérien, toutes les précautions ont été prises, et cela depuis plusieurs mois déjà.

Au cours de mon voyage, j'ai visité Fort-Flatters et Edjelé. J'ai vu là-bas des jeunes gens du contingent. Ils font là-bas un séjour de quelques mois. Je peux vous assurer qu'ils n'avaient pas mauvais moral et que véritablement, il était réconfortant de constater leur comportement.

M. LE PRESIDENT. Nous en avons vu à Tamanrasset. Ils étaient extrêmement satisfaits de leur séjour là-bas.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous sommes en train d'étudier la mise au point, à l'ouest de Ghadamès, en territoire Algérien, c'est-à-dire français, d'une infrastructure militaire qui doublerait celle de Fort-Saint, car nous ne voudrions pas être à la merci d'une revendication tunisienne sur Fort-Saint. Nous faisons cette infrastructure en territoire algérien pour qu'il n'y ait pas de discussion. J'ai vu le directeur de l'Hydraulique à Alger. Nous allons faire, dans le calcaire des Adjerz, un sondage qui doit nous donner de l'eau. Nous ferons de même du côté de Ghât. Nous pensons pouvoir installer aux environs de Ghât, à Tin-Alkhoum I, où, s'il y a modification de frontière, plus en regard de Ghât, une infrastructure militaire, avec terrain d'aviation militaire, de façon à ne pas être tributaires du terrain de Ghât, dont la libre disposition nous est donnée pendant 5 ans, mais qui pourrait, à un moment donné, nous échapper.

Voilà les indications que je peux vous donner sur nos dispositions de sécurité: mise en place d'un dispositif de sécurité et de protection, mise en place d'effectifs et de casernements, amélioration des pistes et amélioration des terrains d'aviation. Les effectifs sont plus nombreux qu'ils n'ont jamais été dans cette zone-là. D'ailleurs, dans la mesure où l'on a envisagé de retirer le premier régiment étranger qui était à Sousse, nous avons le désir de le transformer en compagnies portées de Légion pour agir dans ces espaces.

Voilà ce que je peux dire sur le traité franco-libyen. Vous pouvez penser qu'il est regrettable que nous évacuons Ghât et Ghadamès maintenant. Un traité a été signé qui prévoit ces évacuations pour le 30 novembre. Aucun des traités successifs n'ont reconnu Ghât et Ghadamès comme étant français. Peut-être au lendemain de la libération eût-il été possible de procéder à un referendum à Ghât en vue d'aboutir à une autre décision.

Pour moi, l'essentiel était de prendre des garanties. Ce que nous n'avons pu avoir à Ghadamès, il faut l'avoir en face; de même pour Ghât et pour plusieurs autres points.

M. VALENTIN. Est-ce que, au point de vue des passages d'armes, la situation se trouve aggravée ou améliorée ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Les espaces sont tels et les conditions de traversée si pénibles pour faire passer du matériel au niveau du Fezzan vers le Sahara algérien que la situation ne risque guère d'évoluer dans un sens ou dans l'autre. Ce n'est pas dans l'extrême-sud tunisien que se font les passages. Ils se font plus au nord.

Les traités étant ce qu'ils sont, le Gouvernement propose la ratification par le Parlement. Il sait fort bien en effet, que si, demain, le traité n'était pas ratifié, nous serions appelés devant le Conseil de sécurité, puis à l'O.N.U. Alors que, par trois fois, nous avons admis que Ghât et Ghadamès n'étaient pas français, il en résulterait que cette frontière, toujours esquissée, mais jamais définie, serait tracée par des experts dont certains seraient peut-être particulièrement sensibles aux indications de certaines compagnies pétrolières et cela pourrait se faire à notre désavantage. Notre avantage, à nous, c'est d'obtenir un tracé de la frontière qui nous assure dans les prochaines années une grande autonomie, au moins en ce qui concerne notre ravitaillement en carburant. Ceux qui ont étudié le problème pensent même que, dans les prochaines années, ce pourrait même être une indépendance totale au point de vue alimentation en carburant.

M. DE MAUPEQU. Le tracé de la frontière que vous envisagez se trouve à une distance de 17 ou 18 kilomètres d'Edjele ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est cela .

- 56 à 60 -

M. DE MAUPEOU. Il y a donc un recul par rapport à la frontière hypothétique actuelle .

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La frontière qui est marquée sur cette carte - et qui est exacte - fait qu'Edjelé est en territoire national. On ne discute que sur l'extrémité du terrain sur lequel a été établie la piste d'aviation. J'ai réglé ce problème, pour ma part, en implantant à cet endroit même le poste d'Edjelé. J'ai fait monter des baraquements à l'extrémité de la piste, sur ce terrain qui pourrait être discuté. La-bas, c'est le désert. On a la possibilité de défendre nos droits. Je crois que, si le Quai d'Orsay et les fonctionnaires du Quai d'Orsay font véritablement leur devoir, il n'y a pas de contestation possible.

Naturellement la frontière de 1919 est moins avantageuse que celle de 1911 (M. le secrétaire d'Etat indique le tracé de la frontière sur une carte.)

Autre argument qui joue en notre faveur, l'argument morphologique : pour parvenir à Edjelé il faut aller par le plateau. Je dois signaler que la compagnie française des pétroles qui a fait les forages d'Edjelé possède une concession du gouvernement libyen au sud de Ghadamès.

La compagnie française des pétroles craint que, s'il y a grosse dispute sur le tracé, le Gouvernement libyen ne lui enlève la concession. Les Anglais de leur côté n'ont pas voulu nous aider. Nous avons essayé d'obtenir, pour le Fezzan, un statut analogue au leur. Le président du conseil Libyen a déclaré que les conventions avec la Grande-Bretagne devaient être soumises à la ratification.

Nous sommes là-bas dans un mauvais climat. Il est évident que si l'opération de Suez avait été menée à son terme normal, nous aurions beaucoup moins de difficultés avec la Libye et le problème se poserait tout autrement.

Je voudrais vous apporter quelques précisions en ce qui concerne le coût des opérations de Suez. Il s'agit essentiellement des dépenses de matériel, de munitions, mais surtout des dépenses de transport, de frais de réquisition d'une partie de la flotte commerciale de la Méditerranée. Cela dépasserait la dizaine de milliards.

En ce qui concerne la question de M. Valentin pour les carburants, la réduction de 30 p.100 dans l'utilisation a été décidée. Elle a été réalisée par le stoppage de la distribution d'essence à la source, sauf pour les troupes en opération. Le maximum de circulation des véhicules militaires a été sévèrement reserré. Les stocks de guerre sont amples, c'est la première question que j'avais posée quand le Gouvernement avait envisagé l'opération de Suez. Les stocks sont de plusieurs mois. Sur ce point, il n'y a donc pas de difficulté; il est évident qu'un pays comme la Grande-Bretagne ne doit pas se trouver dans la même situation.

Pour ce qui est des rapatriements des corps des soldats tombés en Algérie dont a parlé M. Jean-Louis Rolland, c'est le ministère des anciens combattants qui en a la charge. Cette opération a été ralentie à un moment donné pour des raisons que vous comprenez fort bien. Il était absolument indispensable, au moment où une campagne forcenée était menée contre la politique du Gouvernement d'éviter que chaque inhumation ne soit le prétexte dans certaines régions de manifestations politiques déplacées qui n'auraient fait qu'aggraver la peine des familles. Les transferts de corps, d'après les indications du ministère des anciens combattants, se feront dès le début de l'année prochaine.

M. DE MAUPEOU. En ce qui concerne l'évacuation nous devons prendre toutes dispositions utiles. Nous savons qu'elles seront prises. Le gros argument que l'on avance c'est que, si nous ne ratifions pas, si c'est l'O.N.U. qui fixe la frontière, nous ne savons pas à quel point nous perdrons du terrain.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. A partir du moment où, dans le traité, Ghat et Ghadamès sont indiqués comme bornes de démarrage, rien ne nous dit, avec une commission internationale que l'on ne tracerait pas une ligne droite allant de Ghadamès jusqu'à Ghat ce qui mettrait dans le territoire libyen le massif des Edjelé. Je constate que les services ministériels traitent de ces questions sans se reporter à une carte. C'est affreux !

Il y a des pressions. Une série de postes de la légion a été installée. Quand la mission des pétroles est arrivée à Edjelé elle s'est trouvée en présence de légionnaires qui ont dit : "on ne passe pas, ici c'est la France". L'adjudant a montré le drapeau tricolore.

M. FRANCOIS VALENTIN. Sur le plan de la discussion avec la Libye, quels moyens de pression aurons-nous pour faire valoir nos thèses en dehors de la bonne volonté libyenne. Depuis le mois d'août 1955, nous avons l'éventualité de la ratification ou de la non-ratification. Nous allons maintenant ratifier parce que c'est une nécessité de fait.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je ne vous cacherai pas la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas déposé le traité plus tôt. A partir de juillet, nous pensions que l'opération de Suez nous aurait permis de "jouer autrement" et que nous aurions été en droit de dire que, dans telle éventualité, ce traité est un traité de bon voisinage. Nous aurions essayé de prouver que les Libyens n'avaient pas eu une attitude de bon voisinage et nous aurions conditionné la ratification du traité à leur attitude de bons voisins. Pour cela, il eût fallu que l'opération de Suez se terminât par la chute de Nasser.

Maintenant, avec le conseil de sécurité, c'est une commission internationale qui viendrait fixer les frontières. Sur ce point, nous ne devons pas nous faire d'illusions car le personnage qui conduit la délégation libyenne est un géologue suisse. Sa nationalité n'y est pour rien, mais sa formation professionnelle de géologue peut l'inciter à s'intéresser à la nature du sol.

Dernière question : en accord avec le ministre de l'industrie et du commerce, j'ai lancé dans l'armée des questionnaires pour savoir quels étaient les jeunes gens qui pourraient répondre à l'appel du bureau de recherches des pétroles pour travailler dans ces régions.

J'ai reçu jusqu'à ce jour 2.000 candidatures de jeunes gens libérés des obligations militaires en Afrique du Nord. Cet appel a été lancé il y a six semaines au moment où a commencé la libération des rappelés. Le bureau de recherches des pétroles offre à ces jeunes gens des conditions de rémunérations excessivement intéressantes, même à ceux qui n'ont aucune formation intellectuelle. Ils sont recrutés par l'intermédiaire de l'armée.

Le fait que 2.000 jeunes gens aient répondu à cet appel prouve qu'ils croient à l'avenir de l'Afrique du Nord, ce qui s'inscrit en faux contre les affirmations défaitistes que nous enregistrons trop souvent.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous avez répondu à toutes les questions posées par les membres de la commission.

Personne ne demande la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt minutes.)

Présents : M. LUBAUD, Marcel MERLIN, le MARQUIS DE LAFAYETTE, Jean-Louis BARRON, etc.

Excusés : M. MICHAUX, BERTHOUD, le Général BERT, etc.

Absents : M. Robert AUBÉ, Henri BÉGIN, le Général BÉGIN, BOURGEOIS, Julien BOURGEOIS, etc.

Yvon JAFFAR, etc.

BON, Jacques BASTIEN, etc.

PIERRE, Raymond MERLIN, Marcel MERLIN, etc.

VANDEL.

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-

Séance du Jeudi 29 Novembre 1956

-:-:-

La séance est ouverte à 11 Heures 40

-:-

Présents : MM. AUGARDE, Marcel BOULANGE, de MAUPEOU,
PIDOUX de LA MADUERE, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusés : MM. MICHELET, PARISOT, le Général PETIT, PISANI.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,
BORGEAUD, Julien BRUNHES, CLAPAREDE, FOUSSON,
Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAM-
BON, Jacques MASTEAU, de MONTULLE, El-Hadi MOSTEFAI,
PIALES, Raymond PINCHARD, Marcel RUPIED, SEGUIN,
VANRULLEN.

-*-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Projet de rapport pour avis de M. de Maupeou sur le projet de loi (n° 123, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la ratification du Traité franco-libyen.

-*-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- J'avoue qu'hier les arguments de M. Max Lejeune m'ont converti à la ratification du traité franco-libyen.

Je donne la parole à M. de Maupeou, rapporteur du projet de loi autorisant la ratification du traité.

M. de MAUPEOU.- Je ne compte faire état que des considérations de Défense nationale. Le problème doit être examiné froidement, en fonction de la protection des frontières libyennes. Actuellement, entre Seba, Rhat et Ghadamès, en territoire libyen, nous entretenons des garnisons d'un total d'environ 400 hommes. Les traités franco-italiens de 1911 et 1915 ont toujours reconnu l'appartenance libyenne de ces oasis.

Le trafic d'armes à la frontière saharo-libyenne est difficile. C'est plus au Nord, en Tunisie, qu'il s'effectue intensivement.

Nos troupes du Fezzan ne peuvent agir par elles-mêmes, mais elles doivent en référer aux autorités libyennes. Leur présence, je crois, n'est maintenant plus que symbolique.

Notre Commission, techniquement, serait sans doute pour le maintien du statu quo, mais elle ne peut juger politiquement. Nous ne pouvons savoir ce que pourrait être la

.../...

situation de nos troupes du Fezzan en cas de troubles graves.

Je crois qu'il y a intérêt à définir la frontière par négociations directes entre France et Libye plutôt que d'en laisser le soin au Conseil de sécurité. Je regrette que le Gouvernement ait attendu si longtemps et n'ait pas à nous proposer un tracé de frontière dont nous pourrions apprécier la valeur du point de vue de notre sécurité.

Nous savons, par M. Max Lejeune, que les effectifs militaires des confins ont été renforcés face à la frontière. Militairement, nous ne serions pas pris de court par la ratification du traité. La pleine liberté de nos communications vers le Tchad doit être assurée par l'établissement d'une piste parallèle à celle qu'acquiert la Libye. Le Gouvernement doit nous donner des assurances sur ce point.

Notons que la remise des aérodromes de Seba, Rhat et Ghadamès constitue pour la Libye un avantage supérieur à ceux qu'elle nous accorde.

Je dois encore souligner notre souci de voir sauvegarder la richesse de notre sous-sol saharien : Edjeté a toujours été français et son pétrole doit être français. Il ne doit pas y avoir de difficulté pour la reconnaissance de notre souveraineté sur Edjeté.

L'article 2 de la loi de ratification nous donne une garantie. Nous devons demander que nous soit communiqué, en son temps, le nouveau tracé de la frontière.

Nous pouvons donc "ne pas nous opposer" à la ratification du traité.

M. PIDOUX de LA MADUERE.- Croyez-vous qu'on obtiendra quelque chose de la Libye ?

M. AUGARDE.- J'ai moi-même été d'abord ulcéré par le projet de ratification. Mais, quelle que soit l'amitié des populations intéressées pour la France, elles veulent appartenir à l'Etat libyen. D'autre part, les Touareg des Ajjers et du Tibesti sont contre nous : ce serait un

- 4 -

drame que l'O.N.U. vienne y voir. D'autre part, le forage d'Edjelé est à 40 mètres de la frontière ! Soyons donc très prudents, car les négociations ne vont pas toutes seules.

Nous ne devons pas faire de Seba un nouveau Dien-Bien-Phu. J'ai eu des avis très autorisés d'officiers de valeur, connaissant le problème, qui nous poussent à voter la ratification.

Politiquement, ce serait une grave imprudence de ne pas la voter. N'oublions pas, d'autre part, qu'Esso-Standard est chargée des prospections de l'autre côté de la frontière, alors qu'Edjelé est à la Compagnie française des pétroles !

Le rapport pour avis de M. de Maupeou est adopté, moyennant avis favorable de la Commission, M. Pidoux de La Maduère déclarant voter contre.

La séance est levée à 12 heures 10.

Le Président,

Robin

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du Mercredi 12 Décembre 1956

La séance est ouverte à 15 heures 35

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, KALB de LACHOMETTE, PIALES, Raymond PINCHARD, ROTINAT, Yves JACUEN

Suppléants : MM. ALRIC, François VALENTIN

Excusés : MM. de MAUPEOU, PISANI, SEGUIN

Absents : MM. AUBE, BERGÉAUD, CLAPAREDE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, MICHELET, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE, Jean-Louis ROLLAND, VANRULLEN.

La liste des sous-commissaires est terminée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nos collègues qui ont présenté une motion.../...

ORDRE DU JOUR

- Audition des "délégués" sur les différentes sections du budget militaire pour l'exercice 1957 :

Section commune	M. Piales
" Guerre	M. Alric
" Marine	M. Brunhes
" Air	M. Henri BARRE
France d'Outre-Mer	M. Fousson

* * *

* *

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, président.- Je vous rappelle la composition des sous-commissions. La liste suivante, mise à jour, pourrait être confirmée :

Sous-Commission "Air" : MM. Aubé, Barré, Borgeaud, Pidoux, de La Maduère, Rupied, Vanrullen.

Sous-Commission "Guerre" : MM. le Général Béthouart, Boulangé, Kalb, de Lachomette, Michelet, de Montulle, Parisot, Piales, Pinchard, Pisani, Seguin

Suppléants : MM. Alric, Valentin

Sous-Commission "Marine" : MM. Brunhes, Jaouen, Longchambon, de Maupeou, Masteau, Jean-Louis Rolland

Sous-Commission "France d'Outre-Mer" : MM. Aubé, Augarde, Claparède, Fousson, Le Gros, Mostefai El Hadi.

La liste des sous-commissions est confirmée.

M. LE PRESIDENT.- Nos Collègues qui ont accompli une mission en Algérie viennent de revenir. Ils vont probablement vouloir présenter

.../...

leur compte-rendu aux sous-commissions réunies, la semaine prochaine. Nous pourrions les entendre mardi prochain à 14 h 30. (Assentiment).

* * *

Budget militaire 1957

M. LE PRESIDENT.- Au sujet du budget de la défense nationale pour 1957, nous pouvons faire rapporter notre opinion devant l'Assemblée, soit par un seul commissaire, soit par tous nos rapporteurs spéciaux. C'est cette dernière formule qui me paraît la meilleure (Assentiment)

En tout état de cause, je demande donc à nos rapporteurs spéciaux de nous présenter leurs observations.

La parole est à M. Barré, sur le budget "Air".

M. BARRE.- Le budget "Air" de 1957, en fait, reste à peu près la reconduction du budget précédent, abstraction faite des dépenses engagées pour l'Algérie. Il est indispensable d'obtenir le maintien des crédits à 305 milliards. Le budget actuel sauvegarde la situation comptable et industrielle, mais ne permet pas d'assurer les missions de l'armée de l'Air. C'est un budget "de pause", ou, mieux, de piétinement.

dans / Ce budget est de 28, 60% du budget de la Défense Nationale proportion beaucoup moins importante qu'en Grande-Bretagne ou aux U.S.A. Les fabrications particulièrement sont de véritables impasses. Le nombre des escadrons a dû être gravement réduit : l'Armée de l'Air ne peut prévoir la mise sur pied que de 45 escadrons en 1964; au lieu de 1959 avions prévus par le plan de Paris ; nous ne pourrions avoir que 1075 appareils à ce moment. L'effectif budgétaire de 156.000 hommes ne sera peut-être même pas atteint.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les études d'engins pourront être poussées, de même pour les études concernant également la Marine et l'Armée de Terre.

.../...

Le plus grand sacrifice a dû être fait sur les fabrications. En compensation, un commandement de l'aviation ~~légère~~ a pu être créé, et ~~un~~ effort considérable a pu être fait ~~pour~~ la protection de l'Union Française, nous avons le devoir de le souligner. Pour tout le reste, 1957 sera une année de stagnation à un niveau inquiétant : la couverture D.A.T. sera gravement diminuée.

Pour ce qui est de l'électronique, il est évident qu'elle va de plus en plus jouer un rôle essentiel dans la ~~détection~~ des agressions. Nous regrettons qu'en France aucune firme ne ~~puisse~~, seule, assurer les études nécessaires. Nous devons suggérer le groupement des industries en vue de la conduite ~~des~~ études en question, par le moyen d'un véritable "pool" de chercheurs, sous le contrôle de l'Etat.

Les crédits d'infrastructure sont tout juste suffisants, mais ils ne permettent pas d'envisager la dispersion des unités.

Je me pose enfin la question de l'aviation de coopération. Il serait bon ici de se pencher sur le passé où les avions de coopération étaient servis par les membres de l'une ou de l'autre armée selon leur ~~spécialisation~~.

Enfin, il faut mettre au point la question des diverses "soldes à l'Air" et tenter d'organiser dans les armées les études des engins tactiques et stratégiques.

En conclusion, prions le ciel que cette "pause" n'entraîne pas trop de "bricolages" et n'apporte pas trop de suites fâcheuses. Nous devons préconiser une politique cohérente et courageuse de l'Armée de l'Air.

M. ALRIC.- Je suis d'accord dans l'ensemble avec M. Barré. Tout à fait d'accord pour pousser à la constitution d'un "pool" de chercheurs, ~~je~~ je suis moins d'accord pour l'aviation de l'Armée de Terre : je crois qu'il faut la laisser à l'Armée de Terre, utilisatrice. Il faut distinguer : aviation intégrée, aviation de coopération et aviation stratégique. Ne touchons pas à l'aviation intégrée, mettons au point, j'en suis d'accord, le problème de l'aviation de coopération.

BRUNHES.- Vous prêchez, en quelque sorte, avant moi, pour l'aéronavale !

(Mis aux voix, l'exposé de M. Barré est approuvé).

.../...

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Alric sur le budget "Guerre" et "Section commune".

M. ALRIC.- Il y a maintenant, dit-on, deux étapes dans la présentation du budget : grandes masses d'abord, puis décrets de répartition. En fait, après le vote sur les "grandes masses" nous ne pouvons plus rien changer. Déjà, devant l'importance de ces "grandes masses", nous ne pouvons pas approfondir l'étude du budget.

Le budget militaire, de l'avis des spécialistes, est un budget d'hypocrisie. Cela, au moins, est clair. Les collectifs "Afrique du Nord" vont apporter de nombreuses dépenses qui n'ont rien à voir avec l'Algérie, mais qui, ne figurant pas aux budgets militaires, leur permettent de n'être pas gonflés. L'on peut craindre que ce budget soit un précédent. A ~~moins~~ de veiller à ce qu'il ne le soit pas.

Du côté de l'Air, la situation est inquiétante. Devant un budget pareil nous sommes gênés par notre lenteur de ~~réalisation~~ : il faut aller aux engins nouveaux, mais moyennant une transition habile. Le problème du passage est délicat. Pour ce qui est de l'armement militaire nous constatons que les engins porteurs sont beaucoup plus chers que l'explosif proprement dit. Cela posé, il est certain que nous devons assurer une coordination dans les études et les recherches. Je rejoins ici les observations de M. Barré.

L'essentiel est de dire que ce budget ne permet de dégager aucune politique de défense nationale. Votons-le, certes, mais gardons-nous de continuer dans cette voie.

(L'exposé de M. Alric est approuvé).

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Brunhes sur le budget "Marine".

M. BRUNHES.- Je rejoins entièrement les observations de M. Alric en ce qui concerne l'aéronavale.

On voit plus clair dans le budget de la Marine. Le Ministre a essayé de le faire plus lisible.

Ce budget est augmenté par rapport au précédent. Sur le plan du programme naval, qui ne comporte que 21.000 tonnes, ~~des~~ autorisations sont prévues pour assurer 39.000 tonnes

.../...

l'an prochain. Mais la dernière tranche est en retard : nous devons donc demander 40.000 tonnes pour 1959.

Le matériel prévu pour cette année est cher, ce qui justifie la réduction de tonnage de la tranche navale.

Le plus remarquable, dans ce budget, c'est l'augmentation importante des crédits d'études. Le retard que nous avons nous permettra peut-être de faire des bâtiments qui seront plus au point.

Je crois que nous devons enfin obtenir des précisions sur les bases, tout particulièrement celle de Bizerte : le Ministre est prêt à collaborer avec nous et a besoin de notre aide sur ce plan.

M. LE PRESIDENT. La Commission est toujours de cet avis.

M. BRUNHES. En ce qui concerne les crédits d'études, il serait bon qu'un jour une sous-commission aille se rendre compte de près où en sont ces études.

Il se pose enfin un problème d'aéronavale : on ne peut commander plus d'avions, puisque nos capacités industrielles en limitent la fabrication. Voilà une occasion de reprendre les observations de M. Alric et de M. Barré; on construit des porte-avions, mais on ne sait pas encore quels seront les avions embarqués !

.... Une dernière remarque sur la nécessité de donner un statut particulier aux personnels techniciens de la Marine si l'on veut leur accorder la rémunération qui permette de les garder au service de la Marine.

M. JAOUEN.- Quel est le crédit prévu pour la réparation de la caserne Saint-Pierre à Brest ?

M. BRUNHES.- Cent millions pour 1957. C'est grandement insuffisant sur l'ensemble des 800 millions nécessaires.

(L'exposé de M. Brunhes est approuvé).

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Fousson sur les dépenses militaires de la France d'Outre-Mer.

M. FOUSSON.- Le budget militaire "France d'Outre-Mer" pour 1957 bénéficie d'une augmentation, mais elle est minime. La part de la gendarmerie, notamment, y est tout à fait insuffisante. L'augmentation est plus forte en ce qui concerne l'équipement et elle se doublera de la récupération du matériel venant d'Indochine.

.../...

Nous devons insister sur l'importance de la gendarmerie d'Outre-Mer. Le problème se pose également de la fusion entre les armées métropolitaine et "coloniale". Personnellement, je pense que le Ministre de la France d'Outre-Mer doit garder à sa disposition les forces "coloniales".

M. BRUNHES.- Je crois que seuls les spécialistes et les forces de maintien de l'ordre doivent rester à la disposition du Ministre de la France d'Outre-Mer.

M. FOUSSON.- Je pense qu'il faudrait alors insister beaucoup plus sur l'importance de la gendarmerie.

(L'exposé de M. Fousson est approuvé).

La séance est levée à 17 heures.

Le Président

R. Dinef

ORDRE DU JOUR

Désignation éventuelle d'un membre de la Commission devant faire partie de la Commission de coordination, chargée d'examiner le projet de loi (n° 175, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture, créant une organisation commune des régions sahariennes.

--*--

COMpte RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je vous invite à désigner un membre de la Commission de coordination chargée d'examiner le projet de loi (n° 175, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, créant une organisation commune des régions sahariennes.

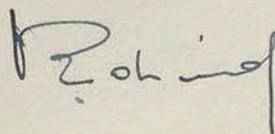
M. de MAUPEOU est désigné comme membre de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il une candidature à la désignation de membre suppléant à cette même commission ?

- M. BARRE manifeste sa candidature. Il est désigné comme membre suppléant.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Président,



ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du Vendredi 21 Décembre 1956

La séance est ouverte à 11 h 10

Présents : MM. le Général BETHOUART, Marcel BOULANGÉ, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, LE GROS, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIDOUX DE LA MADUERE, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED

Suppléants : MM. ALRIC, SAUVETRE, VALENTIN

Absents : MM. Robert AUBÉ, AUGARDE, Henri BARRÉ, BORGEAUD, CLAPAREDE, KALB, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, EL HADI MOSTEFAI, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgar PISANI, SEGUIN, VANRULLEN.

.../...

D.N. 21.12.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Echange de vues sur le projet de loi (n° 175, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation du Sahara.

-ooOoo-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, - Cette réunion a pour but de faire le point sur le projet de loi visant l'organisation commune des régions sahariennes et de faire nos recommandations à notre rapporteur, M. de Maupeou.

M. DE MAUPEOU. - La question militaire n'a pas encore été agitée à la Commission ; les articles 3, 7 et 11 peuvent nous intéresser.

Ainsi, l'alinéa n° de l'article 3 peut nous amener à indiquer que l'infrastructure doit être faite en tenant compte des nécessités de la défense.

Je crois que le projet aurait pu ne pas traiter les questions militaires. Néanmoins, les articles 7 et 11 font état d'un "officier général" faisant partie du comité technique. L'article 11 attribue au délégué général la défense et le maintien de l'ordre et fixe les conditions d'organisation de la défense ; la rédaction du dernier paragraphe de l'article me semble bonne et a été adoptée sous l'influence de notre ami, le Président de Gouyon. Il y aura évidemment des cas particuliers, comme celui de Colomb-Béchar et la rédaction de l'article est assez souple pour les permettre.

Une question me gêne : le commandement saharien risque de se recouper avec la zone OTAN, qui va jusqu'au Tropic du Cancer. La Commission de la Défense Nationale de l'Union Française avait proposé un amendement qui n'a pas été retenu et qui précisait que le commandement du Sahara relevait de la zone centre-Afrique.

.../...

D.N. 21.12.56

- 3 -

Il faut d'ailleurs se rappeler la façon très empirique dont ont été fixées les limites des territoires sahariens.

M. BRUNHES.- Mais est-il logique de voir des préoccupations militaires sans un projet de loi économique. Je considère cela comme une question préalable.

M. LE PRESIDENT.- Je suis, moi, effrayé par l'aspect fragmentaire de la solution proposée pour le problème militaire.

M. DE MAUPEOU.- En pure logique, je suis d'accord. Mais au point où nous en sommes et étant donné les intérêts étrangers en jeu, il faut, en introduisant un élément militaire dans le texte, bien montrer notre volonté de défendre le Sahara.

Il est intéressant que le général prévu par la loi ait son rôle, important dans l'organisation, par exemple de l'infrastructure. Notons qu'ici, l'officier général a voix délibérative ! Nous ne pouvons prendre la position de supprimer les clauses militaires : on se méprendrait sur notre attitude.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas absolument d'accord sur l'énoncé des fonctions du général.

M. LE GROS.- N'oubliez pas les répercussions politiques. Le texte prévoit un organisme économique pour éviter les dissensions politiques. En fait, cet organisme est bel et bien politique ! Les territoires voisins sont assez inquiets. Mais il est certain qu'il fallait envisager dans ce texte un commandement militaire...

M. LE PRESIDENT.- .. et l'imprécision même du texte aurait l'avantage d'éviter de froisser les territoires voisins. Je crains néanmoins qu'elle provoque des heurts dans l'action quotidienne.

M. FOUSSON.- Il aurait fallu faire l'opération en deux temps, en commençant par l'entité économique !

M. DE MAUPEOU.- Je me demande tout de même si, à l'article 3, il ne serait pas bon de préciser au 4° §, qu'il convient de tenir compte des exigences de la Défense Nationale. Il est vrai que l'Assemblée a ajouté le paragraphe 2 de l'article 11, qui répond à ce souci.

La Commission ne proposait donc aucun changement.

.../...

D.N. 21.12.56

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les conclusions.

Les conclusions de M. de Maupeou sont adoptées.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que, dans notre rapport d'enquête sur notre voyage en Afrique Noire, nous menacions de ne pas voter les budgets militaires. J'ai bien l'impression que les conditions que nous posions sont réalisées.

Nous n'avons plus prévu que les collectifs pour exprimer un avis motivé sur l'emploi des budgets.

Général BETHOUART.- A l'Assemblée Nationale, on a longuement parlé de la reconstruction de Saint-Cyr. La Commission a-t-elle un avis sur ce point ?

M. LE PRESIDENT.- Il y a des années que la Commission demande la reconstruction de l'E.S.M.I.A. à Saint-Cyr et elle n'a pas changé d'avis.

Général BETHOUART.- J'évoquerai aussi la question du rapatriement des officiers et sous-officiers qui ont pris leur retraite au Maroc et dont les droits à indemnité de déménagement vers la Métropole ont été forclos trois ans après leur mise à la retraite.

-:-:-

M. J-L ROLLAND.- Ne pourrions-nous intervenir auprès du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre pour que soit accéléré le rapatriement des corps des morts en Algérie.

(assentiment)

Séance levée à 12 heures

Le Président,

Rolland

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M.de MAUPEOU, Vice-Président

Séance du Vendredi 28 Décembre 1956

La séance est ouverte à 17 heures 45

Présents : MM. BORGEAUD, LE GROS, de MAUPEOU, de MONTULLE,
le Général PETIT, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND,
ROTINAT.

Suppléant : M. ALRIC.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART,
Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, CLAPARADE, FOUSSON,
Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, Jacques
MASTEAU, Edmond MICHELET, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT,
PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PARISOT,
Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

D.N. 28.12.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de collectif (dépenses militaires).

COMPTÉ RENDU

M. de MAUPEOU, Président.- Je vous ai convoqués pour examiner brièvement la partie militaire du collectif qui nous est soumis.

Une ouverture de 13 milliards de crédits est demandée, en contrepartie d'une annulation de 6 milliards environ, pour les dépenses du budget proprement dit, qui comporte près de 1.000 milliards. La proportion est normale, semble-t-il, pour un collectif.

Pour les dépenses d'Afrique du Nord, on nous demande une somme de 106 milliards, devant couvrir les dépenses du 3ème quadrimestre 1956. Sur ce crédit, 18 milliards portent sur la prime d'insécurité et la prime de maintien de l'ordre. Après débat, l'Assemblée les a maintenus et le Ministre de la Défense Nationale a fait part de son intention d'aménager les primes selon les risques et les zones.

Je ne pense pas que le collectif appelle de notre part des remarques particulières. Nous pourrions n'intervenir qu'en cas de disjonction inattendue, par exemple.

(Assentiment).

M. le Général PETIT.- Je ne voterai jamais le budget tant que l'armée n'aura pas de lois organiques et, d'autre part, je n'approuve pas les opérations d'Algérie. Je suis donc contre les crédits militaires que nous demande le collectif.

La séance est levée à 17 heures 55

Le Président,

MJ.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Rapports de M. Valentin sur :

- le projet de loi (n° 99, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux militaires ;
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- le projet de loi (n° 100, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux articles des codes de justice militaire ;

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

- le projet de loi (n° 110, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux articles des codes de justice militaire.

II - Rapport de M. Parisot sur la proposition de loi (n° 110, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, créant un ordre de préséance ;
Séance du mercredi 23 janvier 1957

III - Examen des décrets de répartition des crédits budgétaires ;

IV - Désignation de rapporteurs pour :
La séance est ouverte à 15 heures 10

- le projet de loi (n° 98, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colonophilie civile ;

- le projet de loi (n° 97, session 1956-1957), relatif aux emprunts de réserve des services de santé des armées.

Présents : MM. CLAPAREDE, FOUSSON, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, VANRULLEN.

Excusés : MM. le Général BETHOUART, MICHELET, PIALES, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. DURAND, François VALENTIN.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAT, PIDOUX de la MADUERE, SEGUIN.

M. VALENTIN. - Pour quelques mots, le texte me paraît très modeste mais je crois qu'il est nécessaire de l'adopter d'urgence, pour des raisons d'opportunité immédiates. La thèse à suivre doit être la suivante.../...

ORDRE DU JOUR

I - Rapports de M. Valentin sur :

- le projet de loi (n° 99, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées en Allemagne ;
- le projet de loi (n° 100, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certains articles des codes de justice militaire ;
- le projet de loi (n° 111, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certains articles des codes de justice militaire.

II - Rapport de M. Parisot sur la proposition de loi (n° 110, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, créant un ordre du mérite militaire.

III - Examen des décrets de répartition des crédits budgétaires (budget de la Défense Nationale).

IV - Désignation de rapporteurs pour :

- le projet de loi (n° 238, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colombophilie civile ;
- le projet de loi (n° 77, session 1956-1957), relatif aux aspirants de réserve des services de santé des armées.

-:--:--:--:--:--:--

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, président.- Je donne la parole à M. Valentin qui doit nous présenter plusieurs rapports.

M. VALENTIN donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. n° , session 1956-1957), tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 111, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant certains articles des codes de justice militaire pour l'armée de terre et l'armée de mer.

M. VALENTIN.- Pour ajouter quelques mots, le texte me paraît très médiocre mais je crois qu'il est nécessaire de l'adopter d'urgence, pour des raisons d'opportunité immédiate. La tâche à suivre doit être la refonte complète du Code de justice militaire.

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- En dehors du rapport proprement dit, je crois que les cadres de la justice militaire, récemment renforcés, doivent l'être plus encore pour assurer l'ensemble du service de justice aux armées.

Nous pouvons demander à notre rapporteur d'insister sur la nécessité de la refonte du Code de justice militaire.

M. PISANI.- L'un de nous pourrait déposer un amendement en ce sens, quitte à le retirer moyennant un engagement du Gouvernement.

M. VALENTIN.- Je suis d'accord ; le rapporteur pour avis de la Commission de la Justice voudra sans doute se charger du dépôt de cet amendement.

Le rapport est adopté.

M. Valentin donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. n° , session 1956-1957) sur le projet de loi (n° 99, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnés en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées.

Le rapport est adopté.

En conséquence, à l'article premier, sont supprimés les mots : "pour l'exécution des missions résultant des conventions passées avec cet Etat" ; un article 2 bis est introduit, remplaçant le troisième alinéa de l'article 2, avec la rédaction suivante :

"Art. 2 bis - Lorsqu'il s'agira de procéder au jugement d'un officier général, le tribunal militaire se réunira à Paris, sous la présidence du premier président de la Cour d'appel de Paris ou du magistrat qui en remplira les fonctions."

A l'article 3, après le premier alinéa, l'alinéa suivant est introduit :

"Les magistrats appelés à siéger dans le tribunal de cassation aux armées seront choisis parmi ceux des Cours d'appel visées à l'article 2 de la présente loi."

Un article 3 bis est introduit avec la rédaction suivante :

"Art. 3 bis - Dans le cas prévu à l'article 2 bis de la présente loi, il sera fait application des articles 58, 66, 68 et 100 du Code de justice militaire pour l'armée de terre."

.../...

- 4 -

M. Valentin donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. n° , session 1956-1957) sur le projet de loi (n° 100, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 66 du Code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du Code de justice militaire pour l'armée de mer.

Le rapport est adopté.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article premier est rédigé comme suit :

"L'ordonnance est immédiatement notifiée par le juge d'instruction au Commissaire du Gouvernement et par celui-ci à l'autorité qui a délivré l'ordre d'informer. Celle-ci assure l'exécution de l'ordonnance. Une sanction disciplinaire peut être prononcée par l'autorité dont dépend le militaire ou assimilé si le fait incriminé constitue néanmoins une infraction à la discipline."

Le deuxième alinéa de l'article 4 est remplacé par la même rédaction, sauf que les mots : "le militaire ou assimilé" sont remplacés par les mots : "le marin ou assimilé".

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Parisot.

M. Parisot donne lecture de son projet de rapport (voir document C.R. n° , session 1956-1957) sur la proposition de loi (n° 110, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création d'un Ordre du Mérite militaire.

Le rapport est adopté.

En conséquence, à l'article 4, premier alinéa, et à l'article 5, deuxième alinéa, après les mots : "le ministre de la défense nationale et des forces armées", sont ajoutés les mots : "et des secrétaires d'Etat aux forces armées" ; à l'article 6 sont ajoutés les mots : "et répartis par arrêté du ministre de la défense nationale et des forces armées entre les trois armées et les services communs" ; le deuxième alinéa de l'article 9 est rédigé comme suit :

"Le ministre de la défense nationale et des forces armées ou un officier général le représentant, président" ; l'avant-dernier alinéa de l'article 9 est complété par les mots : "sur proposition des secrétaires d'Etat aux forces armées, s'il y a lieu" ; la dernière phase du premier alinéa de l'article 12 est supprimée.

Le rapport est adopté.

.../...

- 5 -

M. le Général PETIT.- Pourquoi crée-t-on un Conseil de l'Ordre du Mérite militaire au lieu de se référer ~~au lieu de~~ ~~se référer~~ au Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur ?

M. PARISOT.- C'est pour éviter de donner vraiment trop d'importance à cet Ordre du Mérite militaire.

Je vous signale que j'ai informé des modifications que je vous ai proposées mon homologue de l'Assemblée Nationale, qui est d'accord avec moi.

*

* *

Désignation de rapporteurs

M. de Montullé est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 238, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colombophilie civile.

M. Parisot est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 77, session 1956-1957) relatif aux cadres d'aspirants de réserve des Services de santé des Armées.

*

* *

Décrets de répartitions des crédits budgétaires

M. LE PRESIDENT.- Les fascicules "violet" qui vous ont été distribués rendent compte de la répartition des crédits militaires par chapitres.

Il apparaît que certaines mesures, qui n'étaient pas prévues dans les "bleus" ont été prises par le Gouvernement à l'occasion de ces décrets de répartition. Les décrets font état notamment aussi de transferts de crédits.

Dans l'ensemble, nous avons peu de moyens d'action sur ces dispositions. Elles sont d'ailleurs peu importantes mais il est bon que nous soulignons que nous les avons constatées. Je pense que la question doit être posée au Gouvernement de savoir si ces virements ne sont pas destinés, dans son esprit, à augmenter tous les budgets suivants, ce qui contribuerait à enlever au Parlement encore un peu de son contrôle budgétaire.

.../...

- 6 -

Je note cependant, à la page 371 du "violet", un certain nombre de mesures "qui auraient dû être votées" car elles concernent des créations d'emplois. Je pense que nous devons demander ici des explications.

A la page 381, je trouve enfin un transfert, aux crédits de la marine, portant sur 60 millions retirés au budget des Ecoles et affecté à celui de l'Administration Centrale. Il nous faudrait ici des explications. Je demanderai à nos rapporteurs spéciaux de poser les questions nécessaires au Gouvernement.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Valentin pour une communication.

M. VALENTIN.- Je pense que vous avez remarqué les récentes informations sur des accrochages en Mauritanie. Il pèse sur le nord de la Mauritanie une menace certaine, on le sait. Il s'est fait une infiltration de l'armée royale marocaine dans le Rio del Oro.

Le 12 janvier, un poste au nord d'Atar a brusquement été en contact avec un groupe fortement armé, monté sur chameaux, d'une centaine d'hommes qui a tenté de se dérober. Un sergent et un autre militaire français ont été tués, un noir fait prisonnier, a été libéré.

Repérée assez rapidement, la troupe en question a été mitraillée par avion.

Il semble que ce groupe était une partie d'une forte colonne se dirigeant par trois itinéraires sur Atar, sur Fort-Gouraud et Fort-Trinquet et sur Fort-Gentil.

Le 15 janvier, un violent accrochage a eu lieu avec la bande déjà repérée. La moitié de la bande aurait pu s'échapper. Quoi qu'il en soit, l'avance avait été éventée.

Il est certain que des contacts avaient été pris d'avance avec les autochtones. Il semble que, dans la bande, il y aurait un Européen. La majorité des hommes sont d'anciens tirailleurs marocains. Il s'y trouve également quelques Algériens ; le chef aurait été un Algérien.

D'importantes mesures de protection et de recherche ont été prises. Il semble qu'il sera assez facile de détecter l'avance.

.../...

DE LA RÉPUBLIQUE

- 7 -

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie M. Valentin pour cette information de première main.

Nous venons de voter le projet de loi organisant le Sahara : nous ne pouvons que nous féliciter de la souplesse que la loi laisse au commandement militaire dans la région saharienne et mauritanienne.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président,

Rolland

Président : M. ROLLAND, Marcel BOUCHARD, de LAURENTIEUX, Jacques
 MATHIAS, de MONTAUDO, de MONTMAYE, PARISSAT, de SARRAILH, de
 SÈNES, Jean-Louis COLLARD, RUFFIN.

Vice-président : M. LAMICQ

Secrétaire : MM. CLAPARÈDE, RAIS, MICHELON, PICHARD, VIGNON.

Secrétaire : MM. Robert BOIS, Henri BARRÉ, de VAREILLE, de VAREILLE,
 Julien BOURGEOIS, JULES, Yves BARRÉ, de VAREILLE,
 EL HADI MOUSTAFA, SIMON DE LA SARRAZ, JACQUES BARRÉ,
 Marcel DUPUIS, GÉRODIN, VARRILLAT.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Rapport de M. de Montullé sur le projet de loi (n° 237, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la solennité civile.

-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

Rapport relatif aux cadres d'aspirants de réserve des services de santé des armées.

-:-:-:-

Séance du Mercredi 6 Février 1957

Désignation d'un rapporteur sur le projet de loi (n° 311, session 1956-57) de l'Assemblée Nationale, relatif à un contingent de Légions d'Honneur et de médailles militaires (opérations d'Afrique du Nord).

-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 h 45

COMPTE RENDU

Présents : MM. AUGARDE, Marcel BOULANGE, de LACHOMETTE, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Suppléant : M. ALRIC

Excusés : MM. CLAPAREDE, KALB, MICHELET, PINCHARD, SAUVETRE.

Absents : MM. Robert AUBÉ, Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, LE GROS, LONGCHAMBON, EL HADI MOSTEFAI, PIDOUX DE LA MADUERE, Edgard PISANI, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté.

-1-1-

.../...

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à M. Parisot, rapporteur du projet de loi (n° 77, session 1956-57) relatif aux cadres d'aspirants de réserve des services de santé des armées.

.../...

D.N. 6.2.57

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Rapport de M. de Montullé sur le projet de loi (n° 239, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colombophilie civile.
- II - Rapport de M. Parisot sur le projet de loi (n° 77, session 1956-1957), relatif aux cadres d'aspirants de réserve des services de santé des armées.
- III - Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 311, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à un contingent de Légions d'Honneur et de médailles militaires (opérations d'Afrique du Nord).

-ooOoo-

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président,- La parole est à M. de Montullé.

M. de MONTULLÉ donne lecture de son projet de rapport (voir C.R. 1956-57 n°) sur le projet de loi (238, session 1956-57) adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colombophilie civile.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

En conséquence, le début de l'art. 9 est rédigé comme suit : "par dérogation à l'art. 204 du Code rural..." etc.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté.

-:-:-

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Parisot, rapporteur du projet de loi (n° 77, session 1956-57) relatif au-x cadres d'aspirants de réserve des services de santé des armées.

.../...

M. PARISOT.- Le texte qui vous est soumis tend à remplacer dans tous les textes concernant le recrutement des services de santé, le mot "auxiliaire" par les mots "aspirant de réserve". Si l'on est d'accord sur cette substitution, l'ensemble du texte doit être approuvé. Je pense qu'il ne faut pas lui apporter de modifications.

M. BOULANGÉ.- A partir de quatre années, les étudiants en médecine sont-ils "médecins auxiliaires".

M. PARISOT.- Les conditions en sont fixées par l'article unique de la loi 52-32 du 7 Janvier 1952.

(Lecture de l'article)

Les conclusions de M. Parisot sont adoptées.

--:--:--

M. LE PRESIDENT.- Le projet de loi (n° 311, session 1956-57, adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 56-940 du 21 Septembre 1956 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'Honneur et de médailles militaires en faveur des personnels prenant part aux opérations de sécurité ou de maintien de l'ordre en Afrique du Nord) tend à ratifier un décret.

Il me semble que nous pourrions l'adopter sur-le-champ étant donné son contenu.

M. PARISOT est désigné comme rapporteur.

Le projet de loi est adopté sans modification.

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu de M. le Ministre de la Défense Nationale une lettre demandant que nous introduisions, dans la loi-cadre sur la reconstruction, un amendement tendant à supprimer la condition d'enquête préalable pour les expropriations faites dans l'intérêt de la défense nationale, en cas de secret ou d'urgence. Nous pourrions examiner la question avec M. Pisani.

--:--:--

.../...

Avant de lever la séance, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes sur la situation en Afrique du Nord.

Le rapport de notre collègue, M. de Maupeou nous apporte des précisions impressionnantes à ce sujet.

Il y a deux ans, environ, une délégation de notre Commission avait accompli à peu près le même périple que celui effectué cette année par notre mission. Elle l'avait fait en voiture, en s'arrêtant comme bon lui semblait, alors que nos collègues ont dû utiliser l'hélicoptère. Il apparaît donc que, depuis lors, la situation s'est sensiblement dégradée. Nous sommes donc amenés à nous demander si nos méthodes militaires sont valables.

Il n'est pas contestable qu'il y ait un malaise général dans l'armée ; on ne tient pas suffisamment compte en particulier du moral des cadres. Nos chefs militaires ont l'impression que nous faisons fausse route. Cela est dû au fait que le commandement n'a pas très bien compris sa mission. Nous devons dissiper la lassitude et l'inquiétude qui se développent.

Notre Commission doit examiner si les résultats répondent à l'effort du pays.

Les civils pensent que les effectifs sont insuffisants mais les militaires ne sont pas de cet avis. Il y a incontestablement cependant un déficit d'encadrement. Mais le problème du contrôle des frontières est jugé essentiel par tout le monde.

Mon intention est, dans l'immédiat, de demander une audition du Ministre de la Défense Nationale mais aussi de porter la question à la tribune quels que soient les inconvénients d'une telle méthode.

J'ai toute confiance dans les affirmations de M. le Secrétaire d'Etat à la Guerre mais je constate, par exemple, que le réseau de barbelés "infranchissable" établi sur 200 Km entre l'Algérie et le Maroc, a tout de même été franchi, même près de la mer.

M. DE MAUPEOU.- Je veux apporter aux propos de M. Rotinat quelques précisions.

Je dois dire que, si nous avons circulé en hélicoptère, c'est surtout pour gagner du temps et non pour des raisons de sécurité.

.../...

C'est grâce aux hélicoptères que nous avons pu voir beaucoup en peu de temps.

En Algérie, je crois que la question est celle de l'effectif...

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas d'accord du tout...

M. DE MAUPEOU.- ...Si, hélas ! La moitié de la Grande Kabylie n'est pas pacifiée faute d'effectifs.

D'autre part, l'armée est chargée de nombreuses missions qui ne la regardent pas, secrétariats de mairie, postes, médecine, etc.

"Le Monde" il y a trois jours, citait mon rapport d'une façon tendancieuse, je vous le signale à ce propos.

Je suis tout à fait d'accord pour que nous entendions le Secrétaire d'Etat à la Guerre. Au sujet des frontières, je vous signale que, dans la région de Tebessa, ont été saisies des cartouches de mitrailleurs Hotchkiss dans leur emballage d'origine, récent. Je voudrais savoir les résultats de l'enquête en cours.

Je maintiens, d'autre part, toujours, ma phrase sur l'attitude de la Tunisie.

M. BOULANGÉ.- Je partage l'essentiel de ces observations, notamment pour ce qui est de notre transport par hélicoptères. Il est vrai que, dans certains secteurs de Kabylie, nous ne pouvions nous déplacer qu'avec une escorte assez importante - ce qui, d'ailleurs, n'est que mesure, peut-être excessive, de prudence.

Pour ce qui est du moral de l'armée, je crois scandaleux que certains hauts fonctionnaires ou anciens militaires de haut grade aient éprouvé le besoin de publier des mémoires faisant appel à des souvenirs récents de notre passé militaire, ce qui crée, pour défendre des intérêts particuliers, un trouble grave dans l'esprit de certains officiers.

M. AUGARDE.- Je viens, en huit mois, d'en vivre six en Algérie. Les fellagah ont réussi, quand même, dans la mesure où, à peu de prix, ils ont créé l'incertitude.

Je ne crois pas, d'autre part, que l'hélicoptère soit une nécessité tactique mais c'est souvent une nécessité pratique quotidienne.

.../...

D.N. 6.2.57

- 6 -

Pour le moral de l'armée, je suis bien d'accord avec M. Boulangé au sujet des "mémoires". Je crois que le fait d'être militaire semble donner à certains des droits auxquels ils n'auraient jamais songé auparavant, et cela à tous les grades de l'armée...

Rien n'est plus lassant que la pacification, je le sais, et il faut le reconnaître. Et il faut faire la part des choses de côté et d'autre ; en Algérie, nous les maires, nous nous trouvons devant d'abominables difficultés. Je ne crois pas, pour mon compte, qu'il y ait trop de troupes. En premier lieu, il faudrait garder instituteurs et fonctionnaires sur place. Et il faut beaucoup de monde pour les escortes solides dont on parlait. Il y a maintenant 150 000 hommes de moins environ qu'en Octobre. Si on revenait aux chiffres d'Octobre, peut-être serait-ce mieux....

M. LE PRESIDENT.- Vous n'arriverez pas, je crois, à un résultat en augmentant l'effectif, mais bien en rétablissant la confiance...

M. AUGARDE.- Il n'y a que le nombre pour nous protéger...

M. LE PRESIDENT.- ... vous pouvez mettre 800 000 hommes ; si l'on continue l'action aveugle qu'on mène actuellement, cela ne servira à rien. On passe actuellement de la répression brutale au fait de se confiner derrière des barbelés. Mais tout cela, ce n'est pas de la politique militaire.

M. AUGARDE.- Mais j'essaie moi-même de donner confiance à la population ! Et nous nous trouvons souvent en face de telles duplicités ! Les militaires peuvent assurer la constance qui donne confiance aux habitants. Je ne crois pas, je le redis, qu'il y ait assez d'hommes !

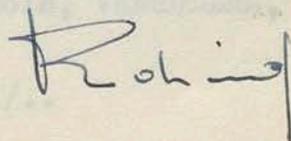
M. LE PRESIDENT.- ...cet échange de vues était nécessaire. Nous devons entendre le Ministre responsable, c'est-à-dire, en premier lieu, M. Max Lejeune, que nous pourrions convoquer mercredi prochain.

-:-:-:-

M. DE MAUPEQU.- Je crois pouvoir vous dire que la Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale va faire revenir à la surface le projet de loi sur la réorganisation de la Défense Nationale. La loi pourrait être promulguée vers Pâques.

Séance levée à 16 h 50.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Terre), sur l'état du moral de l'armée en rapport avec les opérations d'Algérie.

Présidence de M. ROTINAT, Président

M. Séance du Jeudi 14 février 1957

(Le compte rendu sténographique de l'audition du Ministre fait l'objet de l'annexe après).

La séance est levée à 18 heures 40.
La séance est ouverte à 16 heures 5

-*-

Le Président,

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, de MAUPEOU, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Excusés : MM. le Général BETHOUART, KALB, PISANI.

Suppléants: MM. ALRIC, COLONNA, DELRIEU, SAUVETRE, VALENTIN.

Absents : MM. Robert AUBE, CLAPAREDE, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

-*-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Terre), sur l'état du moral de l'armée en rapport avec les opérations d'Afrique du Nord.

=*=

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Max Lejeune, Secrétaire d'Etat aux Forces armées (guerre).

(Le compte rendu sténographique de l'audition du Ministre fait l'objet de l'annexe ci-après).

La séance est levée à 18 heures 40.

Le Président,

Rotinat

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à seize heures cinq minutes.)

M. LE PRESIDENT. Je dois excuser nos collègues, MM. Kalb, Pisani et le général BETHOUARD de ne pouvoir assister à notre réunion d'aujourd'hui.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons la bonne fortune de vous accueillir presque à votre descente d'avion - il est vrai que cela vous arrive souvent - de retour d'Algérie. C'est dire que nous allons avoir la primeur de vos impressions et de vos déclarations. Nous en avons grand besoin. parce que, depuis que vous êtes venu ici - cela fait bientôt six mois - vous nous aviez laissés sur l'impression d'un tableau plutôt encourageant. Il ne semble pas que les conditions se soient améliorées. Aussi avons-nous un certain nombre de questions à vous poser, d'autant plus que la déclaration de M. le ministre de la défense nationale, que nous avons lue dans la presse, esquisse des solutions que nous préconisons déjà depuis plus d'un an. Il semblerait qu'on ait attendu longtemps pour en venir là.

Notre commission a envoyé en Algérie une délégation¹² qui est revenue avec un rapport de M. Jaouen et un autre de la délégation que présidait notre collègue, M. de Maupeou. Il ne nous a pas apporté des vues tellement optimistes de la situation. Je demanderai à M. de Maupeou de faire ressortir les traits essentiels de son rapport sur lequel nous aimerions avoir des précisions.

Nous procéderons sans doute, comme d'habitude, c'est-à-dire que nous allons demander à M. le secrétaire d'Etat de nous exposer la situation telle qu'il a pu la voir sur place, non pas seulement cette semaine mais au cours des semaines précédentes puisque son temps se passe à parcourir l'Algérie dans tous les sens. Ensuite, nous lui poserons des questions qui, je pense, seront nombreuses (Assentiment) J'en ai, pour ma part, un certain nombre.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (Terre).

M. Max LEJEUNE, secrétaire d'Etat aux forces armées (Terre). Monsieur le président, je vous remercie de la

cordialité de votre accueil. Il est évident que je ne suis pas revenu devant la commission depuis l'automne dernier et que, depuis, les événements n'ont pas marché au gré de nos désirs mais je me permettrai, malgré tout, de vous rappeler qu'en octobre dernier j'avais souligné combien le problème militaire en Algérie était conditionné dans son évolution par l'existence de deux frontières perméables, celle de la Tunisie et celle du Maroc.

J'ai posé ce problème devant le Gouvernement, le Conseil interministériel ou le Conseil des ministres. Je n'ai plus fait de déclaration parce que je suis resté sur la convivité que j'ai exprimée au mois d'octobre : Tant que le Maroc et la Tunisie se comporteront comme des Etats co-belligérants, la situation militaire se présentera comme une lutte militaire sans cesse renouvelée où nous usons un potentiel qui se renouvelle au fur et à mesure que nous l'usons.

Vous me dites que M. le ministre de la défense nationale a fait une déclaration qui, mon cher président, vous a étonné dans la mesure où elle semblait esquisser des dispositions que vous envisagez depuis longtemps.

Je ne voudrais pas qu'il y ait une erreur d'optique. M. le ministre de la défense nationale a fait une déclaration qu'il m'a soumise. Il indiquait que, face aux frontières marocaine et tunisienne, un dispositif devait être aménagé, etc..

Je veux tout de même apporter ici quelques précisions à la commission car les frontières tunisienne et marocaine ont, depuis l'année dernière, été l'objet de soins particulièrement vigilants de votre serviteur.

Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que c'est maintenant que l'on entreprend ce qui est à faire? Ce n'est pas parce que j'ai eu une discrétion toute militaire au retour de mes voyages bi-mensuels en Algérie, qu'il faudrait croire que rien n'a été fait.

Je veux immédiatement vous donner quelques précisions. Il y a, à la frontière algéro-marocaine, 87 kms de barbelés, qui sont actuellement posés sur une largeur de 8 mètres. Ces 87 kms de réseau sont construits, dont 83 en 8 mètres de profondeur. 43 kms restent à construire dans la zone qui avoisine la mer et qui descend au Sud, vers El Aïcha (?). Nous envisageons toute une série de postes.

Les postes de première urgence sont tous construits. Ceux de deuxième urgence sont actuellement en construction. Nous les avons visités de bout en bout.

M. LE PRESIDENT. C'est un réseau continu ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. ^{Oui} Cela fait un total de 130 kms de long et 8 mètres de profondeur. Je veux indiquer que ce réseau n'a de valeur que parce que les abords des postes sont tous battus par l'artillerie. Cette artillerie est en place à la frontière marocaine depuis déjà trois mois au moins. Les postes qui sont établis remplacent les travaux légers de campagne qui avaient joué leur rôle au cours des derniers mois.

Je ne voudrais pas que vous pensiez que notre voyage a eu pour but de lancer un programme nouveau de réalisations à la frontière marocaine, ou qu'il s'agisse d'une inspection des travaux en cours. Le ministre de la défense nationale a été vraiment stupéfié de constater l'ampleur de la protection réalisée.

Comment joue cette protection ? Elle n'est pas complète. Jamais une ligne de frontière, aussi parfaite soit-elle, n'a empêché certains passages. (Assentiment). Nous avons cultivé à une certaine époque, l'idée d'une ligne Maginot. Des militaires ont également cultivé l'illusion de la fortification continue. Il est évident que, actuellement, nous avons encore des "suitements" à travers le réseau. Pourquoi ? Parce qu'il y a, en face, de l'autre côté de la frontière, un Etat, officiellement ami, dont nous entretenons pour une grande part le budget et dont le chef local, l'amal d'Oudjda, malgré ses déclarations apaisantes, participe à la guerre. Les rebelles sont formés dans des centres aux environs d'Oudjda, à Martin-Préy. Il y a environ 700 personnes dans ces centres. Les rebelles essaient de se glisser à travers la frontière et le réseau, individuellement, avec leurs armes portatives. Ils rejoignent des centres à l'intérieur de la région de Tlemcen, où ils se regroupent avec des éléments permanents.

Quand il y a accrochage, une activité militaire française, un peu poussée contre eux, quand le danger est sur eux, avec une certaine fluidité, les rebelles redescendent vers le Sud, vers Turenne et à travers la vallée se glissent au bas de la zone qui n'est pas barrée par le réseau fortifié. Ils contournent le réseau de 120 kms. Cela se passe naturellement de nuit.

Nous avons eu la volonté, en établissant ce réseau, d'empêcher les mouvements de bandes nombreuses fortement armées

comme celles que nous connaissions aux mois d'octobre et de novembre dernier. Nous y sommes parvenus malgré tout parce qu'il n'y a plus de grands passages dans la partie Nord couverte par le réseau, si ce n'est ce que j'appelle des passages un peu fluides et éparpillés. Les rebelles vont se regourper plus loin.

Le problème qui reste posé est un problème diplomatique. Il s'agit de savoir si le Maroc considère qu'il a une attitude d'ami, d'adversaire ou de complice de nos adversaires. (Marques d'approbation.)

Les postes sont bétonnés, dotés d'un armement complet et la plupart d'entre eux peuvent, le cas échéant, abriter une compagnie. Certains éléments de la garnison montent la garde, tandis que d'autres patrouillent de jour et de nuit.

Nous constatons que les passages ont été considérablement réduits. Le dernier, tenté il y a environ trois semaines, a été écrasé par le feu de l'artillerie. Le surlendemain, on apprenait qu'à l'hôpital Lousteau d'Oudjda, plus de 30 rebelles étaient soignés, ayant été particulièrement touchés. On a retrouvé autour des barbelés des armes et des vêtements ensanglantés ce qui prouve que, véritablement, la riposte avait été payante.

Il est évident que, même si nous réglons le problème sur 120 kms, de la mer jusqu'au niveau de Bou-Bekker, au sud d'Oudjda, il restera la zone comprise entre Bou-Bekker et Aïn-Sefra. Nous avons une zone parcourue par les nomades dans laquelle a été dessinée une partie interdite et où, automatiquement, toute personne vue de jour est mitraillée.

M. LE PRESIDENT. Quelle est la profondeur ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Elle est profonde de 30 à 40 kilomètres. Il y a eu de grandes discussions avec le Gouvernement général parce qu'un fonctionnaire, directeur des Territoires du Sud, n'avait pas compris la nécessité de tracer cette zone interdite. Il défendait les droits de ~~passage~~ ^{tracé} des nomades avec une vigilance vraiment excessive. Mais, entre les Monts de Tlemcen et la région de Aïn-Sefra, au niveau de El-Aïcha, ce sont des unités mobiles que l'on utilise de jour et de nuit pour les patrouilles. Quand le temps est propice, l'aviation légère, les T-6 accomplissent les missions de sécurité.

Quelle est la situation dans le Tlemcenois ?

Avec le général L...., nous avons établi un bilan qui nous est favorable bien que les conditions d'armement que nous rencontrons chez nos adversaires soient meilleures pour eux, mais nous constatons malgré tout que la qualité des combattants est particulièrement diminuée. Je ne veux pas citer les chiffres concernant les pertes des rebelles mais elles sont particulièrement importantes. Les rebelles ont beau s'organiser sur le type de la section, avec une dotation d'armes automatiques, plus spécialement de fusils-mitrailleurs, quelquefois de mitrailleuses, en nombre assez important, on constate que la qualité de ces combattants est de beaucoup inférieure à celle des combattants que nous rencontrons dans la même zone il y a six mois. L'usure joue chez eux, c'est évident, mais il est non moins évident qu'ils sont sans cesse renfloués par l'entôlement de Français Musulmans qui se réfugient dans le Maroc oriental.

Nous devons reconnaître que l'on n'a pas trouvé beaucoup de Marocains dans ces éléments au cours des derniers temps, beaucoup moins qu'aux mois d'octobre et de novembre. Il se produit, dans la province d'Oudjda, un phénomène particulier : la population marocaine de cette partie du Maroc commence à être exaspérée par la présence de Français-Musulmans dont beaucoup sont là depuis ce que l'on appelle "les événements". A Oudjda, ce sont les Français musulmans établis depuis longtemps qui tiennent le commerce. La surcharge de ces Français musulmans réfugiés au Maroc, qui sont très arrogants, demandent le gîte et le couvert et également la contribution financière, devient très lourde pour la population marocaine.

La déclaration de l'amal d'Oudjda est celle d'un homme qui commence à être embarrassé par cette présence, étant donné que, depuis l'exode de certains capitaux français, le pays connaît un commencement de misère. Il est évident que la dégradation économique dans le Maroc oriental incite justement les Marocains à essayer d'évincer quelque peu les Français musulmans qui se sont réfugiés là, ou tout au moins à tempérer leur enthousiasme belliqueux car le Maroc est en train de constater qu'il est moins heureux qu'au temps des Français, où il y avait une activité normale. Le Marocain se dit que l'Islam et la politique, c'est très beau, mais que la vie est devenue de plus en plus difficile.

Je veux vous donner une impression mesurée, pesée, car j'étais encore dans la région d'Oran et dans celle de Tlemcen il y a quatre semaines. Je constate que toute la région de Nemours, où se trouve la demi-brigade de fusiliers-marins est parfaitement tenue. Des contacts se sont établis entre les deux éléments de la population. La pacification a joué, exactement comme dans la zone tenue par la V^e division blindée.

Je rappelle qu'il y a un an, on ne pouvait pas se rendre dans les Monts de Tlemcen, alors qu'aujourd'hui ils sont occupés par nos troupes. Les opérations, montées au mois de juin avec soin, n'avaient pu être menées efficacement parce qu'il y avait eu trois ou quatre jours de brouillard dans cette région difficile coupée de reliefs et d'effondrements. Nous devons constater que nous sommes présents là où nous ne l'étions pas il y a un an. Que nous n'ayons pas atteint tous les objectifs que nous espérions, ce n'est pas - je le dis très nettement, très catégoriquement - la faute des militaires. Il y a des influences extérieures, des causes internationales, et, en ce qui concerne la pacification, il ne faut pas seulement que les militaires passent. Il faut arriver à mettre en place une gendarmerie, une police et une administration civile. (Assentiment.) Cela, je l'ai dit il y a trois ans.

Les difficultés que nous avons rencontrées au cours des mois de décembre et de janvier, atténuées au cours du mois de février, résidaient dans l'usage fait par nos adversaires des explosifs qui venaient de Djellila et de Bou-Bekker. A la suite d'un accord avec l'usine de Bou-Bekker, une certaine limitation a été mise dans l'envoi des explosifs vers l'Est. Nous avons eu la preuve que certains explosifs utilisés dans la région de Nedromah provenaient d'un bâtiment suédois qui avait débarqué son chargement à Casablanca. L'amiral de Casablanca, avec son collègue qui commande à Oran, ont établi la preuve que les explosifs débarqués de ce bateau suédois ont cheminé à travers le Maroc et sont parvenus à pénétrer dans l'Oranie. Il est évident que lorsque les rebelles utilisent des explosifs, nous avons des pertes considérables parce que les bombes contiennent une telle quantité d'explosif que n'importe quel véhicule n'y résiste pas et l'équipage est complètement détruit. C'est épouvantable ! Il faut reconnaître qu'au cours des trois dernières semaines, les rebelles ont moins utilisé d'explosifs dans l'Est.

Enfin, le réseau mis en place à la frontière marocaine est muni de mines éclairantes et de mines bondisantes. Il y a même un passage où la clôture électrique est utilisée. Les feux de l'artillerie ou de l'infanterie sont déclenchés chaque fois qu'une mine éclairante s'allume.

M. LE PRESIDENT. Pas toujours.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Les feux sont déclenchés chaque fois qu'une mine éclairante s'allume, c'est un renseignement officiel.

M. LE PRESIDENT. J'ai lu dans le Bulletin du ministre résidant que cela n'avait pas été le cas dans la région de Porcé (?), ce qui prouve que la surveillance n'a pas été effective.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Le barbelé n'est pas encore posé partout. Je parle de ce que j'ai constaté au cours des dernières semaines. J'ai l'avantage sur les hommes du Gouvernement général d'être allé plus souvent qu'eux sur les frontières. Ils connaissent certainement moins bien la situation que le secrétaire d'Etat.

M. LE PRESIDENT. Nous enregistrons que la surveillance est active et efficace. C'est ce que nous demandons.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. J'ajoute qu'un réseau n'empêche pas un homme ou quelques hommes qui rampent de franchir la frontière, surtout la nuit, de se glisser à quelques kilomètres à l'intérieur, de se retrouver et de se regrouper. Mais ils ne repassent pas les barbelés, ils contournent le réseau, là où il n'est pas achevé.

La surveillance est active. Le général Retoret et moi-même - nous n'avons pas un grand état-major pour nous suivre - sommes arrivés inopinément dans un poste où le lieutenant était parti en patrouille; Le poste était tenu par le sous-lieutenant avec un effectif réduit de 12 hommes. Nous l'avons interrogé à brûle-pourpoint sur ses missions. Le sous-lieutenant a parfaitement répondu. Le général Retoret m'a indiqué que, l'avant-veille, dans ce poste, il y avait eu une riposte très nette de la part de la petite garnison.

Sur le plan de la mise en défense de la frontière, le maximum a été fait. Ce qui est à compléter c'est l'enterrement de ces fortifications. Les murs sont bétonnés, à l'abri de canons sans recul, d'un bazooka; il est évident qu'il reste à couvrir le pied de ces murs.

Il faut constater que les rebelles, qui se battaient avec des fusils de guerre l'année dernière, se battent aujourd'hui avec des fusils-mitrailleurs et quelquefois des mitrailleuses et des mortiers. En ce qui concerne ces derniers, leur utilisation n'a pas été fréquente, mais nous devons reconnaître que l'on a trouvé des mortiers dans les lots des caravanes ou des convois d'armes et, jusqu'ici, il semble que les rebelles ne soient pas arrivés

à mettre au point leur utilisation, alors qu'ils se servent malheureusement bien du fusil-mitrailleur et des mitrailleurs.

En ce qui concerne la frontière tunisienne, nous avons une série de petits ouvrages installés dans des mechtas où des travaux de campagne, plus ou moins sommaires, mais avec un réseau de fils de fer barbelés autour.

Quand je suis passé, il y a maintenant six semaines dans la région de La Calle et de Souk-Ahras, j'ai été un peu gêné en raison de la neige. Je n'ai pu en voir que quelques-uns avec une jeep, sur laquelle on avait été obligé de mettre des chaînes sur les pneus. J'ai dit, au cours de cette inspection, qu'il était absolument indispensable de faire, à la frontière tunisienne, un système de fortifications plus sûr, analogue à celui de la frontière marocaine, mais pas forcément en faisant identiquement la même chose. La frontière est excessivement longue. Le relief n'est pas le même. Alors que, sur la frontière algéro-marocaine, les postes sont, en fait, sur des belvédères, dominant des plaines quasiment parfaites, il y a, à la frontière tunisienne, un relief plus différencié entre la mer et Souk-Ahras. C'est un relief de montagne, excessivement boisé, beaucoup plus ondulé et creusé; ensuite, jusqu'au niveau de Tebessa, nous avons encore des reliefs caractérisés par une densité de population assez importante, là où existent des gisements miniers exploités entre Tebessa et Tozeur. Il y a la Barre montagneuse de Negrin, des hauts-plateaux dénudés. Ce n'est pas du tout le même aspect qu'à la frontière algéro-marocaine. Nous avons, en plus, une densité de population assez importante, avec certains mouvements frontaliers d'ouvriers, qui existaient encore au mois de décembre.

Où en sommes-nous ? Il y a trois semaines, j'ai amené le général Noiret dans la région de Tlemcen. Je lui ai assuré un hélicoptère pour qu'il puisse, pendant tout le temps qu'il le voudrait, visiter les postes de la frontière marocaine.

Le général Noiret a défini un programme pour lequel j'ai demandé l'aide du Gouvernement général, car il s'agit d'installer quelques gros postes de première urgence pour abriter une compagnie et des postes de seconde urgence qui remplaceraient toutes les fortifications qui ont, jusqu'ici, été installées dans les mechtas, pour avoir la possibilité, comme je le disais tout à l'heure pour la frontière marocaine, de certains éléments de garnison stables, de

faire des investigations de jour et de nuit, investigations qui s'imposent à cette frontière.

Ce qui est nécessaire, c'est d'avoir des postes capables de résister à une attaque assez sérieuse, parce que nous avons eu, au cours des dernières semaines, la preuve que les bandes, qui sont actuellement armées en Tunisie, sont numériquement supérieures à celles venant du Maroc.

Les bandes de Tunisie, vous le savez - je le regrette comme vous - sont aidées par les milieux tunisiens et le gouvernement de Tunis. Alors que ces bandes ont perdu de leur qualité en ce qui concerne les hommes, elles ont été valorisées pour ce qui a trait à leur armement, qui a été homogénéisé.

M. de Maupeou, dans le rapport qu'il a établi au nom de votre sous-commission qui s'est rendue sur place, a parfaitement traité le problème. Ce que je peux ajouter, c'est que, depuis six semaines, nous avons la preuve que le recrutement est un peu difficile car nos troupes ont fait prisonniers des jeunes étudiants qui étaient arrivés de la Zitouna de Tunis, enrôlés de force. Ils revenaient de Montbéliard et de la région parisienne et rentraient à Tunis. Aussitôt qu'ils ont été mis au contact, ils se sont terrés de façon à ne pas recevoir la raffale que leur réservaient les plus durs de la bande à laquelle ils appartenaient et à ne pas recevoir non plus les raffales des Français. Ils ont, aussi vite qu'ils ont pu, tiré leur épingle du jeu infernal. La qualité des hommes qui sont rassemblés par les rebelles est moindre qu'antérieurement ; il n'en reste pas moins que ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est qu'un effectif plus nombreux, même si la qualification n'est pas la même, puisse s'emparer de postes par surprise. Les dispositions sont prises au maximum pour parer à cette dangereuse éventualité.

J'ai été d'accord avec le général Noiret, il y a trois semaines, pour mettre au point la zone interdite qui s'appelle "zone de contrôle renforcé" existante. Ce n'est pas notre dernier voyage qui a défini la zone de contrôle renforcé. Un système de défense en profondeur a été mis en place. C'est d'ailleurs à la suite de mon dernier voyage qu'il a été renforcé dans sa rigueur.

Il y a trois semaines, le général Noiret a pris un arrêté précisant bien le caractère strict de l'interdiction de la circulation dans cette zone. Il comporte l'obligation, pour tout homme qui y entre, de produire une autorisation particulière, et, pour tout homme qui circule sans en sortir, de produire une autorisation personnelle.

J'ai demandé au général Noiret, qui l'a fait, de faire cesser brutalement tout trafic frontalier, même le

trafic ouvrier frontalier. Ces populations sont à cheval sur la frontière algérienne et la frontière tunisienne. Elles ne sont, en fait, ni algériennes, ni tunisiennes. Elles vont au gré de leurs relations familiales, de leur mariage, d'un côté ou de l'autre, au gré de leurs nécessités de travail. Il a été entendu que l'on n'accepterait plus de trafic frontalier de main-d'oeuvre. Des dispositions ont été prises il y a quatre mois; d'autres, il y a trois semaines. Cela a abouti à créer une zone de contrôle renforcé. Dans la zone interdite, chaque fois que quelqu'un s'y égare, il est passible du tir de nos troupes.

Que s'est-il passé au cours des dernières semaines ? Je prends le problème que l'on soulève sans cesse, celui de l'utilité de la présence des troupes françaises en Tunisie et au Maroc.

Si l'on désire obtenir un traité d'alliance positif sur ce qu'on a appelé un peu rapidement "l'interdépendance", il est indispensable de maintenir des troupes françaises au Maroc et en Tunisie.

M. DELRIEU. Je suis d'accord.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Si nous procédons à des négociations avec des effectifs faibles, ayant pris ces effectifs pour les rassembler en Algérie, nous n'aurons plus le gage qui est nécessaire pour établir le principe de la défense commune. Or, ce principe a été proclamé et il faut le faire passer dans les faits.

Pour ce faire, il faut que nous laissions des troupes en Tunisie et au Maroc pour la protection de nos nationaux et jusqu'au moment où l'autorité de ces Etats, qui ont reçu leur indépendance, sera reconnue. Nous devons également avoir ces troupes parce qu'elles sont nécessaires à la sécurité de notre frontière.

Ici, je m'insurge contre ceux qui disent - quelquefois ce sont des militaires mal informés - qu'il n'y a pas de relation entre les Français appartenant aux unités de l'autre côté de la frontière et les Français des unités d'Algérie. J'ai constaté qu'à un certain moment cela n'existait plus. C'était à la suite d'une mutation d'unité. L'officier avait oublié de passer la consigne pour que le successeur reprenne contact avec l'officier de l'autre côté. Je l'ai constaté entre La Calle et Souk-Ahras au moment où la division G.... a fait mouvement et a été remplacée par certaines unités.

Au Sud de Bec de Canard jusqu'au Sud de Negrin, le contact existe, non seulement par téléphone mais physiquement, en sorte que les deux officiers qui agissent de part et d'autre de la frontière sont en liaison.

J'estime que, si nous n'avions pas de troupes françaises le long de la frontière tunisienne, de Tabarka jusqu'à Gafsa, étant donné que le Gouvernement tunisien n'est pas tellement obéi sur les frontières, pas plus qu'il ne l'est ^{par ailleurs} dans le Sud tunisien, nous aurions pratiquement une agitation telle qu'un front se créerait. Or, ce que je puis dire, c'est que l'opération qui a été réussie ces derniers temps l'a été grâce à la conjonction des forces françaises de Tunisie et de celles d'Algérie. Sur ce point, je puis donner des chiffres, des noms et des dates.

Vous dites dans votre rapport, que j'ai minutieusement étudié, que vous doutez de la réalité du droit de suite. Je réponds que le droit de suite a été maintenu. Je l'ai spécifié d'ailleurs au général Noiret, qui commande dans le Constantinois. Il a été utilisé chaque fois et efficacement et n'a donné lieu à aucune protestation. C'est ainsi qu'à l'Ouest, sur la frontière marocaine, une bande rebelle a été prise sous le tir de l'artillerie et a été poursuivie jusqu'à une mechta, de l'autre côté de la frontière.

M. LE PRESIDENT. C'est un encouragement !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je crois que, dans des circonstances comme celles-là, il suffit, purement et simplement, de guider son action avec logique. Charbonnier est maître chez soi. A partir du moment où l'on entre dans votre jardin dans des conditions irrégulières et que vous avez l'impression que votre sécurité est menacée, vous vous devez de poursuivre votre ennemi.

Je dis - car j'en prends la responsabilité personnelle, ayant déjà d'ailleurs été approuvé sur ce point par ceux qui doivent m'approuver - que le droit de suite existe à la frontière tunisienne. Il existe chaque fois qu'une bande algérienne vient de Tunisie en Algérie. Je précise que les opérations qui ont été efficaces au cours de ces dernières semaines, ont pu l'être à cause de cette liaison entre les deux éléments.

Je me permets d'ajouter qu'il y a eu, avant le départ de M. Maurice Faure pour Tunis, un conseil interministériel à l'Hôtel Matignon, où le statut, la liberté

d'action des troupes françaises dans cette zone de la Tunisie ont été discutés et précisés. Vous me permettrez de ne pas en dire davantage, mais, sur ce point, nous n'avons pas l'intention de céder. Il est évident que ceux qui se disent nos amis n'ont pas à entretenir, sur leur territoire, des éléments qui, légalement, sont nos nationaux, pour les renvoyer contre nous. (Nombreuses marques d'approbation.)

Pour la frontière tunisienne, le système de défense sera complété dans l'esprit qui a présidé à l'équipement de la frontière algéro-marocaine.

Il reste le problème qui nous est posé de ces deux zones que l'on retrouve en fait à l'Est et à l'Ouest. Il faut une adaptation du matériel. C'est là où nous avons d'énormes difficultés parce qu'on s'est désintéressé de ces problèmes à une certaine époque. Il est évident que nous avons des difficultés pour équiper en véhicules 6-6, les unités légères du type saharien qui doivent évoluer dans ces régions. L'apport de l'aviation est tout de même important. Le nombre de sorties efficaces étonne.

Je suis passé au G.A.T.A.C. de Tlemcen (?) il y a deux jours. J'ai vu qu'à midi, dix opérations étaient inscrites sur le tableau, allant de la mission de bombardement aux missions d'observation générale. Les dix opérations avaient été menées avec des avions à réaction pour certains tirs au canon, et d'autres avec des avions plus légers pour les tirs à la mitrailleuses, enfin d'autres menées avec T-6.

Comment se présente le bilan ? En gros, comme l'a dit M. le ministre de la défense nationale, il est évident que l'on trouve des armements de guerre au voisinage des frontières. A partir de Mostaganem vers l'Est, et de Bougie vers l'Ouest, on trouve des armes de chasse. Sur les frontières, le fusil de guerre remplace le fusil de chasse. Il faut reconnaître que c'est là le lourd handicap.

J'estime que, depuis une semaine, c'est sur le plan diplomatique que la question se pose. Sur le plan militaire la question pourrait se poser, mais brutalement. Il faut savoir si les deux pays, dont les budgets sont complétés par nous, vont continuer à se considérer comme belligérants.

M. LE PRESIDENT. Nous pourrions sérier les problèmes. Je voulais vous demander, mes chers collègues, si vous jugez bon de poser quelques questions sur ce problème capital des frontières ?

M. de MAUPEOU. Je voudrais d'abord qu'il soit bien entendu - je parle au nom de collègues qui se sont rendus là-bas - que nous sommes partis avec l'idée de nous rendre compte des problèmes tels qu'ils se posaient, d'aider le Secrétaire d'Etat, dont nous estimons l'action à la tête des forces armées de terre, et non de formuler quelque critique que ce soit.

Cela étant bien posé, je voudrais tout de même confirmer ce que j'ai écrit dans mon rapport au nom de mes collègues. J'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction les assurances que vous avez données sur certains points. Je confirme que, au début, les ministres responsables nous avaient dit un certain nombre de choses.

Je voudrais vous dire mon regret et celui de mes collègues de la sous-commission sur l'action diplomatique européenne vis-à-vis de la Tunisie. Il est inouïable que la Tunisie à qui on fournit de l'argent, de l'aide et qui nous récompense d'une drôle de façon en faisant des déclarations par son représentant à l'O.N.U. où ce pays est présent, nous se livre à une telle attitude. On devrait pouvoir taper très fort sur la table. Il est lamentable que le gouvernement français entreprenne avec lui des négociations, des négociations et des négociations pour les rebelles.

Nous serions très heureux que vous puissiez suggérer l'action du gouvernement pour demander au gouvernement tunisien de prendre des dispositions de neutralité totale.

Une question un peu délicate concerne les armes qui ont été saisies. Un lot de munitions d'origine française est tombé entre nos mains. Une enquête a été ouverte. On sait-on savoir comment a été effectué ce transfert ?

M. PIGNON DE LA MAURIE. - A la suite de la catastrophe internationale que constitue la situation en Libye, ne peut-on recourir aux instances de l'O.N.U. ?

M. BERNIER. - Le renforcement de la présence française en Libye ne peut pas être envisagé. D'après les renseignements que nous avons, l'efficacité des rebelles s'accroît et ils occupent même du territoire. Dans le cas contraire, nous serions

Les militaires hésitaient à faire usage du droit de suite, ce qui les gênait dans leurs opérations. Un chef de poste m'expliquait que les opérations devaient commencer de très bonne heure si l'on voulait terminer le bouclage ; vers une heure c'était trop tard, les individus avaient dû regagner la frontière. Comme il fallait s'arrêter à la frontière, le bouclage ne pouvait être effectué. En tous cas, nous vous remercions d'avoir mis bon ordre à cela ; c'était nécessaire.

La liaison des troupes françaises de Tunisie. Je voudrais avoir de votre part, Monsieur le Secrétaire d'Etat, une confirmation. Ces troupes de Tunisie avaient reçu l'ordre de reculer à 15 kilomètres de la frontière. Depuis ce recul il devenait beaucoup plus difficile d'avoir des renseignements précis. Il nous a été dit que le renseignement ne portait plus que de la frontière ce qui était assez bref en temps et en distance pour permettre au responsable des opérations de pouvoir les amorcer et les terminer. Ceci pour le secteur nord ; dans le secteur sud il est possible que Bourguiba ait été plus indulgent pour les troupes du général de Guilbon qui lui rendaient service, car ~~à~~ le sud tunisien n'était pas bourguibiste.

Je voudrais vous dire mon accord et celui de mes collègues de la sous commission sur l'action diplomatique engagée vis-à-vis de la Tunisie. Il est impensable que l'on laisse la Tunisie à qui on fournit de l'argent, de l'aide et qui nous récompense d'une drôle de façon en faisant des déclarations par son représentant à l'O.N.U. où se pays est présent grâce à nous et contre nous, se livrer à une telle attitude. On devrait pouvoir taper très fort sur la table. Il est inadmissible que le gouvernement tunisien entretienne chez lui des bases militaires, des hôpitaux et des intendances pour les rebelles.

Nous serions donc heureux que vous puissiez appuyer l'action du gouvernement pour demander au gouvernement tunisien de prendre des dispositions de neutralité totale.

Une question un peu délicate concerne les armements qui ont été pris. Un lot de munitions d'Hotchkiss française est tombé entre nos mains. Une enquête a été ouverte. Pourrait-on savoir comment a été effectué ce curieux périple.

M. PIDOUX DE LA MADUERE .- A la suite de l'échéance internationale catastrophique que constitue le traité franco-libyen, ne peut-on redouter des incidents de frontière ?

M. DELRIEU .- Le renforcement de la protection des frontières ne pèse pas lourdement sur les effectifs. Il semble, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, que l'activité des rebelles s'accroît à nouveau à l'intérieur même du territoire. Dans le département de Constantine, il y

a une recrudescence d'actions, même dans des zones qui n'avaient pas été touchées jusqu'à présent par les rebelles. Le quadrillage ou la pacification semblent ne pas avoir suffisamment d'efficacité à cause du manque d'effectifs. Je voudrais avoir tous apaisements à ce sujet.

M. COLONNA .- J'ai la certitude qu'il y a de l'autre côté de la frontière une zone qui a été évacuée, celle de Ghardimaou. L'évacuation des civils français a suivi celle des militaires.

M. le PRESIDENT .- Vous voyez combien est importante la question des frontières et combien elle préoccupe la commission. Elle est essentielle et capitale pour arriver à une pacification rapide.

Nous vous remercions, Monsieur le secrétaire d'Etat, des efforts que vous faites pour arriver à colmater ces frontières. Mais avec toute l'amitié que je vous porte, je veux dire que je reste sceptique sur l'efficacité des moyens employés. A en croire les communiqués de presse, on détruit les armes par centaines et plus on en détruit plus il y en a. Il faut bien penser qu'elles viennent de quelque part. Ce ne peut être que du Maroc et de la Tunisie. Il faudrait, une bonne fois pour toutes, une action du gouvernement car il y va de la vie de nos soldats.

La commission prendra un de ces jours l'initiative de porter la question à la tribune du Conseil de la République. Je vous remercie des efforts que vous avez fait personnellement, en quoi vous n'êtes pas toujours soutenu par votre gouvernement.

Secrétaire d'Etat

M. le ~~Président~~ .- Pour répondre à la question de M. de Maupéou, il est indéniable qu'il y a eu une série de confusions en ce qui concerne l'aide des troupes françaises à la frontière de Tunisie. En dehors des inspections habituelles passées en accord avec le général Lorillot, il y a eu une inspection faite par le général ELY, chef d'Etat-major général de l'armée. Certains officiers cultivaient cette idée qu'il était nécessaire d'établir une marge infranchissable, une marge de retrait sur la frontière. Cette marge aurait été de 15 à 20 kilomètres à l'ouest de la frontière franco-tunisienne. Tout ce qui serait pris dans cette zone serait passible de sanctions immédiates.

Cela était pratiquement impossible à réaliser en raison des activités économiques. On s'est posé la question de savoir si l'on ne pourrait pas d'un commun accord trouver avec le gouvernement tunisien la définition d'une bande de terrain qui serait neutralisée. Toutes les conversations qui ont lieu n'ont été suivies d'aucune décision. Dans la zone commandée par le général de Guilbon, jamais il n'a été question d'une telle frange de 15 kilomètres. Au nord, cela a correspondu à un certain allègement du dispositif des troupes françaises de Tunisie auxquelles faisait allusion M. COLONNA. Actuellement, nous sommes, au contraire, en train de regarnir toute cette zone le long de la frontière tunisienne. Le dernier bataillon s'est installé à Tadjacine, juste au coeur du relais essentiel de la rébellion qui nous avait été signalé au cours des trois dernières semaines.

Les éléments qui ont été mis en place sont en liaison avec les éléments français qui se trouvent autour de Ouenza. M. Roger Seydoux, qui a été à un moment ambassadeur extraordinaire, avait essayé de définir toutes sortes de formules qui auraient pu régler le problème de l'étanchéité des frontières. A aucun moment, il n'a été interdit aux militaires de franchir la frontière. Il y a eu, à l'époque, des protestations de Bourguiba, mais actuellement le droit de suite existe.

Mais on ne tient pas à ce que le droit de suite soit utilisé pour faire chou blanc. Il faut qu'il soit basé sur une activité absolument valable. Il ne faut pas traverser la frontière à 8 heures du soir pour se trouver au matin devant les populations tunisiennes qui vous demanderont ce que vous faites là !

M. de MAUPEOU .- De petits incidents se sont déroulés sur le territoire tunisien. Était-ce le fait d'accrochages entre fellagha et troupes françaises de Tunisie ou des engagements avec les troupes françaises du droit de suite ?

M. le SECRETAIRE D'ETAT .- Quand des éléments rebelles cantonnés en Tunisie ont voulu franchir la frontière, ils se sont trouvés en face des troupes françaises d'Algérie. Cela s'est réglé à cheval sur la frontière.

En tous cas, sur ce problème frontalier, j'insiste beaucoup. Ma position est celle de M. le Ministre de la Défense Nationale et elle est catégorique. Tant que nous n'aurons pas vis-à-vis du gouvernement tunisien une attitude nette pour qu'il se désolidarise avec les rebelles, il ne sera pas possible de renoncer au stationnement des troupes françaises à la frontière tunisienne.

M. de MAUPEOU .- De qui relève le commandement des troupes françaises de Tunisie ?

M. le Secrétaire d'Etat .- De l'Etat-major des forces armées et du ministre de la défense nationale.

Je suis ces problèmes aussi bien pour le Maroc que pour la Tunisie.

En ce qui concerne la mitrailleuse qui avait été découverte, l'enquête se poursuit. On n'est pas arrivé à trouver le numéro de l'hotchkiss dans les armements récents. Il ne semble ^{pas} que cette mitrailleuse ait glissé des mains des tunisiens entre celles des rebelles algériens. Il est possible qu'elle ait été récupérée dans les champs de bataille des forces françaises de 1942-1943.

M. de MAUPEAU .- Je parlais des caisses de munitions dans leurs emballages d'origine.

M. le Secrétaire d'Etat .- Actuellement on ne fabrique plus ces mitrailleuses. L'armement est composé de fusils 303 et - comme je l'ai vu l'autre jour - de mitrailleuses de marque allemande mais qui semblent être de fabrication italienne.

Au sujet de la frontière franco-Libyenne, nous n'avons pas enregistré de trafic d'armes. Nous avons même l'impression que le trafic d'armes ne se fait plus entre la Libye et la Tunisie par voie de terre, mais directement par les ports tunisiens; Sousse, Sfax et Tunis. Je retiens la nécessité de la piste entre Fort-Polignac et Fort-Charlet, à travers les montagnes pour assurer les communications entre l'Afrique du nord et la région de Tibesti, l'Afrique équatoriale. Après de pénibles discussions avec l'administration des finances, les crédits nécessaires ont été prévus. Pour la frontière libyenne, le bornage doit être effectué ; mais le traité signé n'est pas encore ratifié par le Parlement Libyen. Ce qui est nécessaire pour nous, c'est de considérer cette signature comme un fait définitif et d'établir notre système de défense sur les emplacements militaires nécessaires.

M. PIDOUX de la MADUERE .- Tant que les armes passaient par la Tunisie la question du trafic ne se posait pas. Dans la mesure où l'on pourra réaliser la fermeture, nous pourrions avoir des craintes .

M. le SECRETAIRE D'ETAT .- J'ai lu beaucoup d'inexactitudes au sujet du Sahara. Les forages reconnus possibles au nord de Rhat et de Rhadamès sont étudiés par les services hydrauliques d'Alger. On doit donner la possibilité de créer

hydrauliques

à Tindaoum une implantation qui ne soit pas contestée. En ce qui concerne le problème de la frontière sud de la Tunisie, je signale que rien n'est réglé. Bourguiba doit descendre vers le sud, mais nous avons à veiller sur la défense de nos droits. Si l'on veut avoir une partie du Sahara, il faut rappeler au Quai d'Orsay que des actes ont été passés entre la régence et Paris et que ce qui a été fait antérieurement ne peut pas être considéré comme nul et non avenue.

Pour les effectifs, le niveau actuellement atteint est suffisant avec une volonté d'utilisation judicieuse. Le gouvernement s'était engagé à entretenir en Algérie 320.000 hommes. Sans parler des recrues qui peuvent être envoyées directement, actuellement nous assurons 340.000 hommes pour l'année. Si nous n'avons pas la quantité du temps des disponibles, nous avons une qualité supérieure, car je prétends que les jeunes soldats qui sortent des centres d'instruction ont plus de valeur que les disponibles que j'ai rencontrés en Kabylie par exemple. Quand j'ai vu certaines demi-brigades de l'armée de l'air dans la Mitidja, je n'ai pas caché mes appréhensions. Si j'ai passé presque 22 jours en Algérie au moment de la saison chaude c'est qu'il était indispensable de veiller au moral et au comportement d'unités insuffisamment encadrées et qui n'avaient pas, en fait, rempli la mission qui leur avait été confiée.

Je pense qu'il est préférable d'avoir un niveau de 340.000 hommes soigneusement instruits - je n'ai pas eu de la part des commandants d'unités de remarques particulières sur la qualité des conscrits et de leur enseignement - plutôt qu'un flot d'hommes qui posera le problème de l'encadrement. Il y a un niveau maximum au dessus duquel la recherche de la quantité pose un problème psychologique, politique, financier et militaire.

Ce que je considère comme important c'est la mise en place d'une administration civile. L'armée fait actuellement tout en Algérie. Les directives que j'ai données en avril dernier ont été suivies. L'armée a été heureuse de faire de la pacification. Des officiers ont tenu des registres de l'Etat civil; d'autres ont dirigé les travaux sur les pistes; d'autres ont fourni des moniteurs pour les écoles. Aujourd'hui l'armée doit fournir des maires.

Mais l'armée ne peut pas continuer à remplir toutes ces tâches car elle plafonne à un certain effectif dans un pays vaste, avec une turbulence aux frontières soutenue par l'étranger. Il faut trouver maintenant les cadres administratifs et mettre en place les fonctionnaires civils nécessaires pour que la vie reprenne normalement. Je le dis avec d'autant plus de

force que je constate une certaine lassitude dans l'armée.

M. LE PRESIDENT. Nous y arrivons.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Des officiers S.A.S. qui ont fait carrière en Indochine et en Algérie se trouvent quelquefois sous les ordres de jeunes freluquets de l'administration dont la méconnaissance des choses et des gens est vraiment excessive et qui rechignent à obéir à des consignes marquées de trop d'insuffisance et de manque de caractère. Il faut considérer que l'armée fait la guerre depuis 1939. Des gens sont tombés; d'autres ne voient pas leur famille pendant 18 mois et cela depuis des années. Quand les enfants sont petits, passe encore; mais lorsqu'ils ont grandi, cela pose des problèmes d'autorité à l'intérieur de la famille. Les cadres s'interrogent avec une nouvelle anxiété. Des officiers se sont mariés à la sortie de St-Cyr avant de partir en campagne. 18 mois après, quand ils retrouvent leur femme, il peut y avoir des drames familiaux. Tout cela sape le moral.

Nous avons amorcé des relèves pour les cadres qui se feront à partir des unités qui sont depuis le plus longtemps en Algérie.

M. LE PRESIDENT. Question pénible et douloureuse que celle du moral de l'armée d'Afrique. Le devoir de notre commission est de l'aborder ici avant de porter la question à la tribune.

Il n'est pas douteux que la durée de la pacification - presque trois années - engendre un malaise et un épuisement physique. Vous luttez contre cela, monsieur le ministre, comme vous le pouvez. Mais je parle de faits et je crois - c'est une question un peu sordide - que vous n'apportez pas aux militaires sur le plan de l'avancement, ce qui leur est dû. Vous pensez que le président de la commission est pas mal renseigné. Je ne cite que ce que je connais bien.

Voici le cas de 12 officiers proposés pour l'avancement : 6 lieutenants, 5 capitaines, 1 commandant. Aucune n'a été retenue et l'administration centrale se sucre un peu trop au détriment des combattants. On considère que 25 ou 30 p.100 des officiers français ne figurent pas au tableau d'avancement. Il faudrait, sur ce point précis, leur apporter les avantages que leur mérite l'action qu'ils mènent. On les charge de tout : de la guerre, de l'administration, de la politique, de l'application des lois sociales que nous votons ici; leur moral est infiniment atteint.

Le moral peut être relevé par l'efficacité de l'action. Or, 80 p.100 des pertes sont dues à des convois mal gar-

14/2/1957

517

dés. Il faut bien dire qu'il y a très peu de pertes dans les opérations. Il y a donc, à la base, des cadres qui ne connaissent pas très bien leur métier, qui ne sont pas adaptés à ce genre de guerilla. Il semble que les méthodes soient mauvaises.

On signale des chevauchements d'autorité, des contradictions entre les autorités militaires et civiles. Tout cela engendre une atmosphère d'inquiétude. Il faudrait tenir compte du moral de notre armée plus que de tout autre si nous ne voulons pas aller au devant de déboires redoutables. Nous ne nous faisons pas ici l'écho d'affaires retentissantes que la presse a annoncées. Mais il n'en reste pas moins qu'un malaise, notamment chez les sous-officiers, dont vous connaissez le rôle, se manifeste. Si j'allais jusqu'au bout de ma pensée, je serais beaucoup plus méchant. Je sais que l'on doit, à votre présente au boulevard St-Germain, un certain réconfort, on a confiance en vous. Je fais appel à votre compréhension des choses de l'armée pour qu'à l'avenir, on tienne compte davantage des services rendus par nos officiers de l'armée d'Afrique.

M. Jean-Louis ROLLAND. J'ai retenu de vos explications que le trafic d'armes clandestin pouvait se faire par la voie de mer. Pensez-vous que nous disposions des unités légères rapides pour assurer la surveillance active et l'arraisonnement des bateaux?

M. Henri BARRE. Je pense que le problème ne se résoudra pas sur le seul plan militaire, encore que je sois de ceux qui pensent qu'il faut continuer l'effort sans désespérer. Mais à notre effort, il faut ajouter celui de la valorisation de nos armes, la qualité de nos soldats. Il faut donner à nos cadres des avancements convenables.

Ce qui se joue au Maroc, en Algérie et en Tunisie, peut-être même au Sahara, c'est un peu la vie et l'avenir de notre pays. J'essaie de comprendre la position politique de ceux qui recrutent des soldats contre nous, en Tunisie, au Maroc et ailleurs. Ce qu'il faut chercher à comprendre, c'est le jeu qu'ils veulent mener, le but final qu'ils doivent atteindre. Leur but, c'est de lasser la patience des Français, d'user leur moral et d'affaiblir nos positions économiques. Cela comporte ce que vous savez comme moyen : le trouble, l'agitation à l'intérieur même du pays.

Pour aboutir à des résultats heureux, l'action menée doit être à la fois politique, militaire et diplomatique. Aussi longtemps que nous constaterons une rupture entre l'action diplomatique, politique et militaire, nous n'aboutirons pas au résultat cherché. Sans doute, avons-nous ici à nous occuper plus particulièrement des questions militaires; mais nous devons nous réserver le droit de dire que notre action au bénéfice de

l'armée ne peut porter de fruits que dans la mesure où elle n'est pas paralysée par une action politique et diplomatique qui s'inscrit contre ses propres vues.

M. Marcel BOULANGE. Ma première question concerne la situation dans le sud-marocain. Que peut-il y avoir de vrai dans les informations concernant deux officiers des affaires indigènes qui auraient été arrêtés par des troupes non contrôlées par le gouvernement central marocain et que l'on aurait promenés ~~des officiers~~ comme des bêtes fauves de souks en souks. De telles méthodes sont de nature à porter atteinte au moral de l'armée.

Ma deuxième question a trait à certaines propagandes susceptibles d'entraîner des répercussions sur le moral : la nomination du général Speidel. Que lui est-il reproché ? Ce que l'on a dit de son activité durant la dernière guerre est-il vrai ou faux ?

Troisième question : quelles dispositions le Gouvernement compte-t-il prendre au sujet de généraux qui se servent de renseignements dont ils ont eu connaissance ~~es~~-qualité soit par leur commandement, soit par ~~les~~ missions qui leur ont été confiées pour publier leurs mémoires en mettant en cause des généraux qui ne peuvent répondre car ils sont encore en fonctions.

M. AUGARDE. Ma première question a trait aux embarcations légères de la marine. Il faudrait faire un effort comme on l'a fait lors de l'affaire de Suez pour avoir des embarcations légères et rapides. Nous n'avons plus que des lemparos qui partent avec les meilleures intentions du monde, mais reviennent très rapidement sans avoir pu débarquer en raison de l'état de la mer.

Pour l'administration civile, je suis d'accord avec M. le ministre, mais c'est aux sénateurs à demander comment ce remplacement du militaire par le civil peut se faire, car dans le bled, et dans la banlieue même de ma ville, l'instituteur a toujours son mousqueton à la main. Ce n'est pas seulement un éducateur, mais aussi un soldat. C'est là où le problème est délicat. Où se termine la tâche du militaire, où commence celle de l'instituteur ?

J'insiste aussi sur la question du moral et de l'avancement dont vous a parlé notre président.

D'autre part, que sont devenus les 600 officiers des affaires indigène du Maroc qui étaient compétents en la matière?

Dernière question; nous avons demandé que l'indemnité de maintien de l'ordre accordé à chaque soldat soit de 300 francs par jour. Nous avons obtenu 150 francs. Je vous dispense du calcul de la somme accordée en fin de mois. Pour certains rappelés, la situation était dramatique. Cela est douloureux quand on pense que ce sont des gens qui risquent journallement leur vie. Le militaire doit toujours être en éveil. On peut passer vingt fois sur la même route sans rien avoir. Il y a une détente, puis un beau jour on tombe dans une embuscade. Il devrait y avoir une noria ~~de~~ pour permettre aux éléments de se reposer dans une tranquillité nécessaire.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je réponds à la question concernant l'encadrement. Actuellement, en Algérie, 450 officiers sont inscrits sur les tableaux d'avancement en plus des effectifs normaux. On me fera remarquer qu'il y a parmi eux des aspirants sortis du contingent avec 9 mois de service et de préparation militaire intensive. Nous avons en plus 960 officiers utilisés comme officiers d'affaires algériennes parmi lesquels une grande partie venait du Maroc.

Mais là, je me suis trouvé devant une grande difficulté quand j'ai demandé à certains officiers d'affaires indigènes du Maroc de repartir en Algérie. Les jeunes qui avaient une carrière à faire sont partis, mais les plus anciens ont été utilisés par le Gouvernement général dans des emplois analogues à ceux qu'ils détenaient. Puis vous avez ceux qui ont préféré rentrer en France, tel cet officier de Figuig que j'ai rencontré à Colomb-Béchar et qui m'a dit : "Je ne peux accepter de continuer à faire le même travail, je suis trop âgé pour recommencer, j'ai droit à la retraite et je demande mon dégagement; je rentre en France."

Il faut enregistrer ce phénomène de lassitude chez les gens qui n'y croient plus. D'autre part, nous avons été obligés de garder certains officiers d'affaires indigènes pour les mettre dans les unités que nous créons et où il y a très peu de cadres parlant arabe.

La faiblesse des effectifs en capitaines est la rançon de l'Indochine où les jeunes officiers subalternes sont tombés en grand nombre. Il est exact cependant que le nombre des sous-officiers n'est pas suffisant. Nous sommes en train d'effectuer une opération avec l'accord des troupes coloniales pour récupérer 1.800 officiers qui seront détachés de l'armée coloniale pour être affectés dans les unités métropolitaines.

Quand ils verront les possibilités d'avancement, certains demandront à changer. L'opération est en cours et dans deux mois, l'encadrement sera amélioré.

En ce qui concerne les pertes et la sécurité de nos soldats, les convois mal gardés, je vous donne des chiffres. L'année dernière, nous avons perdu 1800 hommes : tués accidentellement, 1.023. Ce bilan vaut pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Pour les rebelles, le bilan est de 18.500 et 3.071 prisonniers.

Pour les convois, je ne veux pas corriger les indications données ici, mais je dois constater depuis quelques semaines une amélioration dans le fait que les embuscades ont été assez facilement déjouées grâce à une utilisation plus abondante de l'aviation. Une sorte de rigueur a été instituée par le commandement et j'ai même été amené à prendre des sanctions brutales à l'égard d'officiers ayant négligé de demander l'appui de l'aviation dans le ravitaillement des postes au sud de Cherchell. Le général Salan a rappelé la nécessité de la protection aérienne. Malgré tout, on peut dire que la situation se présente mieux que l'année dernière.

Il peut y avoir des chevauchements d'autorité entre pouvoir civil et pouvoir militaire. Mais aux échelons de l'efficacité, nous n'avons guère de difficulté.

Il est exact que dans les zones opérationnelles, nous devons porter une attention particulière aux problèmes de la fatigue physique et morale des cadres. Ces hommes ont droit d'exiger que les efforts, le risque qu'ils courent soient gagés par une volonté gouvernementale, et j'ajoute parlementaire, de ne pas céder en ce qui concerne le principe de la présence française en Algérie et l'attitude de neutralité que doivent avoir le Maroc et la Tunisie. Ce dernier point est un élément de découragement évident.

Il y a eu des incidents, cela est vrai. En 1948, j'ai été secrétaire d'Etat à la guerre. Il y avait alors les hommes qui se rattachaient au général de Lattre, la fraction de l'armée qui se rattachait au général Juin, celle qui se rattachait au souvenir du général Leclerc, les hommes qui se raccrochaient à l'organisation de résistance de l'armée, du général Revers; puis les hommes qui avaient été prisonniers et éliminés et qui, à leur retour, partaient en Indochine; enfin ceux qui s'étaient trompés et voulaient revenir.

J'ai voulu - et c'est ce qui m'a donné un peu de crédit dans l'armée, - apaiser tout cela et gérer avec une impartialité complète pour faire que l'armée soit une. Si on peut regretter que la nation ne soit pas une, il faut que l'armée le soit.

Vous vous êtes plaint que certaines unités n'aient pas été plus favorisées au point de vue avancement. Le travail d'avancement se fait dans des conditions de longue et patiente

régularités. Le cabinet du ministre n'intervient pas, il veille à ce que la chose soit faite régulièrement. Quand un parlementaire signale une anomalie, il effectue la vérification.

Nous avons fait un tableau supplémentaire pour l'Afrique du Nord et nous sommes décidés à apporter le maximum de satisfaction à ceux qui ont bien servi. C'est dans ce sens que les directives ont été données.

En ce qui concerne le général Faure, je lui ai dit qu'il s'était conduit comme un sous-lieutenant bavard. Un général de brigade qui a été un commandant de l'école de St-Maixent n'a pas le droit de se laisser aller à certains écarts de langage et de tomber dans le panneau qu'on lui tend pour le faire parler. Cet officier a eu une très belle carrière, a peut-être commis quelques erreurs d'attitude dans le passé et commis des imprudences. Quand les hommes du gouvernement général l'ont fait parler, il s'est découvert comme un enfant.

Le ministre de la défense nationale et moi-même avons jugé qu'il était indispensable de le frapper d'une sanction disciplinaire. Lorsque la sanction est passée, il a le droit de demander des explications, et on a le devoir de les lui donner.

J'ai demandé à son supérieur un rapport sur cette affaire, ainsi qu'un rapport à lui-même. Aujourd'hui, il est sorti de ses arrêts de forteresse. Dans quelques temps, on verra comment l'affaire aura évolué.

Parfaitement répondu.

Je parlerai maintenant de la publication de certains journaux et de la plainte du général Faure.

Pour le moral de l'armée et de la nation, il est déplorable que des militaires publient très vite et sans autorisation des documents ou des relations d'activités qu'ils ont eux-mêmes à déployer au moment où ils exercent les commandements. Autrefois, il y avait plus de discrétion. Les règles étaient observées très soigneusement et même un officier appartenant au cadre de réserve observait la discrétion la plus stricte. Mais il publie tout ce qu'il veut. Ces règles ne sont plus respectées. Journaux, journaux de la Nation, tout le monde bavarde. Et de plus, il est à craindre que, s'il est absolument indispensable que l'un ou l'autre de ces militaires respectent la règle, il faut que les journalistes civils en fassent autant.

Vous savez qu'il y a eu les généraux de la 1^{re} armée de la 1^{re} division de la 1^{re} armée qui ont encore la sanction de la disponibilité pour six mois. Le général Faure a exercé les fonctions de commandant en chef de la 1^{re} armée d'abord, au Maroc, ensuite, au Sahara. Il faut lui faire remarquer que le

M. BORGEAUD. Dans cette affaire, ce que je regrette, c'est qu'un fonctionnaire, un secrétaire général de la préfecture d'Alger ait osé entraîner un général de l'armée française dans un piège.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes unanimes à regretter un fait aussi scandaleux.

M. Julien BRUNHES. Puisque nous parlons du moral de l'armée, je vous signale que l'administration des finances, toujours aussi compréhensive, estime que parfois il y a des avantages en nature. Elle considère certains comme logés et nourris. Monsieur le ministre, je n'invente rien, je l'ai vu.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Monsieur Brunhes, je vérifierai.

En tout cas, en ce qui concerne le général Faure, je puis donner l'assurance à M. Borgeaud que dès que j'ai connu cette affaire elle a été traitée sur le plan de la discipline militaire la plus stricte et mon directeur de cabinet pourrait en témoigner. Ma conclusion sera celle que j'ai déjà formulée à la fin de l'entretien que j'ai eu avec le Général: "Mon Général vous vous êtes conduit en sous-lieutenant". Il l'a parfaitement reconnu.

Je parlerai maintenant de la publication du Général Navarre et de la plainte du Général Cogny.

Pour le moral de l'armée et de la nation, il est intolérable que des militaires publient très vite et sans autorisation des documents ou des relations d'activités qu'ils ont eue à déployer au moment où ils exerçaient des commandements. Autrefois, il y avait plus de discrétion. Les règles militaires étaient observées très sérieusement et même un officier général du cadre de réserve demandait la permission au ministre avant de publier quoi que ce soit. Ces règles-là se sont perdues. Elles n'ont plus été respectées. Pourquoi ? Parce qu'à l'image de la Nation, tout le monde bavarde. Et je suis obligé de dire que, s'il est absolument indispensable que l'on obtienne que les militaires respectent la règle, il faut que les fonctionnaires civils en fassent autant.

Vous savez qu'il y a eu les mémoires du Général Boyer de la Tour qui a encouru la sanction militaire de mise en disponibilité pour six mois. Le Général Boyer de la Tour exerçait les fonctions de ministre-résident en Tunisie, d'abord, au Maroc, ensuite. Il a publié des mémoires. Quand je lui ai fait remarquer que je ne pouvais pas l'autoriser à publier

le manuscrit qu'il avait soumis à M. le ministre de la défense nationale et à moi-même, il m'a dit que pourtant M. Grandval, ayant occupé des fonctions semblables aux siennes avait publié quelque chose. Il faut que la règle s'applique à tout le monde.

En ce qui concerne l'affaire Navarre-Cogny, le Général Navarre a fait valoir ses droits à la retraite avant la date fatidique de limite d'âge parce qu'il avait justement l'intention de publier ses mémoires en ce qui concerne le déroulement des opérations en Indochine, au temps où il commandait là-bas. Ainsi, il a publié lui, du cadre de réserve, ce livre, sans avoir à aucun moment à solliciter une quelconque autorisation. L'affaire a été stoppée parce que le général Cogny a porté plainte devant les tribunaux et qu'il est arrivé par là même à faire bloquer toute la publication. Mais je suis absolument d'accord avec ce que disait M. Boulangé. Ceci est intolérable.

D'ailleurs, le Gouvernement a déposé un texte pour interdire à tout fonctionnaire civil ou militaire pendant un délai de trois ans après avoir cessé ses fonctions, toute publication ayant trait à son activité.

M. Henri BARRE. Je ne connais pas le texte dont vous parlez, mais il serait peut-être bon de mettre en garde les éditeurs eux-mêmes.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En tout cas, j'estime que sur ce point l'attention des commissions et du Gouvernement doit être vigilante pour éviter toute détérioration du moral de l'armée.

En ce qui concerne les questions d'indemnité, il est certain que nous devons être d'autant plus vigilants que la façon dont on a formulé l'indemnité porte à une revendication de toute la fonction publique sur le plan civil et que cela amène le ministère des finances à revenir sur des indemnités qui avaient été accordées au cours de l'année dernière.

Je dois ajouter que les modifications qui sont intervenues hier au conseil des ministres en ce qui concerne les rétributions de la fonction publique, jouent à plein sur le plan militaire à tous les grades, mais plus particulièrement sur les petits grades. Il faut cependant que cela joue également aux échelons supérieurs, car nous avons énormément de mal à garder certains ingénieurs généraux qui nous sont absolument indispensables actuellement.

Pour l'affaire Speidel, je veux parler très simplement. Vous connaissez quels ont pu être mes sentiments personnels

dans les deux débats sur la communauté européenne de défense et sur l'union de l'Europe occidentale. Mais, un texte a été adopté par le Parlement. Ce qui est adopté par le Parlement est la loi et un ministre est naturellement amené à se soumettre à la loi qu'il est chargé de faire exécuter et à l'application des dispositions dont il a à connaître dans son département ministériel.

Le Général Speidel a été nommé au poste antérieurement tenu par le Général Carpentier. Il a été nommé avec un certain retard. L'affaire a été assez longtemps éludée et on a attendu la nomination du général Valluy pour nommer le général Speidel. Cette désignation se place sur le plan international ...

M. LE PRESIDENT. Bien sûr !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT... et en tant que secrétaire d'Etat à la guerre, je puis simplement vous dire que le Général Speidel est considéré par de nombreux milieux politiques français - et surtout par de nombreux milieux militaires français - comme ayant été un militaire soucieux de respecter la dignité du territoire occupé. Sa mutation sur le front russe en 1941 aurait été motivée par son opposition à l'exécution d'otages. Cette attitude aurait été à l'origine des frictions qu'il a eues avec Hitler. D'autre part, il a été compromis dans le complot qui avait été monté contre Hitler. Il a été relevé de son commandement et il a été déporté à ce moment-là. Il est passé devant un tribunal militaire. Il a été acquitté bien que Keitel ait informé le tribunal que l'accusé était coupable et devait être remis entre les mains d'une juridiction civile dont le jugement se termine, vous le savez, par l'exécution à la hache. Voilà ce que je peux dire.

Les relations avec Speidel ont été facilitées par l'énorme compréhension qu'il a des problèmes français. Quant à l'accusation de paroles déplaisantes à l'égard de l'armée française, c'est contraire à l'attitude qu'il a dans toutes les conversations. Il faut bien dire que les militaires français et les militaires allemands, constatent qu'ils ont la même façon d'étudier et de conclure les problèmes qui se posent actuellement. C'est le résultat d'une conception commune. La France et l'Allemagne sont deux pays continentaux qui examinent leurs problèmes de défense autrement que les militaires anglais ou les militaires américains, qui ont la conception d'envoyer au-delà des mers des corps expéditionnaires. Devant une éventuelle menace soviétique, la collaboration est plus étroite entre les militaires français et allemands qu'avec les militaires anglo-saxons.

M. Boulangé a parlé du Capitaine Moureau et du Lieutenant Perrin. J'ai là deux notes dont je vais vous donner connaissance .

...

Au sujet du Capitaine MOUREAU, disparu en Juin 1956.

Le Capitaine MOUREAU, chef de l'annexe des affaires indigènes de BOU-IZAKARN (sud d'Agadir) a été enlevé le 20 juin 1956 alors qu'il revenait de GOULIMINE.

Les informations recueillies sur les circonstances et les raisons de son enlèvement sont contradictoires et transmises avec toutes les réserves d'usage.

Selon certaines personnalités civiles de MARRAKECH et AGADIR, l'instigateur de cet enlèvement pourrait avoir été le Caïd BOU NAILLEN, de TATA, qui avait été relevé de ses fonctions lors de la Résidence Générale du Maréchal JUIN à la demande du chef du Bureau A.I. de TATA, dont MOUREAU était l'adjoint. Le Caïd aurait alors agi par vengeance.

Selon d'autres renseignements, le capitaine MOUREAU aurait été victime d'un règlement de comptes pour avoir entretenu des relations intimes avec des marocaines. Le Gouverneur de la province de OUARZAZATE, interrogé en août 1956 a déclaré qu'à son avis l'enlèvement de MOUREAU avait été effectué par des nomades RGUI BAT, à la suite d'une aventure avec une femme mariée de cette tribu. Il n'apparaît pas qu'un renseignement officiel ait déterminé les conditions exactes de cette capture.

Depuis cette date, les bruits les plus divers ont circulé sur le sort réservé à cet officier. Il aurait été vu, le 2 juillet 1956 à bord d'un véhicule de l'armée de la libération, se dirigeant vers l'enclave d'IFNI et ramené dans le courant du mois d'août à AGADIR.

Par contre, selon un renseignement recueilli à TINDOUF, MOUREAU aurait été exécuté début août sur les ordres du Caïd BOU NAYLAT. Le Gouverneur de la province d'OUARZAZATE, au cours de l'entretien déjà cité, a déclaré que, d'après un renseignement "sérieux", MOUREAU était bien portant le 18 août et se "trouverait très au sud". Dans un entretien ultérieur qui se situe en octobre 1956, le même gouverneur a émis l'avis que "si le capitaine MOUREAU avait été en bonne santé, il aurait déjà été rendu, mais s'il a été supplicié, ce sera très difficile".

Une autre information venant d'un colon, en septembre 1956 prétend que cet officier avait été émasculé.

Enfin, certains articles parus dans la presse des 8 et 9 février 1957 pensent que le Capitaine MOUREAU a été mutilé et est "promené de souk en souk pour affirmer la "démission" de la France".

Le Service n'a pas été informé des démarches officielles tentées auprès des autorités marocaines pour connaître le sort réservé à cet officier ou demander sa libération.

Il convient cependant de signaler que l'opinion générale se maintient au Maroc, dans les milieux européens, que rien de sérieux n'a été tenté officiellement à ce sujet.

Le Gouverneur de la province de OUARZAZATE s'est dit persuadé, le 15.10.56 que "si l'ambassade de France ou le Général COGNY en avaient parlé au Prince MOULAY HASSAN, celui-ci aurait obtenu sa libération sur le champ, à condition, bien entendu, qu'il ait été capturé par des gens de l'Armée de la Libération." Il ajoutait d'ailleurs que c'est cela qui lui donnait à penser que "ce n'est pas eux qui ont fait le coup". Le bulletin des Hautes Etudes américaines, dans son numéro 294 (Juillet 1956, vraisemblablement), estimait que "le silence des autorités à la suite de la disparition du Capitaine MOUREAU, enlevé voici près d'un mois, est inconcevable."

"LE FIGARO" du 9 février 1956 enfin, déclarait que les représentants de la France avaient multiplié les démarches sans obtenir de résultats du Gouvernement marocain, malgré le désir de ce dernier.

Aux interventions faites auprès de lui, le prince MOUDAY HASSAN aurait répondu que l'enlèvement du Capitaine MOUREAU se situait sur le plan des affaires privées et qu'il lui était difficile de provoquer une démarche officielle pour obtenir sa libération.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
concernant la disparition du Lieutenant PERRIN

près de FOUM EL HASSAN (Maroc)

Le 20.10.1956, une patrouille de quatre jeeps quittait FOUM EL HASSAN pour aller effectuer une reconnaissance sur la piste de TINDOUF jusqu'à TALRHAICHT (15 kms de Foug el Hassan).

Au retour, peu après TALRHAICHT, la patrouille aperçut sur les crêtes une soixantaine d'hommes en armes se déployant en ligne dans le but de lui couper le chemin. Le Lieutenant PERRIN, chef de bord de la jeep de tête, descendit de son véhicule et s'avança pour parlementer. A ce moment le feu fut ouvert sans avertissement.

Voyant qu'il ne pouvait dégager, le Lieutenant PERRIN entouré par la bande rebelle, le Capitaine, chef de patrouille fit mettre en marche les jeeps, récupérer les occupants de la première voiture (celle-ci inutilisable ayant reçu une balle dans le réservoir) et foncer pour se frayer un chemin.

Une opération fut décidée. Trois sections accompagnées de deux hélicoptères, de trois jeeps canons, arrivaient sur les lieux où la jeep accidentée fut retrouvée. Ces sections furent prises à partie par les rebelles mais purent finalement décrocher en ramenant la jeep.

Aucune trace du Lieutenant PERRIN n'avait pu être relevée.

De source officielle marocaine, on indiquait après ces événements que le Lieutenant PERRIN n'avait pas été enlevé, mais fait prisonnier; celui-ci était parti "à la chasse à la gazelle" et l'Armée de Libération qui se trouvait dans les parages s'étant crue attaquée, un accrochage sérieux s'en était suivi. Le Lieutenant PERRIN, très estimé dans la région, a tenté alors de parlementer, mais l'Armée de Libération a cru bon de le faire prisonnier, afin d'obtenir en échange la libération de quelques uns de ses membres détenus par les troupes françaises. On pensait, toujours de source marocaine, que le Lieutenant PERRIN était en parfaite santé et était bien traité.

Depuis cette date, aucune information n'a pu être obtenue sur le lieu et les conditions de la détention du Lieutenant PERRIN.

J'ajoute que les démarches se poursuivent pour obtenir la libération de ces deux officiers. Il est évident qu'on est aux prises avec la duplicité de nos interlocuteurs. Il est possible que nos interlocuteurs n'aient pas beaucoup d'autorité sur certains éléments de l'Armée de la Libération. En tout cas, je continue à insister et j'ai même demandé qu'on fasse de la restitution de ces deux officiers une condition de certaines fournitures d'équipements demandée par l'armée marocaine.

Je répondrai maintenant à M. Augarde et à M. Jean-Louis Rolland que la surveillance des côtes s'exerce à la fois par de petits éléments de la marine et surtout par l'aéro-navale et que, jusqu'ici, elle a été efficace. Nous n'avons pas l'impression qu'il y ait eu beaucoup de débarquements d'armes sur le rivage algérien. Nous trouvons une densité d'armes à partir des frontières. La capture de l'Athos a été très probante de la vigilance de certains services et de la marine. Je dois préciser que la marine apporte une protection très efficace à l'armée de terre, plus particulièrement dans le secteur que la demi-brigade tient à Nemours.

J'aborde à présent la question des instituteurs. Nous avons naturellement des difficultés. S'il y a des localités où l'instituteur ne peut pas reprendre son poste parce qu'il serait obligé d'être à la fois milicien et enseignant, il y a ces villages où les éléments de l'armée sont en stationnement et où l'instituteur pourrait rentrer. Je vous signalerai d'ailleurs autre chose et je vous citerai un exemple pris en petite Kabylie : un instituteur n'avait pas averti l'inspecteur de ses intentions ! On semble n'avoir pas compris.

Le premier fonctionnaire à faire rentrer c'est l'instituteur qui doit servir de secrétaire de mairie. Le maire à qui on a donné une écharpe, mais qui n'a pas de budget, pas d'état-civil, veut le retour au calme sous le signe de la France. Mais il faut qu'il ait les moyens intellectuels nécessaires pour tenir une mairie. Il lui faudrait l'aide du secrétaire de mairie instituteur que connaissent certains maires de nos campagnes.

Dernier point : on a beaucoup parlé, à la suite d'une réponse orale, de la libération des jeunes gens actuellement maintenus sous les drapeaux et la réponse a été exploitée de telle façon que vous avez peut-être une vue assez inexacte de nos prévisions. Vous comprendrez facilement que nous ne tenions pas à faire une réponse très précise en séance publique pour ne pas être prisonniers de nos déclarations, si, par hasard, nous rencontrions quelques difficultés ou si les circonstances venaient à s'aggraver. Voici comment se présente cette libération :

...

La 54/2 B qui a été incorporée en août 1954 est en cours de libération au mois de février ayant accompli trente mois de service. La 54/2 C qui a été incorporée en novembre 1954 sera libérée en avril 1957 après trente mois de service. La 55/I A sera libérée en juin 1957 après 28 mois de service. La 55/I B sera libérée en août 1957 après 28 mois de service. La 55/I C sera libérée en septembre 1957 après 27 mois de service. La 55/2 A sera libérée en octobre 1957 après 28 mois de service. La 55/2 B sera libérée en novembre 1957 après 25 mois de service. La 55/2 C sera libérée en décembre 1957 après 24 mois de service.

En ce qui concerne le matériel de guerre dont M. de Maupeou avait souligné l'usure, je suis obligé d'agir avec assez de rigueur pour obtenir que les vérifications soient faites aux dates voulues. Il y a trop de chefs d'unités qui au cours de l'année dernière ont dépassé, sans avoir prévenu leurs supérieurs, la date limite à laquelle l'examen du service du matériel devait se placer. Certains - non pas qu'on leur ait refusé du matériel - sont allés à une utilisation trop poussée du matériel, au-delà de la date normale de révision et ils en ont accentué l'usure, de telle façon que nous nous sommes trouvés devant un problème difficile à régler qui a un autre aspect. En effet, nous avons été obligés de concentrer pendant deux mois de l'été, toute l'activité de nos services du matériel sur l'état et l'adaptation du matériel de la force A qui devait agir à Suez. En tout cas, tout ce qui a été demandé par le commandement de la 10ème région militaire a été fourni par nous.

Nous avons prélevé sur la métropole, sur certains stocks de mobilisation, et nous avons un plan d'expédition qui prévoit l'envoi de 6.500 véhicules dont 1.000 G.M.C. avant le 28 février, l'envoi de 4.500 véhicules entre le 28 février et le 31 mars et l'envoi de 6.000 véhicules ultérieurement. Nous avons aussi prélevé 50 chars M.24 sur l'Allemagne qui vont être transférés à la dixième région. Maintenant, nous sommes en train de faire face à la rénovation normale de nos véhicules.

Quant à la durée du plan d'exécution au 4ème échelon, qui devait être de deux ans, elle a été réduite à un an par certains embauchages de personnels, et la cadence annuelle de production, de rénovation des établissements réparateurs de G.M.C. a été portée de 700 à 1.200 pour Oran et de 500 à 1.200 pour Neuvy-Pailloux.

M. LE PRESIDENT. Je ne crois pas beaucoup à l'efficacité de Neuvy-Pailloux.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il faut pourtant arriver à lui donner de l'efficacité.

M. LE PRESIDENT. Ou le supprimer.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En tout cas pour les matériels du 4ème échelon nous sommes obligés de les faire venir à Vannes.

En ce qui concerne les blindages, qui nous ont été demandés, maintenant on rechigne à les monter. Mais nous tenons très ferme sur ce point.

Vous savez aussi que les gilets-pare-balles sont associés à la dotation d'un véhicule ou d'un hélicoptère. Nous avons une dizaine de cas précis où ces gilets ont été opérants. J'ajoute que pour les hélicoptères, nous avons envisagé de mettre à l'avant ~~la~~ texture prévue pour les gilets pare-balles.

Enfin, précision supplémentaire : étant donné que nous avons des véhicules militaires en Algérie qui sont utilisés dans des zones parfaitement équipées au point de vue routier, nous sommes en train de déclasser ces véhicules : G.M.C., jeeps. Nous allons les acheminer vers les zones d'opérations et ils doivent être remplacés par des camionnettes civiles, par des véhicules de liaison civils, par des 2 CV pour faire une économie du matériel et faire en même temps quelques économies de carburant, car il est évident que la consommation de carburant est bien différente selon qu'on emploie la jeep militaire ou la 2 CV. Actuellement, six milliards viennent d'être affectés à l'acquisition de différents véhicules de caractéristiques civiles, que ce soient des véhicules de liaison - en très petit nombre : pas plus de 350 - ; des camionnettes : 1.500 ; des voitures sanitaires : 300 ; et des camions au nombre de 1.500. Nous avons eu le souci de faire face aux besoins avec une préoccupation d'économie du matériel militaire. Au fur et à mesure que cette activité militaire se prolonge il faut la mettre, pour employer une expression consacrée, sur le régime de croisière, qui doit être marqué à la fois d'une préoccupation d'économie et d'efficacité.

Voilà ce que je pouvais dire à la commission. Je regrette d'avoir retenu votre attention aussi longtemps, mais je vous salue de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT. Au nom de la commission, je remercie M. Max Lejeune de son exposé si intéressant et si complet. Je le remercie de l'action persévérante qu'il poursuit avec tant d'ardeur pour mener à bien sa tâche et je souhaite qu'il communique cette ardeur à tous les membres du cabinet pour que son action soit efficace et rapide.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'ai parlé avec franchise, conformément à l'attitude que j'ai toujours adoptée.

M. LE PRESIDENT. Vous savez en quelle estime vous tient la commission et nous vous ~~en~~ remercions de votre audition.

Personne ne demande plus la parole ?
La séance est levée. *vos déclarations.*

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.)

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

--:--:--

Présidence de M. ROTINAT, Président

--:--:--

Séance du Mercredi 27 Février 1957

--:--:--

La séance est ouverte à 15 h 30

--:--

Présents : MM. Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGÉ, Julien BRUNHES, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, VANRULLEN.

Suppléants : MM. ALRIC, LE SASSIER BOISAUNÉ, SOUTHON, VALENTIN.

Excusés : MM. LE GROS, MICHELET.

Absents : Robert AUBÉ, AUGARDE, BORGEAUD, CLAPAREDE, FOUSSON, Yves JACUEN, KALB, DE LACHOMETTE, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, EL HADI MOSTEFAI, PIALES, PIDOUX DE LA MADUERE, Marcel RUPIED, SEGUIN.

.../...

D.N. 27.2.57

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Maurice FAURE, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, sur le résultat des dernières réunions des ministres de l'Union de l'Europe Occidentale et sur les négociations en cours au sujet du traité instituant l'Euratom.

-ooOoo-

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Maurice FAURE, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Le compte-rendu sténographique de l'audition du Ministre fait l'objet de l'annexe ci-après.

La séance est levée à

Le Président,

Rotinat

27/2/1957

J.L.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je tiens, au nom de la commission, à saluer M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à le remercier d'avoir si aimablement répondu à notre demande. C'est la première fois, mon cher ministre, que nous avons l'honneur de vous recevoir ; je tiens à vous exprimer les sentiments de sympathie de notre commission.

A la vérité, vos activités sont si proches de nos préoccupations que nous aurions sans doute intérêt à vous entendre plus souvent, notamment sur un problème qui constitue notre principale préoccupation et qui vous est familier : celui de la sécurité militaire aux confins algéro-marocains et algéro-tunisiens.

Pourtant, aujourd'hui, la question n'est pas là. Vous connaissez la position du Conseil de la République et, particulièrement, celle de sa commission de la défense nationale sur le problème de la fabrication et de l'utilisation des armes atomiques. Nous voulons vous demander dans quelle mesure les accords de Paris laissent à notre pays une certaine liberté pour l'expérimentation et la fabrication de ces armes.

Sur cette question capitale, la commission a pris une position très nette en la personne de nos collègues MM. de Maupeou et Pisani. Il leur appartiendra de vous demander les précisions qu'ils souhaiteraient obtenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la commission serait heureuse d'entendre de vous un exposé sur la façon dont se présente l'Euratom au lendemain des accords de Paris et au lendemain de la réunion de l'U.E.O.

Je vous donne la parole.

M. Maurice FAURE, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le président, je vous remercie tout d'abord des paroles affectueuses que vous avez bien voulu m'adresser en me recevant, en effet, pour la première fois devant votre commission. J'espère, moi aussi, que nous pourrons avoir dans les semaines qui viennent - ce qui prouve que je suis optimiste quant à la longévité gouvernementale (Sourires.) - des contacts plus fréquents sur des sujets qui nous préoccupent les uns et les autres.

Vous m'avez demandé de venir aujourd'hui vous exposer essentiellement deux problèmes : d'une part, le problème soulevé hier lors de la réunion de l'U.E.O. à Londres sur le retrait éventuel d'une partie des forces britanniques du continent et plus particulièrement d'Allemagne, d'autre part, un

problème tout à fait différent et qui n'a nullement fait l'objet de nos délibérations d'hier : celui des utilisations militaires éventuelles de l'énergie atomique dans le cadre du traité d'Euratom.

Sur la première de ces deux questions, aucune décision définitive n'a encore été prise. La réunion d'hier a eu plutôt un caractère d'information et la décision devra intervenir à un stade ultérieur de la procédure.

De quoi s'agit-il ?

Depuis quelques semaines, pour tous les initiés de la politique internationale et plus particulièrement de la politique anglaise, il devenait évident que la Grande-Bretagne manifestait un certain désir d'alléger son dispositif militaire en Allemagne. Ce désir fut porté officiellement à la connaissance de ses six partenaires de l'U.E.O. par une déclaration faite le 14 février dernier au Conseil atlantique par le représentant de la Grande-Bretagne.

Vous savez que, lors de la conférence de Londres de septembre 1954, qui s'était réunie à la suite du rejet par l'Assemblée nationale française du traité portant organisation d'une communauté européenne de défense, le premier ministre britannique, Sir Anthony Eden, avait fait une déclaration solennelle, qui avait d'ailleurs fait démarrer la conférence, selon laquelle l'Angleterre prenait l'engagement de maintenir en Allemagne quatre divisions terrestres et la deuxième force aérienne tactique.

Il était prévu que ces troupes ne pourraient être retirées que dans deux cas, sauf consentement des partenaires de l'U.E.O. car il est bien évident qu'avec le consentement de ses partenaires on peut faire tout ce que l'on veut ! Le premier cas, c'était une crise grave outre-mer ; le deuxième, une crise grave dans la balance extérieure des paiements anglais. Dans cette deuxième hypothèse, il était prévu que les partenaires de l'Angleterre devaient l'aider à résoudre cette crise, mais que celle-ci ne donnerait pas ipso facto à l'Angleterre le droit de retirer une partie de ses troupes.

La déclaration du 14 février dernier, à laquelle je viens de faire allusion, indique essentiellement ceci : l'Angleterre désire ramener ses forces terrestres en Allemagne de 77.000 à 50.000 hommes. Aux termes de ce projet, dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs mois, il serait également prévu une réserve stratégique de 5.000 officiers et hommes, stationnée en Grande-Bretagne qui pourrait, dans les quarante-huit heures, être transportée éventuellement au cœur de l'Europe.

En ce qui concerne les forces aériennes, alors que la deuxième force aérienne tactique comprend aujourd'hui 33 escadrons et un total de 466 avions, elle serait ramenée à 18 escadrons, avec seulement 216 appareils.

Je n'éprouve pas le besoin, à moins que vous n'en manifestiez expressément le désir, de vous donner plus de précisions, cette question relevant d'ailleurs du ministère de la défense nationale beaucoup plus que de celui des affaires étrangères.

Comment la Grande-Bretagne justifie-t-elle une telle demande ?

D'abord, par la nécessité de faire une politique d'économies. M. Selwyn Lloyd nous a rappelé hier matin à plusieurs reprises que, si l'Angleterre n'opérait pas des coupes sombres dans son budget militaire - qui, comme dans les autres pays, a tendance à augmenter chaque année - elle aurait à supporter, en 1960, des dépenses militaires de l'ordre de 2.000 millions de livres sterling, c'est-à-dire environ 2.000 milliards de francs français.

M. Selwyn Lloyd a insisté sur la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement actuel de reconsidérer le train de vie de l'Etat et de se reposer le problème de toutes les responsabilités qu'assume actuellement l'Angleterre sur l'ensemble de la planète, à Hong-Kong, à Chypre, au Kenya, pour ne citer que ces exemples. Je n'ai pas besoin de développer devant vous cette géo-politique que vous avez présente à l'esprit.

En plus de ces raisons financières et économiques, le représentant britannique invoqua des raisons proprement techniques : la nécessité de moderniser. Le gouvernement anglais estime que le plan qu'il nous propose vise moins à diminuer la puissance de feu des troupes anglaises qui resteraient sur le continent qu'à en modifier les aspects techniques par une modernisation.

La Grande-Bretagne a l'intention notamment de faire un effort important dans le domaine de l'application de l'énergie atomique. Son gouvernement estime que c'est là une contribution non négligeable à la défense de l'Europe occidentale.

M. Selwyn Lloyd a enfin beaucoup insisté sur deux arguments.

Le premier, c'est que nous ne devons pas considérer cette éventualité d'un retrait partiel comme le début d'une chaîne, d'un engrenage dans lequel nous serions entraînés et qui conduirait à nous présenter dans quelques mois un second

plan de rapatriement. Il s'agit, dit M. Selwyn Lloyd, d'une mise au point que nous imposent les circonstances et la nécessité de moderniser notre appareil militaire, mais notre volonté de rester membre de l'U.E.O. et de maintenir des forces en Allemagne demeure entière.

Enfin - deuxième argument - il vaut mieux une Angleterre qui aurait modernisé son appareil militaire et qui aurait rétabli l'équilibre de son budget interne et de sa balance des paiements à l'extérieur qu'une Angleterre qui, pour maintenir ses 77.000 hommes de l'armée de terre et sa deuxième force aérienne tactique, s'essoufflerait dans des difficultés financières et économiques de plus en plus grandes et qui risquerait de devenir un poids lourd au lieu d'être l'un des éléments les plus dynamiques de la coalition.

La thèse britannique n'a pas recueilli un écho favorable de la part de ceux qui, hier, étaient assis autour de la même table à Lancaster House. Les six autres partenaires de l'Angleterre au sein de l'U.E.O. s'y sont, en effet, opposés.

Ils ont fait remarquer tout d'abord que, dans une affaire comme celle-là, le point de vue psychologique était essentiel. Certes, les arguments anglais ne manquent pas de fondement. Nul ne conteste les difficultés financières de la Grande Bretagne, ni la nécessité d'une modernisation de la défense nationale. Mais cet argument ne vaut pas que pour la Grande-Bretagne ; il vaut pour tous et au moins autant pour nous que pour les autres ! (Nombreuses marques d'approbation.)

Nous avons fait remarquer au représentant anglais que c'étaient les engagements qu'avait pris son pays il y a trente mois qui avaient permis la ratification des accords de Paris, à une majorité d'ailleurs assez faible. Si, après un délai aussi court, quels que soient les prétextes invoqués, si bons soient-ils, l'Angleterre commence à retirer une partie de ses effectifs de l'Europe continentale, cette décision ne pourra pas ne pas être interprétée par nos opinions publiques comme le premier retrait d'une Angleterre qui tenterait de revenir à un isolement qui a longtemps été la caractéristique essentielle de sa politique.

Par ailleurs, l'argument selon lequel des économies sont imposées par la situation de la balance extérieure des paiements vaut pour beaucoup de pays comme pour l'Angleterre. Toutes nos opinions publiques seront fondées à exiger de leurs gouvernements de fortes économies sur le budget de la défense nationale, au risque même de compromettre notre sécurité, dans la mesure où précisément un grand pays, un pays riche, aura montré l'exemple en s'engageant dans une telle voie.

Indépendamment des répercussions psychologiques que nous avons soulignées, nous avons aussi insisté sur les répercussions matérielles. En effet, le retrait envisagé des troupes anglaises aurait lieu incontestablement avant que la modernisation de leur appareil militaire ait pu combler le vide ainsi créé. L'avis du général Norstadt est formel à ce sujet. Il est donc indiscutable que le dispositif atlantique en Europe centrale serait affaibli.

Un dernier argument a été avancé par le ministre de la République fédérale d'Allemagne, M. von Brentano, et, dans sa bouche, il mérite d'être relevé. M. von Brentano a fait remarquer que cette décision risquait de modifier la "coloration extérieure" de l'U.E.O. et qu'au moment où l'Allemagne allait, de par les stipulations du traité, mettre sur pied ses forces militaires, le retrait d'une partie des forces britanniques risquait de créer en faveur de l'Allemagne, au coeur de l'Europe, une situation relativement plus forte. M. von Brentano a ajouté - il l'a fait de lui-même et c'est pourquoi j'y insiste - que cela risquait de porter atteinte au caractère défensif de l'U.E.O., étant donné qu'il ne se cachait pas qu'en Europe centrale l'armée allemande n'avait pas, dans le passé, laissé que de bons souvenirs. Nous lui avons fait observer que nous partagions tout à fait ce point de vue. (Sourires.)

En fait, c'est le problème même de la conscription qui est reposé en Angleterre. J'espère que ce n'est qu'une illusion, mais l'idée semble cheminer outre-Manche qu'elle pourrait être remise en cause, ce qui risquerait d'avoir sur l'ensemble du système de défense et de sécurité de l'U.E.O. des conséquences très graves.

Nous avons fait remarquer que, lorsque nous avons prélevé une partie de nos forces d'Allemagne pour les envoyer en Algérie, nous étions dans une situation totalement différente : d'une part, l'hypothèse de crise grave outre-mer était réalisée sans contestation possible ; d'autre part, ces prélèvements, dans notre esprit, n'étaient pas définitifs, car il est bien entendu que nous souhaitons tous être en mesure, le plus tôt possible, d'assumer de nouveau l'intégralité de nos engagements en Europe centrale.

Nous avons insisté sur le fait que notre décision n'était pas motivée par des raisons d'économies budgétaires puisqu'en définitive c'est par un surcroît de charges financières que se sont traduits pour nous les événements que vous connaissez.

Il a été décidé de renvoyer la question à l'O.T.A.N. pour un examen plus approfondi sur le plan purement militaire et c'est une nouvelle conférence des sept ministres de l'U.E.O. qui devra prendre la décision dans des délais très rapprochés.

L'Angleterre n'a pu échapper à l'accusation que nous avons portée contre elle avec beaucoup d'amitié, mais avec non moins de fermeté d'avoir pris, quant au fond, sa décision. M. Selwyn Lloyd a laissé tomber le mot en disant que c'était une décision déjà arrêtée par le cabinet britannique. Nous avons répondu; il n'y a plus d'U.E.O. si nous sommes devant une violation aussi formelle des procédures prévues par le traité. Si c'est pour nous informer d'une décision déjà prise et contraire aux engagements antérieurs, il faut nous le dire. Le ministre britannique nous a dit alors que sa déclaration avait dépassé sa pensée, qu'il s'agissait seulement d'une intention. Mais, vous n'ignorez pas que le Livre blanc qui prélude au budget doit être déposé avant le mois de mars.

Nous en avons profité pour indiquer que des économies auraient pu être réalisées et qu'il est tout à fait légitime de les rechercher dans le cadre d'une agence européenne des armements, qu'avec une standardisation des productions militaires, nous arriverions à des prix de revient du matériel militaire beaucoup plus faibles. Nous avons dit qu'à notre sens, le projet britannique pêchait par le fait qu'il concevait le problème de la défense nationale dans un cadre strictement national au moment où existaient de véritables possibilités de défense de l'Europe occidentale, dans un cadre communautaire. Sur ce point, je suis plus optimiste. J'ai le sentiment que les Anglais ont compris notre point de vue.

M. LE PRESIDENT. Je pense que nous pouvons remercier chaleureusement M. le secrétaire d'Etat de son exposé si précis, si complet et si convaincant. La commission de la défense nationale a fait, depuis longtemps, sienne cette thèse que c'est avec une agence d'armement que l'Europe pourra lutter, efficacement, contre les dangers de l'est.

M. ALRIC. Je crois être le seul membre de la commission à faire partie de l'U.E.O. Cet organisme ne se réunira pas avant cette décision, puisque les travaux reprendront à Strasbourg à la fin du mois de mars. Vous savez comme moi ce qui se passe à Strasbourg. Les discussions entre les membres des divers pays sont intéressantes. Dans ces questions, il est bon de s'appuyer sur des voeux parlementaires. Il est intéressant, à mon avis, qu'une liaison étroite s'établisse entre les gouvernements et les membres du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O. C'est le voeu que je forme.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'espère que l'assemblée de l'U.E.O. pourra se pencher sur le problème avant qu'il ne soit trop tard.

M. DE MAUPEOU. Puisque nous avons la bonne fortune de vous avoir aujourd'hui, parmi nous, je voudrais savoir où en est la réalisation, non pas du préalable, mais des principes que notre commission de la défense nationale avait posés au moment du traité de l'U.E.O. Nous avons préconisé la fondation d'une agence, non pas seulement celle qui était prévue, primitivement dans le traité, une agence du contrôle des armements, mais une agence de standardisation. La question a-t-elle avancé d'un pas ? Nous avons des difficultés à être tenus au courant de ces questions internationales.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Mes propres exploits de député, à ce moment-là, avaient rejoint notre préoccupation puisque j'avais déposé un amendement stipulant que les instruments de ratification du traité ne pourraient être échangés qu'après la mise sur pied d'une agence européenne des armements chargée des recherches, de la standardisation, des fabrications, etc., à quoi on m'avait répondu que c'était à faire.

Le bilan est négatif. Il existe quelque chose sur le plan administratif. Je laisse le soin à M. le ministre de la défense nationale de vous parler de cette question qui, si je puis m'exprimer ainsi, est mûre. Votre commission pourrait se saisir. Les circonstances sont favorables.

M. HENRI BARRE. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous répondrez ou non à ma question/mais elle relève de votre autorité.

Nous sommes quelque peu surpris de l'attitude de l'Angleterre parce que, dans ce pays, les hommes d'Etat ont l'habitude de prévoir.

Les Anglais prennent une autre position concernant la solidarité qui les lie aux pays de l'Europe occidentale. Ils ont des difficultés financières et eux aussi ont des tâches. Vous les énumérez tout à l'heure. Cela ne m'échappe pas. Il ne l'échappe pas non plus que, dans le domaine de la politique intérieure, le gouvernement actuellement au pouvoir rencontre une opposition de la part des travaillistes. Il est certain

que l'attitude des travaillistes pèse sur le comportement du gouvernement. Cela ne justifie pas, à mes yeux, la volonté des dirigeants anglais de se livrer sur le plan de la politique internationale à des manoeuvres qui ne sont pas sans m'inquiéter et qui inquiéteront certainement l'Europe. Nous connaissons, depuis longtemps, la politique anglaise. Ce pays n'a plus la prétention de mener le monde comme l'a fait, au cours du XIX^{ème} siècle et même au début du XX^{ème} siècle. Ce sont là choses terminées. Subit-elle la pression du Commonwealth ou d'autres pressions. Il ne m'est pas possible d'accepter que l'Angleterre prenne cette seule position parce qu'elle a des difficultés d'ordre financier et aussi parce qu'il y a, à l'intérieur, une opposition travailliste dont je n'ignore pas le caractère et qui pense que, par des manoeuvres diplomatiques, on peut créer un nouveau climat de politique européenne, politique qui aurait, bien entendu, pour résultat une réduction des charges militaires.

M. EDGARD PISANI. Je voudrais poser la question sous une autre forme. Le projet a-t-il été déposé par hasard à la date où il l'a été ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Cela relève de l'appréciation politique de chacun d'entre vous. (Rires.) Je fais confiance à votre sagesse pour y répondre.

M. EDGARD PISANI. Et à votre sagacité.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je voudrais, maintenant, traiter le problème des applications militaires éventuelles de l'énergie atomique dans le cadre de l'Euratom. Je dois d'abord vous déclarer que je ne pourrai dévoiler les plans militaires atomiques du gouvernement français pour la bonne raison que je les ignore et que cette question ne relève pas de ma compétence.

Vous ne pouvez demander à un traité de ce genre de stipuler la politique militaire de la France mais de laisser à la France la possibilité de poursuivre la politique militaire atomique de son choix. Ensuite, c'est une affaire interne; le traité ne contiendra pas du tout la renonciation aux quatre ans. Il n'en parle pas. D'ailleurs, personne n'en a jamais parlé. C'est une ~~fx~~ affaire d'ordre interne, je le répète.

M. EDGARD PISANI. Vous pouvez arrêter là vos explications (Sourires.)

M. LE PRESIDENT. Nous sommes pleinement satisfaits, monsieur Pisani.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En réalité, le problème est complexe. Devant l'Assemblée nationale et le Conseil de la République, le Gouvernement avait pris un engagement. Cet engagement de M. le président du Conseil, des ministres des affaires étrangères, de la défense nationale et de moi-même était le suivant: le traité d'Euratom ne portera pas atteinte à la liberté juridique de la France et à sa capacité concrète. Nous tenons l'engagement pris; je dois même dire au-delà de ce que nous avons, tout d'abord, pensé.

Nous parlons ici très librement. Nous pensions qu'il y aurait eu, de la part de nos partenaires, une espèce de désir sinon de contrôler ou de surveiller, tout au moins d'être au courant de nos plans dans ce domaine. Nous avons constaté qu'ils ne partageaient pas du tout notre sentiment sur la nécessité d'une couverture atomique propre. Ils sont aussi conscients que nous de l'importance fondamentale de l'énergie atomique dans un éventuel conflit mais ils ont des raisons différentes: l'Allemagne, parce qu'elle n'en a pas le droit, la Belgique, l'Italie et la Hollande parce qu'elles n'en ont pas la possibilité. Et ces pays se sont résignés spontanément et facilement à l'idée d'être couverts essentiellement dans le cadre du pacte Atlantique par le dispositif atomique.

Je dois souligner que les dispositions de contrôle de l'Euratom sont infiniment plus lâches que celles de l'U.E.O. où il est prévu un contrôle dispositif opérationnel. Rien de tel n'est prévu ou retenu dans le cadre du traité d'Euratom.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la défense nationale. Un représentant du ministère de la défense nationale était membre de la délégation que j'ai eu l'honneur de présider et qui a négocié le traité. C'est donc en plein accord avec ce ministère que nous avons abouti à nos conclusions.

Je voudrais, maintenant, souligner les points principaux du traité:

LA FRANCE GARDE SA PLEINE LIBERTÉ JURIDIQUE.

1° AUCUNE DISPOSITION DU TRAITE N'INTERDIT L'USAGE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE A DES FINS MILITAIRES. Bien au contraire, lorsque le traité spécifie que les utilisations militaires de l'énergie atomique sont soustraites au contrôle, cela signifie qu'elles ne sont pas interdites. La situation est simple, aucune limitation n'est imposée aux états membres dans le traité, sauf limitation qui découlerait d'un accord comme les accords de Paris, pour l'Allemagne ou, plus tard, d'un accord de désarmement.

2° LES ORGANES DE LA COMMUNAUTE, AGENCE, COMMISSION EUROPÉENNE N'ONT, EN AUCUNE HYPOTHESE LE POUVOIR D'APPRECIER LA VALEUR DE L'USAGE QUI SERA FAIT DE LA MATIÈRE FISSILE.

En effet, si on avait donné la possibilité à l'agence qui sera un organe commercial ou à la commission européenne de faire des discriminations en ce qui concerne les utilisations pacifiques, on aurait porté atteinte à la liberté juridique et même à la capacité concrète de fabrication militaire. Rien de tel n'est spécifié dans le traité.

L'article 61 dispose: " L'agence d'approvisionnement doit accueillir toutes les demandes ayant un objet non illicite. "

Par ailleurs, les programmes liés, qui permettent, essentiellement, à un producteur national de matières fissiles de satisfaire, par priorité, l'utilisation nationale, sont valables aussi bien pour le secteur civil que pour le secteur militaire. Il suffit que la disposition joue, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation de l'agence.

3° LE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ EXERCÉ PAR LA COMMUNAUTE:

L'article 84 traite cette question. Il dira à peu près ceci, car le dernier mot n'est pas mis à la rédaction: " Ce contrôle de sécurité ne peut s'étendre aux matières en cours de façonnage spécial en vue de la défense nationale et qui sont ensuite implantées ou stockées, conformément à un plan dans des établissements militaires. "

Cette rédaction va plus loin que la demande que nous avait présentée le ministre de la défense nationale.

5° LE DROIT DE PROPRIÉTÉ RECONNU A LA COMMUNAUTE sur la matière fissile souffre une exception en faveur, précisément, des engins militaires. Vous savez que c'est à la demande de la France qu'a été admis le principe de la propriété communautaire.

Notre position était difficile: en même temps que nous défendions le principe de la propriété communautaire, il fallait défendre celui des exceptions destiné à jouer, exclusivement pour nous. Nous avons obtenu une ~~est~~ totale satisfaction.

La propriété de la communauté sur la matière fissile n'est pas une propriété au sens romain du terme puisque une partie des droits est confiée à la communauté et l'autre à l'utilisateur.

Au Moyen Age, il existait le domaine éminent et le domaine utile. Ici, la communauté garde le domaine éminent et l'utilisateur aura le domaine utile.

LES SECRETS DE LA DEFENSE NATIONALE SONT PRESERVES. Cette question relève des règles de contrôle que j'ai indiquées. Elle a fait l'objet du chapitre relatif à la diffusion des connaissances. C'est un chapitre extrêmement technique. Je ~~ne~~ veux en retenir que trois points:

1° Les connaissances non brevetées ne sont pas soumises à l'obligation de communication. Il suffira, si la défense nationale veut garder les connaissances pour elle, qu'elle ne fasse pas breveter les connaissances en question;

2° Un régime spécial de protection est prévu pour les brevets mis au secret. Nous avons prévu que, dans certains cas, nous pourrions avoir intérêt à communiquer sous condition d'un système de secret;

3° Les connaissances acquies par les recherches communes peuvent elles-mêmes être mises au secret si il est apporté la preuve que leur divulgation serait susceptible de nuire à la défense d'un ou de plusieurs états membres.

Sur le plan juridique, je pense donc que nous avons amplement sauvegardé la souveraineté militaire de la France.

SUR LE TERRAIN DE LA CAPACITE CONCRETE, LES EXIGENCES DE LA DEFENSE NATIONALE ET LES ENGAGEMENTS PRIS DEVANT LE PARLEMENT ONT ETE SATISFAITS:

1° Toute recherche, tout préparatif dans le domaine militaire nous est permis. Je répète que la clause de quatre ans ne figure pas dans le traité. Le Gouvernement ne l'a pas pour autant abandonnée, puisqu'il ne s'agit pas d'une disposition d'ordre ~~maximale~~ international mais d'ordre interne. C'est une affaire qui relève du Gouvernement et du Parlement.

2° Dans quelles mesures et comment la France disposera-t-elle effectivement des matières fissiles nécessaires à ses fabrications ?

Les matières fissiles proviennent, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur. Si ce sont des matières importées, achetées aux Etats Unis ou au Canada, dans les contrats d'achat, il y aura un certain nombre de servitudes imposées par le vendeur. Si, parmi ces servitudes, il y a, entre autres, l'application pacifique, il est évident que ces matières ne pourront être utilisées pour des fabrications militaires.

Je voudrais souligner qu'en aucun cas, l'Euratom ne peut ajouter des servitudes à celles qui se trouveront dans le contrat de vente. Si un jour le Canada, par exemple, nous faisait savoir qu'il a du plutonium ou de l'uranium enrichi, il suffira que nous demandions à l'agence de nous l'acheter et l'agence nous le transmettra.

3° Les matières produites à l'intérieur de la communauté ne sont, en aucun cas, grevées de la condition d'emploi pacifique.

Par exemple, l'uranium du Congo belge doit être livré dans les meilleures conditions aux utilisateurs français, allemands, etc. à des fins pacifiques ou militaires.

La production de minerai à l'intérieur de la communauté est livrée sans aucune discrimination eu égard à la nationalité de l'acheteur aux fins d'utilisation qu'il se propose.

Je voudrais entrer plus avant dans les détails. En ce qui concerne la production interne à la communauté, il faut distinguer deux problèmes, le minerai et les matières fissiles.

Pour le métal enrichi, le principe a été posé de l'égalité d'accès de tous les utilisateurs de la communauté au minerai. C'est l'élément communautaire fondamental. Hors celui-là, il n'y a pas de communauté.

Vous me direz que cette clause va jouer contre la France puisque notre pays se trouve être, pour le moment, le plus riche et que le Congo belge ne semble pas promettre toutes les ressources qu'on en attendait. Si, sur le Congo, nous avons des chiffres modestes, c'est parce que la prospection n'a pas été poussée à fond, en raison des contrats passés avec l'Amérique et le Canada, l'union minière a estimé qu'elle n'avait plus de débouchés et a ralenti sa production. Si des débouchés sont trouvés, cela donnera un nouveau départ à la production de cette région.

L'accès au minerai de la communauté est corrigé par deux séries de dispositions: un pays est obligé de faire la prospection minière. S'il ne l'a pas faite, il est déchu de son droit. Imaginez que le Luxembourg se rende compte qu'il a d'énormes richesses d'uranium et qu'il préfère puiser dans les mines françaises. Ce ne serait pas normal. Il tricherait. Nous avons donné à la communauté le droit de superviser des prospections nationales.

D'autre part, qui vendra en France ? Ce sera le commissariat puisque nous avons nationalisé l'énergie atomique. Le commissariat sera, à la fois, producteur de minerai et utilisateur. Il peut se le vendre très cher (Sourires), puisqu'il se retrouve. C'est le commissariat qui fixera les prix. On n'achète pas de l'uranium comme on achète du café. On passe des contrats. Il faut organiser la production dans le cadre d'un plan d'ensemble. Nous avons stipulé la priorité, dans l'exécution des contrats à long terme sur les contrats à court terme. Les contrats à long terme seront, bien entendu, passés par la défense nationale par l'E.D.F. Dans l'état immédiat des choses, je puis vous donner l'assurance que nos partenaires sont beaucoup moins susceptibles sur l'origine nationale du minerai, préférant de beaucoup du minerai canadien qui sera deux fois moins cher.

J'indique en terminant que, non plus la production nationale, mais communautaire servira, elle aussi, par conséquent, la défense nationale. Dreyfus vous a dit que les 70 milliards prévus pour la recherche pendant les cinq premières années, s'ils servent à faire progresser en Europe la science atomique, ne serviront pas à notre défense nationale ainsi qu'à nos applications civiles ?

Sur ces deux points, vos négociateurs ont eu le sentiment de ne laisser subsister aucune faille dans le dispositif de traité. Nous savons quel était l'intérêt que vous portiez à la question; il nous a suffi d'avoir entendu, sinon participé aux débats tant de l'Assemblée nationale, qu'à ceux, plus rapides, il est vrai, du Conseil de la République, pour s'être fait une opinion.

Quelques soit l'usage que nous en ferons, il n'est pas possible de nous priver de cette liberté. Mais que nous en ayons parlé à vos partenaires, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était dans l'intention d'aucun de ces gouvernements

Il n'y a donc rien dans les stipulations du traité qui puisse compromettre notre approvisionnement en minerai, d'autant que nous avons pris des précautions supplémentaires qui apparaissent, d'ailleurs, à celui qui vous parle, comme superfétatoires : pendant les dix premières années, les besoins nationaux seraient, en toute hypothèse, servis en priorité sur le minerai national.

Reste la question des matières fissiles. Ici, le cas est différent. Autant on ne peut pas reprocher à un pays membre de la communauté de ne pas avoir de minerai - cela dépend de conditions géographiques - autant pour ce qui est de la production, chaque pays doit être responsable. Chacun part donc avec une égalité de chances. Mais il est normal que celui qui aura fait le plus d'efforts, consommé plus d'électricité, engagé plus de capitaux, puisse en profiter. Le principe fondamental stipulé dans le traité, c'est que la production des matières fissiles dans le cadre national est assortie d'une priorité d'utilisation pour les besoins nationaux, et ceci ad vitam aeternam.

Il suffira de communiquer à l'agence les programmes en question. C'est ce que nous appelons les programmes liés. Le surplus serait livré à l'agence, à moins que nous n'ayons pas du tout de programme lié, ce qui est laissé à notre liberté. Dans le domaine de la défense nationale, il est évident que nous aurons dès le début un programme lié. Par conséquent, cela nous mettra à l'abri d'une façon définitive en ce qui concerne la production des matières fissiles.

J'indique en terminant que, non plus la production nationale, mais communautaire servira, elle aussi, par ricochet, la défense nationale. Croyez-vous que les 70 milliards prévus pour la recherche pendant les cinq premières années, s'ils servent à faire progresser en Europe la science atomique, ne serviront pas à notre défense nationale ainsi qu'à nos applications civiles ?

Sur ces deux points, vos négociateurs ont eu le sentiment de ne laisser subsister aucune faille dans le dispositif du traité. Nous savions quel était l'intérêt que vous portiez à la question; il nous a suffi d'avoir assisté, sinon participé aux débats tant de l'Assemblée nationale, qu'à ceux, plus rapides, il est vrai, du Conseil de la République, pour s'être fait une opinion.

Quelque soit l'usage que nous en ferons, il n'est pas possible de nous priver de cette liberté. Dès que nous en avons parlé à vos partenaires, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était dans l'intention d'aucun de le contester

M. LE PRESIDENT. Vous venez d'entendre l'exposé - je crois pouvoir le dire - si clair et si précis, de M. le ministre, sur le problème des applications militaires de l'énergie atomique.

M. Edgard PISANI. Au nom des deux complices que M. de Maupéou et moi-même constituons, je voudrais dire notre très grande reconnaissance à M. Maurice Faure, pour les déclarations faites et l'étude développée, l'activité qu'il a déployée pour aboutir à ce résultat. Comme il le disait lui-même, le champ est libre maintenant. Il faut entreprendre, avec les autres ministres membres du Gouvernement responsable, de la mise sur pieds d'un programme général, les contacts qui permettront l'élaboration de ce programme. Je crois qu'en ce qui concerne la position initiale de la commission, les conclusions du débat d'il y a un an, nous n'avons aucune espèce de réserve à faire sur les propos qui viennent d'être tenus.

M. LE PRESIDENT. C'est le meilleur compliment qui puisse être adressé à votre exposé, monsieur le ministre.

M. de MAUPEOU. Dans les couloirs des négociations - si j'ose dire - lorsqu'il s'est agi de savoir si l'on construirait une usine européenne de séparation des isotopes, j'ai l'impression que les autres ont été réticents.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Les uns l'ont été sur le plan financier, comme l'Italie, d'autres sur le plan de l'évolution technique et scientifique. La seule objection des allemands consiste à dire : "Etes-vous bien sûrs que vos plans soient bons ?". Ils ne contestent pas qu'il faille en faire une. La décision de principe est prise, cela ne figure pas dans le traité. Le problème est purement technique : étudier les projets soumis, leur rentabilité; faut-il le faire tout de suite, vaut-il mieux attendre ?

M. Edgard PISANI. J'apporte sur ce point quelques précisions. L'usine de séparation des isotopes, telle que la science américaine nous l'a léguée, était à base de division gazeuse de l'hexafluorure d'uranium. Le gros inconvénient était la grande consommation d'énergie nécessaire à la corrosivité des sels. Il est très difficile d'amener de l'uranium à l'état gazeux. Un certain nombre de recherches ont été entreprises en Allemagne et en France pour traiter des sels d'uranium à l'état liquide et obtenir des sels non corrosifs.

La solution vers laquelle se sont orientés les allemands est basée sur la séparation par centrifugation de la différence de masse entre les isotopes 238 et 235, le liquide passant par un champ magnétique.

Les études sont avancées; les allemands ont fait des progrès, mais nous également et il est incontestable que, dans les mois à venir, les techniques de séparation des isotopes seront différentes de ce qu'elles étaient jusqu'à présent.

M. VALENTIN. Je partage la satisfaction de nos collègues en entendant les déclarations de M. le ministre. J'ai été un peu surpris - et heureusement - en entendant déclarer que nos partenaires n'avaient pas paru attacher la même importance à cet aspect du problème. J'avais cru, récemment, que le ministre de la défense nationale d'Allemagne fédérale avait clairement laissé entendre qu'il entendait bien que son pays puisse, dans un proche avenir, recouvrer sa liberté en ce domaine, au bénéfice de quoi c'est la conception même de l'effort militaire allemand qui pourrait être reconsidéré. Il y a une contradiction entre les assurances qui viennent de nous être données et les informations que j'avais recueillies de première source.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Jamais cette question n'a été soulevée au cours de la conférence d'Euratom. Jamais l'Allemagne n'a mis en avant le problème de savoir si des engagements concernant les fabrications militaires, pris dans les accords de Paris, pourraient être résiliés. Aucun expert n'en a parlé, sauf un jour, un expert allemand venu discuter de ce que l'on appelait les applications militaires, pour éviter que nous n'y mettions la France entière. Cela n'a d'ailleurs fait aucune difficulté. Je ne dis pas que cela ne se posera pas un jour. Sur le plan de l'Euratom, il n'en a jamais été question.

M. Edgard PISANI. La déclaration a été faite par M. Strauss, il y a quelques mois, au moment où il a pris ses fonctions. J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer à Paris une délégation allemande, venue pour étudier les problèmes d'armements à acheter en France. La journée s'est mal commencée; elle s'est mieux terminée. J'ai eu, à cet égard, des conversations avec des spécialistes d'armes militaires et qui ont fait référence à la déclaration de M. Strauss. Actuellement, le problème n'est pas posé.

M. de MAUPEOU. La commission sera unanime à souhaiter que vous puissiez, M. le ministre, influencer sur les discussions, pour qu'elle soit faite en France. A Lacq, il y a l'énergie nécessaire.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ce n'est pas cela qui serait difficile. Il s'agit d'une énorme consommation d'énergie L'Italie du nord y avait pensé, mais elle ne peut plus l'envisager actuellement. En tous cas, la discussion n'en est pas arrivée là.

M. LE GENERAL BETHOUART. Je profite de la présence de M. le ministre, pour poser une question au sujet du Maroc qui met en cause le statut et la présence de l'armée française au Maroc et en Mauritanie. Cette prise de position ne vient-elle pas de l'attitude du président Nixon ? Ne serait-il pas possible de profiter de la présence du président du Conseil aux Etats-Unis, pour demander d'abord que les crédits qui vont être demandés soient accordés par notre intermédiaire ? Il faudrait mettre l'accent sur l'intérêt que les Etats-Unis eux-mêmes doivent porter à la présence de l'armée française au Maroc, étant donné l'établissement de leurs bases. Enfin, il faudrait attirer l'attention du Gouvernement marocain sur le danger qu'il y a pour lui à laisser favoriser par sa radio et sa presse les attaques de certains éléments marocains de Mauritanie et où il se place dans la situation d'agresseur, ce qui permettrait peut-être un jour de porter la question devant les Nations-Unies.

Présents : M. Marcel BOULANGER, Julien BOURGEOIS, YVES
Ivan JARUN, de LACHENET, de RAYMOND, de
RICHARDET, de METZLER, PARROT, de
de la FAMILLE, Raymond BERNARD, Jean-Louis
ROLLAND, ROUQUIER.

Suppléant : M. Ed. SARRAS-BORSAUSE.

Absents : M. Robert ABEL, AUGARD, Louis BARRI,
BETHOUART, BOURGEOIS, CLARISSE,
DONCHER, Jacques HANSEN,
le Général FRUIT, Robert FROST,
SERIN, VANDERLIND.

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- I - Nouvel examen du rapport (N° 43) de M. Michelet, sur sa proposition de loi (N° 106) relative à la Résistance.
 - II - Présidence de M. ROTINAT, Président (N° 106) de la Commission de la Défense Nationale, relatif à certains personnels des services de santé des armées.
 - III - Questions diverses.
- Séance du Mercredi 20 Mars 1957

---:---:---

La séance est ouverte à 15 heures 35

M. ROTINAT, Président. - Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai le plaisir de vous présenter le Lieutenant-Colonel Bachelot, qui revient auprès de notre Commission, après six ans, comme officier militaire.

Présents : MM. Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, PIDOUX, de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Suppléant : M. LE SASSIER-BOISAUNE.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, CLAPAREDE, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, Edgard PISANI, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

==*

J'ai été de ceux qui, après la guerre, ont vu l'algèbre réduite à quelques notions de base de calcul ont été comprises. Moi-même et mes collègues...

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Nouvel examen du rapport (n° 42, session 1956-1957), de M. Michelet, sur sa proposition de loi (n° 376, session 1955-1956), relative aux bonifications d'ancienneté pour les personnels militaires ayant pris part à la Résistance.
- II - Rapport de M. Parisot sur le projet de loi (n° 334, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée Nationale, relatif à certains personnels des services de santé des Forces armées.
- III - Questions diverses.

=*=

COMpte RENDU

M. ROTINAT, Président.- Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai le plaisir de vous présenter le Lieutenant-Colonel Bachelot, qui revient auprès de notre Commission, après six ans, comme expert militaire.

Venons-en maintenant à la proposition de loi (n° 376, session 1955-1956), relative aux bonifications d'ancienneté pour les personnels militaires ayant pris part à la Résistance. Où en sommes-nous ?

M. MICHELET.- J'ai vu, à deux reprises, le Ministre et ses collaborateurs à ce sujet. Je vous rappelle qu'en 1948 et en 1951 un ensemble de lois donnaient des bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires civils et aux militaires justifiant de certains titres de Résistance. L'armée, pour des raisons trop longues à analyser, a opposé, au début, une certaine inertie et les lois en question n'y sont pas appliquées. Plus l'on attend, plus elles seront difficiles à appliquer.

J'ai été de ceux qui ont le plus tenté de réaliser l'amalgame après la guerre. L'épuration dans l'armée a été, en fait, réduite à quelques cas, très peu nombreux. Des mesures de rachat ont été proposées aux officiers les plus compromis. Moi-même et mes successeurs au Ministère avons

.../...

tenu à tenir compte au maximum des services de résistance pour la situation des officiers.

Aujourd'hui, la D.P.M.A.T. (Direction des Personnels Militaires de l'Armée de Terre) estime que, si les personnels civils devaient recevoir un avancement du fait de leurs services dans la Résistance, car ils étaient hors du cadre de leur métier, un soldat, lui, devait normalement se battre.

J'estime, au contraire, qu'un militaire a eu quelque mérite à faire de la résistance, étant donné qu'il était tenu par la discipline à obéir à ses chefs et, notamment, au Maréchal Pétain.

Parmi les "résistants", il y a eu d'abord les "Français libres", qui ont eu la chance de pouvoir se battre et ont eu, de ce fait, un avancement normal. Ceux-là ne demandent rien. Les autres protestent par les moyens limités dont dispose l'armée. Ils ne demandent que l'application de la loi.

Le Ministre est naturellement embarrassé à l'idée de bouleverser l'annuaire. Il a fait étudier une formule intermédiaire dans laquelle les avantages seraient limités à la solde. 500 ou 600 officiers seraient intéressés par cette mesure. A mon sens, notre rôle pourrait être simplement de demander au Gouvernement de respecter la loi. Nous n'avons pas, en effet, à suggérer une solution boiteuse, à laquelle les Finances ne manqueraient pas de s'opposer. Je vous demande donc de vous rallier au texte de ma proposition de loi.

La Commission adopte les conclusions de M. Michelet.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Parisot, rapporteur du projet de loi (n° 334, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée Nationale, relatif à certains personnels des services de santé des Forces armées.

M. PARISOT.- Le texte que vous m'avez demandé de rapporter concerne les personnels du service de santé.

L'Assemblée Nationale est d'accord sur son principe, mais a jugé plus convenable de ne rétrograder les anciens médecins sous-lieutenants que jusqu'au grade d'adjudant ou de premier-maître et non de sergent et de second-maître.

La Direction des Services de Santé étant d'accord, je vous propose de vous rallier à la position de l'Assemblée Nationale.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Jaouen au sujet de la poudrerie de Pont-de-Buis dont l'existence serait menacée.

M. JAOUEN.- Il n'existe que deux poudreries militaires dans l'ouest de la France.

L'établissement de Pont-de-Buis doit, en principe, être fermé d'ici la fin de l'année. Cette mesure met en cause 900 familles. Tout le travail accompli pour la modernisation de l'usine risque maintenant d'aller à l'abandon. Quant au personnel, il a un moral et un rendement excellents.

Je voulais vous proposer la nomination d'une délégation restreinte qui se rendrait compte de la situation sur place.

M. ROLLAND.- J'ai eu, moi aussi, à connaître de la question. Le problème a un côté sentimental, certes, mais du point de vue de la Défense Nationale, Le-Pont-de-Buis peut avoir un immense intérêt, notamment en ce qui concerne les poudres spéciales employées dans les engins téléguidés. Je me rallie donc volontiers à la proposition de M. Jaouen.

M. de MONTULLE.- Un mot seulement : la poudrerie est-elle vraiment utile ?...

M. LE PRESIDENT.- ... Je voulais vous proposer d'abord d'entendre un fonctionnaires des Poudres, dont l'audition nous permettrait de nous rendre compte de la situation.

M. BRUNHES.- La question posée est celle de la reconversion de certaines industries, qui se place presque sur un plan interministériel.

La Commission décide d'entendre un fonctionnaire des Poudres, lors de sa prochaine réunion.

- 5 -

M. LE PRESIDENT.- Au sujet du débat d'hier au Conseil de la République, je puis faire état d'un entretien que j'ai eu, en compagnie de M. de Maupeou, avec M. Maurice Faure. Celui-ci pense qu'il aurait mieux valu éviter autour de "l'affaire Moureau" la publicité qu'on a faite.

M. de MAUPEOU.- Je dois souligner le caractère très pénible de la déclaration de M. Bouabid à la fiancée du Capitaine Moureau. Le Gouvernement français serait coupable. Nous aussi, peut-être, qui aurions pu nous saisir plus tôt de l'affaire.

M. BRUNHES.- Il est certain que, si le Gouvernement avait agi immédiatement, nous n'en serions pas où nous en sommes ...

M. de MAUPEOU.- La position de M. Maurice Faure me paraît bonne maintenant, puisqu'elle subordonne l'avenir des relations franco-chérifiennes au règlement de cette affaire.

M. MICHELET.- D'après ce que je sais par des officiers des A.I., l'affaire dépasse de loin ce qu'a dit hier notre collègue Debré : on savait parfaitement que ce n'étaient pas exactement des "rebelles", mais des éléments irréguliers dépendant du Pacha de Rabat qui avaient pris le Capitaine Moureau.

L'émotion provoquée par la lettre du Colonel Bourgoïn ne doit pas être minimisée ; l'opinion publique pourrait se montrer très dure pour la pusillanimité des pouvoirs publics.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions envoyer une mission qui verrait les Généraux Cogne et Rhétori, en Afrique du Nord.

M. MICHELET.- Et que dire de l'abominable campagne de presse au sujet des soi-disant tortures infligées aux Nord-Africains ?

M. BOULANGE.- J'ai reçu récemment un pasteur dont le fils, actuellement en Algérie, aurait assisté à des scènes d'horreur. Je crois que nous devons nous intéresser à ces cas particuliers et les signaler pour éviter leur répétition.

../. ..

LA RÉPUBLIQUE

- 6 -

M. ROLLAND.- Le "Pasteur" vient d'être relégué au rancart. Il appartient maintenant à la Défense Nationale. Que fera-t-on si on en a besoin rapidement?

Ne serait-il pas possible de connaître les intentions de la Défense Nationale en ce qui concerne l'utilisation future de ce bâtiment ?

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

Rolland

La séance est levée à 17 heures.

Président : M. Robert ROLLAND, député, ancien ministre, ancien directeur de la Défense Nationale, ancien directeur de la Sécurité Nationale, ancien directeur de la Sécurité Civile, ancien directeur de la Sécurité Industrielle, ancien directeur de la Sécurité Maritime, ancien directeur de la Sécurité Aérienne, ancien directeur de la Sécurité Ferroviaire, ancien directeur de la Sécurité Routière, ancien directeur de la Sécurité Fluviale, ancien directeur de la Sécurité Maritime, ancien directeur de la Sécurité Aérienne, ancien directeur de la Sécurité Ferroviaire, ancien directeur de la Sécurité Routière, ancien directeur de la Sécurité Fluviale.

Vice-Président : M. Julien BOURGEOIS, député, ancien ministre, ancien directeur de la Défense Nationale, ancien directeur de la Sécurité Nationale, ancien directeur de la Sécurité Civile, ancien directeur de la Sécurité Industrielle, ancien directeur de la Sécurité Maritime, ancien directeur de la Sécurité Aérienne, ancien directeur de la Sécurité Ferroviaire, ancien directeur de la Sécurité Routière, ancien directeur de la Sécurité Fluviale.

Secrétaire : M. Julien BOURGEOIS.

Président : M. OLAFARSON, député, ancien ministre, ancien directeur de la Défense Nationale, ancien directeur de la Sécurité Nationale, ancien directeur de la Sécurité Civile, ancien directeur de la Sécurité Industrielle, ancien directeur de la Sécurité Maritime, ancien directeur de la Sécurité Aérienne, ancien directeur de la Sécurité Ferroviaire, ancien directeur de la Sécurité Routière, ancien directeur de la Sécurité Fluviale.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du Mercredi 10 Avril 1957

---:---:---:---

La séance est ouverte à 15 heures 40

---:---:---

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, FOUSSON, Yves JAOUEN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, PIALES, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Suppléants: MM. LE SASSIER-BOISAUNE, VALENTIN.

Excusé : M. Julien BRUNHES.

Absents : MM. CLAPAREDE, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, de MONTULLE, El-Hadi MOSTEFAI, PARISOT, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

---:---:---

M. FLEURY.
est exact que
en France, mais
M. FLEURY.
ORDRE DU JOUR

- Audition de M. l'Ingénieur Général Fleury, Directeur central des Poudres, sur la situation de la Poudrerie de Pont-de-Buis.

Les poudres
Actuellement,
sion en raison
M. ROTINAT.
COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je souhaite la bienvenue à M. l'Ingénieur général Fleury, Directeur central des Poudres, qui est venu exposer à la commission la situation de la poudrerie de Pont-de-Buis (Morbihan).

M. FLEURY.- La situation de nos poudreries a été extrêmement florissante en raison des commandes off shore. Mais, celles-ci arrivant à leur terme, l'activité de ces établissements va être réduite de l'ordre de 30%, à moins que nous ne trouvions de nouveaux débouchés.

Il faut donc s'attendre à une réduction d'environ un tiers des effectifs ouvriers.

La poudrerie de Pont-de-Buis emploie actuellement 840 ouvriers, soit deux fois plus qu'avant la dernière guerre.

L'avenir de cet établissement n'est pas en cause mais il faut s'attendre à un ralentissement assez sensible de son activité.

M. JAOUEN.- J'avais demandé, lors de notre réunion du 20 mars, l'envoi d'une mission pour examiner la situation de notre poudrerie de Pont-de-Buis.

Je voudrais poser quelques questions à M. Fleury :

1°/ le prix de revient des explosifs fabriqués à Pont-de-Buis est-il le plus bas qui ait été atteint ?

2°/ Est-il exact que l'on envisage d'abandonner la fabrication de la poudre B ?

Je rappelle que, sur 23 milliards de chiffre d'affaires de nos poudreries, la moitié a été réalisée par Pont-de-Buis

.../...

M.FLEURY.- En ce qui concerne le prix de revient, il est exact que celui de Pont-de-Buis est le meilleur obtenu en France, mais il faut tenir compte de l'importance du tonnage des produits traités.

Il existe effectivement une tendance à abandonner la poudre B, mais Pont-de-Buis est équipé dès maintenant pour fabriquer des poudres américaines.

Les poudres de propulsion sont faites à Saint-Médard. Actuellement, cette usine bénéficie d'une certaine expansion en raison des commandes importantes que nous avons obtenues, notamment des Indes.

M.Jean-Louis ROLLAND.- L'importance des effectifs de Pont-de-Buis n'échappe à personne.

Il y a un intérêt majeur à ne pas concentrer dans un cercle réduit tous ces établissements particulièrement vulnérables.

Je rappelle que la manufacture de Pont-de-Buis s'est toujours signalée par la haute qualité de ses ouvriers.

En conclusion, je crois qu'il est indispensable qu'une délégation de notre commission se rende sur place pour juger de la situation.

M.VALENTIN.- Je désirerais savoir quelle incidence la suppression des commandes off shore peut avoir sur la poudrerie de Bergerac.

M.FLEURY.- Il est certain que l'activité de la manufacture de Bergerac sera touchée.

M.le Général BETHOUART.- Est-ce que la direction des poudres fait face à nos besoins de temps de guerre ?

M.FLEURY.- Pendant la dernière guerre le service des poudres a satisfait tous nos besoins.

M.JAOUEN.- Je maintiens ma demande d'envoi d'une délégation pour étudier la question sur place.

M.LE PRESIDENT.- Je ne vois pas très bien l'intérêt de cette visite mais, bien entendu, je ne m'y oppose pas si mes collègues le désirent.

.../...

D.N. 10.4.57

- 4 -

M.dé MAUPEOU.- Je crois que cette mission est inutile. La solution est de trouver de nouveaux débouchés; ce n'est pas à Brest que nous les découvrirons.

La commission consultée donne son accord à l'envoi d'une mission et désigne pour en faire partie MM.Alric, Jaouen et Jean-Louis Rolland.

M.LE PRESIDENT.- Je pense que nous avons notre mot à dire au sujet des campagnes de presse actuelles contre l'armée, en même temps que contre des actes, que je n'ose pas encore qualifier d'indisciplinés, mais qui font la preuve de trop grands individualismes dans les cadres de notre armée.

Je crois bon que nous puissions prendre position sur ces questions, surtout si l'on pense que les rebelles en Algérie ne semblent de mieux en mieux armés.

M.AUGARDE.- Je suis absolument d'accord avec vous. Je note que, grâce à Dieu, le mordant des forces du F.L.N. est fortement ébréché. Si l'on continue partout à exprimer des doutes sur notre armée, personne ne voudra plus se battre

M.le Général BETHOUART.- J'ai récemment visité la position algéro-marocaine, autour de Tlemcen en particulier. J'ai survolé le réseau en hélicoptère et examiné l'ensemble du dispositif : pièges électriques, mines, feux d'artillerie automatiques. Il n'est plus possible de passer en convoi dans cette région.

On continue les travaux pour les mener jusqu'à Berkane sur les hauts plateaux. L'organisation du commandement français m'a paru bonne : général et préfet dont les zones d'autorité coïncident s'entendent parfaitement. Les zones de stationnement et d'infiltration du F.L.N. correspondent aux anciennes zones de contrebande. Les forces sont bien armées, organisées par compagnies; elles ne sont pas très actives en ce moment, surtout à l'intérieur. Il s'y trouve entre 25 et 30% d'anciens militaires français.

La situation est actuellement meilleure car l'initiative nous appartient parce que nous recommençons à être renseignés - même sur la frontière tunisienne d'ailleurs.

L'incident du général de Bollardière en est d'autant plus regrettable !

.../...

J'ai longuement parlé avec M.Lacoste, qui est satisfait de la situation militaire et hostile à toute formule à priori sur le plan politique. Il s'attache à l'action communale et à la création de nouvelles élites.

Dans l'ensemble, vous le voyez, l'impression est assez satisfaisante, le moral des troupes est excellent.

M.AUGARDE.- J'ai reçu ce matin une lettre illustrant la volonté du fellagah au Maroc (lecture). Je suis d'accord avec le général Béthouart sur le moral des soldats, mais les publications que l'on répand en ce moment sont scandaleuses, notamment celle intitulée : "Les rappelés témoignent"

Tout va bien, peut-être, mais il y a encore des accrochages extrêmement sérieux, malgré les mesures libérales prises par la France, notamment pour le Ramadan.

Il faut noter cependant de nombreux signes très importants de ralliement ou tout au moins des efforts pour prendre des assurances du côté français : les fellagah comptaient que la France ne continuerait pas l'effort et notre obstination a été notre meilleure arme.

A la suite de l'affaire de Suez, le "demi-intellectuel" musulman a compris l'incapacité de l'armée égyptienne.

M.le Général BETHOUART.- Au lycée d'Alger, sur 200 élèves musulmans partis l'an dernier, 60 sont rentrés cette année et 120 sont partis faire leurs études en France.

M.BORGEAUD.- Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je crois que le symptôme le plus important est le retour du renseignement. Ce qui m'effraie, c'est la campagne de presse en métropole.

M.de MAUPEOU.- Voici des extraits de lettres d'officiers qui recourent ce que nous venons d'entendre sur la frontière marocaine et sur le retour du renseignement (lecture).

Ne pourrions-nous demander des assurances sur la politique des mutations constantes ?

M.LE PRESIDENT.- Voici un projet de motion pour conclure notre débat :

.../...

"La commission sénatoriale de la Défense Nationale, réunie le 10 avril 1957, a procédé à un tour d'horizon sur la situation actuelle en Algérie.

"Elle a constaté, une fois de plus, l'ampleur sans cesse croissante de la tâche confiée à l'Armée, dans tous les secteurs où s'exerce son activité.

"Elle rend hommage aux chefs et aux soldats qui en assument sans défaillance la responsabilité et l'exécution, dans la plus pure tradition humaine et civilisatrice de l'Armée.

"Elle s'élève d'autant plus contre la campagne entreprise actuellement dans la presse, dont le résultat, loin de faire la lumière sur de prétendus sévices ou sur une soi-disant répression aveugle, ne peut être que de saper le moral de l'Armée et, à travers l'Armée, de la Nation entière qui, moins que jamais, ne doit se laisser aller à une capitulation devant son devoir.

"Elle insiste d'une façon particulière auprès du gouvernement pour que nos troupes et leurs chefs soient défendus avec l'énergie nécessaire contre les attaques dont ils peuvent être l'objet.

"Elle prend acte des résultats récemment obtenus et approuve l'attitude de fermeté du Ministre de la Défense Nationale en la circonstance; elle demande avec insistance à ce dernier de rappeler à chacun la nécessité fondamentale des règles de la discipline militaire qui, quel que soit le grade ou le rang où elle s'applique, reste l'élément de base de la cohésion et du moral de l'Armée."

M.AUGARDE.- Quant aux soi-disant "brutalités", dites-vous bien que leur récit a pour but de supprimer précisément le retour du renseignement.

Quand on a fait la guerre comme M.Servan-Schreiber, on se tait !

La motion est adoptée à l'unanimité.

M.BOULANGE.- La commission ne pourrait-elle pas demander au ministre de la Défense Nationale des apaisements sur la présence de militaires en France à certaines manifestations récentes ?

.../...

M. LE PRESIDENT.- Je ferai les démarches convenables.

La séance est levée à 16 heures 50

Le Président

Roussel

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Président: M. ROUSSEL, président

Séance du mercredi 3 juillet 1957

La séance est ouverte à 16 heures 50

Présents : MM. Henri BARON, le Général BENOIST, le Général
DUBOIS, Julien MAURICE, le Général
LE GUY, le Général de LAMOTTE, le Général
le Général PÉRI, Jean-Louis ROBERT, Général,
Général, etc.

Suppléants: M. Charles DUBOIS, Général.

Auxiliaires : M. ROBERT, etc.

Absents : MM. Robert AUBERT, Général, etc.,
M. MAURICE, etc.,
M. ROBERT, etc.,
de la Défense, etc., etc.,
etc.

5

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

I - Désignation de rapporteurs pour :

a) la proposition de loi (n° 527, session 1956-1957), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE Français dans les armées alliées et alliées, et les services de certains étrangers dans l'armée française;

b) le projet de loi (n° 541, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale relatif à l'attribution des insignes militaires. Présidence de M. ROTINAT, président

c) la proposition de résolution (n° 542, session 1956-1957), de M. Schloerger relative à l'attribution de la Légion d'Honneur pour faits de guerre ;

d) à titre d'ordre du jour : Séance du mercredi 3 juillet 1957 de la loi portant l'Étalon (n° 543, session 1956-1957).

II - Commission de la Poudrerie de Pont-de-Buis

III - La séance est ouverte à 15 heures 35

COMPTE RENDU

Présents : MM. Henri BARRE, le Général BETHOUART, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, de LACHOMETTE, LE GROS, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED.

Suppléants: MM. Charles DURAND, SAUVETRE.

Excusés : MM. AUGARDE, PISANI.

Absents : MM. Robert AUBE, BORGEAUD, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, El Hadi MOSTEFAI, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, SEGUIN, VANRULLEN.

ORDRE DU JOUR

I - Désignation de rapporteurs pour :

- a) la proposition de loi (n° 627, session 1956-1957), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à la validation des services de certains Français dans les armées alliées ou allemandes, et les services de certains étrangers dans l'armée française;
- b) le projet de loi (n° 541, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord ;
- c) la proposition de résolution (n° 536, année 1955), de M. Schleiter, sur les promotions dans la Légion d'Honneur pour faits de guerre ;
- d) à titre officier et pour avis, pour le projet de loi créant l'Euratom(n° 4676 A.N.).

II - Compte rendu de la récente visite d'une délégation à la Poudrerie de Pont-de-Buis.

III - Questions diverses.

---:---:---:---:---:---:---:---

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je tiens, tout d'abord, à vous présenter le capitaine de frégate Daille, qui remplace le contre-amiral Meynier, et le lieutenant-colonel Pagès, qui va remplacer le colonel Klein. Je n'insiste pas sur les brillants états de service de ces deux officiers, en même temps que sur l'amitié et la confiance que nous avons pour leurs prédécesseurs.

Désignation de rapporteurs

M. Kalb est désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 627, session 1956-1957), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à la validation des services de certains Français dans les armées alliées ou allemandes, et les services de certains étrangers dans l'armée française.

- 3 -

M. le Général Béthouart est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 541, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord.

M. Parisot est désigné pour rapporter la proposition de résolution (n° 536, année 1955) sur les promotions dans la Légion d'Honneur pour faits de guerre.

*

* *

La Commission décide de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 4676 A.N. 3e législ.) autorisant le Président de la République à ratifier : 1°- le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2°- le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3°- la Convention relative à certains institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

M. LE PRESIDENT.- M. Michelet est prêt à rapporter pour avis le projet de loi créant l'Euratom si notre position est défavorable au projet.

Je voudrais insister auprès de M. Brunhes, qui m'en avait parlé, pour prendre ce rapport, si notre Commission prend une position favorable.

M. BRUNHES.- Je suis malheureusement moins compétent que beaucoup de nos collègues de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- J'appelle donc les candidatures.

M. BRUNHES.- Je me permets de rappeler que l'Euratom, qui est un traité d'ordre "civil" peut avoir des conséquences importantes en matière militaire. Je crois donc que M. le Général Béthouart, par exemple, aurait ainsi une grande autorité par les contacts qu'il peut prendre.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons donc la candidature de M. Michelet, défavorable à l'Euratom, et celle du Général Béthouart qui est favorable.

M. le Général BETHOUART.- En effet, étant donné les garanties que nous avons, je suis d'accord avec le projet de loi.

...//...

M. LE PRESIDENT.- Je pense que la désignation du rapporteur engage la position de la Commission.

M. RUPIED.- Peut-être pourrions-nous voter par bulletins secrets.

M. BARRE.- Je pense que la Commission pourra, après avoir, par exemple, désigné le Général Béthouart, l'entendre et fixer ensuite sa position.

M. LE PRESIDENT.- Etant donnée l'urgence, je crois préférable de voter par bulletins secrets, puisque la désignation n'entraîne aucune considération de personne.

Les résultats su scrutin sont les suivants :

- bulletins 15
- bulletins blancs ou nuls. 0
- suffrages exprimés. 15
- majorité absolue. 8

Ont obtenu :

- M. le Général Béthouart. 13 voix
- M. Michelet 2 voix

En conséquence, M. le Général Béthouart est désigné comme rapporteur.

*

* *

M.LE PRESIDENT.- J'ai conduit le 26 juin dernier une délégation, composée de MM. de Montullé, Jaouen et Rolland, à la Poudrerie de Pont-de-Buis. Je donne la parole à M. de Montullé.

M. de MONTULLE donne lecture de la note ci-annexée.

C'est un S.O.S. que nous ont adressé la municipalité de Pont-de-Buis et les représentants syndicaux devant le risque de licenciement des "saisonniers" de la Poudrerie.

M. LE PRESIDENT.- Sur le plan social, la situation est dramatique, mais nous ne pouvons nous placer que sur le plan de la Défense Nationale.

.../...

- 5 -

Je crois savoir que l'état de nos stocks de munitions n'est pas excellent. Nous pourrions donc, peut-être, mener une action en ce sens.

Peut-être aussi pourrions-nous insister sur la reconversion de l'usine qui deviendrait une fabrique "nationale" de matières plastiques.

Dans l'immédiat, je crois que M. le Ministre de la Défense Nationale procède à un inventaire de nos possibilités. Je pense que la Poudrerie de Pont-de-Buis ne devrait pas souffrir de cet inventaire.

L'on compte, en tout cas, sur nous, pour aider la Poudrerie à sortir de son malaise.

M. Julien BRUNHES.- Comme libéral, je pense que, puisque c'est l'Etat lui-même qui a créé Pont-de-Buis, usine et commune, c'est à l'Etat de maintenir l'usine et la commune en vie. Je crois donc que notre Commission pourrait apporter un appui unanime aux revendications présentées.

M. J.L. ROLLAND.- Je m'associe au rapport que vient de nous présenter M. de Montullé et à l'opinion qu'a défendue M. Brunhes. Le recrutement de Pont-de-Buis est d'une nature tout à fait exceptionnelle : ces "saisonniers" devraient être maintenant réglementés et non plus précaires.

Il y a des possibilités considérables à Pont-de-Buis. Je crois qu'il serait utile de prendre très vite un contact avec le Secrétariat d'Etat à la Marine sur la question : la qualité et le prix de revient de la production de la poudrerie donnent toute satisfaction.

D'autre part, il existe un lien étroit entre cette usine et l'usine de blanchiment de coton de La Grande-Palud, dans le voisinage. L'Etat pourrait considérer l'ensemble de ces deux établissements et de leurs problèmes sur le plan de la Défense Nationale. Il serait possible de fabriquer là des poudres pour les engins téléguidés. Il y aurait donc une possibilité d'économie d'investissements, en même temps qu'on minimiserait le risque de licenciement.

M. BARRE.- Le problème est d'ordre social et militaire. Nous devons lui apporter une solution.

Le mieux, je pense, serait d'apporter des solutions concrètes. A mon avis, la reconversion pourrait se faire vers le plastique. Je sais, en effet, que des plastiques peuvent résister aux balles; nos techniciens militaires le savent également. Nous pourrions faire des propositions en ce sens.

.../...

M. de MAUPEOU.- Je voulais parler dans le même sens. J'estime qu'une poudrerie ne doit pas faire concurrence à l'industrie privée, mais je suis convaincu que l'Etat doit utiliser à plein une telle usine pour la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de demander audience au Ministre de la Défense Nationale et au Secrétaire d'Etat à la Marine, assistés de techniciens compétents.

(Assentiment).

*

* *

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. Marius Moutet, accompagnée des recommandations n° 8 et n° 10 de l'Assemblée de l'U.E.O. Il est décidé que la Commission étudiera ce document au cours d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président,

Rolind

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. de MAUPEOU, vice-président

Séance du mercredi 10 juillet 1957

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT, le Général PETIT, PIALES, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, Marcel RUPIED, VANRULLEN.

Suppléant : M. RADIUS.

Excusés : MM. MICHELET, ROTINAT.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARD, Henri BARRE, CLAPAREDE, FOUSSON, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, SEGUIN.

ORDRE DU JOUR

- Projet de rapport pour avis du Général Béthouart sur le projet de loi (n° 4676 A.N. 3ème législ.) créant l'Euratom.

--:--:--:--:--:--

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, président, donne la parole au Général Béthouart, rapporteur pour avis du projet de loi créant l'Euratom (voir A.N. 3e législ. n° 4676).

M. BETHOUART.- J'insiste sur la position de notre Commission sur les diverses applications nucléaires dans l'armée. C'est à cause de cette position que nous avons mal accueilli la première version d'Euratom, qui interdisait les applications militaires. Je vous rappelle que c'est à cette occasion qu'avait été votée la proposition de loi de M. Pisani. Les affaires de Suez, ensuite, nous ont prouvé que nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes.

Le Gouvernement s'est inspiré de ces vues.

Je veux me borner à étudier les répercussions du traité sur la Défense Nationale.

Il faut faire, d'abord, le point de l'armement atomique actuel ; j'ai fait récemment un voyage aux Etats-Unis où j'ai pu constater que l'emploi de l'arme atomique est entré dans la pratique tactique, à cause de la puissance des bombes et de la nature de l'explosion qui est, en quelque sorte, "fusante" et peut, en plus, interdire le terrain pendant un an comme précédemment. D'autre part, vous savez qu'on fait maintenant une bombe H "propre", sans séquelles radioactives, en raison de la nature de son détonateur.

A partir du moment où l'armement atomique perd son danger pour les populations civiles, l'intérêt de sa fabrication est bien plus grand. Actuellement, d'autre part, la puissance de destruction d'un obus de 130 ne dépasse guère 500 mètres de rayon.

Je note également que le Pentagone est très hostile à l'abandon des fabrications d'armes nucléaires. La position russe ne saurait que confirmer cette attitude.

- 3 -

Pour nous, Européens, la nécessité s'impose de suivre le mouvement. Inutile de souligner la menace possible qui vient des Soviets ou de leurs satellites, Nasser y compris.

La Marine, qui m'a fait tenir un document sur la question, considère que la propulsion et l'armement nucléaires sont nécessaires à son progrès et, dans la mesure où le traité d'Euratom ne les empêche pas, elle l'admet parfaitement.

Le traité ne comporte pas d'interdiction d'utilisation des matières fissiles mises à la disposition des Etats (article 52). L'article 87 établit une restriction réelle des emplois dits "illicites". Les emplois sont définis par des conventions internationales. Pour la France, tous les emplois sont licites. L'article 84 précise que le contrôle ne s'étend pas aux matières utilisées pour la défense, autrement dit, s'arrête à l'entrée des arsenaux. Il n'y a donc pas là de risque de fausse interprétation sur le plan juridique.

Sur le plan pratique, aurons-nous les quantités nécessaires de "matières fissiles spéciales" ? Le chapitre VI du traité a, ici, une importance capitale : la communauté en a la propriété entière et les Etats ont un égal accès aux ressources. Le point est délicat, d'autant que la France est seule des Six à avoir lancé, il y a longtemps, un plan important de production. D'après les seuls principes du traité, la France verrait donc sa liberté limitée en fait ; mais là jouent les dispositions de l'article 233, relatif à la propriété pendant 10 ans, et de l'article 62 sur la disposition des "matières fissiles spéciales". Au bout des dix ans, l'approvisionnement des usines risque d'être réduit mais le risque paraît plus théorique que réel : l'article 66 permet alors de s'approvisionner en dehors de la communauté. Je dois dire que l'article 62 me semble manquer de clarté. M. Maurice Faure a exposé devant notre Commission que nos besoins nationaux seraient servis par priorité, en ce qui concerne notre minerai et que la production des matières fissiles dans le cadre national est marquée d'une priorité "ad vitam aeternam" (sic). Cette déclaration sur les "programmes liés" est de première importance et je demanderai au ministre de la répéter en séance publique. Pour ce qui est de l'uranium 235, il faudra que la France ait mis en route une usine de séparation isotopique dans les sept ans suivant la mise en application du traité. Pour le plutonium le fait que Marcoule fonctionne, règle la question. Je vous propose donc de demander au Gouvernement que l'usine française de séparation isotopique soit construite avant que nous participions à la construction de toute usine commune.

Je vous rappelle que notre uranium coûte environ deux fois plus cher que le canadien ou le belge du Congo ; il est vrai que ce dernier ne se produit plus actuellement.

.../...

Reste la question du secret. Ce dernier peut être assuré, à partir du moment où sont entreprises les opérations de contrôle définies à l'article 84. C'est donc une garantie de secret, seule pourrait être connue la quantité de matière fissile spéciale destinée à des fins militaires : il est difficile d'en déduire la quantité et la nature des fabrications.

Je pense donc qu'en ce sens le traité est acceptable du point de vue de la défense.

Il est, d'autre part, certain qu'un vaste programme industriel permettra d'améliorer les techniques et d'abaisser les prix de revient. Ce sont des difficultés financières qui ont empêché la France, jusqu'à maintenant, d'acquérir une prédominance. Le traité, lui, supprime le danger de la course aux accords bilatéraux avec l'Amérique.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, mon Général, pour ce rapport si clair. Je suis, personnellement, d'accord pour que vous posiez les questions envisagées sur les "programmes liés" et la construction de l'usine de séparation isotopique.

Y a-t-il des observations au rapport ?

Je crois qu'il serait bon de faire état du point de vue "européen" de la défense nationale, si vous voulez vous en charger : le traité d'U.E.O. envisage une défense commune et le traité d'Euratom fait bel et bien état de la nécessité d'un secret de la défense européenne.

M. PISANI.- Je veux d'abord protester contre l'in vraisemblable brièveté de nos délais de discussion. Nous allons, en matière atomique, voter à la sauvette trois textes sur l'Euratom sur l'Agence atomique, sur le plan atomique français. Nous allons donc nous trouver liés par des institutions qui n'ont rien à voir avec l'Europe. Nous ne sommes pas informés suffisamment sur l'ensemble des mesures envisagées.

Cela dit, je voterai l'Euratom qui n'apporte pas de limitation sur le plan militaire, mais qui sera précieux pour notre amélioration technique.

M. LE PRESIDENT.- A ma connaissance, le plan atomique vient mardi prochain, ce qui est bien rapide, je le reconnais, mais qui précède le vote sur l'Euratom. Le texte sur l'Agence atomique vient, lui, après l'Euratom et je crois que nous ne pourrions pas l'accepter en raison de ses clauses de contrôle.

M. PISANI.- Je répète, en tout cas, que je trouve scandaleux de voter à une telle allure.

Le Parlement ne peut, positivement, pas comprendre l'idée générale qui anime le "plan atomique". En fait, ce texte ne comporte que des colonnes de chiffres et donne tous pouvoirs au Ministre des Finances. L'usine de séparation isotopique n'est prévue qu'au conditionnel.

M. LE PRESIDENT.- Je me demande si nous ne devrions pas nous saisir pour avis du projet sur l'Agence atomique internationale...

En ce qui concerne l'Euratom, je demande à la Commission de se prononcer sur le principe du rapport du Général Béthouart, favorable à l'Euratom.

M. PISANI.- Je voudrais prier le Général Béthouart de demander, dans son rapport, que la liberté laissée à la France ne soit pas platonique mais réelle...

M. le Général BETHOUART.- ... tout à fait d'accord.

M. PIALES.- Entendrons-nous le Ministre de la Défense Nationale en Commission ?

M. LE PRESIDENT.- C'est impossible, je le crains, en raison des délais mais nous demanderons au Général Béthouart de bien préciser notre position demain à la Commission des Affaires Etrangères, qui entend M. Maurice Faure.

- La Commission, consultée, adopte le rapport du Général Béthouart -

M. PISANI.- Le plan atomique ne prend sa valeur qu'en rapport avec les textes des accords internationaux, accords unilatéraux, accords d'intégration complète (Euratom) ou d'intégration incomplète (agence atomique internationale).

Si nous n'avons pas, par le traité d'agence atomique internationale, les mêmes garanties que dans l'Euratom, ces derniers deviennent caducs. Par le traité sur l'Agence, nous nous lions à une limitation stricte de la liberté des Etats signataires.

C'est pourquoi j'ai demandé au Général Béthouart de bien préciser ce point.

M. LE PRESIDENT.- De quelles matières l'Agence internationale serait-elle propriétaire ? Les Etats garderont-ils leur liberté sur celles provenant de leur production nationale ?

- 6 -

M. PISANI.- L'Agence ne serait compétente que pour les échanges de pays à pays.

M. LE PRESIDENT.- Chaque pays garderait donc sa liberté interne.

M. PISANI.- Mais, en cas de concurrence entre emplois, civil et militaire, l'Agence serait compétente pour contrôler et la matière fournie et l'utilisation de l'ensemble de la matière fissile traitée par un pays.

M. LE PRESIDENT.- Ne pourrions-nous essayer d'avoir une audition, mercredi prochain, du ministre compétent sur l'Agence atomique internationale ? Nous pourrions ainsi éclairer notre religion.

M. PISANI.- Je voudrais que le ministre compétent nous expose ses engagements sur la position de la Défense Nationale française au terme du vote des trois textes en question.

M. LE PRESIDENT.- Je crois donc que nous pourrions entendre le Ministre de la Défense Nationale, tout au moins si le débat sur l'Agence internationale doit venir avant les vacances.

M. PISANI.- Je remarque, d'autre part, qu'en matière d'organisation de la défense nationale, on est beaucoup moins pressé que sur les textes que nous avons sous les yeux ! L'on veut faire perdre au Sénat toutes possibilités de réflexion !

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole au Général Béthouart qui pourra nous donner quelques détails sur son récent voyage aux Etats-Unis, avec les parlementaires des pays membres de l'O.T.A.N.

M. le Général BETHOUART.- La bombe H a eu des suites de radioactivité parce que son détonateur était, en fait, une bombe A et, qu'elle-même, était enveloppée de plutonium, d'où l'inconvénient de la fission. Actuellement, on arrive à la bombe à fusion.

M. PISANI.- M. Oppenheimer estime qu'il n'y a aucun moyen de contrôler les armements atomiques. On pourrait donc demander au Gouvernement français à quel titre son représentant à Londres prend la position qu'il a.

.../...

M. JAOUEN.- Quel est le poids de la bombe en question ?

M. PISANI.- Ce pourrait être environ de 6 à 7 kg.

*

* *

M. BOULANGE.- J'ai eu l'occasion d'aller, récemment, à la Réunion. J'ai appris que les jeunes Réunionnais ne sont pas appelés à servir sous les drapeaux. S'ils l'étaient, il y aurait là un résultat d'ordre social et économique considérable, surtout si l'on affectait ces jeunes gens dans des armes techniques. Le Préfet de la Réunion a fait de nombreux efforts en ce sens mais les dépenses de transports sont trop importantes, paraît-il, et empêchent leur incorporation. Un jeune Réunionnais s'est vu inviter, ainsi, à payer son voyage !

Je voudrais donc que notre Commission fasse une démarche pressante auprès du Gouvernement.

M. Julien BRUNHES.- Il faut faire la même chose pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane et veiller à l'affectation des intéressés dans des unités techniques.

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je pense que, hors de la Métropole, nous pourrions assurer une bonne formation technique maritime.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président,

Roussel

D.N. 17.7.57.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 2 -

M. ANDRÉ MORICE, Ministre de la Défense Nationale, expose les conclusions auxquelles sont parvenues les commissions d'experts de la Défense Nationale, sur le problème de la défense nationale, dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Après avoir exposé les conclusions auxquelles sont parvenues les commissions d'experts de la Défense Nationale, sur le problème de la défense nationale, dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique, le Président du Conseil de la République a autorisé M. ANDRÉ MORICE, Ministre de la Défense Nationale, à présenter un exposé sur ce sujet.

Ordre du Jour

Exposé de M. André Morice, Ministre de la Défense Nationale, sur le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Après avoir exposé les conclusions auxquelles sont parvenues les commissions d'experts de la Défense Nationale, sur le problème de la défense nationale, dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique, le Président du Conseil de la République a autorisé M. ANDRÉ MORICE, Ministre de la Défense Nationale, à présenter un exposé sur ce sujet.

Compte-rendu

M. ROTINAT, président, accueille M. André Morice, Ministre de la Défense Nationale.

L'exposé du Ministre fait l'objet du compte rendu sténographique ci-annexé.

Le Président du Conseil de la République a autorisé M. ANDRÉ MORICE, Ministre de la Défense Nationale, à présenter un exposé sur ce sujet.

La séance est levée à 17 heures 15.

Le Président,

Le Président,



M. ANDRE MORICE, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES. Monsieur le président, messieurs, je remercie la commission d'avoir bien voulu me consulter et prendre mon avis sur le problème dont vous avez à débattre. Je vous donnerai ce point de vue en toute indépendance d'esprit.

Lorsque je suis arrivé à la défense nationale, j'avais déjà pris position sur le problème européen, pensant que ce pourrait être une issue à nos difficultés en beaucoup de domaines.

J'ai reconsidéré l'ensemble de ma position en face du traité comme responsable de la défense nationale. J'ai questionné les spécialistes qui sont avec moi, en particulier le général Lavaud, pour déterminer dans le détail quelles possibilités nous laissait le traité sur le plan de la défense nationale française.

Les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, qui correspondent à celles de l'Etat-major, nous ont conduit à déclarer à l'Assemblée nationale, comme à vous aujourd'hui, que, sur le plan de la défense nationale, nous ne faisons aucune objection à la signature du traité. Voyons le problème d'un peu plus près.

Un contrat avait été conclu entre le Parlement et le gouvernement, contrat qui tenait en deux termes. Le premier terme était: la France conservera entière sa liberté juridique d'appliquer l'énergie atomique à des fins militaires et tout spécialement à la fabrication d'armes. Deuxièmement, elle conservera la totale capacité physique de réaliser ces applications militaires.

Il faut reconnaître qu'entre le moment où ce contrat a été passé devant l'Assemblée nationale et le Sénat et celui où les traités sont présentés à votre agrément, se sont déroulés bien des événements qui démontrent que, sur ce point, nos négociateurs ont fait un réel effort et obtenu d'indiscutables résultats.

Je voudrais, non pas entrer dans le détail, mais étudier rapidement et succinctement, quatre points particuliers: la diffusion des connaissances, les approvisionnements, le contrôle de sécurité et le régime de propriété, les entreprises communes.

En ce qui concerne la diffusion des connaissances, le traité encourage la diffusion de toutes les connaissances, mais ne comporte d'obligations strictes que pour les connaissances couvertes par un brevet, ceci est important. Une connaissance non brevetée n'a pas de support juridique. Il ne peut pas en être question dans un traité. Chaque fois que je parlerai des diffusions de connaissances, il s'agira de celles qui sont couvertes par un brevet.

17.7.57

La défense nationale a le plus grand intérêt à vouloir mettre en commun toutes les connaissances techniques dont elle tirera un profit certain, mais sa préoccupation particulière va aux connaissances secrètes. Celles-ci peuvent provenir, soit de recherches exécutées dans des organismes communs, soit de découvertes faites dans un état membre.

La commission doit soumettre provisoirement au régime du secret les connaissances dont elle estime que la divulgation nuira aux intérêts de la défense d'un ou de plusieurs états membres.

A l'expiration d'un délai de trois mois, les états membres font connaître à la commission le régime secret ou non qu'ils désirent appliquer à cette connaissance ; c'est le plus sévère des régimes demandé par les états qui est appliqué. Les brevets secrets pris dans un état membre sont communiqués à la commission qui les transmet aux autres états membres. Mais, la commission et les états membres sont tenus de respecter les mesures qu'implique le régime de secret requis par l'état d'origine.

En ce qui concerne l'exploitation, un brevet secret provenant d'un état membre ne peut pas être communiqué sans l'accord de l'état d'origine; celui-ci peut s'opposer à cette communication pour des raisons de défense.

Je dois dire, d'ailleurs, qu'il n'est pas sans intérêt de relever en outre la possibilité qui nous est laissée de passer avec un état tiers des accords bilatéraux sous la seule réserve qu'ils ne s'opposent pas au traité. Tel serait le cas de l'accord d'armement comportant notamment échange d'informations confidentielles. Si cet accord interdit la communication de telles informations, aux cinq autres états membres, l'interdiction peut et doit être respectée.

A ce propos, j'ai entendu une observation qui a été présentée par le président de la commission de la défense nationale à l'Assemblée nationale. Il nous a indiqué qu'il y avait un certain nombre d'exemples dans les autres pays, où les secrets autour de ces recherches n'ont pas toujours été respectés. Je ne crois pas que cela puisse être valable, en ce qui nous concerne, en pareille matière. C'est aux pays qui détiennent, dans ces recherches, les secrets de s'efforcer de les maintenir.

Pour les approvisionnements, les demandes de la défense nationale peuvent être entièrement satisfaites; c'est là un point essentiel. Le traité ne fait aucune discrimination entre les besoins civils et les besoins militaires.

Par exemple, si le gouvernement prend la décision, il suffira de déclarer que l'exécution du programme d'armement est lié au fonctionnement des piles de Marcoule pour que le plutonium produit dans ces piles soit mis à la disposition de la défense nationale.

L'exécution du programme de défense nationale ne tombe pas sous le coup des restrictions énoncées dans le traité, car il ne ~~peut~~ peut avoir pour effet de limiter la production ou le développement technique ou les investissements intéressant l'ensemble de la communauté.

Dans le cas de la production d'uranium 235, pour une usine européenne, et les limitations à imposer à notre programme militaire, c'est un problème qui a été le plus souvent évoqué. J'en parlerai à propos des entreprises communes.

Pour faire suite aux observations et aux remarques qui ont été présentées par le rapporteur de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale qui ne concluait pas ~~aux~~ à l'approbation du traité, et qui regrettait que ce traité ne comporte aucune clause de sauvegarde, je dirais que, précisément, le chapitre "approvisionnements" est le seul dont la révision exige l'unanimité et est prévu au bout de sept ans, soit dans un délai suffisant pour avoir acquis une bonne expérience du système, et, toutefois, assez bref pour que les investissements réalisés n'exigent pas des quantités de matières capables d'entamer sérieusement les ressources.

Le troisième point concerne le régime de propriété et le contrôle de sécurité. Je me bornerai à donner connaissance du troisième alinéa de l'article 84. Ces deux questions sont intimement liées. Le droit de propriété de la communauté s'étend à toutes les matières fissiles spéciales tant qu'elles sont soumises au contrôle de sécurité. Cet article dit : "Le contrôle ne peut s'étendre aux matières destinées aux besoins de la défense nationale qui sont en cours de façonnage spécial pour ces besoins ou qui, après ce façonnage, sont, conformément à un plan d'opération, implantées ou stockées dans un établissement militaire".

Malgré les restrictions fondamentales apportées par cet article à l'exercice du contrôle, certains lui ont encore reproché de livrer à un organisme civil international un éventuel programme atomique militaire français.

Il ne faudrait pas oublier que nos cinq partenaires sont liés à nous au sein des organisations de défense internationale et du pacte de l'Atlantique nord, et que, seules, les quantités globales de matières fissiles affectées à des fins de défense, sont connues de la commission.

Le point le plus important - pour lequel j'ai tenu à avoir l'accord complet du gouvernement avant les débats - est celui des entreprises communes.

La communauté peut créer des entreprises communes dont la constitution résulte d'une décision du conseil. L'une des premières réalisations possibles est celle d'une usine européenne de séparation de l'uranium 235. Certains, au cours du débat, ont prétendu que créer une usine européenne de séparation de l'uranium 235, c'était faire courir le risque à la France de ne pas disposer d'uranium 235 pour les applications militaires, soit parce que la

17.757

production de l'usine serait insuffisante, soit parce que la concentration de l'uranium 235 serait trop faible, soit encore parce qu'il serait interdit d'utiliser l'uranium 235 à des fins militaires.

Ces mêmes critiques ajoutaient qu'il faudrait que la France construise en outre une usine nationale doublant l'usine européenne pour ses besoins militaires.

Aucune de ces remarques ne résiste à l'examen. La France, qui serait partie à la création de cette usine, pourrait définir le tonnage dont elle a besoin. Aucune restriction d'emploi militaire ne frappe les matières fissiles à l'intérieur d'Euratom, pour la France.

Il serait peut-être nécessaire, dans cette hypothèse, si le taux de concentration obtenu dans l'usine européenne est insuffisant pour certains besoins de défense nationale ou des besoins civils, de compléter l'usine européenne par une usine française, reprenant l'uranium européen faiblement enrichi pour le porter à un taux de concentration plus élevé. On arriverait à avoir alors une usine française qui serait l'étage le plus élevé de l'usine européenne. C'est là où la réponse a été la plus nette aux conditions posées par nos négociateurs.

Trois hypothèses restent intégralement ~~z~~ouvertes, où la liberté de la France pourra jouer : première hypothèse, celle d'une usine européenne; deuxième hypothèse, celle d'une usine française totale; troisième hypothèse, celle d'une usine française complémentaire pour l'uranium très enrichi.

La France garde donc sa pleine liberté juridique et sa pleine capacité physique en matière d'applications militaires d'énergie atomique? Aucune disposition du traité n'interdit l'usage de l'énergie atomique à des fins militaires. Aucune discrimination n'est faite, du point de vue de l'approvisionnement sur l'affectation des matières fissiles à des fins civiles et militaires. Le contrôle de sécurité exercé par la communauté ne s'étend pas aux usages militaires. Le droit de propriété reconnu à la communauté sur les matières fissiles ne s'étend pas aux engins militaires.

C'est l'ensemble de cette constatation qui nous a conduit, au nom de la défense nationale, à amener la conclusion que les services responsables de la défense nationale, ne font pour leur propre compte, aucune objection à la ratification du traité.

M. de MAUPEOU. Etant l'auteur de la question posée lors de la dernière réunion de la commission, je voudrais dire dans quel sens elle l'a été.

-45- 7

17.7.57

le Parlement se trouve en présence de trois textes concernant l'énergie atomique : le plan quinquennal que nous avons voté hier, le projet d'Euratom et le projet de ratification d'une agence internationale.

C'est à la lumière de ces trois textes que nous pourrions poser des questions. Comment, juridiquement, à l'intérieur de ces trois textes, gardons nous notre liberté vis-à-vis des fabrications militaires éventuelles si nous décidons d'en fabriquer ?

Pour l'Euratom, nous sommes convaincus. Nous avons déjà entendu M. Maurice Faure qui a été le négociateur du traité et qui nous avait apporté tous apaisements. La majorité de la commission s'est prononcée en faveur du rapport du général Béthouart qui conclut à la ratification.

Ce qui m'inquiète personnellement, c'est le projet qui va venir dans quelques jours sur le statut de l'agence internationale. Car, il est facile de constater, dans tous ces articles, que l'agence internationale prévoit qu'elle ne pourra livrer de matières fissiles qu'à la condition qu'elles ne soient pas employées à des fins de défense nationale. Comme, d'autre part, il est prévu aussi dans le traité d'Euratom que des contrats de livraisons pourront être passés entre cette agence et certains pays ou groupes de pays -et l'Euratom sera un de ces groupes-, nous nous demandons si la liberté que nous conservons dans le traité ne pourra pas être largement diminué par le traité sur l'agence internationale de l'énergie atomique.

Si un contrat intervient entre les six pays d'Euratom et l'agence internationale pour des fournitures de matières fissiles, ces fournitures seront assorties d'une interdiction d'être employées à des fins de défense nationale.

C'est cela qui m'inquiète un peu, et je vous demande de vouloir bien me dire si je me trompe. Cette agence internationale a surtout pour but de permettre une industrie atomique dans les pays sous-développés. Que l'on fasse en Ethiopie une centrale électrique fonctionnant à l'énergie atomique, je comprends très bien que l'agence fasse le nécessaire pour aider ce pays, même avec la clause que les matières fissiles ne devront pas servir à des fins militaires. Si c'est bien dirigé dans ce but, il n'y a pas d'inconvénient. Mais s'il devait advenir que l'agence fasse un marché avec l'Euratom, cette interdiction ne jouerait-elle pas et ne nous gênerait-elle pas ? Garderions nous la libre disposition des matières fissiles issues de notre sol national ? Je crois comprendre que nous aurions la liberté sur nos matières fissiles personnelles, mais, s'il y en avait besoin d'autres fournies par l'agence, il semble que nous ne pourrions pas en disposer sans un contrôle.

#6/10

8/12

583
COMMISSION DEFENSE NATIONALE

17.7.57

M. Edgard PISANI. Je voudrais étendre la portée de la question de M. de Maupeou à une tentative de définition de la politique de défense dans le cadre des garanties que nous voulons garder pour quelque chose, et non pas pour le seul plaisir de les garder.

L'agence a été conçue pour servir à l'expansion pacifique de la production de l'énergie atomique ; son utilisation est strictement civile. Telle a été la volonté de ses auteurs et la distinction entre le civil et le militaire est allée à un très haut degré d'élaboration dans les travaux de l'agence. En effet, il est entendu qu'une matière civile utilisée à la propulsion d'un navire civil est classée comme civile, mais si le bateau est utilisé dans le domaine militaire, elle est classée militaire.

Il y a même eu dans le débat une position de l'Inde tendant à dire que toute aide apportée à un pays en matière atomique civile augmentant le potentiel atomique du pays, indistinctement, il était interdit à tout pays recevant l'assistance de l'agence de se livrer à des fabrications militaires.

Cette thèse n'a pas trouvé sa place dans le statut, mais il est apparu, au cours de la délibération des ~~XXX~~ membres, que cette notion inspirerait la politique de l'agence et que celle-ci aurait toujours scrupule, qu'elle hésiterait à porter assistance à un pays qui serait susceptible de se servir de l'énergie atomique à des fins militaires. Nous entrons, là, dans le domaine du contrôle que l'agence peut exercer sur l'utilisation des matières fissiles dans les pays membres. Ce contrôle peut aller extrêmement loin.

Les pouvoirs de l'Agence lui permettent de contrôler, par exemple, les réactions dans un réacteur dont les tuyauteries ou les tubulures ont été construites d'après des indications données par elle. De la même façon, l'Agence est autorisée à suivre le circuit de régénération ou de réemploi de la matière fissile, et ceci jusqu'à la dernière régénération.

Je suis donc amené à me demander si le traité approuvant l'Agence n'est pas plus grave, pour nous, que le traité d'Euratom.

Je serais tenté de déposer un amendement tendant à déclarer qu'aucun accord de clientèle passé avec l'Agence par la France, par son gouvernement, par l'Euratom ou par le commissariat dont l'indépendance est beaucoup trop grande à cet égard, ne serait valable sans le contreseing du ministre de la défense nationale.

Il s'agit là d'un système par lequel les pays producteurs de science atomique, si j'ose dire, entendent mener le monde par l'intermédiaire de l'Agence. Les positions sont d'ailleurs contradictoires. Les Etats-Unis se sont engagés à ne pas passer d'accords bilatéraux sans l'intermédiaire de l'Agence, alors que la Grande-Bretagne a pris une position contraire. En fait, nous nous trouvons en face d'une tentative d'hégémonie, ce qui me rend inquiet.

Je voudrais d'ailleurs faire un tout des trois textes qui nous sont soumis.

Enfin, je désire poser deux questions.

Nous nous battons depuis des mois pour sauvegarder la liberté pour la France de fabriquer des armes. Nous battons-nous pour rien, pour une illusion ou, au contraire, avons-nous inauguré une politique de fabrication d'engins et d'armes qui nous permette d'élaborer une défense nationale moderne ?

D'autre part, dans la perspective de fabrication des armes atomiques, avez-vous schématisé l'organisation d'une défense à la fois structurelle et d'orientation des techniques, des hommes, des moyens mis en oeuvre, d'une défense qui soit fondée sur des données actuelles et non sur des données passées ? En d'autres termes, les trois points de la défense moderne, à savoir une organisation générale valable, un armement moderne et une armée tenant compte de cet armement, se trouvent-ils réunis chez nous ?

M. MICHELET. Monsieur le ministre, les organes qui se trouvent auprès de vous : conseil supérieur de la défense nationale, comité des chefs d'état-major, etc., ont-ils été consultés et, dans l'affirmative, quel a été leur avis ?

Ceci pour connaître le point de vue de l'armée en ce qui concerne la défense nationale.

M. de MAUPEOU. Bien que cela ne dépende pas de lui, M. le ministre pourrait-il nous dire les solutions envisagées par le gouvernement au point de vue de l'usine de séparation isotopique ?

M. LE MINISTRE. La principale question porte surtout sur les incidences de l'agence. Il est certain que nous sommes amenés à considérer, dans le cadre de la défense nationale, quelles peuvent être les obligations nouvelles découlant de la création de cet organisme.

Il n'est pas mauvais de rappeler qu'il s'agit d'une agence créée dans le cadre de l'O.N.U. avec le concours de soixante-quinze nations. Le but a été défini : il s'agit d'organiser la collaboration mondiale en matière d'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques.

L'Agence agira plus comme intermédiaire entre ses membres que par ses moyens propres qui doivent être faibles.

Les membres ne sont tenus de donner des informations que pour les activités conduites avec son concours. Les nations les plus avancées du point de vue atomique auront évidemment peu d'intérêt à s'adresser à l'Agence.

Cet organisme apparaît donc de nature à apporter un concours aux nations où les recherches n'ont pas été poussées. En réalité, elle nous apparaît comme maintenant le monopole militaire d'un certain nombre de pays qui, sur ce point, ont évidemment une position prépondérante.

Quel peut-être le point de vue de la défense nationale devant un problème comme celui-ci ? La position gouvernementale sera à définir.

Ce projet présente tout de même un certain nombre d'inconvénients, ce qui nous oblige à prendre des précautions.

L'article 1er dispose que : "Tout Etat qui recourt à l'Agence, s'engage à n'utiliser les renseignements ou les produits reçus que pour des fins pacifiques et se soumet à un contrôle." Donc celui qui fait appel à l'agence doit s'engager en conséquence ;

L'article 12 appelle également notre attention, car son troisième alinéa prévoit la tenue d'une comptabilité des matières utilisées dans le cadre du projet.

Le sixième alinéa donne aux contrôleurs accès à tout bien et auprès de toute personne qui, de par sa profession, s'occupe de produits, équipements, installations qui doivent être contrôlés en vertu du règlement de l'Agence.

Nous voulons obtenir l'assurance que l'alinéa six n'est pas plus extensif que l'alinéa trois et que les contrôleurs n'auront accès que dans les établissements où l'aide de l'Agence est utilisée. Il semble à priori que cela va de soi, mais c'est quand même une précision que nous désirons.

Nous avons également à l'esprit d'autres renseignements complémentaires à demander, mais je voudrais tout de suite attirer votre attention sur ceci : si l'on relit le traité d'Euratom, on a l'impression que celui-ci nous donne un certain nombre de garanties que nous ne retrouvons peut-être pas dans le seul texte relevant de l'Agence. C'est ainsi que l'article 101 dispose qu'Euratom ne peut s'engager que dans les limites de sa compétence. C'est un texte qui nous donne satisfaction. De même, l'article 102 prévoit que les accords ne peuvent entrer en vigueur qu'après accord des Etats, notifié à la commission d'Euratom.

Par conséquent, si nous avons, sur le plan de l'agence, un certain nombre de soucis, je pense que nous sommes tout de même en mesure de pallier les quelques difficultés que vous signalez en nous appuyant sur un texte comme celui d'Euratom qui nous donne infiniment plus de liberté d'action.

Je voudrais demander au général Lavaud de vous donner, sur ce point, des renseignements techniques complémentaires définissant comment nous concevons l'Agence au travers des soucis de la défense nationale.

LE GENERAL LAVAUD. M. le ministre vient d'exposer quel était le souci de la défense nationale vis-à-vis du texte.

Je ne pense pas que l'on puisse, en principe, s'opposer à cette affaire, car nous avons bien l'impression que le contrôle ne s'exerce que sur les matières ou sur les services ou installations qui proviennent de cette agence. Or, nous savons bien que tout ce qui vient de l'Agence, comme tout ce qui vient actuellement d'Amérique, est frappé de l'hypothèque pacifiste. Par conséquent, il n'y a rien de changé.

Ce qui pourrait être plus gênant, c'est le cas où l'Agence passerait avec Euratom des contrats susceptibles de nous ~~mettre~~ mettre en difficulté; or, je crois que les articles 101 et 102 que vient de lire M. le ministre, constituent tout de même pour nous une garantie.

Comment pourrait-on étendre le système ? Il a été dit qu'à Euratom, nous étions maîtres de nos matières nationales.

Mais, dans le cas d'une usine de séparation isotopique commune, ces matières pourraient être mélangées à des matières provenant de l'agence. De ce fait, les contrôleurs pourraient avoir à constater de qui s'y passe. Or, il ne faut pas qu'ils puissent avoir une action sur la part qui est la nôtre. Telle est ma position.

M. PISANI. Je ne saurais être entièrement satisfait par cette explication parce que, lorsqu'il y a conflit entre deux textes, c'est le moins favorable qui joue.

Je voudrais poser une question technique. On peut-être fournisseur ou client de l'Agence. Etre fournisseur constitue la bonne position et, si le gouvernement prenait l'engagement de n'être que cela, je voterais des deux mains. Il se fixerait dans une discipline de politique atomique qui serait de bon aloi.

En revanche, supposez qu'il soit client, par exemple pour telle forme de tubulure ou pour un procédé de section de barre d'uranium. A partir de l'instant où il s'est servi d'une indication donnée par l'intermédiaire de l'Agence, il s'interdit, même s'il redécouvre le procédé par d'autres voies, de s'en servir à des fins non pacifiques.

Ce n'est pas seulement la matière fissile qui le lie; c'est également le tour de main et si, ultérieurement, il fait faire à ce procédé un progrès, cela ne servira de rien et c'est cela qui m'inquiète.

C'est pourquoi je souhaiterais que l'on indique dans le texte que nos engagements de clientèle ne pourront être pris qu'avec un contreseing du ministre de la défense nationale, celui-ci paraissant à mes yeux valablement investi de responsabilités qui le rendront prudent.

LE GENERAL LAVAUD. Le traité a été négocié selon une optique en vertu de laquelle nous serions fournisseurs.

M. PISANI. Alors, dites-le !

LE GENERAL LAVAUD. Cela figure d'ailleurs dans le rapport.

Peut-être sommes-nous optimistes, mais je crois que c'est dans cette optique qu'il faut lire le traité.

D'autre part, même si nous ne sommes pas d'accord avec le traité, les choses se passeront ainsi. Actuellement, les matières disponibles sur le marché mondial sont toutes frappées

d'une obligation d'utilisation à des fins pacifiques. C'est à ce point de vue que je considère que ce traité ne va pas au-delà de ce qu'est l'état de fait.

M. PISANI. Je vais dire une chose très grave : je n'ai aucune espèce de confiance dans le sens des intérêts supérieurs de la nation de certaines personnes qui s'occupent des problèmes atomiques. (Mouvements.)

M. LE PRESIDENT. Ceci est une autre question !

M. de MAUPEOU. C'est important !

Les articles cités tout à l'heure sont quand même inquiétants. Les accords à conclure par Euratom avec, par exemple, une organisation internationale doivent être approuvés par la commission après avis favorable du conseil qui statue à la majorité qualifiée. Or, il est possible, au conseil, de recueillir une majorité qualifiée sans la France.

D'autre part, l'article 102 dispose que les accords ou conventions passés par Euratom ne peuvent entrer en vigueur qu'après notification à la commission par tous les Etats membres intéressés et qu'autant que ces accords et conventions sont devenus applicables conformément aux dispositions de leurs droits internes respectifs. Je me demande ce que cela veut dire et si la France pourra soulever une opposition au nom de son droit interne.

M. PISANI. Cela vise la France parce qu'elle est étatisée complètement.

M. de MAUPEOU. Dans ces conditions, j'estime qu'on ne peut pas faire venir le débat sur Euratom sans poser en séance de telles questions au gouvernement et, s'il n'y répondait pas, je ne voterais pas le projet.

M. PISANI. "Droits internes respectifs", cela signifie que la France ne peut opposer aucune limite aux données de l'article 102, car elle ne peut pas opposer le droit de propriété privée étant donné qu'on est en présence d'un monopole d'Etat. En revanche, les autres pays, notamment l'Allemagne, pourront faire obstacle à l'article 102 au nom de la propriété privée dans le cadre de laquelle prolifère l'atome national allemand.

M. LE MINISTRE. Le débat se trouve quelque peu porté sur un terrain technique extrêmement délicat car, dans un débat de cet ordre, le département de la défense nationale peut avoir un point de vue qui ne soit pas tout à fait celui de l'ensemble gouvernemental.

En ce qui concerne Euratom, j'ai pris une position catégorique, parce que j'ai une conviction totale. En revanche, pour ce qui est de la question posée par nos deux collègues, il est évident que nous sommes encore en train de nous interroger.

Le ministre aurait mauvaise grâce à refuser la preuve de confiance qui lui est décernée avec la demande de contre-seing. Cependant, une constatation s'impose : que nous acceptions ou non d'entrer dans cette agence, elle existera. Par conséquent, au stade où nous nous plaçons, le gouvernement aura-t-il intérêt à ne pas être d'accord pour entrer dans cette agence ? C'est véritablement la question qu'il faut poser.

Comptez-vous développer cet amendement en séance ?

M. PISANI. Sûrement !

M. LE MINISTRE. Je ne veux pas vous blâmer et il faudra bien que le gouvernement ait arrêté sa position pour vous répondre afin d'apaiser les inquiétudes que nous pouvons avoir les uns et les autres, pas sur un plan élevé en ce qui nous concerne.

Si nous nous plaçons selon l'optique fournisseur, ainsi que nous l'avons envisagé, le problème serait évidemment différent, mais gardons-nous de voir trop grand.

Vous m'avez posé la question : nous battons-nous pour rien ? Il faut reconnaître que, malgré un retard que tout le monde connaît, nous avons inauguré une politique d'études et de recherches qui peut nous conduire au but que nous recherchons si le gouvernement en décide ainsi et c'est là une prise de position gouvernementale sur un point qui est évidemment essentiel. Nous pouvons être conduits à un programme de fabrications, car nous avons poursuivi une politique d'études et de recherches qui nous permet d'y accéder. C'est là que réside le véritable problème.

L'autre question est la suivante : avez-vous une organisation générale valable ? Avons-nous un armement moderne ? Avons-nous une armée ? C'est là un problème qui pourrait nous entraîner dans de très vastes développements. Je puis cependant vous répondre que le commandement en chef a basé tout son système de défense sur la politique que vous préconisez.

19/02
- 17/00 -

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Lorsque vous prenez connaissance du document qui a été reproduit dans une revue militaire, on trouve défini, dans l'esprit du général Ely, ce que doit être cette politique de défense nationale. Ce n'est pas une politique d'abdication. C'est une politique qui tient compte d'un certain nombre de retards dont vous connaissez les raisons.

Ici, je veux répondre à la question de notre collègue, M. le ministre Michelet, qui m'a demandé si les organismes intéressés ont été consultés et cela me fait revenir à Euratom. Avant même de prendre la position que j'ai défendue devant l'Assemblée nationale et devant vous-mêmes, j'ai pris contact avec les chefs militaires, en particulier avec le général Ely qui est d'accord quant à la position que j'ai définie au début de cet exposé au sujet du traité d'Euratom.

Il n'y a pas un ministre de la défense nationale qui puisse, sur une question de cette importance, ne pas prendre l'avis le plus autorisé avant de présenter son propre point de vue. Par conséquent, sur ce point, je peux donner à M. Michelet l'assurance que tous les contacts ont été pris et que mon exposé de tout à l'heure est conforme aux points de vue que j'ai recueillis.

M. MICHELET. D'accord, mais je voudrais savoir si, à la suite de ces contacts, ces organismes vous ont fourni par écrit, je ne dis pas un avis favorable, mais un point de vue qui vous permette, en toute objectivité, en toute indépendance, de nous répondre oui, ou, au contraire, s'ils n'ont pas formulé par écrit un certain nombre de réserves qui, interprétées dans un sens peut-être large, vous auraient contraint, vous ou votre prédécesseur, à ce que j'appellerai une solution plus atténuée.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'est difficile de vous dire que la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale n'apporte pas toute diligence à l'étude de ces réserves (sourires). Elle a un point de vue sur ces réserves, certes, mais elle s'est également occupée de la question.

M. MICHELET. Vais-je poser un incident ?
M. LE PRÉSIDENT. Vous ne le voudriez pas, n'est-ce pas ?

17.7.57

M. LE MINISTRE. Je me bornerai à répondre à M. Michelet que je n'ai reçu aucune espèce de document écrit contenant des réserves sur le traité d'Euratom.

M. LE PRESIDENT. Cette réponse vous satisfait-elle, monsieur Michelet ?

M. MICHELET. Non, monsieur le président, mais je l'enregistre.

Ceci étant, j'ai la plus grande admiration pour le chef d'état-major général, qui a été mon directeur de cabinet et auquel je m'honore d'avoir mis le pied à l'étrier. Je ne mets en doute ni son patriotisme ni sa perspicacité. Je note simplement qu'il m'est impossible de savoir si oui ou non les deux organismes dont j'ai parlé ont fourni par écrit un avis favorable ou non favorable.

M. LE PRESIDENT. J'ai cru comprendre que M. le ministre vous avait répondu par la négative.

Assemblée nationale

M. PISANI. Je voudrais poser à M. le ministre une question à terme, si j'ose m'exprimer ainsi. Nous suivons depuis un certain nombre d'années les questions d'organisation et de politique militaires. Nous sommes désespérés par l'inconséquence du Gouvernement et de la commission de la défense nationale, devant le manque de volition, de volonté, de résoudre certains problèmes fondamentaux. Accepteriez-vous, monsieur le ministre, de participer, à la rentrée d'octobre, à une séance de travail que nous tiendrions sur ces problèmes qui nous préoccupent énormément ?

M. LE PRESIDENT. Il m'est difficile de vous laisser dire que la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale n'apporte pas toute diligence à l'étude de ces problèmes. (Sourires). Elle a un point de vue opposé au nôtre, certes, mais elle s'est également penchée sur la question.

M. PISANI. Vais-je créer un incident ?

M. LE PRESIDENT. Vous ne le voudriez pas, j'en suis persuadé.

../. ..

Je pense que M. le ministre acceptera de venir devant nous au mois d'octobre. Je lui ai d'ailleurs indiqué que nous ne le laisserions pas tranquille sur ce sujet. Il faut en effet aboutir et sortir du provisoire qui dure depuis déjà dix ans.

M. LE MINISTRE. Tout récemment, j'ai donné à la commission des finances de votre assemblée un aperçu de la politique qui me semblait devoir être menée dans ce domaine. J'accepte volontiers le rendez-vous qui m'est proposé par M. le sénateur Pisani. Je suis persuadé que, d'ici le mois d'octobre, nous aurons été amenés à prendre dans ce grave domaine, sous la pression d'impératifs que vous connaissez, des décisions qui iront dans le sens des désirs exprimés par la commission depuis longtemps déjà.

M. LEPRESIDENT. Nous vous en remercions, monsieur le ministre. Sur ce point, la commission est intraitable. Elle ira jusqu'au bout de son action, car la carence que nous dénonçons a trop duré.

J'ai cru comprendre que vous étiez pressé de rentrer à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE. Je dois en effet comparaître devant sa commission de la défense nationale à 17 heures 30.

M. LEPRESIDENT. Dans ces conditions, je vous rends votre liberté et vous remercie des explications que vous nous avez données.

(M. le ministre quitte la salle de commission à 17 heures 05).

D.N. 19.7.57.

- 2 -

M. LE PRÉSIDENT.- Si je pouvais l'approuver à l'exception dans l'article 95, si une pénurie survenait pour l'Europe et que celui-ci ait passé les marchés avec l'agence, que ferions-nous ?

Ordre du Jour

M. Maurice FAURE.- Durant ce non, la situation ne serait guère différente, puisque, maintenant, dans l'hypothèse pacifique joue.

- Audition de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, sur l'Agence atomique internationale.

Notes, d'autre part, qu'il n'y a pas de monopoles propriétés des mines pour l'Europe.

 dans l'état actuel des choses, notamment, les parties sans penser à leur, et ne pas anticiper sur votre budget qui est cher. En tout cas, il n'y a pas de monopoles propriétés des mines pour l'Europe.

Compte-rendu

M. de MAUPEOU, Vice-Président.- Monsieur le Ministre, américain est très cher, la source des dépenses nous aurons essayé à Paris avec un comité national pour

M. de MAUPEOU, Vice-Président.- Monsieur le Ministre, la Commission désire être éclairée non tant sur l'agence elle-même que sur la façon dont elle interfère avec l'Euratom. Au chapitre X, on traite d'Euratom. Les articles 101 et 102 sont relatifs aux accords et conventions. Qu'entendez-vous exactement par ces mots ?

M. Maurice FAURE.- Cela ne concerne pas les marchés. Les mots "dans le cadre de sa compétence", au début de l'article 101 doivent vous guider. Le traité est très strict en matière de compétence. Les contrats (et non les conventions) d'approvisionnement sont strictement réglés. Il n'y a pratiquement donc pas de chance pour qu'un utilisateur français s'adresse ainsi à l'agence. Il faut distinguer : d'abord, il n'y a aucune obligation d'adhérer à l'agence. D'autre part, la France y a une position "noble", alors que d'autres pays seront au contraire des demandeurs. L'agence n'est qu'une sorte d'intermédiaire bénévole.

Ad vitam aeternam, elle est pacifique ; donc on ne peut rien lui acheter à des fins militaires. Les matières destinées à des fins militaires proviennent du fonds national ou du fonds communautaire, ou, éventuellement, d'un pays tiers qui accepterait de vendre sans l'hypothèque pacifique (ce qui n'existe pas en ce moment).

/...

M. LE PRESIDENT.- Si je pousse l'hypothèse à l'extrême, dans l'article 66, si une pénurie survenait dans l'Euratom et que celui-ci dût passer des marchés avec l'agence, que ferions-nous en matière de fabrications militaires ?

M. Maurice FAURE.- Euratom ou non, la situation ne serait guère différente, puisque, maintenant, déjà l'hypothèque pacifique joue.

En fait, le problème de la pénurie est avant tout un problème de financement de l'extraction.

Notez, d'autre part, qu'il n'y a pas automatiquement propriété des mines pour Euratom.

Dans l'état actuel des choses, notamment, nos partisans pensent à tout, sauf à se précipiter sur notre minerai, qui est cher. En tout état de cause, il n'est d'ailleurs pas mauvais d'être vendeur de minerai d'uranium !

M. de MAUPEOU.- Donc, étant donné que l'uranium américain est moins cher, on pourrait ~~donc~~ dire que nous aurions avantage à garder notre uranium national pour les usages militaires ?

M. Maurice FAURE.- Oui, mais il faut tenir compte du prix de péréquation. De toute manière, je signale l'importance d'une décision rapide sur le traité créant l'agence. Nous avons pu obtenir un siège sur quatre au comité des gouverneurs à condition de déposer le 31 de ce mois, au plus tard les instruments de ratification. Je vous rappelle que l'agence est un intermédiaire facultatif.

M. de MAUPEOU.- En somme, la France est sûre de pouvoir réserver, à sa défense nationale, sa production nationale de matières fissiles.

M. Faure. Incontestablement, en raison des "programmes liés".

Quant à l'usine de séparation isotopique, nous déciderons avant la fin de l'année, si nous la construisons ou non dans le cadre national.

RÉPUBLIQUE

- 4 -

M. de MAUPEOU.- Je vous rappelle que le Général Béthouart a insisté sur la nécessité d'une usine française de surenchissement, pour les usages militaires.

M. Maurice Faure se retire à 15 heures.

Président de la séance

M. AUGARDE.- Avez-vous lu les déclarations dangereuses et scandaleuses de M. Boumendjel qui figurent aujourd'hui dans Paris-Presse, qui appartient au Ministre de la Justice ? J'en ai été effaré.

M. Jean-Louis ROLLAND donne lecture de son projet de rapport favorable à l'adoption du projet de loi (n° 866, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et la loi du 13 décembre 1932, relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

Le rapport est adopté (voir n° , session 1956-1957)

Il est décidé de demander la discussion immédiate.

La séance est levée à 15 heures 50.

Présents

- M. ROLLAND, Président
- M. FAURE
- M. MAUPEOU
- M. AUGARDE
- M. ROLLAND

Excusés

M. MAURICE FAURE

Le Président,

Délégués

- M. ROLLAND (par M. MAUPEOU)
- M. MAUPEOU (par M. ROLLAND)

Absents

- M. le Général BÉTHOUART
- M. le Général BÉTHOUART
- M. le Général BÉTHOUART

Rolland

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

---:---:---:---:---:---

Séance du vendredi 4 octobre 1957

---:---:---:---

La séance est ouverte à 9 heures 35

---:---

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, BORGEAUD, Julien BRUNHES, FOUSSON, Yves JAOUEN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, PARISOT, PIALES, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, VANRULLEN.

Excusés : MM. Edmond MICHELET, Edgard PISANI.

Délégués : MM. BORGEAUD (par M. LONGCHAMBON), MASTEAU (par M. SEGUIN), PARISOT (par M. de MONTULLE), ROTINAT (par M. Marhoun FERHAT).

Absents : MM. le Général BETHOUART, Marcel BOULANGE, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

a) Constitution de la Commission.

b) Nomination de :

- 5 membres de la Sous-Commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale ;
- 1 membre de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier ;
- 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine (et, éventuellement, 4 membres suppléants) ;
- 3 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 3 membres suppléants).

---*---

COMPTE RENDU

M. RUPIED, Président.- Je vous invite à procéder à l'élection de notre Bureau.

J'entends proposer la reconduction du bureau entier.

(La reconduction est votée à l'unanimité).

En conséquence, sont proclamés :

Président :.....	M. Rotinat
Vice-Présidents.....	MM. de Maupeou Boulangé
Secrétaires	MM. Yves Jaouen Piales

.../...

Rotinat

- 3 -

Présidence de M. Rotinat, président.-

M. ROTINAT, Président.- Je remercie notre président d'âge et je vous remercie tous pour la confiance que vous renouvez à votre bureau.

Notre tâche n'est pas facile, cette année. Vous m'appellez pour la dixième fois à présider vos travaux. A titre personnel, je cherche à vous en remercier comme je le voudrais : je ne puis que vous assurer de mon entier dévouement.

La Commission désigne ensuite :

- comme membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale : MM. Augarde, Brunhes, de Maupeou, Boulangé, Pisani ;
- comme membre de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier : M. Pinchard ;
- comme membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine :
titulaires : MM. Barré, Rolland, Jaouen, Michelet ;
suppléants : MM. Aubé, Le Gros, de Montullé, Seguin ;
- comme membres de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique :
titulaires : Général Béthouart, MM. Piales, Pinchard,
suppléant : M. Pisani.

Elle a également désigné pour participer à la Conférence des parlementaires des pays membres de l'O.T.A.N. : MM. de Maupéou, Pisani et le Général Béthouart.

La séance est levée à 9 heures 50.

Le Président,

Rotinat

D.N. 30.10.57.

- 2 -

M. de NAUPEOU.- Je suis sûr qu'on a fait des coupes sombres, d'abord, dans le budget. Je crois qu'il y aurait à envisager toute la tranche navale cette année et nous saurions à quel point on va tenir !

Ordre du Jour

M. MICHELLE.- Je m'associe à ce que demande le Général Béthouart.

- Echange de vues sur les problèmes qui se posent en matière de Défense Nationale, à la rentrée parlementaire.

Je pense qu'il y a un problème de continuité et de stabilité que n'a pas le Gouvernement.

Je pense qu'on peut faire des économies véritables sur le budget. Mais nous devons être très sérieux à cet égard.

Compte-rendu

Je crois qu'en Algérie, la situation est moins bonne qu'on ne pense généralement. Il y a un retranchement à faire sur les dépenses militaires.

M. ROTINAT, Président.- Notre retard à cette réunion s'explique par une longue visite faite en fin de matinée au bassin des carènes de la Marine Nationale, où nous avons entendu un exposé sur le sous marin atomique "Q. 244". Veuillez nous excuser.

Le Général Béthouart m'a demandé de proposer aux travaux de la commission le problème du désarmement. D'autre part, je pense que notre commission qui devait envoyer une mission en Afrique du Nord, doit momentanément remettre ce projet. Je voudrais également que nous puissions entendre un de nos grands chefs sur l'état actuel de nos forces armées ; j'espère qu'il pourra y être autorisé ; je vous demande votre mandat pour le solliciter.

(Assentiment).

M. Marcel BOULANGE.- Nous avons à Belfort deux régiments : l'un d'eux vient d'être remplacé par une centre d'instruction et tout un matériel très coûteux d'artillerie anti-aérienne est actuellement sans aucun emploi ! Cela devrait être signalé.

M. LE PRESIDENT.- Je peux vous citer ainsi, dans mon département, le centre de réparation de Neuvy-Pailloux qui coûte affreusement cher et ne rapporte presque rien.

Donc, sans rien abandonner de ce qui nous est propre, notre Commission a le droit et le devoir d'envisager les économies que nous proposons en faveur de la paix, mais nous devons agir avec intelligence et nos principes.

/...

- 3 -

M. de MAUPEOU.- Je sais qu'on a fait des coupes sombres, déjà, dans le budget. Je crois qu'on supprimerait même toute la tranche navale cette année. Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir !

M. MICHELET.- Je m'associe à ce que demande le Général Béthouart et j'aimerais que la Commission convoque M. Jules Moch. Il est bon que nous connaissions son point de vue. J'ai peur, en second lieu, que le Ministre n'autorise pas un grand chef à venir seul ici. Enfin, je crois, comme notre président, que notre commission a une continuité et une stabilité que n'a pas le Gouvernement.

Je pense qu'on peut faire des économies véritables sur le budget. Mais nous devons nous livrer au préalable à un "épluchage" sérieux.

Je crois qu'en Algérie, la situation est moins bonne qu'on ne pense généralement. Il y a un redressement à faire aux échelons les plus élevés.

M. BARRE.- Je suis un "socialiste anti-étatique", ce qui vous expliquera ma pensée : vous voulez entendre Jules Moch ? Vous voulez entendre le Ministre de la Défense Nationale ? Croyez-vous que ce soit si utile ? Nous pouvons contrôler beaucoup de choses. Mais le problème essentiel pour notre commission n'est pas celui des points secondaires, mais celui du salut essentiel de la France.

Après la réunion récente des chefs F.L.N. à Tunis, notre position sur l'Algérie me semble bien renforcée ; je ne prends jamais contact avec des assassins ! L'indépendance seule pour le peuple algérien ne signifie rien, sans les lois sociales qui lui permettront de vivre.

Il m'apparaît nécessaire de connaître la position de nos responsables sur la question algérienne. Les événements vont très vite !

Tous nos efforts doivent resserrer davantage les liens entre les membres du monde occidental ! Cela ne signifie pas que, ce matin, par exemple au bassin des carènes, nous n'avons pas ressenti une légitime fierté devant les résultats obtenus par l'intelligence française avec des moyens extrêmement limités.

Donc, sans rien abandonner de ce qui nous est propre, notre Commission a le droit et le devoir d'entendre les arguments qu'on nous propose en faveur de la paix, mais sans laisser abuser nos intelligences et nos pensées.

/...

- 4 -

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie M. Barré pour le coeur et l'enthousiasme avec lesquels il a exprimé notre commun esprit.

Je vous propose, puisque les circonstances s'y prêtent, que nous désignons sur le champ nos sous-commissions de travail.

o o
o

Désignation des sous-commissions de
travail.

La Commission désigne, pour faire partie de la sous-commission "Air" :

MM. Aubé, Barré, Borgeaud, Pidoux de la Maduère, Rupied, Vanrullen.

la sous-commission

"Guerre" :

le Général Béthouart, MM. Boulangé, Kalb, de Lachomette, Michelet, de Montullé, Parisot, Piales, Pinchard, Pisani, Seguin

Suppléants : MM. Alric, Valentin.

la sous-commission

"Marine" :

MM. Brunhes, Jaouen, Longchambon, de Maupeou, Masteau, Rolland.

la sous-commission

"France d'Outre-Mer" :

MM. Aubé, Augarde, Ferhat Marhoune, Fousson, Le Gros, Mostefaï El Hadi.

/...

- 5 -

le Général BETHOUART.- J'ai pris des contacts depuis notre dernière réunion de la session 1956-1957.

En Allemagne, où nous avons 55.000 hommes, il y a en principe deux divisions : la 1ère D.I.A. et la 1ère D.B., plus des dépôts d'instruction pour quatre mois ; les chars de la 5e D.B. sont à peine entretenus et ne pourraient pas être évacués. L'instruction est menée dans ces unités. Vous savez le prix qu'elle coûte (1 million pour un tireur de char) et on envoie les hommes en Algérie après quatre mois. Par le fait vous n'avez en Allemagne qu'à peu près quatre pelotons en état de tirer !

Nous avons conservé en Allemagne du matériel technique lourd. Les unités sont parties en Algérie, avec du matériel roulant qui s'use. Il va donc nous rester une armée de fantassins sans matériel. Il faut donc que le budget prévoie des crédits de matériel.

Les économies ne peuvent se faire qu'à longue échéance, sous le couvert d'une réorganisation efficace. Notre infrastructure est vétuste, sur le plan moral comme sur le plan budgétaire : les vieilles casernes nous coûtent très cher ; dans le budget 1958, il est prévu 20 milliards de ventes du domaine militaire. Il faudrait organiser la vente du domaine militaire ancien, mais avec une mentalité neuve et pour alimenter un fonds spécial de reconstitution du domaine en question sur de nouvelles bases. Voilà, par exemple, sur quoi nous pourrions insister auprès du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- Il y a, en plus, et avant tout, le problème majeur de l'Algérie, qui reste crucial pour quelque temps encore. Tant qu'il durera, il s'imposera à notre armée. On ne peut rien faire pour la réorganisation de l'infrastructure sans un plan général de l'organisation de la Défense Nationale. Nous avons des dépenses excessives qui ne répondent à rien des exigences actuelles.

Nous pourrions désigner un groupe de travail qui étudierait les moyens d'élaguer le budget.

le Général BETHOUART.- Toute cette remise en ordre n'est pas incompatible avec les opérations d'Algérie.

M. de MAUPEOU.- Peut-être pourrions nous, pour avoir tant soit peu d'efficacité, faire un éclat en convoquant la presse militaire ?

/...

M. PINCHARD.- La proposition concrète du Général Béthouart me semble extrêmement fructueuse sur le plan budgétaire.

M. BOULANGE.- ... mais il faut que le produit en ventes tombe dans un compte spécial, militaire, j'y insiste.

M. VALENTIN.- On avait commencé cela en 1934, mais en cédant des terrains ou des immeubles à d'autres administrations. Il faut donc que la caisse en question soit absolument autonome.

Le Général BETHOUART.- Je voudrais parler également de l'aviation légère de l'armée de terre. Un décret va paraître qui réglera la question. Je crains, qu'en fait, il ne prive l'armée de terre de la disposition de son aviation légère. Cela ne doit pas se faire.

M. PARISOT.- J'appuie très fortement la position du général Béthouart, en me faisant l'écho de ce que je sais sur l'Algérie.

M. LE PRESIDENT.- Il faudra que, sur ce problème, nous ayons l'avis des grands chefs actuels.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

Roum |

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Présidence de M. de MAUPEOU, premier Vice-Président

Séance du Mercredi 20 Novembre 1957

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. Robert AUBÉ, Julien BRUNHES, de MAUPEOU,
Edmond MICHELET, PARISOT, PIALES, Edgard PISANI,
Jean-Louis ROLLAND.

Excusés : MM. Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, de MONTULLÉ,
ROTINAT.

Suppléants : MM. DURAND, JEZEQUEL, SAUVETRE, VALENTIN.

Absents : MM. AUGARDE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, Ferhat MARHOUN,
FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS,
LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, de MONTULLÉ,
Mostefai EL HADI, le Général PETIT, PIDOUX de la
MADUERE, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

ORDRE DU JOUR

- I.- Echange de vues sur la question des livraisons d'armes à la Tunisie;
- II.- Premier examen officieux du projet de loi (n° 5885 A.N. 3ème lég.), portant attribution et annulation de crédits pour l'exercice 1957;
- III.- Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 12, session 1957-1958), de M.Rabouin, tendant à créer, à l'occasion du 40ème anniversaire de la Victoire, le 11 novembre 1958, un contingent de croix de la Légion d'Honneur pour les Anciens Combattants de la guerre 1914-1918.
- IV.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. Jacques de MAUPEOU, Président.- Mes chers Collègues, avant d'ouvrir la discussion sur le problème des livraisons d'armes à la Tunisie, je voudrais vous rendre compte des événements qui se sont produits au Palais de Chaillot.

Dès le début de la réunion des parlementaires de l'O.T.A.N. des divergences sont apparues concernant la mise en commun des forces militaires des pays libres.

Ainsi, un général américain du Strategic-Air-Command nous a fait un exposé très intéressant d'où il ressortait que les décisions déterminantes dépendaient du seul gouvernement américain.

Je n'étais, malheureusement, pas présent lorsque la décision anglo-américaine de livraison d'armes à la Tunisie a été connue de la Conférence.

Vous savez, comme moi, qu'à la suite de l'intervention de notre collègue Debré, la délégation française s'est retirée.

Diverses réactions très favorables à notre point de vue ont été enregistrées, notamment de la part des Allemands, des Grecs, et même de plusieurs délégués américains.

.../...

Au cours du débat d'hier, M. Maurice Faure a très clairement fait l'historique de la question et exposé la position du gouvernement. Il y a eu évidemment une certaine carence de notre part, due, en particulier, à la crise ministérielle.

Nous avons affaire à M. Bourguiba sur lequel nous ne pouvons absolument pas compter. D'autre part, le président tunisien n'a pas contesté que des armes étaient livrées aux rebelles algériens, mais a prétendu qu'il ne pouvait s'y opposer faute de moyens.

Il me semble que la politique à mener aurait été de livrer des armes à la Tunisie en précisant que le seul fait de leur livraison aux rebelles algériens constituerait un "casus belli".

M. PISANI.- J'estime que la tournure prise par cette affaire est d'abord le fait du gouvernement français dont la carence a été manifeste. Nous ne pouvions ignorer, en effet, qu'une décision serait prise par nos alliés au plus tard le 12 novembre.

En ce qui concerne les réactions étrangères, la position des conservateurs et des travaillistes anglais est la même pour des raisons différentes.

Le gouvernement britannique poursuit une politique de "leadership" anglo-américain excluant la France, tandis que les travaillistes ne dissimulent pas leurs sympathies pour la thèse de l'indépendance algérienne.

L'attitude des autres délégations au sein de l'O.T.A.N. a été la suivante : les Allemands ont approuvé nettement la position française parce qu'ils sont opposés au principe de décisions unilatérales ou bilatérales sans consultation de l'ensemble des pays de l'O.T.A.N. La position belge a été plus nuancée, nos amis belges estimant que l'O.T.A.N. devrait se saisir du problème algérien.

Compte tenu de ces réactions, il aurait été, à mon avis, très adroit de faire adopter une motion ayant le sens de l'hostilité au principe de décisions prises par quelques pays sans consultation de tous les pays alliés.

J'estime que notre position a été trop passionnelle et que nous devons nous garder de telles attitudes. Nous devons avoir une conscience très nette de nos possibilités.

.../...

D.N. 20.11.57

- 4 -

M. MICHELET.- Je dois rappeler, tout d'abord, que nous avons pris nous-mêmes certaines initiatives comme celle d'envoyer en Algérie des troupes de l'O.T.A.N. prélevées en Europe, en dépit de l'opposition de plusieurs de nos partenaires.

D'autre part, les Grecs, par exemple, s'étonnent que nous n'ayons pas cherché à les aider dans le différend qui les oppose aux Anglais au sujet de Chypre ...

Pour en revenir à la question des armes tunisiennes, je suis surpris que l'on garde encore quelques illusions au sujet de Bourguiba dont la mauvaise foi est une donnée d'expérience!

M. PISANI.- Je vous demande de considérer comme certain et établi que les Américains étaient au courant de notre opération sur Suez et que le Pentagone nous a fourni des armes. Vous pouvez en déduire ce que vous voulez...

M. VALENTIN.- Je crois savoir que nous avons déjà livré des armes à la Tunisie et que nous lui avons donné de quoi équiper 12 bataillons.

M. LE PRESIDENT.- Je ne regrette pas que notre délégation ait quitté l'O.T.A.N., mais il faut que notre gouvernement sache exploiter l'événement. En tout cas, il est indiscutable que cet envoi d'armes a causé dans le pays une vive émotion.

Ceci dit, pensez-vous que nous devons demander à entendre un ministre et lequel ?

M. Julien BRUNHES.- Pour avoir notre liberté, il faut être en état de ne pas tendre la main; tout est donc commandé par notre situation financière.

L'événement mériterait peut-être une analyse un peu poussée de notre situation stratégique. J'en reviens à un débat familier : c'est le problème de la fabrication des armes atomiques par la France; nous pouvons le faire, elle servirait notre standing industriel et, enfin, nous pourrions manœuvrer autrement au sein de nos alliances.

M. PISANI-Aujourd'hui nous ne pouvons qu'agir sur un plan local et c'est le voeu de la Russie et des U.S.A.

Seuls ceux qui disposent des armes atomiques peuvent, aujourd'hui, peser dans la balance.

.../...

En ce qui concerne le budget que nous allons voter, je déclare que la position de M. Bourguès-Maunoury quant à l'organisation de la défense nationale est un non-sens.

L'armée pour laquelle on va nous demander des crédits insuffisants n'a aucune force de percussion.

Nous devrions profiter du vote de ces crédits pour exiger une révision de nos armements et de notre stratégie. Le temps du silence doit finir.

M. Julien BRUNHES.- Je voudrais que nous entendions, tout d'abord, M. Chaban-Delmas sur l'organisation générale de la défense nationale.

Nous avons dépensé 117 milliards depuis 5 ans en matière d'armements aériens, sans aucune utilité, alors que nous négligeons les engins et les fusées.

La plupart des affaires de radio-électricité sont passées depuis deux ans sous le contrôle de Philips, ceci, en particulier, du fait de l'insuffisance des commandes militaires.

M. PISANI.- J'aimerais, moi aussi, que l'on demande à M. Chaban-Delmas de venir, étant entendu qu'il ne nous parlera pas de l'Algérie, façon trop facile de paraître avoir une politique!

M. LE PRESIDENT.- Dans les premières journées de la conférence de l'O.T.A.N. on a beaucoup parlé de la standardisation des armes.

Il est question de spécialiser chaque pays dans telle fabrication. Dans une pareille distribution, la France se verrait confier la réalisation d'armes secondaires.

Une opportunité se présente à nous de donner notre opinion sur l'organisation militaire. Nous allons, en effet, être appelés à donner notre avis sur le projet de loi n° 5884 qui est une sorte de collectif militaire.

Par ce texte, le gouvernement nous demande 77 milliards. J'attire votre attention sur le fait que, si le crédit demandé n'était pas voté, les soldes de novembre et de décembre ne pourraient pas être payées.

.../...

D.N. 20.11.57

- 6 -

Le maintien d'effectifs au-delà de 24 mois, les opérations de verrouillage de la frontière tunisienne et les augmentations des soldes et des salaires expliquent ce dépassement qui, compte tenu du blocage effectué au début de l'année, réduit à 15 milliards les économies effectuées par rapport aux crédits votés.

Il est entendu que la commission se saisira pour avis du projet de loi n° 5884 lorsqu'il sera transmis par l'Assemblée Nationale et que M. Pisani sera alors chargé de rapporter ce texte.

M. Parisot est désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 12, session 1957-1958), de M. Rabouin, tendant à créer, à l'occasion du 40ème anniversaire de la Victoire, le 11 novembre 1958, un contingent de croix de la Légion d'Honneur pour les Anciens Combattants de la guerre 1914-1918.

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je m'excuse de revenir sur la question de la poudrerie de Pont-de-Buis, mais je voudrais vous demander si vous verriez un inconvénient à ce que j'intervienne à nouveau à ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que nos collègues sont d'accord pour que vous poursuiviez vos démarches.

M. PARISOT.- J'aurais souhaité avoir des renseignements sur l'activité des bandes de Bellounis dans le sud-oranais.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions en parler à M. Chaban-Delmas lorsqu'il viendra devant nous.

Nous avons envisagé, d'autre part, de faire une proposition de résolution demandant que le produit des ventes de biens militaires soit versé à la Défense nationale. Nous reparlerons de la question au Général Béthouart qui était à l'origine de cette suggestion.

La séance est levée à 16 heures 50

Le Président,

Rolland

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. Vincent ROTINAT, Président

---:---:---:---:---:---

Séance du mercredi 27 novembre 1957

---:---:---:---

La séance est ouverte à 15 Heures 35

==*=

Présents : MM. Henri BARRÉ, BORGEAUD, Marcel BOULANGÉ, Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, ROTINAT, VANRULLEN.

Suppléants : MM. d'ARGENLIEU, DELRIEU, SAUVETRE, VALENTIN.

Excusés : MM. de LACHOMETTE, Edmond MICHELET, Jean-Louis ROLLAND, SEGUIN.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, Marhoun FERHAT, FOUSSON, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, PIDOUX de LA MADUERE, Marcel RUPIED.

==*=

..//..

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Chaban-Delmas, Ministre de la
Défense Nationale et des Forces armées.

=*=

COMPTE RENDU

M. Vincent ROTINAT, Président.- Mes chers collègues,
je dois, tout d'abord, excuser un certain nombre d'entre
nous : MM. Michelet, Jean-Louis Rolland, Sauvêtre et Seguin,
retenus par d'autres occupations.

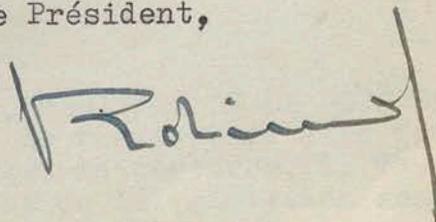
Je suis heureux, Monsieur le Ministre, de vous saluer
au nom de votre Commission et je suis sûr que nous entre-
tiendrons avec vous les mêmes rapports de courtoisie qu'avec
vos prédécesseurs.

Monsieur le Ministre, je vous donne maintenant la
parole.

(Cf. le compte rendu annexé au présent procès-verbal).

La séance est levée à 17 heures 25.

Le Président,



DU 27.II.57

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Pour cette première prise de contact, je veux vous saluer, monsieur le ministre, au nom de notre commission de la défense nationale, et vous remercier d'avoir bien voulu venir aujourd'hui nous entretenir de la situation de notre défense nationale.

Je pense que nous entretiendrons avec vous, comme avec vos prédécesseurs, les mêmes rapports de confiance réciproque et de bonne entente, et cela au mieux des intérêts communs que nous avons à assurer ensemble.

Un grand et bref travail vous attend, la préparation du budget militaire. Votre budget sera particulièrement difficile parce qu'il aura à répondre à des exigences contradictoires: la situation en Afrique du Nord d'une part, et la politique d'économies que poursuit, d'autre part, le Gouvernement.

Ce ne serait ^{pas} tellement contradictoire et les deux choses pourraient être conciliées si l'on voulait sortir des sentiers battus et imposer le plan de rénovation dont notre appareil militaire a besoin pour être adapté aux nécessités actuelles.

Mon cher ministre, nous avons déjà vu - excusez-moi le terme - "défiler" ici un très grand nombre de ministres! Tous étaient pleins de bonne volonté, tous avaient des projets qui nous paraissaient heureux mais nous n'en avons jamais vu un seul être réalisé.

Je voudrais que, pour votre part, vous puissiez nous apporter un plan de réorganisation. Nous en avons mis un sur pied au sein de notre commission qui permettrait de réaliser des économies dans les budgets militaires tout en laissant à notre potentiel militaire la force qui lui est actuellement nécessaire.

Vous venez aujourd'hui pour la première fois devant nous. Soyez assuré que, dans votre tâche, vous pourrez toujours compter sur notre concours le plus complet.

M. CHABAN-DELMAS, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. Je vous remercie de vos paroles à la fois aimables et précises. En ce qui me concerne, il va sans dire que j'attache aux travaux de la commission sénatoriale de la défense une importance très grande.

- 4 - C.D.N. 27.II.57.

J'ajoute que je souhaite très vivement que nos rapports soient empreints, comme vous l'avez dit, de beaucoup de confiance réciproque, en vue de la recherche commune des solutions les plus aptes à réaliser ce qui est notre objectif à tous, à savoir une défense nationale plus adaptée aux besoins de la Nation.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le Président, mis le doigt sans tarder sur la difficulté principale. Cette difficulté va se révéler dès les prochaines semaines puisque ma prise de fonction coïncide avec l'ouverture de la période budgétaire. Cette difficulté, c'est de présenter un plan complet de mise en condition de la défense nationale.

Comme vous l'avez dit également, bien des plans ont été faits, bien des projets ont été présentés qui souvent paraissaient très utiles, mais malheureusement rien ou à peu près rien n'a suivi.

Il faut y voir non pas une défaillance des hommes car mes prédécesseurs étaient certainement fort capables d'accomplir leur tâche, mais il faut y voir une conséquence de l'instabilité ministérielle. Il n'est pas douteux que vous avez employé le mot juste tout à l'heure en parlant d'un "défilé" des ministres. Ce terme est malheureusement exact! Ce défilé des ministres a pratiquement rendu impossible toute application des mesures de refonte complète de la défense nationale qui ne peut évidemment pas rester de qu'elle était dans les années précédentes, et depuis beaucoup plus longtemps encore, au regard des besoins très urgents et pour beaucoup nouveaux, auxquels nous avons à faire face.

En ce qui me concerne, je m'intéresse certes depuis de nombreuses années à ces problèmes. Ils ne me trouvent pas complètement dépourvu ~~de~~ d'idées personnelles mais je ne serais néanmoins pas sérieux si je venais devant vous en sortant de ma poche ou de mon chapeau, comme un prestigitateur, les recettes miraculeuses à mes yeux et en prétendant vous présenter tout de suite un plan de refonte.

Il est en effet de mon devoir, au moment de mon arrivée rue Saint-Dominique de m'informer complètement sur tous les travaux préliminaires, soit de provenance parlementaire, soit de provenance ministérielle, qui ont été effectués en la matière. Après avoir pris connaissance de ces travaux, dans leur complexité et leur ensemble, j'y apporterai mon coefficient personnel.

Vous êtes trop avertis des problèmes en cause pour penser que je sois en mesure aujourd'hui de vous présenter un plan, après les quelque quinze jours ou trois semaines qui ont suivi mon installation et à quelque quinze jours du dépôt des textes budgétaires.

En revanche, ce que je dois faire et ce que je ferai, si le Parlement en laisse le temps au Gouvernement, c'est de procéder à des investigations à la fois profondes et rapides, en employant tous les procédés en mon pouvoir, peut-être même en employant de nouveaux procédés qui peuvent m'être personnels, de façon à présenter dans quelques mois des idées nouvelles.

J'envisage cela pour le deuxième trimestre de l'année prochaine. Je crois que ce n'est pas trop demander car la période budgétaire va absorber pratiquement tout mon temps dans les prochaines semaines, puis il y aura la réunion de l'O.T.A.N., sans oublier que je suis obligé de suivre de très près le développement des affaires d'Afrique du Nord; d'aller assez souvent de l'autre côté de la Méditerranée, même sans y séjourner très longtemps, pour voir personnellement ce qui s'y passe.

Mais, comme il a été dit tout à l'heure, je reconnais que nous allons nous retrouver devant cette difficulté rencontrée tous les ans, qui provient du fait que nous abordons le budget sans un plan de rénovation de la défense nationale. Nous allons donc encore une fois être amenés, les uns et les autres, à faire dans ce domaine de l'empirisme, et du mauvais empirisme.

En arrivant rue Saint Dominique, j'ai trouvé un budget pratiquement fait, et non seulement fait, mais je pourrais même dire admis, tout au moins du point de vue des services. Dans ces conditions, ma ~~ma~~ marge d'intervention personnelle est assez réduite.

De toute façon, j'ai l'intention de veiller à ce que, dans ce budget, se trouvent toujours les moyens de poursuivre l'effort de pacification en Algérie, sans qu'il soit question qu'à un moment quelconque, les besoins de cette pacification risquent de ne pas être satisfaits par une insuffisance de moyens. C'est là un des grands principes que je veillerai à faire respecter dans les écritures budgétaires.

Pour le reste, je serai assez enclin à faire procéder à des abattements non pas à caractère symbolique, mais à caractère d'intention, abattements mesurés, pas très importants, qui porteraient sur un certain nombre de crédits à titre plus indicatif d'ailleurs qu'à titre

définitif, mais qui seraient destinés à prouver ma volonté et celle du Gouvernement de procéder précisément à cette refonte générale.

Il serait entendu que, dans le courant de l'année prochaine, j'essayerai de procéder, si le temps m'en est laissé, à une série de réformes partielles entrant dans le cadre de la refonte générale, celles-ci s'appliquant à des points particuliers qui n'engageraient pas la doctrine mais qui engageraient les faits, qui mettraient en lumière les dépenses inutiles et permettraient ainsi de faire des économies, économies pouvant alors être comptabilisées définitivement par le jeu des transferts internes de crédits.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'expression d'une volonté de refonte complète. Si je présentais cette question d'une autre manière, ce ne serait pas sérieux, je le répète. Il n'est pas excessif de demander un semestre pour faire les études nécessaires. Or, spécialement dans cette maison, on apprécie le sérieux. C'est un bien et j'espère de ce côté recevoir, de votre part, un encouragement bienveillant à continuer dans cette voie.

Ayant donné ces indications générales, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions précises.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette déclaration. Je vois que vos préoccupations répondent aux nôtres et nous sommes heureux de vous entendre juger indispensable d'en arriver à un travail sérieux de remise en ordre de notre appareil militaire.

Bien sûr, vous tenez à apporter une solution personnelle à ce problème. Cependant, tout le travail effectué avant votre arrivée au ministère ne doit pas être un travail inutile. Il y a probablement beaucoup à reprendre. En tout cas, comptez sur notre commission pour vous aider à obtenir un résultat heureux.

Vos préoccupations sont de deux ordres. D'une part, le problème d'ordre général de remise en ordre de rénovation de notre appareil militaire. A ce sujet, M. Pisani a fait un travail considérable auquel la commission s'est associée et sur lequel nous aimerons avoir votre pensée.

Ensuite, certains de nos collègues aimeront vous entendre donner des précisions sur les problèmes d'Afrique du Nord pour ce qui est de la situation militaire, autre

question qui vous intéresse au premier chef.

D'autres questions plus particulières vous seront également posées. Nous allons sérier ces questions en commençant par les problèmes d'ordre général.

M. EDGARD PISANI. [Nul ne s'étonnera du très apparent désaccord qui existe entre le ministre et moi-même sur la procédure. En effet, imaginons que M. Chaban-Delmas ne soit plus là le 15 avril, et qu'il ait été remplacé par un ministre qui dira de lui qu'il a fait preuve de beaucoup de talent et de bonne volonté. Pour s'imaginer cela, il ne faut pas une imagination folle. Il nous suffit de nous référer à l'expérience des mois passés. Ce nouveau ministre, que nous accueillerons avec la chaleur et la courtoisie qui sièent à de telles assemblées et en de telles circonstances, nous dira : " Vraiment, il me faut étudier les problèmes et vous serez d'accord avec moi pour dire que ce mois de mai et ce mois de juin et mêmes ces prochaines vacances, sont indispensables à ces études dont je m'engage à soutenir les thèses devant vous à la rentrée d'octobre. Et avec cette courtoisie charmante qui nous caractérise, nous aurons tous la tentation de lui dire : "Mais que diable, étudiez !"

Il nous faut faire un effort sur nous-mêmes et il me faut faire un effort sur moi-même pour tenir le langage que je vais tenir devant M. le ministre de la défense nationale pour lui dire que nous ne pouvons pas entrer dans ce jeu. Je m'en prends au système qui consiste à confier au ministre personnellement et non point aux états-majors dont je sais qu'ils ne sont pas responsables et non point aux commissions parlementaires dont je sais qu'elles sont responsables, d'étudier les problèmes fondamentaux qui dominent l'avenir de notre défense.

Ne m'en veuillez pas, monsieur le ministre! Cela fait des années que nous nous battons pour essayer d'obtenir un résultat. Nous avons eu devant nous un ministre plein de talent, le Général Billotte, puis un président du conseil plus talentueux encore, notre maître à tous, M. Edgar Faure, qui nous ont présenté des positions contradictoires à huit jours de distance. Même chose devant l'Assemblée nationale.

Nous avons besoin non point de libérer notre conscience car nous n'en faisons pas un drame personnel, mais de prendre une position qui politiquement veuille dire quelque chose. Alors, je supplie aussi bien le ministre d'accepter que la commission d'en décider, que l'on veuille bien profiter du collectif ou au moins du budget pour définir un certain nombre d'orientations qui me paraissent essentielles.

Ces orientations sont essentielles pour l'avenir de notre défense.

Je vais à ce propos vous citer une phrase que j'ai entendue dans la bouche du Maréchal Juin, alors général, tout aussi sensé qu'aujourd'hui, peut être plus. Ayant à analyser ~~un~~ budget de la défense nationale et voulant faire une image, après une longue méditation, une méditation de paysan dont il a le secret, il disait devant un certain nombre de généraux et un ministre : " Si par exemple une division belge se présentait à la frontière française, elle irait jusqu'à la frontière espagnole sans tirer un coup de feu." Je ne suis pas sûr que la situation soit présentement la même, mais je suis sûr que par rapport à ce qu'elle était il y a dix ans, notre position est toujours aussi ridicule.

Sait-on ce qu'a coûté notre politique d'armement en matière aérienne ? Sait-on que les commandes, les décommandes et les recommandes, puis les annulations de commandes en matière d'appareils, faute d'une politique sage de prototypes, ont coûté 100 milliards entièrement perdus en sept ans ? Sait-on que notre cher Jules Moche est parfaitement ridicule lorsqu'il va à Londres défendre un désarement devant des gens qui ont des armes alors que lui n'en a pas ? (Rires)

Et notre position à l'O.T.A.N. ? Il y a là non seulement une question de conscience mais d'amour propre. Car enfin, qu'allons-nous faire demain à l'O.T.A.N. devant une position concertée anglo-américaine de découragement systématique de la France à la veille d'entrer dans l'armement atomique si d'ores et déjà, la position de la France n'est pas assez clairement définie sur ce point ?

Alors, nous n'avons plus le droit d'attendre. Le problème de la défense se pose en un certain nombre de termes que je vais énumérer. Il faut d'abord définir les structures politiques ~~et~~ de la défense. A cet égard, notre assemblée a élaboré un texte de synthèse auquel beaucoup ont donné leur adhésion. Mais maintenant que notre assemblée est assurée d'avoir exceptionnellement un secrétaire d'Etat d'armes, ce qui la flatte, maintenant que l'organisation n'intéresse plus l'Assemblée, voilà deux ans et vingt jours que nous attendons devant la commission qui ne s'en est pas encore saisie.

La structure du système de la défense constitue un ~~très~~ problème redoutable parce qu'il est de l'échelon constitutionnel, parce qu'un article un peu hasardeux de la Constitution met l'organisation de la défense dans une situation difficile.

Le deuxième problème réside dans l'optique tactique dans laquelle nous nous plaçons. Nous sommes avant tout O.T.A.N. ou avant tout Europe. Voulons-nous jouer au quatrième Grand ou au leader des petits ? Ne devons-nous avoir pour objectif que de défendre notre indépendance ou de créer un outil d'hégémonie ? Il faudra bien réfléchir à toutes ces questions avant de dire aux chefs d'état-major : "voici ce que vous avez à faire!"

Après la structure et l'optique, il y a un troisième problème, celui de l'armement.

Décidera-t-on enfin un jour officiellement ou officieusement d'avoir une armée atomique et électronique ou aurons-nous une armée principalement traditionnelle ? Pourrons-nous faire l'armée atomique en cachette ? Les parlementaires français en seront-ils les derniers informés alors que nos adversaires le sauront bien avant nous ?

Pourrons-nous garder le moral de notre armée en lui donnant l'impression qu'elle constitue des éléments d'infanterie que l'on enverra au combat comme des hommes plus ou moins perdus sous la protection d'armes atomiques étrangères ? Pourrons-nous garder le moral de cette armée si elle tient un tel rôle dans un conflit moderne ?

De là viendra la notion de structure des armées et peut-être la définition du service militaire.

Nous sommes très attachés à la notion d'égalité devant l'obligation militaire, mais peut-être les circonstances nous imposent-elles de différencier cette égalité, car il est désormais deux types d'armée totalement différents : le corps de bataille et l'armée qui couvre le territoire. Voilà un problème que nous pourrions résoudre conformément à la tradition, mais qui mériterait un jour d'être posé devant notre assemblée. Il faut qu'on sache ce qu'on veut faire, pourquoi on choisit la tradition et non pas la solution qui consisterait à créer une milice nationale.

Enfin - dernier problème - la guerre psychologique. Il est aujourd'hui presque périmé de s'occuper de défense nationale. On a presque honte, dans notre IV^e République, d'aborder ces problèmes et l'on règle tout par prétérition ; on abandonne à des techniciens qui n'en ont pas une vue globale la solution du problème dans laquelle résidait jadis la totalité d'une politique nationale car, dans notre conception, monsieur le ministre, la défense égale la politique nationale : le premier objet de la collectivité, c'est de survivre et de défendre ses membres.

L'an dernier - j'évoque ces faits sans amertume - j'ai essayé, à l'occasion de la discussion du budget de la défense nationale, de poser quelques questions indiscrettes à M. le ministre de la défense nationale. C'était en fin de soirée : il était dix-neuf heures quinze et M. le ministre avait un dîner à vingt heures. Il a donc protesté contre cette perte de temps qui l'empêchait de remplir ses obligations mondaines. (M. le ministre fait un geste d'étonnement.) Excusez-moi, monsieur le ministre, mais ce sont les faits. Vous pourrez d'ailleurs les contrôler dans le Journal Officiel si cela vous intéresse.

Honnêtement, notre conscience - du moins, ma conscience car je parle en mon nom personnel - est en cause. Je ne peux pas accepter plus longtemps que, pour des raisons humainement tout à fait valables et dont je ne conteste aucun des aspects, le débat fondamental et les textes fondamentaux de la défense nationale soient retardés.

Je ne mets nullement en cause M. Chaban-Delmas. Je le ferais malgré l'amitié que j'ai pour lui si je devais le faire. Je n'ai pas à le faire car sa position est la seule valable, mais il faut trouver à cet enchaînement de fatalités personnelles une solution pour qu'enfin le problème soit abordé.

J'en arrive, monsieur le président, à deux textes que nous avons déposés et transmis à l'Assemblée nationale : d'une

part, la loi d'organisation que nous avons transformée et qui est en attente. Celle-ci prévoyait la création d'une commission composée de députés et de sénateurs. En définitive, elle aurait constitué le seul élément permanent d'étude, cheminant de ministère en ministère, assurant cette permanence de l'orientation par des échanges entre les hommes. On ne l'a pas voulu parce que c'était mélanger les torchons et les serviettes. N'ayant pas le goût d'être torchon, je laisse aux autres le soin de l'être. Le deuxième texte, c'était la loi par laquelle nous voulions définir l'hypothèse stratégique sur laquelle devait être fondée l'organisation militaire de la France.

Monsieur le ministre, nous n'avons plus le droit d'attendre. Nous vous supplions - à vrai dire, je n'ai pas encore le droit de parler au pluriel puisque la commission n'en a pas délibéré ; elle ne m'a que virtuellement chargé du rapport - je vous supplie donc qu'un premier échange de vues portant à la fois sur les grands problèmes et sur les méthodes d'approche ait lieu à l'occasion ou avant même le commencement de la discussion budgétaire. Il s'agit, non de répondre à toutes nos préoccupations, mais de nous dire de quelle façon, indépendamment de toute question de personnes, nous pourrions parvenir à promulguer les textes dont nous avons besoin. C'est ma seule préoccupation aujourd'hui.]

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, voilà un réquisitoire un peu sévère. Si nous en retirons ce que certains termes peuvent avoir d'excessif, nous devons bien reconnaître qu'il est justifié et qu'il exprime le sentiment profond de la commission.

M. Julien BRUNHES. Oh oui !

M. Yves JAOUEN. Tout d'abord, je me joins aux affirmations de notre collègue M. Pisani, sans toutefois être aussi pessimiste que lui. Ce que je souhaiterais, c'est que certains ministères connaissent la stabilité et que, même en cas de vote défavorable de l'Assemblée nationale, ils puissent subsister, notamment ceux de la défense nationale et des finances. Cette durée normale permettrait à nos ministres de prendre à bras le corps les problèmes qui leur sont soumis et d'y apporter une solution. Ne pas accepter cette suggestion, c'est demander l'impossible au ministre, quel qu'il soit.

Cela dit, je voudrais poser trois questions à M. le ministre. Tout d'abord, ne pensez-vous pas qu'il est plus que temps de modifier le mode de recrutement pour le service militaire obligatoire ? Voilà déjà cinq ans que j'ai agité la question de la protection civile à la tribune du Conseil de la République, et n'y ai pas grand mérite puisque, pendant près de cinq ans, j'ai assumé des responsabilités dans une ville qui était fréquemment bombardée, l'autorité allemande ne s'étant soumise qu'à la suite d'un siège d'un mois et demi.

Je suis l'un des rares rescapés et vous me pardonnerez si je m'attache tout particulièrement à cet aspect de la défense nationale.

La protection civile s'appelait alors " la défense passive". Cet adjectif est vraiment inconvenant car je vous assure qu'il fallait montrer beaucoup d'activité pour aller sauver des vies humaines sous les bombes !

Le protection civile est partie intégrante de la défense nationale. C'est pourquoi elle ne doit plus, désormais, relever de l'autorité du ministère de l'intérieur, ni d'autres ministères. Les responsabilités sont actuellement si éparpillées que le résultat est néant : notre pays est livré à la destruction, faute d'organisation de protection civile.

Cette organisation doit donc relever de l'autorité du ministère de la défense nationale et, pour cela, il serait nécessaire de modifier le mode de recrutement pour le service militaire obligatoire et de prélever chaque année un contingent d'hommes affecté à une branche particulière qui s'appellerait "protection civile de la défense nationale".

Si nous comptons sur le volontariat, nous courons à un échec. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur notre propre pays. Le coeur de la population n'y est pas et les résultats sont bien maigres en face des 1.500 millions ou des 2 milliards affectés chaque année à la protection civile.

Je rappelle, d'autre part, que nous sommes à l'époque des missiles, des fusées interplanétaires, des avions sans pilote et ce qui était bon il y a quelques années ne l'est plus. Nous ne sommes plus au temps où tous les jeunes gens valides de vingt ans doivent être enrégimentés pour apprendre à obéir à des commandements : "A droite !" "A gauche !" "En avant !" "En arrière !" "Saluez !" Tout cela est dépassé et je vous prie d'en tenir compte.

Ma deuxième question est relative à un bruit qui court surtout en Algérie : la réduction des effectifs militaires. En effet, nous avons appris par les journaux que la marine nationale ne recruterait plus de marins. Vous savez que ceux-ci sont au nombre de 3.900 environ en Algérie. Ils y tiennent un secteur et font également des opérations à terre. C'est ce qui nous a valu la prise de guerre de ce fameux bateau égyptien, l'Athos.

La relève devra s'opérer au cours de l'année prochaine. Par qui ces marins vont-ils être remplacés puisqu'il semble décidé que la Marine nationale ne recrutera plus ? Cette question intéresse beaucoup les maires d'Algérie et, pour reprendre un mot que vous avez employé tout à l'heure, monsieur le ministre, je me permettrai de vous poser cette question : n'est-ce pas du mauvais empirisme que de s'abandonner à cette solution qui paraît facile, sous prétexte d'économiser quelques millions ?

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ma troisième question concerne le trouble apporté par le licenciement de près de 250 ouvriers à la poudrerie nationale de Pont-de-Buis, dans le Finistère, la seule poudrerie nationale qui existe dans ce département. A ce sujet, la commission sénatoriale de la défense nationale s'est rendue sur place. Si elle y a recueilli des renseignements, je dois avouer que les résultats obtenus ont été bien maigres, sinon nuls. En effet, le licenciement a été prononcé. Je sais bien que le terme même de "saisonnier" suppose un emploi précaire ; mais la menace s'étend maintenant aux auxiliaires qui travaillent là depuis dix ou quinze ans et qui ont le statut d'ouvrier d'Etat. Je voudrais qu'au moins pour les auxiliaires, des apaisements nous soient donnés.

M. Raymond PINCHARD. Monsieur le ministre, je vais me permettre de vous poser trois questions précises.

Est-il exact, comme je le crois, que la Russie dispose de milliers de fusées à moyenne portée qui lui permettraient de supprimer pratiquement de l'Europe occidentale toutes nos bases et toutes nos grandes villes ? Telle est ma première question. J'ai été obligé de la poser car la deuxième s'y rattache étroitement.

Est-il exact que les Etats-Unis prétendent garder le contrôle absolu et à leur seule disposition des rampes de lancement de fusées à moyenne portée qui ont été installées ou qui le seront en Allemagne et en France dans le cadre de la défense O.T.A.N. ?

Est-il exact - ce sera ma troisième question - que M. von Brentano, dans le voyage-éclair qu'il a fait à Washington, ait élevé une vigoureuse protestation auprès des Etats-Unis contre cette prétention de disposer seuls des rampes de lancement ?

Si mes renseignements sont bons, le chancelier Adenauer, à la conférence prévue pour le 16 décembre, entend prendre une position aussi ferme que celle de M. von Brentano. La France, elle, se montrera-t-elle aussi ferme pour exiger des Etats-Unis que les rampes de lancement des fusées capables de riposter aux fusées russes soient à la disposition de l'O.T.A.N. et non à celle des Etats-Unis ?

M. LE MINISTRE. [Monsieur le président, le problème posé par M. Pisani est très important. Sans savoir qu'il l'évoquerait, je l'avais moi-même abordé dans ma déclaration liminaire. En fait, le désaccord me paraît plus apparent que réel. Ce qu'a dit M. Pisani ne m'a ni choqué, ni inquiété. J'ai même le sentiment que je n'aurais pas grand-chose à y reprendre si je devais, à brûle-pourpoint, exprimer mon opinion personnelle.

Si j'ai bien compris, M. Pisani a exposé, en gros, le sentiment de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est exact.

M. LE MINISTRE. Il semble donc qu'à quelques réserves près portant sur des points plus ou moins secondaires, nous soyons sur le fond en complète identité de pensée, ce qui est tout de même l'essentiel.

En ce qui concerne l'instabilité gouvernementale, je prie M. Pisani de croire que j'en souffre autant que lui et peut-être même davantage dans la mesure où mes activités actuelles se limitent à la défense nationale. J'en ressens les effets durement et je ne voudrais pas qu'on pût croire que je cherche à gagner une sorte de course de lenteur. J'ai, au contraire, le sentiment qu'en demandant un délai d'un trimestre je n'abuse pas et je remercie M. Pisani d'avoir bien voulu l'admettre, quoique l'urgence devienne plus pressente au fur et à mesure que les années passent.

Je ne suis pas du tout opposé à ce que nous travaillions ensemble. Je veux bien que nous procédions à des échanges de vues à l'occasion de la discussion du budget ou même avant. Mais, dans l'intérêt même des solutions préconisées par la commission, je ne pense pas qu'un débat public sur ce point soit actuellement souhaitable.

Autant je crois à la vertu d'échanges de vues puisqu'il s'agit, pour moi, non de faire refaire tous les travaux, mais d'y intégrer un coefficient personnel, autant je pense qu'un débat public serait actuellement dangereux. Je pense, en particulier, à la partie de l'exposé de M. Pisani qui touche aux hypothèses stratégiques, à l'armement, ce qui se rattache aux questions posées par M. Pinchard.

Il est exact que les Anglais et les Américains ont envisagé - à leur place, nous en aurions fait probablement autant - une solution dans laquelle ils se seraient réparti des tâches qu'on peut considérer comme nobles, celles qui sont relatives aux armements nucléaires. Les autres alliés, en particulier européens, auraient été conviés à engager des études puis des fabrications communes avec nos alliés anglo-saxons sur des armes fort intéressantes, mais qui sont aujourd'hui dépassées. Nous pourrions, par exemple, fabriquer des missiles, réserve faite pour la partie nucléaire, ce qui en constitue l'essentiel. Nous retrouvons là la distinction entre ce qui est noble et ce qui ne l'est pas.

Je tiens à dire à M. Pinchard, en demandant à la commission d'observer à ce sujet la discrétion qui s'impose, que nous avons été à l'origine de certaines réactions.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Personnellement, je m'occupe de cette affaire avec toute l'attention nécessaire depuis le lendemain de mon arrivée rue Saint-Dominique. Nous ne pouvons admettre - c'est mon sentiment et je pense que ce sera celui du Gouvernement qui sera amené à en délibérer - l'installation de rampes de lancement pour des engins qui seront inévitablement de caractère atomique, au moins quant à leur tête, si une puissance étrangère, aussi alliée soit-elle - au moins en intentions et en paroles car il lui arrive parfois d'être bien mal avisée dans ses actes - déclare en garder le contrôle et l'utilisation.

Bien sûr, il est fâcheux que la menace russe persiste et que l'U.R.S.S. dispose de fusées - dont je ne peux évidemment pas déterminer le nombre, monsieur Pinchard - qui, à cette distance de notre territoire, le mettent à la portée de ces engins.

C'est dommage : il aurait été préférable que les efforts de M. Jules Moch fussent couronnés de succès. Nous aurions préféré les uns et les autres faire le désarmement : c'est notre voeu le plus cher, mais les choses sont ce qu'elles sont et la menace russe est là. Par conséquent, il faut se mettre en garde.

Cela veut dire que nous devons disposer aussi de l'arme qui est considérée non plus comme une arme de représailles, mais comme une arme d'avertissement. L'un des rares sujets de satisfaction qu'on puisse tirer du progrès technique en cette matière, c'est de penser que ces armes sont tellement redoutables que le seul fait d'en posséder risque de décourager l'adversaire. Pour la France, qui est un pays pacifique, ce serait peut-être une chance supplémentaire de conserver la paix.

Nous ne pouvons donc, dans l'avenir, renoncer à construire des rampes de lancement ou à disposer d'engins d'avertissement, si nous pouvons en avoir. Encore faut-il comme l'a dit excellemment M. Pinchard - que ce soit dans le cadre d'une alliance dans laquelle tous les partenaires soient, à égalité, pour la conception politique générale comme pour la conception stratégique ainsi que pour la nature des armes dont ils peuvent disposer et qu'ils sont capables de fabriquer.

Ayant ainsi répondu aux questions de M. Pinchard, j'en reviens à la question de méthode. En raison de la configuration parlementaire dont nous ne pouvons, ni les uns, ni les autres, faire abstraction, je crois que nous risquerions des inconvénients sérieux pour le moment à débattre publiquement de tels sujets avant la conférence de l'O.T.A.N. Il serait bon que le Gouvernement fît une déclaration avant cette conférence pour bien indiquer que la France n'entend pas être une alliée de seconde zone. Les précautions que nous prenons, en ce moment, pour que tous les pays européens prennent la même position que nous sont essentielles et je suis heureux de pouvoir dire

à la commission qu'elles sont prises et de la manière la plus totale.

Pour le reste, nous pourrions procéder à un échange de vues au sein de la commission et choisir d'un commun accord le moment où il pourrait être porté sur le plan du débat public. Je me permets d'y insister car j'ai moi-même envisagé le problème. Je ne vous cache pas qu'en tant que ministre de la défense nationale et en tant que Chaban-Delmas - vous connaissez mon tempérament - je préférerais de beaucoup une autre solution qui consisterait à tout étaler au grand jour et à faire en sorte que toutes les questions soient posées et qu'on y réponde publiquement.

Actuellement, nous y répondons "gouvernementalement" - je tiens à en donner ici l'assurance la plus complète - sur le plan scientifique et sur le plan international.

En ce qui concerne le projet de loi portant réorganisation des structures de la défense nationale, je donne tous apaisements à M. Pisani et à la commission. Je suis tout disposé à m'entretenir dès demain avec M. le président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale et à envisager avec lui la manière de "dégommer" cette affaire - si vous me permettez cette expression triviale - qui est bloquée pour des raisons inexplicables.

M. LE PRESIDENT. Et depuis trop longtemps !

M. LE MINISTRE. Je vais m'efforcer de faire voir le jour à ce texte, ce qui nous permettrait d'entrer tout de suite dans l'action et, par la suite, de travailler ensemble sur une base qui est d'ailleurs dans une telle évolution depuis quelques années et qui va tellement évoluer au cours de la conférence de l'O.T.A.N. et dans les semaines suivantes, que je crois sérieusement qu'avant de connaître les faits qui traduisent cette évolution, nous ne serions pas capables de prendre pour la France certaines déterminations.

M. Jaouen m'a posé des questions qui se rattachent inégalement au problème de la réorganisation de la défense nationale. L'une d'elles porte sur l'Algérie et, si vous le voulez bien, j'y répondrai tout à l'heure. Quant à la poudre de Pont-de-Buis, je crois, monsieur le président, que vous avez l'intention de présenter quelques remarques.

M. LE PRESIDENT. J'approuve entièrement les termes dans lesquels M. Jaouen vous a exposé la situation de Pont-de-Buis, qui est très alarmante.

M. LE MINISTRE. Je répondrai ultérieurement à cette question.

Je passe immédiatement à celle du mode de recrutement et de la création d'un contingent spécial affecté à la protection civile. C'est là une idée fort intéressante. Je suis moi-même très frappé de constater que la protection civile semble avoir été très justement rattachée au ministère de l'intérieur à une époque où la guerre n'était pas ce qu'on peut penser qu'elle sera ou même qu'elle a déjà été. On peut voir là une survivance périmée. C'est un sujet sur lequel je vais faire pousser les études de façon à prendre une position claire en la matière qui, d'ailleurs, se reliera très directement à la réorganisation de notre défense nationale.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie de vos réponses et je pense qu'elles auront donné satisfaction à nos collègues.

M. Edgard PISANI. Pas entièrement, monsieur le président. En ce qui concerne l'affaire de Pont-de-Buis, je voudrais faire une suggestion. La question de la fermeture de ces établissements militaires devrait être étudiée dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le remplacement d'un établissement militaire par des installations industrielles neuves fournirait la matière à une étude qui pourrait être fort intéressante et pour laquelle je peux vous accorder mon concours.

Pour ce qui est de l'opportunité d'un débat public, il suffit que M. le ministre nous ait dit qu'il le juge inopportun pour que je m'interdise d'aller plus loin. Il est détenteur d'indications que je ne détiens pas et, dans ces conditions, garde à vous ! C'est d'ailleurs bien dans cet esprit que travaille la commission ; elle ne cherche pas à provoquer un débat qui gênerait le ministre.

Cependant, je vois mal comment vont pouvoir s'engager ces conversations et cette procédure qui devraient aboutir à un grand débat de défense nationale.

D'abord, le vote du budget constitue une décision d'affectations de crédits qu'il eût été commode, non point tant pour gêner le ministre de la défense nationale que pour l'aider, à assortir d'un certain nombre de conditions. Au moment du vote du budget, on peut dire : "Oui, mais..." Si l'on a dit oui, c'est fini pour un an. Le ministre prendra des engagements ; il n'en reste pas moins que certains actes ont plus de valeur lorsqu'ils sont pris en telle forme qu'en telle autre.

Comment ces conversations ^{plutôt} peuvent-elles s'engager ? M. le ministre a-t-il l'intention de venir encore une fois ou deux devant cette commission pour discuter les problèmes généraux en termes plus précis, mais uniquement pour notre information réciproque ? Ou bien a-t-il l'intention de provoquer la rédaction d'un texte sur la base duquel nous commencerons

à travailler ?

Je préférerais de beaucoup cette seconde solution. J'aimerais qu'un document initial, qui serait comme la préfiguration d'une charte de la défense, fût rédigé, mis au point, que plusieurs types de documents ayant le même objet fussent mis au point et qu'ensuite de la confrontation de ces documents, naquit la synthèse de cette charte que nous attendons.

S'il ne s'agit que de nouvelles confrontations entre nous, je ne vois pas comment nous pourrions beaucoup avancer, d'autant que l'instabilité ministérielle - ce que, en d'autres lieux, M. Chaban-Delmas appellerait "le système" (Sourires) - nous conduirait à douter de l'efficacité d'une telle procédure.

Je précise ma pensée : si nous avons un tel document sur notre table et si nous y travaillons ensemble, nous pourrions nous en servir contre ou pour un autre ministre. Nous voudrions parvenir à convaincre le ministre qu'il serait un grand ministre dans la mesure où il nous suivrait car nous avons tenté de définir une politique sur l'organisation générale de la défense nationale. M. Bourguès-Maunoury ne peut pas se vanter de l'avoir fait dans sa déclaration à la presse qu'il n'a jamais faite au Parlement.

Faisons en sorte que l'Assemblée nationale et le Conseil de la République ne soient pas en opposition. Commençons à travailler sur un document de base précis que nous pourrions faire progresser par une procédure, hélas ! bien longue.

M. DE MAUPEOU. Monsieur le ministre, je voudrais souligner l'une des parties de l'exposé excellent que vient de faire M. Pisani, avec qui je suis entièrement d'accord, comme la plupart de nos collègues.

Vous trouvez à votre arrivée au ministère un certain nombre de plans qui ont déjà été mis au point par différents membres de l'état-major et qui sont valables. J'admets fort bien que vous nous demandiez un trimestre pour étudier ce dossier et y apporter votre coefficient personnel.

Vous m'avez fait plaisir tout à l'heure en nous promettant d'essayer de "dégommer" un texte en souffrance

M. LE MINISTRE. Oui et je vous renouvelle mes excuses pour ce terme.

M. LE PRÉSIDENT. Ne vous excusez pas, monsieur le ministre : ce mot dit bien ce qu'il veut dire !

M. DE MAUPEOU. Ce texte est en souffrance devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée depuis

deux ans et demi. Il a un intérêt que vous comprendrez tout de suite.

Faisons abstraction - je vous connais assez pour savoir que vous êtes capable de le faire - de toute ambition personnelle en la circonstance. Nous ne demandons pas mieux que de vous accorder le délai de trois mois que vous nous demandez légitimement. Mais, étant donné le fonctionnement actuel de nos institutions, nous ne savons jamais quel temps sera laissé à un gouvernement au pouvoir. Depuis six ou sept ans que je siége dans cette commission, je constate que nous nous trouvons toujours devant le même problème : le nouveau ministre est toujours plein de bonne volonté, mais il nous demande quelques mois pour réfléchir. Quelques mois après, c'est un nouveau ministre qui arrive et, pendant ce temps-là, on n'apporte aucune réorganisation à notre défense nationale.

Ce projet, qui nous avait été transmis par l'Assemblée nationale, avait été largement transformé ici. Il prévoyait la création d'une commission parlementaire permanente chargée de remettre un rapport dans un temps donné.

Ce que je demande, c'est que, si, par hasard, l'Assemblée nationale n'arrive pas à voter ce texte, le Gouvernement n'hésite pas à le reprendre à son compte - ce n'est pas une question d'amour-propre d'auteur, M. Pisani ne me démentira pas - et à demander sa discussion rapide aux deux chambres. Ainsi, monsieur le ministre, vous auriez la satisfaction, quand vous quitterez le ministère, si toutefois vous le quittez avant d'avoir pu y accomplir l'oeuvre que vous croyez nécessaire, d'avoir donné vie à un organisme dont vous seriez sûr qu'on doit lui fournir le travail que vous n'aurez pas pu réaliser.

C'est le seul moyen de faire aboutir la réorganisation de notre défense nationale.

M. Henri BARRE. Monsieur le ministre, je pense aussi que les problèmes de la défense nationale peuvent relever pour une grande part de l'autorité des deux commissions de la défense nationale. C'est là une idée à creuser, encore que, quelles que soient les décisions prises, elles ne peuvent l'être ne varietur. Nous sommes en face de problèmes qui peuvent à chaque instant transformer les décisions prises. Nous attendrons donc les résultats de la conférence de l'O.T.A.N.

Comme nos collègues MM. de Maupeou et Pisani, j'étais membre de la délégation qui a participé aux travaux de la commission de la défense nationale et de la recherche scientifique à l'O.T.A.N. J'ai eu l'occasion d'entendre M. le sénateur Jackson, qui est tout de même une personnalité, nous dire entre autres que son gouvernement était décidé à 100 p.100

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

à rechercher en Europe les moyens d'activer les recherches auxquelles vous faisiez allusion tout à l'heure. Divers projets sont en cours. J'ai eu l'impression que le Gouvernement américain, dont M. Jackson était le délégué depuis deux mois en Europe, était décidé à faire un gros effort pour rattraper le temps perdu ou pour se mettre au niveau des découvertes scientifiques russes.

Il en est résulté des conversations auxquelles j'ai assisté. Quelles qu'aient été les décisions prises par les Anglo-saxons depuis l'opération de Suez - car je vous rappelle que c'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à nous "tirer dans les pattes" - passez-moi l'expression - on s'est rendu compte qu'il était assez difficile de considérer l'Europe et, en particulier, la France, comme pays de seconde zone devant se soumettre à toutes les décisions des Anglo-saxons.

Je crois d'ailleurs que nous aurons le temps de mettre au point tous les problèmes fort importants qu'a soulevés M. Pisani, parce que je ne crois pas à la menace russe, sur le plan purement militaire. Je pense davantage à un pourrissement de l'intérieur de chacun de nos pays. C'est bien joli de faire la guerre, mais on ne peut pas la faire sans s'attirer la riposte immédiate de l'adversaire. J'entends encore le général Norstad nous dire : si l'on appuie sur le bâton, j'en fais autant ! Il est de fait qu'une guerre ne nous avancerait à rien ni les uns, ni les autres et je ne vois pas l'intérêt qu'aurait la Russie à utiliser de tels moyens.

Le vrai problème est donc pour nous celui du pourrissement intérieur, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas prendre toutes nos précautions sur le plan militaire. Nous ne devons nous faire d'illusions ni les uns, ni les autres : notre défense nationale doit s'encadrer dans une défense européenne, laquelle s'encadre elle-même dans l'O.T.A.N.

Ces problèmes sont vastes ; ils sont à la grandeur des Titans. C'est pourquoi nous ferions bien, dans l'immédiat, de ne pas prendre de décisions ne variant tant il est vrai que nous serions obligés de reviser nos différentes positions.

Cela dit, que M. Pisani et tous mes collègues me fassent l'honneur de croire que je n'abandonne rien de ma position de défenseur de notre pays.

M. le général PETIT. Monsieur le ministre, l'instabilité ministérielle a de gros inconvénients, mais elle pourrait être atténuée considérablement. La commission parlementaire qui a été prévue est bonne dans son principe, à condition toutefois qu'elle représente tous les courants d'opinion du pays. Il s'agirait d'une commission, en somme, permanente.

M. DE MAUPEOU. Non, pas permanente !

M. le général PETIT. Tout à l'heure, quelqu'un a dit qu'elle était permanente.

M. Edgard PISANI. Permanente et à terme.

M. le général PETIT. Je parle avec l'expérience que m'ont donnée mes fonctions de directeur de cabinet d'un ministre de la défense nationale. Il existait alors une commission composée, entre autres, de techniciens militaires. M. Pisani connaît bien la question puisqu'il était avant moi directeur de cabinet et que c'est à peu près de la même équipe que j'ai hérité.

Si la commission dont vous envisagez la création était également composée de gens compétents, en particulier de colonels et de généraux, elle pourrait rendre de grands services en étudiant en permanente ce que pourrait être l'organisation de la défense nationale en fonction de l'évolution du progrès scientifique. Il est incontestable qu'aujourd'hui la défense nationale ne peut pas se présenter exactement comme il y a six mois. Le seul fait de l'apparition de la fusée intercontinentale, c'est-à-dire de l'arme absolue qui peut atteindre n'importe quel point du globe, est une chose révolutionnaire dans le domaine de la stratégie.

Il nous faudrait donc un organisme qui travaille en permanence pour suivre ces problèmes. Les ministres passant, le nouveau ministre aurait sur son bureau un dossier au point. Bien sûr, la personnalité du ministre, la couleur politique et les intentions du Gouvernement interviendraient à ce moment-là, mais ils disposeraient au moins d'une base sérieuse.

J'approuve évidemment M. le ministre quand il dit que la France ne peut pas être une alliée de seconde zone. Je ne pense pas qu'on puisse être d'un avis contraire.

L'opinion qu'a formulée M. Barré à propos de la menace russe est la mienne. C'est aussi celle de M. Jules Moch et de M. Pierre Commin. Je suis président de France-U.R.S.S. J'ai vécu pendant trois ans et demi en Russie au cours de la guerre et j'ai voyagé assez fréquemment dans ce pays. Je connais bien la population, ses défauts et ses qualités. Tous les visiteurs qui reviennent d'U.R.S.S., quelles que soient leurs opinions, qu'ils soient industriels, hommes d'affaires, savants ou hommes politiques, s'accordent pour dire : ce n'est pas possible, l'U.R.S.S. telle que nous l'avons vue ne peut pas vouloir la guerre.

M. Barré disait tout à l'heure que la guerre était à double sens. Il est de fait que, si l'on détruit l'adversaire, on ne détruit soi-même et que l'un et l'autre souffriraient de

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

la guerre. Je ne crois pas à la menace militaire et je le démontre assez facilement et assez volontiers. Je ne sais pas si je convaincs mes auditeurs, mais, si l'occasion m'est donnée d'en reparler à la tribune, je n'y manquerai pas de le faire et je suis certain que beaucoup de mes collègues et, tout au moins, dans le pays, beaucoup de Français seront d'accord avec moi. Il suffit de relire certains livres, de revoir certaines déclarations. J'ai cité par hasard MM. Jules Moch et Pierre Commin, mais il en est bien d'autres que j'aurais pu citer également.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, c'est la réorganisation de la défense nationale qui est aujourd'hui à l'ordre du jour et je constate que nous nous sommes un peu écartés du sujet.

M. LE MINISTRE. Je répondrai d'un mot à M. Barré et à M. le général Petit que ma charge consiste uniquement à faire face à la menace militaire. Dans ce cadre, il n'est pas douteux que nous ayons une série de mesures à prendre au sein de l'alliance qui consistent, comme M. Barré l'a souligné à la fin de son intervention, à ne pas être démunis d'armes défensives. Sinon, la menace strictement militaire, à laquelle M. le général Petit ne croit pas, risquerait, parce qu'il ne faut jamais trop tenter le larron - et tous les pays du monde sont larrons en l'espèce - de devenir une réalité, même aux yeux du général Petit, objectivement.

M. le général PETIT. Entièrement d'accord avec vous !

M. LE MINISTRE. Quant à cette commission parlementaire dont vous parlez, il ne m'appartient pas de la créer, ni de m'opposer à sa création. C'est un problème qui se pose alors entre la commission sénatoriale et le nouveau membre du Gouvernement chargé de la défense nationale.

Je crois pouvoir répondre aux préoccupations de M. Pisani, que M. de Maupeou a très justement soulignées et renforcées, en lui disant que nous pourrions additionner les procédés.

Je suis à la disposition de la commission si elle désire m'entendre au moment de la discussion budgétaire ou avant le débat. C'est une question d'horaire sur laquelle nous pouvons facilement nous mettre d'accord. Au cours d'une réunion qui pourrait être assez longue, chacun aurait le temps d'exprimer le fond de sa pensée.

Quant au texte de base, il ne serait ni honnête; ni sérieux de ma part de vous promettre que je serai en mesure de l'élaborer d'ici quinze jours ou trois semaines. La plupart des études qui ont été faites sont maintenant périmées. C'était fatal et cela a été admis par leurs auteurs.

Je vous répète qu'il nous faut tirer les conséquences

.../...

de la conférence de l'O.T.A.N. car nous ne savons pas comment la situation va évoluer. Si nous étions décidés à "nous couher" à accepter ce qu'on a pensé nous donner - car nous ne jugeons que sur des éventualités, sur les renseignements que nous avons pu recueillir de-ci, de-là, et non sur des propositions fermes et officielles de nos partenaires.- je pourrais vous dire où nous allons et ce serait sinistre.

Mais le Gouvernement est décidé - je suis heureux de constater que le sentiment de la commission est le sien - à ne pas s'incliner. Alors où allons-nous ? A un accord avec les Américains ? A un accord complet ? A un accord partiel ? A un désaccord total ? A un désaccord partiel ? Voilà une gamme de quatre hypothèses et, selon que ce sera l'hypothèse n° 1, 2, 3 ou 4 qui sera la bonne, les textes que je peux vous fournir comme base de discussion seront tout à fait différents.

Dans ces conditions, j'avais me permettre de faire une proposition à M. Pisani qui est un vieux camarade et qui me connaît. Je suis décidé, dès que le Gouvernement français aura les cartes en mains, de débattre le jeu et de vous le présenter avant même d'être arrivé à mes conclusions personnelles, celles qui engageront la rue Saint-Dominique et le Gouvernement. Je suis prêt à fournir à cette commission, dont j'ai pu constater le sérieux et la compétence, le texte de base sur lequel je travaillerai moi-même.

Nous ne pouvons pas aller plus vite, ni faire mieux. Il ne peut pas s'établir une collaboration plus étroite entre votre commission et moi-même. Si, grâce à l'intervention de M. Pisani et de M. de Haupeou, nous avons pu aboutir à ce résultat, j'en serais, pour ma part, heureux et reconforté.

M. LE PRESIDENT. En conclusion de ce débat, je vous demanderai, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale pour qu'elle reprenne l'étude du texte que nous lui avons transmis. En ordre d'urgence, il s'agit d'abord d'un plan de réorganisation de la défense nationale. Viendra ensuite la réorganisation de nos forces armées. C'est un autre problème sur lequel on a, tout à l'heure, largement brodé.

M. Henri BARRE. C'est joli la broderie ! (Sourires.)

M. LE PRESIDENT. Pour le cas où la commission soeur de l'Assemblée nationale ne consentirait pas à travailler sur le texte que nous lui avons envoyé, M. Pisani vous a demandé, monsieur le ministre, de prendre l'initiative du dépôt d'un projet de loi sur l'organisation de la défense nationale, ce qui peut se faire dans un minimum de temps.

Vous nous parlez du travail de base. Il existe : c'est

le texte qui a été voté au Conseil de la République en première lecture. Ce n'est ni le vôtre, ni le nôtre, mais il peut servir de base à une étude approfondie.

Cette remarque faite, nous allons passer au second problème figurant à l'ordre du jour mais qui n'est pas le second en importance puisque c'est celui de la situation en Afrique du Nord.

M. DELRIEU. Monsieur le ministre, vous venez d'accomplir une tournée en Afrique du Nord, particulièrement en Algérie, et nous aimerions, après cette prise de contact, connaître vos impressions sur la situation politique et la situation militaire car je ne pense pas qu'on puisse isoler l'une de l'autre. Nous aimerions connaître aussi vos conclusions et, en définitive, vos décisions.

Je vous poserai ensuite une seconde question. Ce n'est qu'une question de détail, mais, au fond, elle est peut-être politiquement importante. Il y a deux ou trois jours, un avion anglais a été contraint par notre chasse d'atterrir à La Senia. Je me demande ce qu'il pouvait bien faire au-dessus de l'Oranie, étant donné qu'à l'atterrissage il avait sa portière arrachée, ce qui laisse supposer que des opérations de parachutage avaient été accomplies. S'agit-il de livraisons d'armes aux fellagha ou aux Marocains de l'enclave d'Ifni ou s'agit-il tout simplement d'un accident ?

Cette question de détail pourrait avoir une importance en fonction de la réponse qui sera donnée.

M. Marcel BOULANGER. Les trois questions que j'ai à poser sont d'importance inégale. L'une d'elles dépasse peut-être le cadre de notre réunion d'aujourd'hui. Mais comme il s'agit d'un sujet fort controversé à l'heure actuelle - je veux parler du coût des opérations en Algérie - il ne serait peut-être pas tout à fait inutile, compte tenu de certaines déclarations qui ont été faites récemment, que notre commission soit tenue au courant de ce que coûtent effectivement les opérations d'Algérie.

Je sais que cela implique une étude sur différents budgets et que certaines unités qui devraient entrer dans le cadre de l'O.T.M.N. sont utilisées en Algérie. Mais, en gros, il doit être possible d'obtenir une réponse à cette question qui intéresse à juste titre la plupart de nos collègues. Il est nécessaire que le pays soit mis en face de la situation réelle afin de consentir éventuellement les sacrifices nécessaires. Autrement dit, il ne faudrait pas - veuillez m'excuser d'employer une expression triviale - qu'on dore trop la pilule.

M. JAOUEN. Deux milliards et demi, m'a dit un conseiller municipal de Brest qui, par surcroît, est député. Ceci s'est passé l'an dernier.

M. Marcel BOULANGE. C'était ma première question qui est de loin la plus importante.

En second lieu, je voudrais savoir si tous les officiers autorisés à partir pour l'Afrique du Nord, dès lors qu'ils manifestent leur volontariat, sont effectivement autorisés à être utilisés sur place.

Enfin, je voudrais parler des officiers atteignant l'âge de la retraite et désirant continuer à servir. Un certain nombre d'entre eux voudraient continuer à servir dans le pays, notamment ceux qui connaissent l'arabe. Ils seraient susceptibles d'être utilisés avec fruit en Afrique du Nord, d'autant plus que chacun sait la difficulté que l'on rencontre à trouver ses officiers S.A.S. ayant une très bonne connaissance de la mentalité arabe.

M. Julien BRUNHES. A la suite d'une question posée au nom de la sous-commission de contrôle des crédits de la défense nationale, notre président M. Boutemy a reçu au mois de juin dernier une lettre signée personnellement de M. Bourguès-Maunoury, au sujet des dépenses en Algérie qui concluait à 235 milliards de dépenses pour la totalité de l'année 1957, prévision comprenant la création de la ligne de défense le long des frontières de la Tunisie et du Maroc.

Ce chiffre est-il toujours valable ? Si ce chiffre est toujours le même, il pourrait être pris comme point de départ. Qu'en pense M. le ministre, et ce chiffre est-il en rapport avec nos engagements dans le cadre de l'O.T.A.N. ?

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. En ce qui concerne la marine tout d'abord, je me suis trouvé en présence d'une décision prise tendant à suspendre pour un an le recrutement. D'autre part, il m'a été indiqué que cette décision entraînerait le retrait de la brigade de fusiliers marins. Je ne suis pas encore certain qu'il y ait une cause à effet entre les deux décisions. Actuellement, je fais étudier dans le cadre de la décision initiale si la conséquence est certaine ou même pire. Cela peut d'ailleurs, le cas échéant, m'amener à remettre en cause le principe même de la première décision.

Par ailleurs, monsieur Delrieu, je considère qu'il ne saurait être question de réduire le potentiel de notre action de pacification en Algérie à l'heure actuelle, en raison même des résultats considérables que nous y avons obtenus et qui nous créent même des devoirs, donc

des missions et des charges militaires supplémentaires. En effet, j'ai pu constater au cours de mon bref séjour en Algérie que la sécurité est rétablie dans des portions importantes du territoire algérien, dans de très nombreuses villes et agglomérations, dans de très nombreuses campagnes, à telle enseigne que la rébellion commence à être cantonnée dans des terrains très mouvementés et généralement montagneux.

L'importance de la population musulmane qui se place sous notre protection croit de jour en jour sans parler de l'importance du nombre de ceux qui s'engagent dans nos rangs et y portent leurs armes avec un coefficient de désertion pratiquement nul. En effet, sur un total de 14.000 ou 15.000 harkis, il n'y a eu qu'un fusil perdu depuis quatre mois, ce qui est négligeable, d'autant que ce fusil a peut être été vraiment perdu. Il y a donc là une transformation très importante.

Naturellement, on ne peut pas séparer le politique du militaire parce que nous sommes dans une guerre révolutionnaire, psychologique au plus haut point. Mais je crois venu le moment où les civils doivent relayer les militaires dans toutes les tâches qui vont de celles de l'instituteur au médecin en passant par l'ingénieur, le policier et l'administrateur. Toutes ces tâches sont, actuellement assurées par l'armée dans des conditions généralement remarquables. Ce n'est donc plus sur mon plan que l'action doit être menée, sauf à moi de faire rapport au Gouvernement de ce qui a été fait.

Ceci se traduit aujourd'hui par un projet fait par M. le ministre de l'Algérie sur le séjour en Algérie des jeunes administrateurs. C'est un premier effort. Et je sais que M. le ministre de l'Algérie est très soucieux de cette question. Il y a un décret d'application concernant l'envoi obligatoire de tous les jeunes fonctionnaires en Algérie, qui pourrait sortir très vite.

Il n'est pas douteux maintenant que c'est l'exploitation politique qui doit entrer en action. Il n'est pas douteux qu'après avoir fait l'effort que nous avons fait, ne pas l'exploiter politiquement serait une folie.

Je ne suis pas certain que la loi-cadre passionne les autochtones, mais ce dont je suis certain, c'est que, si le Gouvernement de la République ne fournit pas à ces populations autochtones la preuve de sa volonté de ne pas revenir à l'état ancien, si en particulier ces populations ne sentent pas les effets d'une action économique et sociale profonde, tout notre effort aurait été vain.

Cette action économique et sociale est finalement

une action politique car elle devrait s'exercer sur des éléments principalement d'origine métropolitaine mais également sur des musulmans pour qui la dignité humaine et le respect des conditions d'existence normales sont de vains mots.

Alors, sûrement nous pourrons tenir la sécurité pendant un certain temps jusqu'au jour où elle nous éclatera à la figure, comme cela s'est déjà fait. Or, je dois dire que si l'on tâte le pouls de l'armée française, on sent qu'il ne faudrait sans doute pas compter sur elle pour recommencer ce qu'elle fait en ce moment et ce qu'elle a fait.

Il y a chez les jeunes officiers comme dans les cadres supérieurs et généraux une profonde volonté de servir le pays, mais certainement pas pour défendre un état de choses qui relève du Moyen-Age et qui est indigne de la France. Cela est très net. Je ne suis pas suspect de progressisme dans le sens nouveau du terme, mais vraiment je dis : passons à l'action politique !

Pour revenir sur mon terrain propre, je dois dire qu'il nous faut faire très attention de ne pas réduire notre potentiel militaire ni en réalité ni en apparence. Ainsi par exemple, si dans un certain délai - c'est sans doute contraire à mon tempérament, mais ce délai est encore nécessaire et doit se compter maintenant en mois - il est prouvé que la sécurité est complètement rétablie, alors je pense que nous pourrons réduire progressivement les effectifs qui sont en Algérie. Toutefois, même si nous pouvons le faire, il faudra veiller, le moment venu, à ne le faire que si des considérations psychologiques ne risquent pas à ce moment-là de jouer au point de changer la situation (Marques d'approbation)

Il faut faire des économies dans un appareil militaire qui est inspiré de routines, inévitables pour un certain nombre de raisons, dont la première est inhérente à notre système politique. Tout le monde est d'accord là-dessus .

Mais, si je suis moi aussi d'accord sur la nécessité de faire des économies, je veux veiller à ce que les chiffres ne soient pas au départ trop rognés par ce que je sens qu'en Algérie, il ne suffit pas que les choses aillent d'une certaine manière, d'où il découlerait telle ou telle action - par exemple des réductions d'effectifs - mais il faut encore que l'on sache qu'une telle mesure, comme vient de le dire M. Delrieu, ne modifiera pas le contexte total de la politique.

C'est une affaire qui demande infiniment de tact et de souplesse.

Je veux grouper autour de moi une dizaine de jeunes garçons qui sont parmi les plus brillants de l'armée française. Ils sont colonels ou lieutenants-colonels. Ils seront tous à Paris dans quelques jours et je vais les charger de missions personnelles directes, en commençant par l'Algérie, dans les points où se trouve l'armée française. Le haut commandement a été prévenu et il sait que ce n'est pas une mesure de méfiance à son égard.

Je veux savoir ainsi exactement ce qui se passe et quelles sont les mesures à prendre précisément pour arriver, sans réduire le potentiel ni matériel ni psychologique, à donner une satisfaction aux besoins réels compris de la façon la plus totale.

Voilà la réponse que je suis en mesure de faire à M. Delrieu. J'espère lui avoir donné, sinon des ~~pa~~ apaisements, /des réponses documentaires^s suffisantes.

/du moins

Quant à l'avion britannique, il a été "coincé". Au premier abord, il a paru curieux, même suspect. La sécurité militaire a fait une enquête rapide. On a relâché l'avion et le pilote parce qu'il s'agissait vraiment d'une erreur. J'ajoute qu'après la visite de M. McMillan à Paris, c'est tout au moins le sentiment que M. le président du conseil en a retiré, il est certain que les anglais, tout en ne voulant pas et probablement en ne pouvant pas s'engager par écrit à ne plus intervenir comme ils viennent de le faire en Tunisie, ne sont pas prêts de recommencer, tant qu'ils sentiront qu'il y a à Paris un Gouvernement qui ne veut pas se laisser faire.

M. LE PRESIDENT. Nous nous en réjouissons !

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. A fortiori, naturellement, il n'y a pas eu d'armes parachutées par un appareil de l'aviation britannique. Ce serait vraiment de la dernière enfance !

Quant au coût des opérations d'Algérie, M. Bruhès a bien voulu fournir avant moi la réponse que je voulais faire à M. Boulangé. Il y a en effet une lettre de M. Bourgès-Maunoury qui doit servir de base de travail.

J'ai d'ailleurs donné des instructions à mes services à ce sujet. Je vais entreprendre les calculs et je vous fournirai les résultats de mes travaux.

M. Henri BARRE. Vous ferez bien, monsieur le ministre, de les faire connaître également au pays.

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. En cette,

affaire, tout est objectif, malheureusement, lorsque l'on fait de tels comptes, on reçoit toujours des critiques. Certains diront: "Mais pourquoi avez-vous compté telle chose alors que ce n'est pas imputable à la guerre d'Algérie", et d'autres vous diront: "Mais pourquoi n'avez-vous pas pris en compte tel manque économique dû à la guerre d'Algérie?"

Nous aurons néanmoins un instrument dont le contexte sera très clair et qui permettra à chacun de juger si "l'assiette" de la recherche a été bonne ou non.

Quant aux officiers volontaires, je crois savoir qu'ils sont tous admis. Si d'aventure vous entendiez parler de refus, je vous demanderais de me les signaler.

Vous m'avez parlé aussi des officiers près de la retraite qui connaissent bien l'arabe. A l'heure actuelle, un certain nombre d'officiers S.A.S. sont maintenus en activité au delà de l'âge de la retraite. Mais je souhaite que cela ne se fasse que très exceptionnellement.

Il n'est pas douteux que, dans notre réorganisation de la défense nationale et dans la mesure où nous adapterons notre armée à l'exécution de missions qui sont si opposées, à savoir la guerre totale et la guerilla, les effectifs sous les drapeaux proprement dits seront sensiblement réduits, d'autant plus que l'on peut espérer que l'affaire d'Algérie, dans sa forme actuelle, ne durera pas indéfiniment, ce qui nous amènera par conséquent à ces réductions sensibles d'effectifs.

Par ailleurs, nous avons beaucoup de jeunes officiers de très grande valeur. Ils constituent un grand réconfort pour tous les français dignes de ce nom. Je sais que les chefs expérimentés sont très touchés par ce qu'ils voient faire par ces jeunes garçons pour qui il y a intérêt à ne pas risquer de trop encombrer l'avancement.

Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la suggestion de M. Boulangé est tout à fait valable.

à Pont-de-Buis,

Pour les licenciements, je me suis trouvé en présence d'une situation déjà "engagée". Des licenciements étaient déjà réalisés, et déjà décidés pour les auxiliaires. Ce que je peux faire, c'est faire réduire un peu le nombre des licenciements envisagés. J'ai donné des instructions pour réduire au maximum les dégagements. A côté de la retraite qui est tout de même un viatique, je voudrais qu'on propose aux licenciés un nouvel emploi. Mais, dans le cas de Pont-de-Buis, c'est un vœu plus moral que réel, car aucun autre emploi ne semble possible dans le cadre de la défense nationale.

/FIN

J'ai déjà obtenu de légers résultats sous forme d'une diminution du chiffre envisagé. D'ailleurs, je fais des efforts pour une série de poudreries qui sont dans le même cas.

Quant à l'observation de M. Pisani, je suis d'autant plus d'accord avec lui que j'appartiens moi-même au Comité supérieur d'aménagement du territoire et que je suis passionné pour toutes ces questions régionales de revitalisation locale. Il n'est pas douteux que je vais prendre contact immédiatement avec mon collègue de la Reconstruction pour voir dans quelle mesure on pourrait trouver dans des localités telles que Pont-de-Buis les moyens d'une orientation nouvelle des activités.

M^r. LE PRESIDENT. C'est un problème de ^{re,} construction.

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. Il y a naturellement un problème de reconstruction.

Il faut agir là soit par l'intérieur, soit par l'adjonction d'une activité extérieure, parce que c'est tout ce que nous voulons.

M. DELRIEU. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre réponse qui me donne toute satisfaction. Vous entendez ne réduire notre potentiel militaire ni en réalité, ni en apparence. Je suis d'accord avec vous sur l'orientation politique, sur la nécessité de faire disparaître l'état de fait moyen-âgeux.

La métropole a négligé trop ces problèmes. Il y a beaucoup à faire, mais ce n'est pas une raison pour ne pas commencer à le faire. Il faut aller de l'avant dans ce domaine.

J'ai été frappé par votre formule du relais du militaire par le civil. Il faut le faire, comme vous l'avez dit, avec certaines garanties, pour renforcer le potentiel de l'Algérie, car il ne faut pas oublier que la sous-administration a été une des causes de cette perte de potentiel.

M. LE PRESIDENT. Je me suis réjoui, monsieur le ministre, de cet échange de vues si complet. Il y avait longtemps que nous n'avions pas eu un entretien aussi important, aussi fructueux pour l'avenir.

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons toujours dans notre commission.

La séance est levée. (La séance est levée à 17h.25)

ML

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du mercredi 18 décembre 1957

La séance est ouverte à 16 heures 10

Présents : MM. Marcel BOULANGÉ, Julien BRUNHES, POUSSON, Yves JAOUEN, LE GROS, Jacques MASTEAU, de MONTULLÉ, PARISOT, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, SEGUIN.

Excusés : MM. Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, KALB, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, PIDOUX DE LA MADUERE.

Suppléants: MM. François VALENTIN.

Absents : MM. Robert AUBÉ, AUGARDE, BORGEAUD, FERHAT Mafhoun, de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, MOSTEFAL, le Général PETIT, PIALES, Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Marcel RUPIED, VANRULLEN.

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Examen du projet de loi (n° 5884 AN. 3e lég.) portant ouverture et annulation de crédits et ratification de décrets (dispositions relatives aux dépenses militaires).
- II - Nominations de rapporteurs pour :
- a) le projet de loi (n° 37, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de justice militaire.
 - b) le projet de loi (n° 80, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant les élèves du Service de santé militaire ayant opté pour le corps des médecins inspecteurs de la Santé.
 - c) sous réserve de sa transmission, la proposition de loi (n° 2214 A.N. 3e lég.) adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à créer, à l'occasion du 40ème anniversaire de la Victoire, un contingent spécial de Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918.
- III - Questions diverses.

- " - -

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Nous avons à examiner, tout d'abord, le projet de loi (n° 110, session ordinaire 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ouverture et annulation de crédits et ratification de décrets.

J'avais pensé que M. Pisani, qui avait demandé à rapporter, pourrait se charger de cette tâche, mais notre collègue m'a fait savoir que cela ne lui était plus possible. Il nous

/...

D.N. 18.I2.57.

- 3 -

M. PARISOT.- Je suppose que M. Rabouin voudrait
faut donc trouver un autre rapporteur. Un texte a été préparé,
à l'intention du rapporteur éventuel, ce qui faciliterait
grandement son travail.

M. Julien BRUNHES.- Je crois que l'opinion de la Com-
mission de la Défense Nationale doit se traduire par un exposé
assez vaste sur l'ensemble des problèmes militaires.

M. LE PRESIDENT.- Non, pas pour un simple collectif.

M. Le Gros est désigné, à l'unanimité, comme rapporteur.

M. Henri Barré est nommé rapporteur du projet de loi
(n° 37, session ordinaire 1957-1958), adopté par l'Assemblée
Nationale, relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de
justice militaire dans l'armée de l'air.

En ce qui concerne le projet de loi (n° 80, session
ordinaire 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, con-
cernant les élèves du service santé militaire ayant opté pour
le corps des médecins inspecteurs de la santé, je vous signale
qu'il y a une certaine difficulté et que le médecin colonel Ca-
non doit venir s'en expliquer avec nous, de la part du
médecin général DeBenedetti, chef du service de santé.

M. Parisot est nommé rapporteur de ce texte.

o°o

Nous avons enfin à désigner un rapporteur pour une pro-
position de loi (n° 105, session ordinaire 1957-1958), adoptée
par l'Assemblée Nationale, tendant à créer, à l'occasion du
40e anniversaire de la Victoire, un contingent spécial de
croix de la Légion d'Honneur au profit des Anciens Combattants
de la guerre 1914-1918, mais je vous indique que nous avons,
également, en instance devant notre Commission une proposition
de loi de M. Rabouin, ayant sensiblement le même objet. Il
serait donc normal de faire passer, tout d'abord, le texte de
notre collègue dont M. Parisot avait été nommé rapporteur.

/...

M. PARISOT.- Je signale que M. Rabouin demande 3000 Croix au lieu des 1500 réclamées par M. Gaillemine. Il faudra évidemment harmoniser ces deux textes.

M. Parisot est nommé rapporteur du projet susvisé.

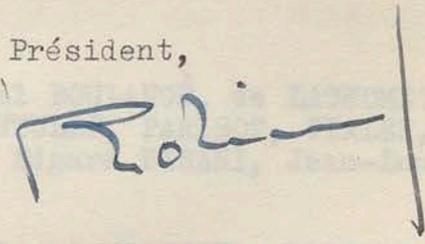
M. Julien BRUNHES.- M. Masteau, qui vient de la Commission des Finances, va pouvoir nous dire sous quelle forme sera voté le budget de 1958.

M. MASTEAU.- Je crains fort que l'on vous fasse adopter des crédits bloqués.

Notre Commission des Finances a, en tout cas, émis le vœu que la présentation des textes permette aux Parlementaires de savoir ce dont ils discutent, ce qui n'est pas le cas pour le dernier collectif de 1957 que nous sommes en train d'examiner.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président,



Présents : MM. Robert AUROY, Marcel BARRÉ, le Général BENOIST, BERNARD, Fernand BARRON, PULLIGNON, Yves JACQUE, Léon LE GROS, LONDRECHON, Jacques MATHIEU, Gustave El Hadj, le Général PAST, PÉRONI DE LA SERRIÈRE, Marcel RUPIN, YVES...

Excusés : MM. Julien BRUNHES, Pascal NICOLLE, PARISOT, EGOUTS.

Suppléants : MM. ALPIS, OLIVIER, DEGRIGNY, SAVETRA, François VALENTIN.

Absents : MM. AUGERIE, Henri BARRÉ, le Général BENOIST, BERNARD, Fernand BARRON, PULLIGNON, Yves JACQUE, Léon LE GROS, LONDRECHON, Jacques MATHIEU, Gustave El Hadj, le Général PAST, PÉRONI DE LA SERRIÈRE, Marcel RUPIN, YVES...

1°) COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

adoptée par l'Assemblée
l'occasion de

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président
d'Honneur,

de M. Sabatier,

Vice-Président
de la Commission
de la guerre 1914-1918,
1957-1958,

Séance du mercredi 22 janvier 1958

les 61 et 62
qui ont été
danté.

La séance est ouverte à 15h.35

3°) Déclaration de rapatriement des
littaires.

Présents : MM. Robert AUBÉ, Marcel BOULANGÉ, de LACHOMETTE,
de MAUPEOU, de MONTULLÉ, PARISOT, PIALES,
Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, Jean-Louis
ROLLAND.

Excusés : MM. Julien BRUNHES, Edmond MICHELET, ROTINAT,
SEGUIN.

Suppléants : MM. ALRIC, CLERC, DELRIEU, SAUVETRE, François
VALENTIN.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRÉ, le Général BETHOUART,
BORGEAUD, FERHAT Marhoun, FOUSSON, Yves
JAOUEN, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques
MASTEAU, MOSTEFAI El Hadi, le Général PÉTIT,
PIDOUX DE LA MADUERE, Marcel RUPIED, VANRUL-
LEN.

D.N. 22.1.58.

- 2 -

Ordre du Jour

1°) Examen du rapport de M. Parisot sur :

a) la proposition de loi (n° 105, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à créer, à l'occasion du quarantième anniversaire de la Victoire un contingent spécial de Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, au profit des anciens combattants de 1914-1918.

b) la proposition de loi (n° 12, session 1957-1958), de M. Rabouin, tendant à créer, à l'occasion du 40ème anniversaire de la Victoire, le 11 novembre 1958, un contingent de croix de la Légion d'Honneur pour les Anciens Combattants de la guerre 1914-1918.

2°) Echange de vues sur le projet de loi (n° 80, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant les élèves admis à l'Ecole du service de santé militaire qui ont opté pour le corps des médecins inspecteurs de la Santé.

3°) Désignation de rapporteurs spéciaux sur le budget militaire.

- " - " -

Compte-rendu

M. de MAUPEOU, Président.- Je donne la parole à M. Parisot, rapporteur de la proposition de loi (n° 105, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à créer à l'occasion du quarantième anniversaire de la Victoire un contingent spécial de Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, au profit des anciens combattants de 1914-1918, et de la proposition de loi (n° 12, session 1957-1958), de M. Rabouin, tendant à créer, à l'occasion du 40ème anniversaire de la Victoire, le 11 novembre 1958, un contingent de croix de la Légion d'Honneur pour les Anciens Combattants de la guerre 1914-1918.

/...

M. PARISOT.- Après avoir étudié attentivement ces deux textes, je me suis aperçu qu'ils étaient presque identiques, en dehors du nombre des décorations proposées.

Le Ministère estime que le chiffre de 750 est suffisant ; je vous propose donc d'adopter, sans modification, le texte de l'Assemblée Nationale.

M. Jean-Louis ROLLAND.- Je pensais que cette promotion exceptionnelle comprendrait un contingent d'officiers en faveur des médaillés militaires de la Grande Guerre, déjà nommés chevaliers?

M. PARISOT.- Le texte que je rapporte vise seulement les croix de chevalier. D'autre part, je vous rappelle qu'il faut des titres nouveaux, acquis depuis la dernière décoration, pour être promus au grade supérieur dans la Légion d'Honneur.

Les conclusions favorables de M. Parisot sont adoptées.

M. LE PRESIDENT.- Je donne, à nouveau, la parole à M. Parisot, rapporteur du projet de loi n° 80, session 1957-1958, adopté par l'Assemblée Nationale, concernant les élèves admis à l'Ecole du service santé militaire qui ont opté pour le corps des médecins inspecteurs de la Santé.

M. PARISOT Le texte que j'ai l'honneur de rapporter a été modifié par l'Assemblée Nationale, en ce qui concerne la durée du service militaire qui devrait être effectué par les élèves de l'Ecole du Service de Santé, au cas où ils opteraient pour le corps des médecins inspecteurs de la Santé. Le Gouvernement a fixé ce temps de service à un an, tandis que l'Assemblée Nationale l'a porté à dix huit mois.

Le service de santé fait observer que l'adoption de cette dernière disposition créerait une différence au détriment des médecins, par rapport aux anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.

La Commission décide de procéder à un nouvel examen de ce projet de loi.

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant à désigner nos rapporteurs spéciaux pour le budget.

Je rappelle que la section Air avait été rapportée par M. Barré, la section commune et la section Guerre par M. Alric, la section Marine par M. Julien Brunhes et la France d'Outre-Mer par M. Fousson.

Nous pourrions peut-être confier la section commune à un rapporteur particulier ?

M. PISANI.- Je serais volontiers rapporteur.

La Commission lui donne son accord et maintient les autres rapporteurs dans leurs précédentes fonctions.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous eu des informations sur le dépôt imminent, par M. Chaban-Delmas, d'un projet d'organisation de la Défense Nationale ?

M. PISANI.- J'ai l'impression qu'il s'agit d'une information provoquée !

M. LE PRESIDENT.- Ne pensez-vous pas que nous devrions examiner certaines questions comme, par exemple, la proposition russe de "désatomisation" d'une zone européenne ?

M. PISANI.- Nous avons déjà dans notre rapport traité de ce problème : "désatomiser" l'Europe aboutirait à développer l'isolationnisme aux Etats-Unis.

Je vous proposerai de discuter des charges communes sans attendre l'examen du budget, étant donné qu'il s'agit plus d'une question politique qu'économique.

M. PIALES.- Pensez-vous que l'arme atomique puisse arrêter des masses humaines en marche ?

M. PISANI.- La question n'est pas là ! Le fait pour une armée de détenir l'arme atomique lui donne une liberté de mouvement telle, par rapport à un adversaire démuni, qu'elle est en mesure de manoeuvrer l'ennemi et de le détruire.

/...

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il vaut mieux ne pas ouvrir un grand débat sur cette question aujourd'hui, en l'absence de M. le Président Rotinat. Ceci dit, la Commission voudra bien, sans doute, adopter le plan de travail suggéré par M. Pisani.

Il est ainsi décidé.

M. PINCHARD est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 171, session ordinaire de 1957-1958), adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation des cadres du service du matériel de l'armée de terre.

Enfin, M. Aubé est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 64, session ordinaire de 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes.

La séance est levée à 16 heures 30.

Présents : MM. Robert AUBÉ, Marcel BOULARD, Jacques HANDEAU, de SAURBOIS, Jean-Louis MULLER, Marcel RUPIN, Louis...

Le Président,

Excusés : M. Julien BRUNIER, René...

Président : M. SAUVAGE.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRÉ, le Général BENOIST, BOUSSAUD, Fernand MAISON, RICHARD, Yves JARDIN, LE GROS, LONGCHAMPON, Édouard MIGNONNET, Mostafai EL HADI, le Général BÉRET, FIALON, SIMON de la MARIÈRE, Raymond PINCHARD, Édouard PISANI, VANRUYCKE.

I - Examen des rapports
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. Jacques de MAUPEOU, Vice-Président

II - Questions diverses
Séance du Jeudi 6 Février 1958

La séance est ouverte à 15 heures 35

Présents : MM. Robert AUBÉ, Marcel BOULANGÉ, de LACHOMETTE,
Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, de MONTULLE, PARISOT,
Jean-Louis ROLLAND, Marcel RUPIED, SEGUIN.

Excusés : MM. Julien BRUNHES, KALB, ROTINAT.

Suppléant : M. SAUVÊTRE.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRÉ, le Général BETHOUART, BORGÉAUD,
Ferhat MARHOUN, FOUSSON, Yves JAOUEN, LE GROS,
LONGCHAMBON, Edmond MICHELET, Mostefaï EL HADI,
le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE,
Raymond PINCHARD, Edgard PISANI, VANRULLEN.

ORDRE DU JOUR

I - Examen des rapports :

- a/ de M.Henri Barré sur le projet de loi (n° 37, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de justice militaire dans l'armée de l'air;
- b/ de M.Parisot, sur le projet de loi (n° 80, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux élèves de l'Ecole du Service de santé militaire.

II - Questions diverses.

COMPTE RENDU

M.Jacques de MAUPEOU, Président.- Mes chers collègues, je donne la parole à M.Parisot, rapporteur du projet de loi (n° 80, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 30 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée en ce qui concerne les élèves admis à l'Ecole du service de santé militaire qui ont opté pour le corps des médecins inspecteurs de la Santé.

M.PARISOT, Rapporteur.- Le texte déposé par le gouvernement prévoyait que les élèves des Ecoles du Service de Santé feraient un an de service militaire. L'Assemblée Nationale a porté cette durée à 18 mois.

Je vous proposerai de revenir aux dispositions gouvernementales tout en adoptant une rédaction légèrement différente. On peut m'objecter que les médecins civils rentrant dans le corps des médecins inspecteurs de la Santé doivent être dégagés de toute obligation militaire, c'est-à-dire avoir fait 18 mois de service, mais il faut observer que le fait d'être dans une école militaire impose aux élèves un certain nombre de charges et d'obligations qui s'apparentent à celles des jeunes gens effectuant leur service.

Ceci m'amène à vous proposer de modifier comme suit les articles premier et 3 :

.../...

Article premier : rédiger comme suit le 2ème paragraphe :

" Les élèves admis à l'Ecole du Service de Santé militaire qui, à leur entrée, ont opté pour le Corps des Médecins Inspecteurs de la Santé, ces jeunes gens contractent un engagement militaire pour une durée égale au temps qui doit s'écouler jusqu'à leur sortie de l'Ecole, augmenté d'un an. "

Article 3 : nouvelle rédaction du 2ème alinéa :

" Les élèves du Service de Santé militaire qui, à leur entrée, ont opté pour le Corps des Médecins inspecteurs de la Santé, doivent avoir rempli, après l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine, et avant leur entrée dans le Corps civil de l'Inspection de la Santé, la totalité des obligations résultant de leur engagement tel qu'il est défini au troisième alinéa du présent article. La dernière année de cet engagement sera accomplie dans le grade de Médecin sous-lieutenant de réserve. "

M.VALENTIN.- Je ne comprends pas bien la différence qui est faite ainsi entre les jeunes gens, soit qu'ils fassent à leurs frais leurs études, soit qu'ils aient leurs études payées.

Je voudrais, d'autre part, savoir quelle sera la situation des anciens élèves des Ecoles du Service de Santé militaire du point de vue du recrutement. Il est tout de même anormal qu'ils ne soient jamais "disponibles" alors que leurs camarades civils le seront.

Après un court débat sur ce point, les conclusions de M.Parisot sont adoptées à l'unanimité moins une abstention, celle de M.Valentin.

M.LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant à examiner le projet de loi (n° 37, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de justice militaire dans l'armée de l'air.

En l'absence de M.Henri Barré, rapporteur, M.le Président donne lecture du texte transmis par l'Assemblée Nationale.

La commission adopte des conclusions favorables à l'adoption sans modification du projet.

.../...

M.VALENTIN.- Je rappelle seulement que le Ministre de l'Air s'était engagé à effectuer une refonte du Code de justice militaire et que l'on continue à nous faire adopter des textes successifs qui risquent de ne pas être coordonnés.

Enfin, la commission désigne :

- M.de Montullé comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 133, session 1957-1958), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'intégrer les non-officiers recrutés avant 1948 et retraités dans les échelles de solde qui auraient dû leur être accordées depuis le 1er janvier 1948;

- M.Marcel Boulangé, pour rapporter la proposition de résolution (n° 188, session 1957-1958), tendant à inviter le Gouvernement à maintenir en faveur des militaires appelés à servir en Algérie et maintenus sous les drapeaux au-delà de la durée légale, et des militaires rappelés, les soldes perçues jusqu'à ce jour.

M.LE PRESIDENT.- Je donne la parole à notre collègue M.Delrieu qui désire vous faire une communication sur la situation en Algérie.

M.DELRIEU.- D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il n'y a aucune relation entre l'optimisme gouvernemental et la situation réelle.

En fait, le potentiel humain du F.L.N. reste important et pratiquement constant, les réserves en personnel dont disposent les rebelles étant pratiquement inépuisables. D'autre part, un important ravitaillement en armes se développe par des voies diverses.

Enfin, quoi que prétende le gouvernement, nos effectifs sont actuellement réduits et regroupés de telle façon que nous renonçons pratiquement au "quadrillage". Cela crée une grave crise de confiance parmi les colons français et la population musulmane.

En embouchant la trompette de l'optimisme, le gouvernement se prépare et nous prépare des lendemains difficiles! Je voulais le dire au ministre. En dépit de son absence, j'ai tenu tout de même à vous faire cette déclaration.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Chaban-Delmas, Ministre de la Défense Nationale et des Forces armées, sur:

- 1°) l'organisation et l'emploi des forces armées ;
- 2°) le problème des effectifs en Afrique du Nord.

II - Examen du rapport de M. Henri Barré, sur le projet de loi (n° 37, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de justice militaire dans l'armée de l'air.

III - Questions diverses.

-*-

COMPTE RENDU

M. Vincent ROTINAT, Président.- Monsieur le Ministre, je suis très heureux de pouvoir vous accueillir, cette semaine au sein de notre Commission qui vous a déjà reçu en 1957, à la fin du dernier trimestre.

(Cf. compte rendu sténographique annexé au présent procès-verbal).

La séance est levée à 16 heures 50.

Le Président,

Rotinat

12.2.1958

M. LE PRESIDENT. J'indique à nos collègues que cette réunion devrait se dérouler très rapidement, le ministre étant pris à seize heures quarante cinq. Je vous serais donc obligé de réduire dans le temps les questions que vous aurez à poser.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir répondu à l'invitation de la commission. Cette réunion devait avoir lieu la semaine dernière. A un moment je me suis réjoui qu'elle ait été retardée ; je pensais qu'il valait mieux qu'elle se déroulât dans une atmosphère plus sereine, et non pas au lendemain des débats qui eurent lieu à l'Assemblée nationale. Malheureusement, les hommes proposent et les événements commandent. La situation d'aujourd'hui n'est guère meilleure. Nous connaissons vos difficultés accrues et nous vous sommes reconnaissants d'avoir répondu à notre invitation.

L'idée première de cette réunion n'était pas de vous questionner sur la situation actuelle. A l'Assemblée nationale, il nous est apparu qu'on avait découvert le malaise qui règne dans l'armée. Il y a dix ans que notre commission dénonce ce malaise. Ses causes sont nombreuses et profondes. Vous connaissez notre position à ce sujet : nous pensons que le désordre qui règne dans l'armée serait résorbé si on apportait enfin à nos forces armées le statut qu'on leur promet depuis dix ans, si, en d'autres termes, on avait un plan de réorganisation de notre défense nationale. Nous sommes très attachés à ces principes. Nous avons vu dans la presse que vous aviez donné à vos amis politiques quelques indications sur le projet que vous élaboriez. Nous avons pensé que votre commission avait également le droit d'être informée.

Un autre problème nous préoccupe, qui précède les événements douloureux de la semaine dernière : c'est celui des effectifs en Algérie. Vous avez dit dans la presse qu'ils ne seraient pas touchés, ou à peu de chose près, -c'est ce qui nous inquiète -. Or, des renseignements que nous recevons de différents côtés, il s'ensuit que, depuis le mois d'octobre, il y a une diminution de 11 à 12 p.100. Des régions comme la Kabylie notamment arrivent à avoir des secteurs dépourvus de troupes de sécurité. Nous pensons que, s'il est vrai que la sécurité a fait des progrès considérables, il n'en reste pas moins, au moment où la loi-cadre va être mise en place, qu'il faudra accroître les moyens permettant à tous ses rouages de fonctionner. Ce problème si pénible et si douloureux des frontières, effroyablement pénible depuis quelques jours, nous impose des obligations particulières. Nous vous demandons de nous donner quelques précisions sans vouloir vous gêner en aucune manière ; ce n'est pas ici que vous trouverez des difficultés, car nous avons trop d'affection et de respect pour l'armée pour vous gêner. Nous vous serions reconnaissant de vouloir bien nous donner quelques indications sur la situation qui va être faite à nos troupes

stationnées en Tunisie et, d'autre part, sur la politique à suivre en ce qui concerne la garde des frontières.

Une autre question à laquelle j'attache la plus grande importance: Vous n'avez que des félicitations très chaleureuses à recevoir pour la standardisation des armements de l'O.T.A.N. intervenue après les relations que vous avez eues avec vos collègues de la défense nationale italien et allemand. Si vous êtes arrivé à un résultat efficace, tant mieux. Nous sommes depuis longtemps attachés à l'idée qu'il est nécessaire que les puissances de l'O.T.A.N. aient une organisation de défense et un armement communs. Si vous avez des explications à nous fournir, vous nous obligeriez en nous les faisant connaître.

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE. Je vais essayer de répondre aussi brièvement que possible, mais pour l'essentiel, aux questions posées au nom de la commission, et pour l'une d'entre elles en votre propre nom, monsieur le président, en ce qui concerne la réorganisation de l'armée.

M. LE PRESIDENT. Il y a trois mois, vous nous aviez demandé un léger délai. Il n'est pas encore tout à fait écoulé mais nous sommes presque à la limite. Au moment où nous allons aborder la discussion budgétaire, vous comprendrez notre préoccupation d'être informés de votre intention.

M. LE MINISTRE. J'ai pu obtenir la tenue d'un comité de défense nationale la semaine dernière. Cet organisme ne s'était pas réuni depuis dix-huit mois. J'ai fait prendre par ce comité des décisions sur les missions et les ordres d'urgence, en application d'une méthode entièrement nouvelle, quasi révolutionnaire, qui a également été arrêtée par le comité de défense nationale. Je dois dire, vous n'en serez pas surpris, que c'est quelque chose de difficile à faire adopter et appliquer couramment par des hommes.

Depuis longtemps les experts s'occupent de ces problèmes de réorganisation; la nouvelle méthode est la suivante: au lieu de voir les états-majors, avec beaucoup de science, faire le recensement de toutes les missions possibles de la défense nationale, ce qui aboutissait à un catalogue d'un luxe et d'une importance extrême, et qui ne comportait aucun résultat, ou à peu près, on a choisi une autre façon d'opérer. Dans le premier cas, on arrivait à des sommes telles que l'on était forcé de faire un choix dans cet immense catalogue et c'est pourquoi nos forces armées étaient déséquilibrées et finalement incapables d'assumer non toutes les missions mais simplement quelques unes.

Le changement de méthode réside en ceci : le gouvernement fixe un chiffre plafond pour les dépenses militaires, pour un certain nombre d'années, avec référence à une valeur donnée de la monnaie à un moment donné, de telle manière que s'il y a des difficultés monétaires, ce ne soit pas la peau de chagrin ; autrement, dit, on indexe. L'appareil militaire va donc avoir un volume constant, même en variation numérique. Ces chiffres sont considérés comme des chiffres maxima au-delà desquels il y a mise en péril de l'équilibre budgétaire, économique et militaire. On replace ainsi la défense nationale dans la vie générale de la nation.

Actuellement, avec l'Algérie, l'Afrique du nord, nous avons une pression de la mission africaine. Nous n'avons pas le droit de penser que cette pression sera allégée demain matin ; mais elle pourra l'être dans cinq, huit ou dix ans. On se trouve donc devant la nécessité de prévoir l'ordre d'urgence, étant donné qu'il pourra être modifié dans la suite des années. Comme les hypothèses qu'on peut formuler ne peuvent pas être faites, sur un certain nombre d'années, sous peine d'être amené à les bouleverser, cela conduit précisément à une loi programme sur une période choisie, fixée à quatre ans. Cela constitue un document d'application dans les quatre premières années, de l'orientation générale choisie pour la défense et l'utilisation des forces armées.

Il fallait faire admettre par le comité de défense nationale cette méthode, de manière à ne pas se trouver en présence de travaux nécessairement théoriques, suscitant de grandes espérances et suivis inmanquablement de grandes déceptions, ce qui est une des causes, vous l'avez dit, monsieur le président, du malaise de l'armée française.

Le comité de défense nationale a adopté cette méthode de travail et également l'ordre d'urgence des missions au moins pour les quatre premières années commençant le 1er janvier 1959. Il a fallu cravacher pour tenir ce comité dans les délais nécessaires pour sortir la loi programme avant la fin du semestre, comme je l'avais indiqué ici même, dans l'autre pièce, à la commission sénatoriale. Nous sommes actuellement dans les délais. Le gouvernement va fixer cette semaine ou la suivante le chiffre plafond. Je pense qu'il le situera autour de 8 p. 100 du revenu national. Ce seuil étant considéré comme ne devant pas être franchi, au moins tant que la situation monétaire, économique et financière de la France donne de la bande. Il y a une discussion assez âpre sur ce qu'est le revenu national. Nous sommes amenés à prendre les chiffres du ministère des finances selon lequel ce revenu serait ^{en 1958 de} aux environs de 1.300 milliards, c'est-à-dire en gros un volume de dépenses correspondant à celles de l'année 1958. L'état-major est maintenant en possession de l'ordre d'urgence des missions.

Cet ordre d'urgence est double en ce sens que deux missions sont considérées comme chefs de file et doivent être satisfaites en premier lieu, chacune à égalité. On peut donc commencer par la mission africaine. Je pense qu'il n'est pas besoin de développer son caractère et son sens. Elle implique des efforts nécessaires pour l'Afrique du Nord, l'Afrique noire, Madagascar et les positions françaises plus éloignées.

L'autre mission, concerne le caractère ultra-moderne de nos forces armées : l'atome et son utilisation, l'ensemble constitué par les engins, les têtes nucléaires, la bombe A et la bombe H et toutes sortes de découvertes que l'on fera certainement au train où vont les choses.

absolu

étant

Cette notion d'arme ~~totale~~ est soudée à la notion de défense en surface du territoire. Il est apparu à beaucoup de bons esprits, et je sais que dans votre commission certains sont arrivés aux mêmes conclusions qu'il ne servirait de rien d'établir un appareil forcément très coûteux des dépenses si, au moment de le mettre en application, le courant vient à être coupé, tels centres vitaux occupés soit par des éléments extérieurs, soit par des éléments internes.

La défense en surface doit donc être placée au premier rang et cela comporte une sorte de révolution dans les esprits et une utilisation tout à fait différente des réserves. Elles sont les deux missions considérées.

Si on ajoute une mission pour laquelle on fera probablement coup double, la mission de couverture et une participation à la stratégie O.T.A.N., une mission d'intervention et de déplacement rapide, non pas à l'échelle de la guerre mondiale, mais à celle d'une guerre limitée et localisée, nous aurons une vue complète de ces missions. La manière de faire consistera à calculer ce qui est nécessaire pour satisfaire aux deux missions et à examiner ensuite ce qui restera disponible pour les autres missions.

Il est la possibilité de...
seront, une autre forme de guerre...
général et frappe sur la France...
l'extrémité occidentale de la presqu'île...
appelle l'Europe, à ce point, l'ég...
autonome...
chaque - chacun sait que la France...
d'attaquer la Russie...
jour, par suite des...
du côté de l'Est, l'Est...
est à sa disposition...
vis-à-vis des villes et des points...
vitalité. C'est...
tenir le paix et d'éviter la...
apocalyptique des...
baine moure, la...
de conflit.

Ainsi, puisque...
qu'en peut parvenir à...
que la France dispose...
le reste de...
parlèrent un troisième...
sans l'ordre d'urgence

- 11 -

Voilà quels sont la méthode d'une part, le choix d'autre part. Ces données sont maintenant entre les mains des états-majors, lesquels font actuellement le travail de mise en forme, ce qui correspond évidemment à un bouleversement assez profond des notions précédentes, puisqu'on voit apparaître au premier plan la mission africaine et qu'on voit s'accroître, à la mission nucléaire, une mission de défense en surface du territoire qui, jusque-là, n'avait pas été mise en lumière. Cela conduit ainsi à éclaircir, du point de vue de son importance, la mission, qu'on pourrait qualifier de classique, de grandes unités opérant en couverture et participant à la puissance de frappe de l'OTAN dans des termes semi-classiques. En effet, nous avons fait rejeter un certain type de guerre, parce qu'il nous conduirait au désastre. Il n'est vraiment pas nécessaire de préparer une guerre dont on sait qu'elle est à coup sûr perdante. Il vaut mieux, cela n'est pas douteux, trouver le moyen d'empêcher qu'elle ne survienne, c'est-à-dire obliger l'adversaire à faire une autre forme de guerre. Vous avez parfaitement deviné, messieurs, qu'il s'agit de la guerre conventionnelle en Europe. La France ne peut pas courir le risque d'une telle guerre en Europe, cela va de soi. Si on aligne quinze divisions, on en trouvera toujours dix fois plus en face d'elles dans une hypothèse déterminée. Ce n'est vraiment pas la peine de s'épuiser en temps de paix pour aboutir à une forme de guerre où l'on est écrasé quand éclatent les hostilités.

D'où la nécessité de pouvoir déclencher, en cas de menace, une autre forme de guerre qui devienne totale, générale et fasse que la France ne soit plus abandonnée à l'extrémité occidentale de la presqu'île asiatique qu'on appelle l'Europe, à sa porte. D'où la nécessité de moyens autonomes nucléaires, non pas, certes, pour attaquer quiconque - chacun sait que la France n'a pas l'intention d'attaquer la Russie soviétique - mais pour que si, un jour, par suite des circonstances, il y avait une menace du côté de l'Est, l'Est sache que la promenade militaire est à sa disposition mais qu'il y aura un petit ennui vis-à-vis des villes et des points forts de la Russie soviétique. C'est probablement la plus grande chance de maintenir la paix et d'éviter la guerre, puisque le caractère apocalyptique des armes modernes constitue, dans une certaine mesure, la meilleure des chances qu'il n'y ait pas de conflit.

Ainsi, puisque c'est maintenant par la *crainte* contrainte qu'on peut parvenir à empêcher un conflit, il est nécessaire que la France dispose des instruments de la crainte. Tout le reste ne paraît littérature. Voilà la raison pour laquelle les missions qu'on peut appeler "classiques" apparaissent en troisième position dans l'ordre d'urgence

- 12 -

que je vous ai indiqué, ce qui aboutit à un renversement des notions précédentes.

J'ai parlé tout à l'heure de mobilisation. Les choses se rejoignent. Si l'on s'en tient à la notion selon laquelle l'industriel de Mont-de-Marsan sait qu'en cas de guerre, il est convoqué, à J + 14, à Maubeuge, pour prendre le commandement d'une unité, on s'exposera aux déboires les plus effrayants. C'est pourquoi l'utilisation des réserves devra être totalement différente. Il faudra qu'elle s'effectue sur place, dans des unités restreintes, opérant à l'usine, au bourg, dans le quartier, et agissant en défense contre la guerre subversive. Il faut donc éviter toutes ces chimères d'une mobilisation en termes classiques.

Vous comprenez pourquoi, Monsieur le Président, lorsqu'on apporte, pour préparer la défense de son pays, un tel remue-ménage dans les idées qui avaient prévalu jusque-là, on a besoin d'un bon semestre pour mettre les choses en forme, pour les faire admettre et les faire adopter, de manière à pouvoir les présenter au Parlement qui décide en dernière analyse. La loi-programme qui nous permet d'adopter ces idées sur quelques années, en fonction d'hypothèses que nous faisons aussi proches que possible de la réalité en partant de celles d'aujourd'hui, cette loi, dis-je, sera naturellement accompagnée d'une série de mesures concernant les personnels, de façon, là encore, à essayer de transformer la vie militaire pour l'adapter aux conditions modernes d'existence et à ce bouleversement dans les missions actuelles ou prévisibles.

Pour l'instant, je ne suis pas en mesure d'en dire davantage. Je vous ai indiqué, Messieurs, le point où nous en sommes, mais vous pouvez constater que le pas qui a été franchi est considérable, puisqu'on adopte une méthode sans laquelle tout n'est que poésie. J'ai parlé, en effet, devant le Comité de la Défense Nationale de "poétique militaire". Je maintiens le terme. Par conséquent, pas de poétique militaire, mais une méthode et un ordre d'urgence qui, étant maintenant admis par la plus haute instance de la Défense Nationale, va enfin s'imposer pour guider les travaux de préparation.

- 13 -

que h

Pour ce qui concerne, en second lieu, l'organisation de la défense sur le plan de la structure supérieure, j'ai malheureusement constaté que l'accord n'était pas réalisé entre les commissions des deux Assemblées et, tout en souhaitant aboutir également avant la fin du semestre, j'ai relevé de telles divergences, ^{qu'il} je me demande si cette affaire ne devra pas être disjointe, sous peine de tout faire échouer. En vérité, il existe, sur ce chapitre, qui est pourtant essentiel, des divergences d'une profondeur que je ne soupçonnais pas, mais, si l'on peut trouver d'ici là un terrain de conciliation, j'en serai extrêmement heureux, car j'aurais bien aimé pouvoir agir sur l'ensemble des problèmes.

J'en viens maintenant aux effectifs...

M. LE PRESIDENT.- Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur le Ministre, mais peut-être conviendrait-il d'en terminer sur ce point de notre ordre du jour. S'il y a des questions précises à poser sur l'exposé que nous venons d'entendre, nous pourrions le faire dès maintenant, avant d'aborder le problème des effectifs en Algérie.

La parole est à M. Jacuen.

permet H

M. JACUEN.- Monsieur le Ministre, lors et dehors des discussions sur le budget du ministère de l'Intérieur, nous avons fréquemment insisté sur la nécessité d'organiser la défense en surface du territoire. Jusqu'ici, ce qu'on appelle la Protection civile se trouvait sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. A notre avis, elle devrait être placée sous la responsabilité du ministère de la Défense nationale. L'expérience que j'ai pu retirer d'une autre période me ~~paraît~~ d'affirmer que jamais, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, la Protection civile ne donnera ce que vous en attendez et qui est intimement lié à la défense en surface du territoire.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, M. Jacuen vient de poser une question sur un point un peu particulier. Pour ma part, je tiens à vous dire tout de suite que vous n'avez pas répondu à notre préoccupation essentielle. Vous nous avez donné une idée des options que vous aviez faites quant aux missions à confier à nos forces armées, mais vous n'avez rien dit du problème capital, à savoir la réorganisation de la Défense nationale et le statut des forces armées. Vous avez dit qu'il y avait des divergences profondes entre la commission de la Défense nationale de l'Assemblée nationale et la nôtre. Je vous réponds : "Arbitrez, prenez vos responsabilités". Le désordre dans lequel nous vivons depuis dix ans ne peut se prolonger.

La parole est à M. PISANI.

M. PISANI.- Il me faut commencer par rendre hommage à M. le Ministre d'un certain nombre d'options qu'il a prises. Elles ne s'éloignent que très peu, en ce qui concerne leur définition, de certaines options que nous avons nous-mêmes établies dans le passé. J'estime personnellement que le débat que nous pourrions ouvrir avec lui est un débat de méthode. En effet, l'incident de Sakiet pose une nouvelle fois le problème des rapports entre le pouvoir politique et le commandement. Cet incident éclaire d'une façon tragique les inconvénients d'une insuffisante définition des responsabilités.

Quand j'ai abordé moi-même, étant très jeune parlementaire - je le suis peut-être encore - le problème de la Défense nationale, je me suis trouvé en face de spécialistes qui m'ont invité à prendre position, dès l'abord, sur le problème de l'option stratégique. D'après eux, j'aurais dû me lancer, comme première bataille, dans celle de la bombe atomique. Après en avoir longuement discuté avec chacun d'entre vous, c'est au contraire par le débat sur l'organisation générale que nous avons commencé, car nous avons pensé, en cartésiens que nous sommes et que nous entendons rester, que c'était là le débat préjudiciel. Il est incontestable qu'on calque l'organisation générale sur une hypothèse stratégique qui est susceptible de variations. Il faut, à l'inverse, que la structure, l'équilibre des responsabilités, la définition des cheminements des disciplines soient définis préalablement et puissent s'adapter à des hypothèses stratégiques que le Gouvernement ou les circonstances peuvent faire varier.

Analysant l'hypothèse stratégique que vous avez retenue vous-même, Monsieur le Ministre, je voudrais dire qu'il m'a paru difficile d'imaginer quelle sera l'organisation de nos forces, quel sera l'usage que l'on fera de la force atomique, si l'on n'a pas d'abord défini les hiérarchies essentielles entre le pouvoir politique et le commandement. En effet, le fait d'appuyer sur un certain bouton, dans une certaine forme de guerre, pose des problèmes d'une nature politique excessivement grave et risque de provoquer des incidents catastrophiques inhumains, dont nous ne pouvons prendre la responsabilité en dehors d'une définition préalable et impérative des relations entre le politique et le militaire et de leurs responsabilités respectives.

Le système militaire, ainsi que nous disposons d'une armée moderne adaptée aux obligations de notre défense nationale.

- 15 -

Le fait que des difficultés peuvent exister entre la commission de l'Assemblée nationale et celle du Conseil de la République ne justifie nullement que, l'hypothèse stratégique ayant été posée, nous remettions à demain le soin de définir les hiérarchies. Voilà ma position sur un premier point.

Je voudrais ensuite souligner deux éléments, l'un de détail, l'autre plus important. L'élément de détail consiste à indiquer que la loi-programme n'est pas calquée, dans son rythme, sur le plan de modernisation et d'équipement qui, lui, n'aura plus que trois ans à courir à partir du premier janvier 1959, alors que cette loi-programme de notre défense nationale avait précisément pour but de s'intégrer à la vie économique du pays.

Voici ma seconde remarque. L'analyse que j'ai pu faire des conséquences d'une décision qui a été prise, semble-t-il, ou tout au moins proposée, concernant la stratégie, m'a conduit à penser qu'il pouvait en découler des conséquences d'un ordre législatif et juridique rigoureux. En effet, je retiens votre hypothèse d'une armée atomique et d'une armée de couverture du territoire et je me demande si le système d'organisation du service militaire tel que nous l'avons reçu du passé, s'adapte bien à une nouvelle définition stratégique et s'il n'est pas nécessaire que, parallèlement à la loi-programme, au moins pour cette matière, il y ait une loi qui redéfinisse les obligations militaires. Si je pousse un peu l'analyse - vous me pardonnerez d'anticiper sur ce que vous auriez pu dire beaucoup mieux que moi, car, je dois le souligner, les moyens d'information d'un parlementaire sont très limités et nous sommes loin de disposer de tous les documents qui nous seraient nécessaires - j'ai en effet le sentiment que cette guerre suit deux hypothèses. J'élimine l'hypothèse africaine pour la clarté du raisonnement. Quel est le temps de mobilisation ? Il est égal à zéro, ce qui suppose que nous possédons un corps de bataille servant les armes de destruction massive et qui ne peut être fondé sur le service de dix-huit mois et que nous possédons, d'autre part, un corps de défense en surface qui, lui, doit être mobilisé en surface.

Dans ces conditions, les obligations militaires étant définies, dans le principe, comme identiques pour tous les Français, ne sera-t-il pas nécessaire de différencier le système militaire, afin que nous disposions d'une masse humaine mieux adaptée aux obligations de notre défense nationale?

- 16 -

Par conséquent, la loi-programme - ce sera ma conclusion - devrait être accompagnée d'une loi sur l'organisation des structures et des responsabilités en matière de défense et d'une série de lois modifiant profondément un certain nombre de principes législatifs et juridiques qui sont inscrits dans notre tradition militaire.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec vous, Monsieur Pisani, mais je crois que nous nous écartons un peu de l'objet de notre réunion. Je retiens surtout, monsieur le Ministre, que nous allons aborder la discussion budgétaire sans que nous soyons fixés sur vos projets quant à la réorganisation de la Défense nationale. C'est cet aspect qui nous intéresse principalement aujourd'hui. La question de la loi-programme vient après. Nous nous sommes battus, M. Pisani et moi, il y a un mois, sur ce problème de la réorganisation, que nous considérons comme le problème essentiel. Nous allons nous trouver dans deux mois dans une situation analogue. Nous serons obligés, monsieur le Ministre, de nous battre à nouveau si vous ne nous apportez rien de précis.

M. LE MINISTRE.- J'ai le regret de vous le dire, monsieur le Président, mais, en toute franchise, à moins que le budget ne soit qu'au mois de juin, je suis dans l'incapacité de vous sortir tout cela.

M. LE PRESIDENT.- Certes, nous le savons, il vous est impossible de nous fournir le détail de votre plan, mais vous pouvez tout de même nous donner des indications.

M. LE MINISTRE.- Tout à l'heure, j'ai indiqué d'une phrase ce que M. Pisani a très bien défini. J'ai spécifié que la loi-programme visait seulement les matériels et que cette loi devait être accompagnée, cela est clair, de dispositions visant les personnels, la condition militaire etc.. Sans revenir sur des comités récents, j'indique seulement que le problème de l'égalité devant le devoir militaire est actuellement posé. Pour éviter de nous heurter à des murs, je crois que la meilleure façon d'envisager ce problème consiste à dire que nous appliquerons tel article de la Déclaration des droits de l'homme, qui fait autorité en matière d'égalité, mais qui doit permettre de trouver des solutions diversifiées, tout au moins en ce qui concerne la durée du service. Cet article dit que les hommes naissent et vivent libres et égaux en droit et que les distinctions faites entre eux ne sont fondées que sur l'utilité commune.

- 17 -

Si nous reprenons ce principe de l'utilité commune qui est à l'origine de notre droit, cela signifie que les obligations militaires varieront selon l'utilité que chacun peut avoir dans l'appareil militaire. Il n'est pas douteux que c'est une recherche très délicate, mais elle devrait nous permettre, je l'espère, de faire admettre une diversification de certaines obligations, sans qu'il soit dit qu'on a rompu, pour autant, l'égalité de tous les citoyens, ce qui, dans notre pays, pourrait faire échec à une réforme, aussi intelligente qu'elle puisse être.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président, quant à la nécessité de lois précises pour l'organisation au sommet, le statut organique, le rajeunissement des cadres. Je suis d'accord sur la possibilité de faire passer dans le civil un certain nombre d'éléments militaires à l'âge où ils peuvent encore se réadapter et où il est prouvé qu'ils ne pourront accéder aux grades les plus élevés. Il faut seulement le leur dire clairement le moment venu. Tout cela fait partie de cette cascade de réformes que je compte déclencher parallèlement au dépôt de la loi-programme qui, elle, ne touche que les matériels et ne constitue qu'un des aspects du problème.

En ce qui concerne plus spécialement l'organisation au sommet, j'ai dû mal me faire comprendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai bien compris, monsieur le ministre, mais je ne suis pas d'accord avec vous.

M. LE MINISTRE.- Si je peux parvenir à régler cette question de telle manière que j'aie l'assurance que cela n'empoisonnera pas le reste, j'en serai satisfait. Sinon, je le déclare nettement et en toute sincérité, je préfère laisser ce problème de côté six mois de plus. Or, j'ai constaté de telles divergences que même la prise de position du gouvernement n'y changera peut-être rien et que, si nous lions les choses les unes aux autres, nous risquons de ne rien avoir du tout, ce qui serait une catastrophe totale.

Je le répète, nous travaillons actuellement sur la structure. Je vous la garantis, nous vous soumettrons en temps opportun, c'est à dire quand nous serons capables de faire une présentation articulée de chacun de ces grands secteurs, nous vous soumettrons, dis-je, un projet précis. Je demande seulement qu'on ne fasse pas de l'adoption de ce projet une sorte de préalable vis-à-vis des deux autres parties, qui sont les personnels, d'une part, les matériels d'autre part. Sinon, nous allons continuer à errer dans le mouvant et, comme le gouvernement ne durera pas indéfiniment, la plupart des idées qu'on aura imposées se perdront dans le sable. Voilà ce que j'ai voulu dire.

Concernant
H

- 18 - / - 29 -

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, vous nous dites : " Voici d'abord les missions que nous avons choisies pour l'armée". Je suis d'accord en ce qui concerne les missions, mais j'estime qu'avant de lancer l'armée dans ces missions, il faudrait, préalablement, l'organiser. Or, il n'est pas niable que notre armée est dans un état de désordre effroyable. On ne répond à aucune obligation. On procède par improvisation. On constate dans les esprits un renoncement qui fait pitié. Tout cela est dû au manque d'organisation, au fait que l'armée n'est pas commandée, n'est pas organisée. Il conviendrait donc avant tout, à mon avis, de procéder à la réorganisation de notre armée. Voilà quelle est ma position.

La parole est à M. de Maupeou.

M. DE MAUPEOU.- Je voudrais faire une suggestion à M. le Ministre de la Défense Nationale. Notre anxiété est aussi profonde que la sienne et nous attachons une grande importance à cette réorganisation de notre armée. Nous vivons actuellement - le Gouvernement sait fort bien se servir de ce procédé - à une époque de "tables rondes". Voici l'idée que je livre à vos réflexions. Peut-être M. le Ministre de la Défense Nationale pourrait-il organiser une table ronde réunissant non pas les partis politiques, mais les membres des commissions de la défense nationale des deux assemblées ou tout au moins une délégation de chacune d'elles. Je suis persuadé que nos collègues de l'Assemblée nationale sentent aussi anxieux que nous-mêmes des solutions à apporter.

12.2.58

Il y a probablement beaucoup de mésentente entre nous parce que nous ne travaillons pas ensemble. Quelques-uns ici ont essayé d'amorcer cette collaboration. Il n'y a pas eu de suite. Si M. le ministre de la défense nationale réunissait de temps en temps, soit en sa présence, soit en la présence d'un de ses collaborateurs, une délégation désignée par les deux commissions pour essayer d'aboutir à un accord, on pourrait peut-être arriver à dissiper certaines contradictions qui ne sont sans doute qu'apparentes.

M. LE MINISTRE. Je suis tout prêt à retenir la suggestion de M. de Maupeou.

M. VALENTIN. Je resterai, monsieur le ministre, sur le terrain que vous avez vous-même choisi, mais je veux vous faire part des quelques surprises que j'ai éprouvées en vous entendant parler de la méthode que vous avez préconisée et que le comité de la défense nationale a tout récemment adoptée.

Vous l'avez qualifiée de révolutionnaire. Je m'excuse de le dire, mais elle n'est pas nouvelle. Il y a, quelques jours près, exactement 12 ans qu'elle a été employée. Elle a un père : M. André Philipp. Au début de 1946, c'est très exactement comme cela que le problème a été envisagé. Les inspecteurs des finances ont décidé qu'ils allaient réorganiser l'armée dans le cadre -devenu un véritable leit-motiv à l'époque- d'un crédit de 100 milliards et d'un effectif global de 400.000 hommes.

Votre système a sur l'ancien cet avantage qu'instruit par l'expérience, vous ne vous en tenez pas à la valeur nominale de la monnaie, mais que vous indexez le cadre budgétaire dans lequel vous entendez assurer la réorganisation.

J'ai éprouvé une deuxième surprise lorsque vous avez fait état du pourcentage du revenu national, égal à 8 p.100, ce qui, en équivalence actuelle, correspond à 1.300 milliards. Nous n'avons pas le document sous les yeux, mais je dois dire que ce pourcentage me paraît faible et que la traduction en chiffres actuels, compte tenu du pourcentage, me paraît encore plus faible.

Le pourcentage me paraît faible, parce que je crois que le problème n'est pas entier. Sauf erreur, nous avons pris à cet égard des engagements au mois de février 1952 à Lisbonne. Un certain pourcentage du revenu national doit, par accord international, être consacré à la défense nationale; ce pourcentage est nettement supérieur à 8 p.100. Je ne sais pas en vertu de quelle détermination nous le réduisons, d'autant plus que nous ajoutons aux obligations qui résultent des décisions prises lors de la conférence de Lisbonne des charges nationales supplémentaires, à savoir nos missions en Afrique du nord. La traduction de ce pourcentage me paraît également assez faible, puisqu'elle correspond à un revenu national de l'ordre de 16.250 milliards que, sauf erreur, nous avons dépassé l'année dernière d'environ 1.000 ou 1.500 milliards. Il faudrait donc déjà revoir la traduction. N'oublions pas que les prétentions financières prises comme élément déterminant de la réorganisation en 1946 ont été la cause essentielle de l'échec enregistré par la suite. Les chiffres avaient été fixés de façon arbitraire, sans tenir compte des besoins incompressibles. Je pense que cette erreur n'est pas commise cette fois. Les événements d'Indochine, qui ont obligatoirement conduit à certaines dépenses, ont complètement fait craquer le cadre budgétaire et le cadre des effectifs. Or, votre raisonnement serait à la rigueur admissible, sous certaines réserves, si les deux missions que vous avez définies comme étant solidairement essentielles, pouvaient, l'une et l'autre, être considérées comme de simples missions de préparation, des missions de temps de paix, mais prévues dans des conditions telles qu'elles puissent à tout moment s'adapter à certaines possibilités. Si la seconde mission a bien ce caractère, puisqu'on peut la considérer comme une mission de préparation, on n'en peut dire autant de la première, qui a un caractère d'action immédiate. Or, on ne fait pas la guerre avec des pourcentages et il est extrêmement difficile, si l'on a vraiment la prétention de faire face à ces deux missions, d'espérer pouvoir le faire, alors que l'une est susceptible à tout moment d'exiger une fraction supérieure à celle que l'on a arbitrairement fixée. La constitution, le complément d'un barrage comme celui qui a été établi à la frontière de Tunisie, pose des problèmes budgétaires relativement modestes, mais difficiles à régler. J'ai le sentiment que si, à l'heure actuelle, vous disposiez de 1 milliard à 1,5 milliard supplémentaire pour régler matériellement le problème, vous en seriez fort satisfait. Or, dans le cadre de la réorganisation que vous proposez, de tels crédits, s'ils s'avéraient absolument nécessaires, ne pourraient être dégagés que si vous les rogniez sur ceux qui avaient été prévus pour l'autre mission, celle qui a le caractère de préparation normale. Autant dire que la préparation ne se fera pas et que l'action risque d'être compromise.

Il est difficile à l'heure actuelle que vous considériez comme valable une préparation partant de données initiales budgétaires fixes, et que, avec cette donnée ne varietur, vous prétendiez assurer deux missions qui n'ont pas le même caractère. Si vous nous disiez : j'ai un budget d'investissement, un budget de planification qui est d'un certain chiffre et nous ajoutons à ce chiffre un budget qui n'est pas immédiatement prévisible, mais qui sera fonction des besoins des missions immédiates de la défense nationale, le problème serait tout à fait différent, Mais si vous prétendez lier absolument ^{les} deux choses, si vous commencez par définir le cadre budgétaire, et, par voie de conséquence, le cadre des effectifs pour assurer en même temps une mission de défense immédiate et une mission de préparation, les deux missions vont se gêner l'une l'autre et ni l'une ni l'autre ne seront rigoureusement remplies.

M. PISANI. Je voudrais demander à M. le ministre de la défense nationale s'il accepterait qu'à l'occasion du vote de la loi de finances et au cours du débat qui aura lieu sur le budget de la défense nationale, s'il accepterait, dis-je, qu'un article additionnel soit introduit par la commission tendant à créer une commission parlementaire d'étude des problèmes de défense, commission dont la tâche serait d'assurer cette permanence que les ministres eux-mêmes ne sont pas capables d'assurer. Ils le regrettent, j'en suis convaincu, mais nous le regrettons plus encore.

M. AUGARDE. Comme la plupart de mes collègues, j'ai été enchanté de voir qu'il y avait une orientation nouvelle, celle qu'a rappelée tout à l'heure notre collègue Valentin. Au lendemain de la guerre, on avait pensé que cette révolution nécessaire pour une armée moderne serait accomplie. Or, depuis dix ans, nous piétons et aucune décision formelle n'a été prise, sauf par le ministère actuel.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons entendu M. le ministre nous placer devant les réalités. Il nous a dit : si l'on met sur pied 10 divisions, il y en aura 50 en face ; si l'on en met 50 sur pied, il y en aura 200. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous défendre selon les procédés traditionnels. Il faut donc que nous ayons le courage de recourir à un armement moderne. De cette affirmation, nous le remercions pleinement.

I2.2.58

Vous n'avez pas fixé d'une manière définitive ce pourcentage de 8 p.100. Il reste de toute façon bien entendu que vous vous réservez des possibilités supplémentaires en cas de conflit. L'allusion a été faite tout à l'heure à la frontière franco-tunisienne. Les difficultés que nous pourrions rencontrer ici ou là n'entrent pas dans le cadre que vous avez fixé.

J'aimerais que vous confirmiez ce point. Je tiens en tous cas à vous féliciter d'avoir pris enfin position sur le problème de la réorganisation de la défense nationale.

M. MICHELET. Je ne vois pas en quoi il y a une différence fondamentale entre la position prise par notre commission et celle prise par la commission de l'Assemblée nationale et par M.le ministre. Je voudrais avoir des éclaircissements sur ce point.

Je voudrais d'autre part apporter un très léger correctif à la communication de notre ami et collègue M. Valentin. Il a fait allusion à la proposition de M. André Philipp. J'ai des raisons personnelles de me souvenir de cette proposition. (Rires) J'ai aussi des raisons personnelles de me souvenir qu'elle n'est jamais entrée en ligne de compte et qu'elle a été considérée comme une aimable anticipation pour l'âge d'or qui n'est pas encore arrivé.

Je voudrais insister sur ce point : il me semble difficile de partir d'un projet de réorganisation de la défense nationale sans choisir un chiffre de départ. Il est évident qu'il y a des missions permanentes et des missions qui peuvent être exceptionnelles. Mettons-nous d'accord au départ sur le chiffre. C'est ce point qui conditionne la réorganisation.

M.LE PRESIDENT. Il n'y a aucune opposition entre la commission et M.le ministre. Il y a, mettons, "une incompréhension" entre notre commission et nos amis de l'Assemblée nationale. Vous me demandez pourquoi. Je n'en sais rien. La commission de la défense nationale du Sénat a voté un texte et ce texte n'a pas encore été examiné par la commission de l'Assemblée. C'est tout.

M. LE MINISTRE. Je voudrais me permettre de compléter d'un mot ce que très aimablement M.le président de la commission n'a pas voulu dire, c'est qu'en fait nous éprouvons beaucoup de difficultés les uns et les autres à faire passer au premier plan des préoccupations de la commission de la défense nationale

de l'Assemblée nationale ce problème de réorganisation des structures au sommet. Si vous le voulez bien, ne parlons plus de ce projet pour aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. N'en parlons plus. Mais nous sommes fixés !

M. LE MINISTRE. Ce qui ne doit pas nous empêcher d'unir nos efforts pour aboutir.

Je voudrais dire à M. Pisani que la création de la commission parlementaire d'étude ne me paraît pas opportune, parce qu'il faut que chacun fasse son travail.

M. PISANI. Nous l'avons fait, le nôtre !

M. LE MINISTRE. Je ne vois pas de raison de modifier les méthodes de travail. Mais, pour un problème déterminé, comme l'a dit M. de Maupeou, nous pouvons réunir une délégation de chacune des commissions sur un terrain neutre, de manière à essayer de régler certains différends. Nous en avons d'ailleurs un devant nous, celui que nous venons d'examiner à l'instant.

A M. Valentin, je répondrai que je n'ai pas prétendu avoir imaginé ce système. Je n'ai pas dit que c'était un système original. J'ai dit que c'était un système révolutionnaire. Pourquoi ? Parce qu'il n'a jamais été appliqué, ainsi que vient de le confirmer un ancien ministre de la défense nationale. M. Valentin connaît tellement bien ce problème qu'il sait bien que ce système n'a jamais été appliqué.

M. VALENTIN. C'est pourquoi je suis sceptique.

M. LE MINISTRE. Il y a trois raisons principales pour lesquelles cette réorganisation est restée en panne.

La première de ces raisons, c'est qu'au moment où les esprits étaient tournés vers une refonte complète de la défense nationale et des forces armées, la guerre d'Indochine est survenue. Après, ce fut l'Algérie. Il n'y a pas besoin d'insister ; c'est la "glu."

La deuxième raison, c'est que depuis dix ans, la transformation technique, le progrès scientifique, la révolution véritable en matière de conception stratégique et technique, ont été tels qu'à certains égards on peut regretter beaucoup moins qu'on pourrait le faire à première vue qu'il n'y ait pas eu

en effet de refonte ou une réorganisation totale, car on se serait placé dans un corset qui serait peut-être démodé, avec comme conséquences bien des dépenses inutiles.

Cette évolution, on n'en connaît pas encore les limites, ni l'achèvement, car sa recherche est incessante, mais on en connaît tout de même maintenant certaines étapes et son développement pour un certain nombre d'années. C'est donc le moment, cette sorte de point d'orgue, d'essayer précisément de programmer sur un certain nombre d'années restreintes, quatre ans, ai-je dit tout à l'heure.

La troisième raison, c'est précisément ce désaccord fondamental entre les recherches militaires et les possibilités financières. Au bout de quelques jours passés rue Saint-Dominique, étant un peu, par origine, familiarisé avec la rue de Rivoli, j'ai constaté qu'il y avait là deux orchestres jouant, dans la même salle, des morceaux tout à fait différents, ce qui aboutissait à une sorte de cacophonie que vous imaginez aisément, et dont la conséquence était une véritable paralysie dans les recherches, les déterminations, les choix et finalement les décisions.

C'est ainsi que, d'année en année, s'ajoutant à l'évolution technique et à la "glu" extérieure des opérations en cours, on a vu des choix se faire pour telles décisions, pour tels matériels, pour telle orientation, pour telle organisation, dans le plus grand désordre.

Comme nous avons l'occasion présente d'une adaptation technique et d'une harmonisation entre les possibilités financières et les recherches militaires, il nous reste, je le répète - et j'en arrive à un point très important de l'exposé de M. le sénateur Valentin - il nous reste l'affaire des opérations en cours ou de celles qui peuvent survenir et qui constitueront toujours la même gêne.

Le problème est donc de savoir si nous allons cantonner ces événements à l'état de "gêne" ou si nous allons leur laisser jouer leur rôle précédent d'impossibilité.

Je commence par traiter l'affaire des 8 p.100. J'avais demandé davantage, bien sûr ! Je n'ai pas encore renoncé au

chiffre que j'avais demandé. Mais je sais très bien que même en utilisant du plastic, je n'arriverai pas à faire sauter le bouchon actuel sur le blocage des dépenses. Je ne le ferai pas sauter, car on va me dire ; vous voulez détruire la monnaie, et si vous détruisez la monnaie, vous portez un coup à la défense nationale, etc, etc...

8 p.100 c'est mon dernier carat. J'ai commencé par vous le dire et vous voyez, monsieur le président, que je n'ai pas triché avec la commission. Ce pourcentage correspond en définitive à ce que dépense la Grande-Bretagne; c'est un peu supérieur à ce que dépense le Canada (actuellement 7 p.100) ; la Grèce et les Pays-Bas dépensent entre 6 et 7 p.100 ; l'Allemagne, l'Italie et la Turquie dépensent entre 5 et 6 p.100 ; l'Allemagne va faire un effort, mais modeste, puisqu'elle ne dépassera pas 7 p.100. La Belgique, le Portugal sont encore au-dessous.

Alors, que devons-nous faire ? A mon sens, nous devons, en adaptant les recherches aux possibilités financières, essayer de neutraliser à l'intérieur de nos calculs, ce qui correspond aux opérations en cours. Nous devons calculer ce qu'elles peuvent coûter, et faire admettre qu'il y aura naturellement par la suite de mauvaises surprises, étant entendu que ces mauvaises surprises ne pourront pas être incluses dans ce chiffre d'environ 8 p.100 qui a été fixé. Je ne crois pas qu'il y ait à l'heure actuelle d'autres moyens d'essayer d'absorber les inconvénients des opérations militaires en cours. Ainsi, nous pourrions arriver à une réorganisation, disons à une organisation. Sinon, entre la maison de la rue de Rivoli et la maison de la rue Saint-Dominique continuera ce dialogue de sourds d'où il ne sort pratiquement que des déceptions et souvent des faux-semblants. Dans ces conditions je crois avoir répondu aux craintes, d'ailleurs très légitimes, qui étaient exprimées par M.le sénateur Valentin.

Je voudrais arriver à déclencher un mouvement irréversible de réorganisation dans une certaine orientation, définie par le choix des missions, sans attendre que les opérations en cours soient terminées. Voilà au fond quel est mon objectif. Peut-être est-il trop ambitieux. Il est possible que, finalement, on échoue complètement. Mais je crois que la méthode employée est la seule qui donne une chance d'aboutir. Vous voyez que mes ambitions sont forcément limitées par les opérations en cours. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. LE PRESIDENT. Nous avons beaucoup à dire sur ce point. Vous avez parlé de révolution. Il y en a à faire ! Nous y reviendrons. Vous avez, dans cette vieille maison de la rue Saint-Dominique, beaucoup de choses à supprimer. Mais venons-en, si vous le voulez bien, aux effectifs en Algérie et à la garde de nos frontières, qui représentent une préoccupation douloureuse pour nous tous aujourd'hui.

M. LE MINISTRE. Pour les effectifs, la situation a évolué de la manière suivante : au mois de novembre dernier, lorsque j'ai pris mes fonctions, je me suis trouvé en présence d'un plan de réduction des forces terrestres principalement, car c'étaient surtout celles-là qui intéressaient l'Algérie. Ce plan devait m'amener à réduire l'effectif des hommes de l'armée de terre dans des proportions assez sérieuses entre le 1er janvier et le 31 décembre 1958.

Je dois dire que, dès que je suis allé en Algérie aux mois de novembre et décembre, j'ai constaté - sans qu'il soit besoin d'être très intelligent pour cela - le calme qui régnait dans les villes et les campagnes, ce qui était un succès remarquable. M. le sénateur-maire de Bougie, je dois le dire, m'a beaucoup aidé pour me faire une opinion. Il se trouve que Bougie et Bordeaux sont villes-soeurs, ce dont nous sommes très fiers à Bordeaux.

J'ai constaté très vite que nous nous trouvions en présence d'un temps de répit choisi par les rebelles pour remettre leur appareil en état, recevoir les matériels et les armes, se familiariser avec eux et poursuivre l'instruction des effectifs, soit dans les montagnes, soit en Tunisie, mais que nous allions avoir affaire certainement à une recrudescence de l'activité dans les semaines ou dans les mois suivants.

Dans ces conditions, j'ai fait venir le Général Salan, M. Robert Lacoste et, avec M. Métayer, le Général Ely et quelques membres de l'Etat-Major, j'ai pris la décision de stopper l'application de ce plan de diminution des effectifs en Algérie.

M. LE PRESIDENT. A quelle époque, Monsieur le ministre?

M. LE MINISTRE. Il y a maintenant une dizaine de jours. Par conséquent, la diminution prévue pour le 1er mars 1958 n'aura pas lieu et je crois pouvoir dire que les dispositions sont prises maintenant pour que, jusqu'au 1er juillet, nous n'ayons pas de problèmes insolubles à cet égard. Le commandement et M. le ministre de l'Algérie se sont déclarés satisfaits de

cette décision, qui présentait selon eux et selon chacun de nous, je pense, un caractère de nécessité.

Voilà donc quelle sera la situation jusqu'au 1er juillet. Je serai amené à proposer des solutions qui vont jouer sur cet ensemble Afrique du nord - Métropole - Allemagne, pour combler les creux, les diminutions qui devaient se produire tous les deux mois jusqu'à la fin de l'année. Si je ne parviens pas à trouver de solutions-je ne désespère pas, je dois le dire, de les trouver- alors il faudra jouer sur une autre donnée, qui est la durée réelle du service. Je vais naturellement tout faire pour l'éviter et pour n'avoir pas finalement ce problème à résoudre, ou plutôt à poser, car c'est le poser qui serait grave.

Tels sont mes projets. Ils partent de cette idée que l'impératif algérien est absolu.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous épuisé tous vos moyens dans la métropole ?

M. LE MINISTRE. C'est parce que je n'ai pas cette certitude que je viens de déclencher une enquête dont j'attends une réponse-que j'espère positive- dans une quinzaine de jours. C'est une opération très difficile.

M. LE PRESIDENT. Mais nécessaire.

M. LE MINISTRE. Je vous ferai part des résultats qui me seront communiqués.

Nous avons indiqué aux enquêteurs que ce qui devait être mis en cause, ce n'était pas seulement l'application ou le respect du tableau des effectifs, c'était ~~sa~~ ~~révision~~ ~~du~~ ~~tableau~~ ~~des~~ effectifs pour, en fonction de cette révision, me proposer des missions. C'est un climat de terreur qui est en train de s'instituer.

M. DE MAUPEOU. Vous avez dit que vous aviez bloqué le plan de diminution des effectifs et qu'à partir du premier mars, il ne serait plus appliqué. Mais n'a-t-il pas commencé déjà à l'être ?

M. LE PRESIDENT. Mais si !

M. LE MINISTRE. Dans une proportion extrêmement faible et qui a, je crois, été déclarée acceptable par le commandement.

M. LE PRESIDENT. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord.

M. LE MINISTRE. Je viens de tenir une conférence de commandement avec le général Salan lui-même et c'est au cours de cette conférence que j'ai pris ma décision.

M. LE PRESIDENT. Dans les trois derniers mois de l'année dernière, il y a eu une diminution d'effectifs de 12 p.100 dans le département de Constantine.

M. LE MINISTRE. Cela, c'est autre chose.

M. DE MAUPEOU. Il ne faudrait pas de nouvelles diminutions, mais au contraire une augmentation des effectifs, parce que les missions ont augmenté. Vous devez couvrir davantage la frontière franco-tunisienne et la route du pétrole. Les nouvelles que nous recevons d'amis qui sont demeurés là-bas nous effraient. Je vois que, dans la région de Batna, les troupes se sont retirées. Le secrétaire de mairie me signalait que la troupe s'est retirée de quelques endroits et que les colons étaient priés de faire des syndicats d'autodéfense.

M. LE MINISTRE. C'est indispensable, monsieur le sénateur.

M. DE MAUPEOU. Le centre de la Kabylie est abandonné.

M. LE MINISTRE. Mais non !

M. DE MAUPEOU. S'il y avait des parachutages, qui vous prendraient à revers, venant de Tunisie, nous irions à un désastre.

M. LE MINISTRE. Il faut tenir un juste milieu entre deux préoccupations. Il y a d'abord la préoccupation de ne pas laisser inactifs les effectifs. Or, j'ai 120 bataillons à l'heure actuelle dont l'effectif est tellement insuffisant qu'ils ne sont pas opérationnels. Je suis en train d'essayer de compléter l'encadrement. Je me demande même si l'école de guerre ne pourrait pas pendant les opérations d'Algérie, être mise en vacances.

M. LE PRESIDENT. Cela, c'est votre domaine. Mais je suis 100 p.100 d'accord...

M. PISANI...Sauf à avoir quelques officiers qui compren-

nent quelque chose au problème atomique.

M. LE MINISTRE. Nous constatons là des immobilisations qui sont excessives. D'autre part, à Alger, dans les bureaux, il y a un nombre d'officiers trop important pour remplir telles ou telles tâches, parce que ces officiers - c'est l'habitude en temps ordinaire, et je m'en réjouis - préparent des cours pour l'école de guerre. Mais je trouve qu'en ce moment, ce n'est peut-être pas nécessaire.

M. LE PRESIDENT. La révolution, c'est là qu'il faut la faire, monsieur le ministre.

M. DE MAUPEOU. L'école d'action psychologique prend également beaucoup d'officiers.

M. LE MINISTRE. Je crois que, dans ce domaine, il va falloir envisager la création d'une véritable arme; sinon, nous n'arriverons à rien.

Il faut donc lutter contre l'immobilisation des effectifs. Il faut aussi lutter contre une certaine facilité, une certaine commodité qui consiste à installer des gens en poste, puis à considérer qu'ils doivent y rester ad vitam aeternam. Je puis vous dire que j'ai recueilli l'accord formel et du ministre de l'Algérie et du commandement. C'est à moi maintenant de résoudre les problèmes. C'est normal.

M. DE MAUPEOU. Nous sommes donc d'accord sur le chiffre des effectifs.

M. LE MINISTRE. Oui et je renforce l'encadrement. Dans la mesure où je relève le coefficient de l'encadrement, c'est comme si je relevais l'effectif.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, il nous reste une dernière question à examiner, celle qui a trait à la situation de nos troupes en Tunisie, qui nous inquiète beaucoup.

M. LE MINISTRE. Nous nous trouvons en ce moment en Tunisie dans une situation qui s'est déjà produite, mais avec moins d'intensité. Nous allons prendre des décisions rapides pour être prêts à toutes les éventualités. J'ai réunion ce soir dans mon cabinet avec mes collaborateurs pour voir ce que nous serons en mesure de proposer demain, à la première heure disponible, à M. le président du Conseil, pour faire face aux différentes hypothèses.

12.2.58

En réalité, la situation n'est pas grave en ce sens que les unités qui sont isolées et qui le sont depuis fort longtemps ne sont pas directement menacées par la force. La politique d'asphyxie du gouvernement tunisien a consisté à dire : on vous empêche de vous ravitailler. Et ceux qu'on ne ravitaille pas ont le choix entre la mort par inanition ou la percée. On peut penser que c'est la percée qui serait choisie. Moyennant quoi, je crois qu'il vaut mieux essayer de prévenir ce genre de situation. Nous avons quelques jours pour cela, pas davantage. Nous devons tenir compte d'un ensemble d'éléments à la fois militaires et d'ordre international et toujours au regard de l'Algérie, parce que c'est cette affaire qui doit nous servir de phare. Nous allons être amenés à éviter que les troupes soient placées dans l'alternative de mourir ou de se battre, c'est-à-dire de se frayer un chemin à coup de canon et de mitrailleuse, ce qui serait d'ailleurs d'une très grande facilité.

M. DELRIEU. C'est la solution la plus simple.

M. LE MINISTRE. En Afrique du nord, il ne faut pas se laisser aller indûment. Il y a des cas où il faut "y aller". Il arrive même qu'il y ait des bavures très regrettables. Mais on ne peut pas se laisser aller à se servir indûment de sa force, car, dans le mot force, il faut maintenant introduire des notions nouvelles, comme par exemple celle de faiblesse. La faiblesse à un certain moment est une force principale.

Je demande aux membres de la commission de réfléchir à cette petite question, dont je ne crois pas que quiconque soit capable d'y répondre instantanément : les lauriers du colonel Nasser, le vainqueur du Sinaï, le vainqueur de la France et de l'Angleterre - car c'est bien ainsi que l'affaire s'est terminée - les lauriers du colonel Nasser, qui a pourtant reçu une "trempe" épouvantable, ne sont-ils pas en train de hanter les nuits de M. Bourguiba ? Il faut se poser la question. Et lorsqu'on veut bien se la poser, elle éclaire d'un jour nouveau une situation à laquelle, je dois le dire, par tempérament, on serait tenté d'apporter une solution simple, qui consisterait à dire : c'est bien ; si on paralyse nos troupes, celles-ci devront attaquer. C'est une solution simple qui est à notre portée.

J'ai posé la question pour montrer la complexité de l'affaire. Mais il me paraît absolument essentiel de conserver à tout moment un certain contrôle de la Méditerranée et un contrôle certain, et la possibilité, si la nécessité se révélait inéluctable, de réactiver la présence française en Tunisie. C'est un terme mesuré que je viens d'employer, car, naturellement,

12.2.58

personne d'entre nous n'aura l'idée de contester l'indépendance tunisienne.

M. LE PRESIDENT. Absolument pas.

M. LE MINISTRE. Comme cela a été dit hier, l'indépendance tunisienne n'est menacée que par le F.L.N. et ceux qui sont derrière lui. La première personne à libérer en Tunisie, c'est probablement M. Bourguiba. Mais cela est une autre affaire, c'est une affaire tunisienne. Mais elle n'est pas sans lien avec notre propre action.

C'est à l'intérieur de ce contexte compliqué que nous allons essayer d'empêcher nos troupes de se trouver placées dans une situation difficile. Il faut aller très vite, car la situation actuelle peut provoquer -qui sait même si certains ne seraient pas enchantés de le faire naître, car, je le répète, certains lauriers sont contagieux - un incident grave.

M. DE MAUPEOU. Nos troupes ont-elles de bonnes liaisons radio?

M. LE MINISTRE. Toutes sont excellentes et nos troupes ne manqueront pas de nourriture.

A l'heure actuelle, le danger n'est pas qu'elles soient attaquées. Le danger, c'est qu'on les mette dans une situation telle qu'elles soient obligées d'attaquer.

M. DELRIEU. Ce serait de la provocation !

M. ~~THIERRY~~ d'ARGENLIEU. Quelle sera la situation de Bizerte ?

M. LE MINISTRE. J'ai déjà dit qu'il fallait assurer un contrôle certain de la Méditerranée.

A Bizerte, la question de l'eau se pose. Pour garder cette implantation fondamentale qu'est Bizerte, il y aura un moment où l'on sera amené à mettre la main sur un certain nombre de réservoirs. Cela est à faire avec une délicatesse, une tendresse, une câlinerie extrêmes.

M. PISANI. Une seule phrase, monsieur le ministre: Je souhaite que le militaire, quels que soient les lauriers dont il puisse rêver, ne remette jamais l'armée française dans la position où on l'a mise à Suez.

M. LE MINISTRE. Je vous remercie de dire cela, car je

vous assure que cela fait partie de ces éléments de calculs dans la situation tunisienne qui, je dois le dire, me hantent.

M. PISANI. Le militaire que je visais, ce n'est pas celui qui porte l'uniforme, mais le responsable du militaire.

M. LE PRESIDENT. Nous avons tous compris. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir répondu avec autant de bonne grâce à des questions qui vous ont peut-être paru excessives. Mais vous connaissez le souci de la commission de défendre les positions qui lui tiennent tant à coeur. Nous ne manquerons pas de vous demander de revenir un prochain jour devant nous.

M. LE MINISTRE. Ce sera toujours avec le plus grand plaisir, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante minutes.)

Présents : MM. Robert AURE, AUGARDE, Henri BARRÉ, le Général
BETHOUART, Julien BIGNARD, Yves JAQUES, LE JEUNE
de NAUPELLE, PENOUX de LA MAISONNE, Raymond PINCHARD,
Marcel RUYER, SMOULIN.

Excusé : M. HIGLIER.

Evénements : MM. DENISOU, DURAND, LE DEBARD, VALENTIN.

Absents : MM. BONNAUD, Marthon FICHET, FOUSSON, KALE,
de LACHENETTE, LONGCHAMPON, Jacques MATHIAS,
Edmond RICHELET, de ROUVILLE, M. ROSS HONTEPAT,
PARISOT, le Général VETTEL, ZALLET, Gérard FICHEL,
Jean-Louis HOLLAND, ROYER, VANDELIN.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Commission (n° 255,
séance du 19-2-1958), de M. Michel Debré, tendant à inviter
le Gouvernement à rendre un solennel hommage à nos valeu-
reux soldats, sous-officiers et officiers de l'armée d'Al-
gérie qui ont sacrifié pour la France en Tunisie.

-:-:-:-:-

Présidence de M. de MAUPEOU, Vice-Président

-:-:-:-:-

Séance du mercredi 19 février 1958

-:-:-:-:-

M. de MAUPEOU a dit : La proposition de M. Debré
devait, dans la pensée de son auteur, venir en fin de sé-
ance provoquant aussitôt par le Directeur de la Tunisie.

La séance est ouverte à 15 heures 5

-:-:-

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, le Général
BETHOUART, Julien BRUNHES, Yves JAOUEN, LE GROS,
de MAUPEOU, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD,
Marcel RUPIED, SEGUIN.

Excusé : M. BOULANGE.

Suppléants : MM. DELRIEU, DURAND, LE DIGABEL, VALENTIN.

Absents : MM. BORGEAUD, Marhoun FERHAT, FOUSSON, KALB,
de LACHOMETTE, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU,
Edmond MICHELET, de MONTULLE, El Hadi MOSTEFAI,
PARISOT, le Général PETIT, PIALES, Edgard PISANI,
Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, VANRULLEN.

=*=

../. ..

ORDRE DU JOUR

Examen de la proposition de résolution (n° 268, session 1957-1958), de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à rendre un solennel hommage à nos valeureux soldats, sous-officiers et officiers de l'armée d'Afrique du Nord et à réaffirmer les intérêts essentiels de la France en Tunisie.

--*--

COMPTE RENDU

M. de MAUPEOU, Président.- La proposition de M. Debré devait, dans la pensée de son auteur, venir en fin du débat provoqué demain par le Docteur Dubois sur la Tunisie.

Je vous donne lecture de cette proposition.

J'ai pris sur moi de déclarer que la Commission serait prête à rapporter demain. J'ouvre néanmoins la discussion sur ce texte.

M. BARRE.- Je m'étonne des termes : "l'attitude scandaleuse d'une certaine presse". J'aimerais mieux : "d'une partie de la presse qui semble oublier son devoir national".

M. BETHOUART.- J'aimerais qu'on fasse allusion au silence de la presse sur les massacres d'Européens.

M. AUGARDE.- La réflexion de notre ami Barré est judicieuse. Il vaut mieux ne pas employer le mot : "scandaleuse" qui me paraît violent.

D'autres questions me semblent, également, importantes, notamment celle de la suppression des primes de risque aux soldats d'Algérie ! ... Mais ce texte-ci, qui est d'allure générale, ne doit pas être excessif dans sa rédaction.

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Je vois surtout dans l'adoption de ce texte une manière de demander au Gouvernement l'engagement de garder Bizerte.

M. PIDOUX de LA MADUERE.- Je ne crois pas utile de changer quoi que ce soit à la rédaction de la proposition.

M. LE GROS.- Mettons-nous donc sur le plan de la politique internationale ; n'oubliez pas que l'éclairage sur les questions change d'après l'angle d'observation.

Si nous prenons une attitude trop tranchée, nous risquons de ne plus servir notre vraie cause.

M. PINCHARD.- Devant tous les abandons que nous avons déjà consentis, je suis convaincu que, si nous n'obtenons pas de M. Pineau la déclaration que la France, et la France seule, gardera Bizerte, le 1er mars prochain, Bizerte sera à l'O.T.A.N. ou aux Tunisiens.

Je voudrais que l'on garde le mot : "scandaleuse" : une partie de la presse "trahit", c'est mon avis.

M. VALENTIN.- C'est la situation actuelle qui émeut le Conseil de la République. Il me paraît donc anormal que cette émotion soit marquée d'abord par une référence aux articles de presse. Je verrais donc mieux au début le deuxième paragraphe, en rejetant à la fin le premier, qui pourrait indiquer au Gouvernement son devoir en ce qui concerne la presse, et certains conférenciers, dont l'action est profondément démoralisatrice.

M. PIDOUX de LA MADUERE.- J'aimerais mieux l'intégration du premier paragraphe au troisième actuel.

M. BARRE.- Rappelez-vous que, lorsque j'ai rapporté le projet de loi des pouvoirs spéciaux, notre position était très rigoureuse !

M. DELRIEU.- Je crois que la dernière phrase est en contradiction avec les accords et la situation internationale, dans une rédaction aussi stricte.

../..

M. PINCHARD.- Je m'élève avec force contre cette affirmation. J'ai vu aujourd'hui des photos de Sakiet avant et après l'événement ! Il faut que nous soyons dans tous les "Sakiet" de la Frontière ... l'opinion internationale ne s'est pas émue devant Ouezzem et elle s'émeut maintenant devant Sakiet !

M. de MAUPEOU.- Nous devrions, je pense, désigner un rapporteur.

M. BRUNHES.- Le Parlement français n'a été saisi que des conventions franco-tunisiennes, dont le vote a été subordonné au maintien de la France à Bizerte. Nous ne devons pas prendre l'attitude la presse comme prétexte à la proposition, mais en faire l'objet d'une de nos recommandations au Gouvernement.

M. BRUNHES est désigné comme rapporteur.

M. BRUNHES.- J'accepte, mais je demande une réunion demain avant la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Voulez-vous donc élaborer une rédaction que vous nous soumettrez demain à 15 heures 30.

(Assentiment).

La séance est levée à 15 heures 40.

Le Président,

M. Brunhes

Présents :

Excusés :

Spécialistes :

Absents :

D.N. 20.2.58

- 2 -

ORDRE DU JOUR
=====

- Projet de rapport de M. Brunhes sur la proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à inviter le Gouvernement à rendre un solennel hommage à nos valeureux soldats, sous-officiers et officiers de l'armée d'Afrique du Nord, et à réaffirmer les intérêts essentiels de la France en Tunisie.

COMpte RENDU
=====

M. ROTINAT, Président.- Si la discussion de la question orale du Docteur Dubois vient à la séance d'aujourd'hui, nous serons prêts à rapporter, à la suite, la proposition de résolution de M. Debré.

M. de MAUPEOU.- M. Brunhes va donc maintenant nous rapporter cette proposition.

M. BRUNHES.- Hier, la commission, qui acceptait le fond de ce texte, avait jugé bon de changer l'ordre des paragraphes.

Voici donc quelle serait la nouvelle rédaction :

"Le Conseil de la République adresse aux combattants d'Algérie, ainsi qu'aux troupes françaises du Maroc et de la Tunisie, le témoignage de la reconnaissance et de la confiance de la Nation;

"Invite le Gouvernement à rendre l'hommage qui leur est dû et à assurer les moyens qui leur sont nécessaires aux Officiers, sous-Officiers et Soldats de l'Armée d'Afrique du Nord qui, dans des conditions particulièrement difficiles et en face de provocations incessantes de pays étrangers, maintiennent le prestige de la France et la sécurité de ses ressortissants;

"Lui demande d'appliquer les rigueurs de la loi contre ceux qui, de quelque manière, marquent un oubli scandaleux des intérêts de la Nation et de l'honneur de son Armée;

"Rappelle que les seules conventions dont le Parlement ait jamais été saisi font état du maintien des Forces françaises en Tunisie et que la ratification de ces conventions n'est intervenue qu'en raison des garanties données en cette occasion;

.../...

"Affirme qu'aucune considération ne pourrait lui faire admettre sur ce point capital un changement d'attitude et précise en conséquence qu'il ne saurait ni approuver ni tolérer l'abandon, sous quelque forme ou couvert que ce soit, des positions stratégiques - singulièrement de Bizerte - que la France tient en Tunisie, conformément au droit international, pour la sauvegarde de sa propre sécurité et dans l'intérêt de la paix générale.

M.PIDOUX de LA MADUERE.- Le paragraphe sur la presse est changé de place.

M.VALENTIN.- Oui, mais sans perdre son importance puisqu'il donne, en fait, un mandat au gouvernement au lieu de n'exprimer qu'un sentiment d'émotion.

M.LE PRESIDENT.- Voulez-vous nous donner lecture de votre rapport.

M.BRUNHES, Rapporteur, donne lecture des deux premières pages de son rapport (voir document C.R. n° 276, session 1957-1958).

M.le Général PETIT.- Je suis d'accord et sur l'hommage à l'armée et sur le maintien français en Tunisie. Ce sont, néanmoins, deux questions séparées : c'est au gouvernement, le texte le reconnaît, à rendre l'hommage, mais c'est là une initiative politique. Nous sortons, il me semble, ici, de notre rôle. Il faut donc, là, un débat politique.

Or, toutes ces manifestations politiques ne touchent guère l'armée.

D'autre part, en ce qui concerne Sakiet, il n'est pas possible qu'un observateur d'avion n'ait pas vu les camions de la croix-rouge et les écoles. Pour cela, je ne suis pas d'accord sur le principe de l'hommage solennel auquel je ne puis m'associer.

M.KALB.- Sur cette première partie du rapport de M.Brunhes, je suis 100% d'accord et je réponds au Général Petit que cet hommage est indispensable, de notre part comme de la part du gouvernement. Nos soldats ne s'en moquent pas ! Le malaise moral de l'armée vient de la carence de l'autorité envers ceux qui savent l'action de l'armée.

.../...

M.le Général PETIT.- Je suis d'accord pour ce qui est du moral. En revanche, ce n'est pas notre hommage, mais l'action de l'autorité qui pourra le redresser.

M.KALB.- Si le moral est atteint, cela vient de la carence, je le répète, de l'exécutif à combattre ceux qui, dans le public, ont une action néfaste sur l'armée.

M.LE PRESIDENT.- Je ne suis tout à fait d'accord ni avec le Général Petit ni avec M.Kalb. Faire un acte politique, mais c'est notre mission elle-même ! Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il y ait une carence totale du Gouvernement...

M.KALB.- ... Je parle de carence sur un plan précis...

M.LE PRESIDENT.- ... oui, dans ce cas, je reconnais que l'action de notre commission est dépassée.

Mais je ne veux pas entendre dire que le moral est mauvais. Nos troupes d'Afrique ont un moral excellent. Nous avons le devoir de le maintenir.

M.PINCHARD.- Mais la presse et la propagande qui sapent notre armée se mettent par là-même sous notre juridiction. Je crois bien, moi, en revanche, que le moral est atteint. Je vous demande donc de vous prononcer sur la première partie du rapport de M.Brunhes.

La première partie du rapport de M.Brunhes est adoptée

M.BRUNHES donne lecture de la fin de son rapport (cf. ibid).

La deuxième partie du rapport est adoptée.

M.LE PRESIDENT.- Je relis donc la rédaction proposée par notre rapporteur pour le dispositif (lecture).

M.VALENTIN.- La grande difficulté juridique est que le protocole du 20 mars 1956, qui n'a pas été ratifié par le Parlement, détruit en fait les accords qui, eux, faisaient état du maintien de nos forces en Tunisie.

Mais il est nécessaire de souligner que le protocole de 1956 n'a pas été ratifié et que, donc, il ne peut annuler les textes, antérieurs, de 1955.

Voilà pourquoi je pense que les mots "font état" à l'avant-dernier paragraphe, sont plus prudents qu'autre chose.

La proposition de résolution est adoptée.

.../...

D.N. 20.2.58

- 5 -

M. le Général PETIT.- Je désire plus que quiconque une Afrique du Nord française. Mais ce n'est pas une guerre atroce qui nous y mènera.

Le moral, lui, est relativement bon, mais pas à tous les échelons de la hiérarchie.

J'estime que, si nous avions partout des chefs à la hauteur de leur tâche, les choses iraient mieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que notre commission a rempli son devoir en alertant le gouvernement au sujet de la situation de nos troupes en Afrique du Nord.

La séance est levée à 16 heures 15

Le Président,

Rolin

Présents : M. Robert AUBÉ, Marcel VALLÉE, de Villiers,
Monsieur VIGNERON, Raymond GUYOT, de
SÉBASTIEN.

Excusés : M. Julien GUYOT, Mlle de GUYOT, Mlle de

Assistants : M. DELMAS, SAUVETON.

Absents : M. AUGER, Henri FAYE, de GUYOT, de Villiers,
Monsieur VIGNERON, Raymond GUYOT, de Villiers,
de GUYOT, de Villiers, de GUYOT, de Villiers,
RAYMOND, de GUYOT, de Villiers, de GUYOT,
PETIT, FAYE, de GUYOT, de Villiers,
Jean-Louis GUYOT, de Villiers.

ORDRE DU JOUR

I - Examen des rapports :

- de M. Pinchard, sur le projet de loi (n° 171, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, portant organisation des cadres du Service du Matériel de l'armée de terre ;
- de M. Aube, sur la proposition de résolution (n° 64, session 1957-1958), de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes.

II - Questions diverses.

-*-

COMPTÉ RENDU

M. Vincent ROTINAT, Président.- Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

La discussion du Budget de la Défense Nationale va commencer cette semaine à l'Assemblée Nationale. Nous allons donc avoir à en discuter bientôt et il conviendrait que nos rapporteurs spéciaux commencent dès maintenant à élaborer leurs observations.

M. PINCHARD.- Vous aviez bien voulu me charger de rapporter le projet de loi (n° 171, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation des cadres du service du matériel de l'armée de terre.

Je ne crois pas inutile de rappeler tout d'abord que le service du matériel a été créé en 1940 à Chamarandes en fait pour dissimuler une partie de nos stocks militaires aux "occupants".

.../.

- 3 -

Le texte dont nous discutons aujourd'hui concerne essentiellement les cadres qui aront une double origine, les uns venant des Grandes Ecoles techniques et les autres étant recrutés par concours.

Actuellement, les officiers du matériel proviennent de diverses origines et la qualité de ces cadres a besoin d'être améliorée.

Il est nécessaire, en effet, que les ingénieurs officiers soient d'une valeur telle qu'ils puissent discuter d'égal à égal avec leurs camarades civils. Cela pose un problème de solde et de prestige.

Les modifications que je vous propose portent, en particulier, sur la forme et la terminologie.

Je pense, tout d'abord, que nous devrions appeler le service : Service des Réparations d'armement, titre plus précis et plus juste.

M. BOULANGE.- J'ai, dans mon territoire, un service qui répare essentiellement des camions.

M. LE PRESIDENT.- Cela rentre dans le domaine de l'armement.

M. PINCHARD.- Je vous demande ensuite de revoir les appellations des cadres, par référence avec celles adoptées dans le service des fabrications d'armement. Le titre d'ingénieur correspond mieux à la qualification technique des intéressés.

M. de MAUPEOU.- Comment rentre-t-on actuellement dans le service du matériel ?

M. PINCHARD.- Les cadres proviennent de nos huit Grandes Ecoles techniques et de l'Ecole Normale Supérieure.

Compte tenu de mes observations précédentes, l'article premier est assez profondément modifié.

..//..

La nouvelle rédaction de l'article 3 tient compte des nouvelles appellations dont j'ai parlé.

D'autre part, j'estime préférable d'écrire : "cadre administratif et technique", plutôt que : "cadre d'exécution".

En dehors de légères rectifications de forme, aucune modification n'est adoptée aux autres articles.

M. MICHELET.- Je regrette que l'on fasse une fois de plus une réforme partielle, qui aborde le problème par le petit côté et risque de créer des jalousies.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez entendu l'excellent rapport de notre collègue.

Je pense que vous voudrez bien l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

---*---

M. LE PRESIDENT.- Je donne maintenant la parole à M. Robert Aubé, rapporteur de la proposition de résolution (n° 64, session 1957-1958), de M. Michel Debré, relative à la défense des régions sahariennes.

M. Robert AUBE donne lecture de son rapport (cf. n° , session ordinaire de 1957-1958).

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous, Messieurs, des observations à présenter ?

M. BOULANGE.- Je suis d'accord sur le thème développé par M. Aubé, mais je crois que le fait d'évoquer l'affaire de Sakiet élargit considérablement le débat annoncé par le titre de la proposition de résolution.

En ce qui concerne les groupes nomades, je pense qu'il est nécessaire d'amalgamer des indigènes d'origine

différente, afin de limiter les risques de désertion.

En ce qui concerne l'aide de la France à la Tunisie, nous ne devons pas en exagérer l'importance, car rien n'a été versé, à ce titre, par la France, depuis la fin de 1956.

Enfin, si les réformes proposées sont bonnes, elles auraient une lourde incidence financière et je voudrais être assuré que vous êtes d'accord pour voter les ressources correspondantes.

M. AUBE.- Je crois qu'il est difficile d'isoler l'affaire de Sakiet de l'exposé du dossier saharien. Quant aux ressources financières, nous pouvons toujours faire l'économie de l'aide à la Tunisie, sinon dépensée, du moins prévue au Budget.

M. MICHELET.- Dans l'ensemble, je pense que notre Commission s'honorerait et faciliterait l'action du Gouvernement en votant ce texte. Ceci dit, je suis d'accord pour une modification du titre de la proposition.

M. LE PRESIDENT.- Au sujet de Sakiet, nous avons eu ce matin une information intéressante. Il nous a été dit qu'au lendemain de notre action les anciens combattants algériens de la région de Constantine avaient ressorti leurs décorations françaises.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. AUBE.- Je dois vous indiquer que l'auteur de la proposition souhaiterait que son texte vienne en discussion le 6 mars prochain.

M. LE PRESIDENT.- Je le demanderai à la Conférence des Présidents.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

Roumi

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

GM

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du mercredi 5 mars 1958

La séance est ouverte à 15 heures 50

PRESENTS : MM. Robert AUBÉ, Julien BRUNHES, de MAUPEOU, de MONTULLÉ, le Général PETIT, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT.

Suppléants : MM. ALRIC, LE BOT, SAUVETRE.

Excusés : MM. BOULANGÉ, FOUSSON, KALB, Edmond MICHELET.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Ferhat MARHOUN, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, PARISOT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

Ordre du Jour

- Exposés sur le budget militaire 1958 par les rapporteurs spécialisés : (Section commune : M. Pisani ; Guerre : M. Alric ; Air : M. Barré ; Marine : M. Julien Brunhes ; France d'outre-mer : M. Fousson).

M. PISANI. - Si nous appelons cette commission "Commission de réforme des structures de la Défense Nationale" l'objet d'un amendement irrevocable...

M. ROTINAT, président. - Je donne la parole à M. PISANI chargé du rapport pour avis sur la section commune du budget militaire.

M. PISANI. - L'analyse technique de la section commune ne pose pas de grandes difficultés. Si l'on veut, au contraire, voir dans ce rapport une étude d'ensemble de la Défense nationale, je crois que la position que nous avons adoptée depuis longtemps reste parfaitement juste. Nous craignons l'improvisation et nous ne voulons pas, quelle que soit notre opinion, priver l'armée de ses moyens en Algérie.

En plus, ce budget abscons est fort difficile à analyser et il est préparé en dehors du contrôle du Parlement qui ne peut se permettre, d'ailleurs, des questions indiscrettes au Gouvernement !

La Commission des Finances a fixé des délais qui excluent toute possibilité de travail :

J'en reviens au débat de fond en demandant la création d'une commission de réforme des structures de la Défense Nationale.

Honnêtement, je ne me sens pas en mesure de proposer, hic et nunc, des réformes. Dans un an nous le pourrions après la création de la commission dont je vous parle.

M. le PRESIDENT. - C'est là la question capitale. J'y attire votre attention à tous.

M. PISANI. - En fait, ce budget n'est qu'une série de constatations ; il ne comporte aucune pensée véritable.

Mon rapport pourra donc comporter deux tiers portant sur l'analyse de la section commune et un tiers, seul important, sur le point de doctrine.

Il faut absolument que nous restions solidaires à la commission pour maintenir cette position.

M. le PRESIDENT. - Je m'y engage, dans la mesure où la commission suivra .

M. de MAUPEOU. - Nous devons faire un grand effort dans nos groupes, car notre position est opposée à celle du Gouvernement.

M. PISANI. - Si nous appelons cette commission : "commission de réforme des structures et du budget de la Défense Nationale" l'on ne pourra pas nous dire que sa création fait l'objet d'un amendement irrecevable dans la loi de finances.

M. le PRESIDENT. - Nous devons prendre position et refuser cette formule paresseuse de fabrication de budgets.

M. PIZANI. - Mais sachons dire aussi que nous nous refusons de nous livrer au jeu de l'analyse détaillée du budget. Nous pourrions, dans tous les rapports, prendre une position analogue à celle, très ferme, du rapport de M. Monteil à l'Assemblée Nationale, sur le budget "Marine".

M. ALRIC. - Je ne suis pas sûr que, comme semblait l'entendre notre ami Pisani, la Commission des Finances se laisserait trop influencer par le Gouvernement ; quand au délai d'examen du budget, la Commission des Finances s'est malheureusement trouvée en face des dispositions rigides du règlement : le seul moyen d'avoir un délai supplémentaire était de refuser le budget pour pouvoir le renvoyer à l'Assemblée Nationale et gagner du temps. Vous comprendrez que la Commission des Finances hésite beaucoup devant une telle formule, dans les circonstances actuelles !

Certes, les deux points de vue des deux commissions sont quelque peu différents

M. le PRESIDENT. - Non, pas du tout différents, en fait mais passons ! Je donne maintenant la parole à M. Alric sur le budget annexe des Poudres et essences.

M. ALRIC. - Vous connaissez les réductions subies par le budget militaire. La section "Guerre" est peu touchée, mais les Poudres et les essences pâtissent gravement. Les effectifs sont déjà comprimés à l'extrême. Avec les chiffres que nous avons, il est impossible de s'en tirer en Algérie, quelles que soient les destinées du remaniement qu'on pourrait inventer.

Les effectifs sont diminués de 61.000 unités, dont 12.000 pour la Tunisie et le Maroc. En fait, ce sera 84.000, compte tenu des calculs de l' "effectif budgétaire moyen". La tendance est mauvaise, d'autre part, qui fait nommer beaucoup d'officiers supérieurs pour permettre d'améliorer la situation matérielle de l'encadrement. Egalement, je ne crois pas bonne

l'augmentation des cadres civils dans l'armée

L'équipement est de 127 milliards au lieu de 161, avec probablement beaucoup de débits à payer ! En matière d'habillement, où il faudrait 6 milliards de plus les crédits seront de 29 milliards, au lieu de 36 l'an dernier. On continue "un peu" la chaîne de l'A.M.X. 13 tonnes !

Le budget est de plus en plus un budget d'effectifs, qui ne peut plus servir qu'à payer cet effectif, et encore on a beaucoup diminué les indemnités spéciales versées en Algérie !

En revanche, le budget des Poudres, qui prévoyait 400 millions de déficit, se trouve en excédent pour l'année dernière. Mais la réduction d'activité qu'il subira cette année sera terrible : environ 30%. Les commandes "off shore" sont arrêtées et, comme on fait moins d'artillerie classique, et que, d'autre part, on ne fait quand même pas beaucoup d'engins la consommation, donc la fabrication des poudres sera ralentie.

M. le PRESIDENT. - Quoi qu'il en soit, je crois qu'avant l'examen en séance de chaque section du budget, notre commission doit faire une déclaration préliminaire indiquant qu'elle n'accepte le budget qu'à la condition que soit introduite la clause demandée par notre collègue Pisani.

Passons maintenant au budget de la Marine. La parole est à M. Brunhes.

M. BRUNHES. - Je pense que je n'aurai qu'à reprendre le rapport de M. Monteil sur la Marine et ses conclusions.

Je me demande comment les 16 milliards de réduction sur ce budget, annoncés ce matin par la Radio, peuvent encore frapper la Marine, qui n'a déjà plus de tranche navale.

M. le PRESIDENT. - Je crois que nous aurions grand avantage à entendre un ministre sur tout ce budget.

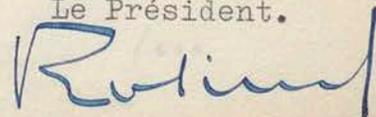
M. BRUNHES. - Nous pourrions faire venir les Secrétaires d'Etat d'Armées.

M. le PRESIDENT. - Oui, et nous pourrions ensuite entendre de la Défense Nationale sur l'ensemble (Assentiment).

Nous donnons mandat à M. Pisani de nous présenter à notre prochaine séance la rédaction de l'article additionnel qu'il nous propose.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président.



M. LE PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 10 heures.
 Je vous demande d'excuser vos absences.
 Béthouart.

Ordre du Jour

Audition des Secrétaires d'Etat aux Forces Armées sur les budgets de leurs Départements Ministériels.

Je vous donne la parole pour exposer les grandes lignes de votre projet de budget.

M. MÉTAYER, secrétaire d'Etat aux Forces Armées, prend la parole.
 Rendre le président, secrétaire d'Etat aux Forces Armées, de premier contact avec le Conseil de la République, faire plus tôt. Je détiens tout ne prennent pas plus droit qu'il y aurait d'Etat et les ministres qu'ils reconnaissent dans

COMPTE - RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Métayer, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre).

Le compte rendu sténographique de l'audition du Secrétaire d'Etat, ainsi que des Secrétaires d'Etat à l'Air et à la Marine, fait l'objet de l'annexe ci-après. →

M. LE PRÉSIDENT.
 Le projet de budget de 1958 est le signe de deux impératifs à savoir : d'une part la réduction des dépenses dans le cadre des bilans financiers du pays.

Le Président,

Rotinat

Le président ne répond pas à la question posée par le général Béthouart, car il fallait tout simplement différencier les dépenses de guerre et les dépenses de paix. Il est clair que toutes les opérations de guerre sont des dépenses de paix. Les opérations de guerre sont des dépenses de paix. Les opérations de guerre sont des dépenses de paix.

COM. DE LA DEFENSE NATIONALE
II.3.1958

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Je vous demande d'excuser nos collègues, MM. Boulangé et Béthouart.

Je veux tout de suite, mon cher ministre, vous remercier d'avoir si rapidement et si aimablement répondu à l'invitation de la commission. Nous sommes extrêmement pressés et nous devons examiner cet après-midi les trois budgets intéressant la guerre, la marine et l'air.

Je vous donne la parole pour exposer les grandes lignes de votre projet de budget.

M. METAYER, secrétaire d'Etat aux forces armées (Terre).
Monsieur le président, messieurs, je suis particulièrement satisfait de prendre contact avec la commission de la défense nationale du Conseil de la République. Je regrette seulement de n'avoir pu le faire plus tôt. Je déplore que les ministres et les secrétaires d'Etat ne prennent pas plus souvent contact avec la commission. Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que périodiquement les secrétaires d'Etat et les ministres viennent vous exposer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur mission. Un lien plus étroit faciliterait les rapports entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Je serai à votre disposition si, après le vote du budget, les membres de la commission voulaient m'entendre sur des points particuliers.

M. LE PRESIDENT. Mon cher ministre, nous retenons votre idée et nous vous demanderons de revenir bientôt devant cette commission.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES (Terre). Messieurs le projet de budget de 1958 pour l'armée de terre a été placé sous le signe de deux impératifs qui devaient être également respectés, à savoir : d'une part la nécessité de maintenir l'effort de pacification en Algérie, d'autre part l'obligation de limiter le total des dépenses dans le cadre d'un plafond fixé en fonction des possibilités financières du pays.

Le problème qui m'était ainsi posé n'était pas facile à résoudre, car il fallait tenir compte d'exigences qui, par nature, étaient difficilement compatibles. La solution à laquelle j'ai abouti et que traduisent les chiffres inscrits dans ce projet n'a pu être mise au point qu'au prix de sacrifices très lourds portant sur toutes les catégories de dépenses ne touchant pas directement les opérations en Algérie. Elle traduit un choix souvent difficile entre les besoins exprimés et l'abandon ou l'ajournement de projets du plus grand intérêt.

Les modifications apportées au projet de budget par la lettre rectificative sont la conséquence directe de la priorité absolue reconnue aux besoins de l'Algérie. Ces besoins avaient été estimés dans le budget initial en fonction de la situation au cours

du deuxième semestre 1957. Les événements récents ont fait apparaître de nouveaux besoins. Les crédits supplémentaires prévus dans la lettre rectificative permettent de les satisfaire.

Pour l'avenir, il est entendu que de toute manière les combattants d'Algérie recevront tous les moyens qui leur sont nécessaires pour leur permettre de faire face à leur lourde tâche. Je ne peux à ce sujet mieux faire que citer les paroles du Président du Conseil dans son discours du 8 mars 1958 "Si la situation exigeait des mesures complémentaires, nous n'hésiterions pas à les prendre".

Un budget établi dans ces conditions ne peut apporter évidemment de solutions à tous les problèmes de l'avenir. On lui reprochera probablement d'avoir sacrifié de nombreux projets intéressants, notamment dans le domaine des fabrications. Il ne pouvait en être autrement dans les circonstances actuelles. Je reconnais bien volontiers que ce budget considéré isolément ne peut satisfaire complètement ceux qui, comme vous, ont le souci de prévoir l'évolution de la défense du pays et qui attendent déjà depuis longtemps la réorganisation de nos forces armées.

Le ministre de la défense nationale vous exposera, s'il ne l'a déjà fait, ses intentions à ce sujet, mais je puis vous dire dès maintenant que la mise au point d'un plan à long terme est déjà très avancée. Ce plan dont vous serez saisi prochainement comblera les lacunes que vous pourriez trouver dans la présentation actuelle du budget et vous apporter les vues d'ensemble que vous souhaitez.

Il est d'usage de procéder à une comparaison avec les chiffres du budget précédent, et c'est de cette manière du reste que le projet de budget lui-même est maintenant présenté. Mais en ce qui concerne la section "guerre" la comparaison figurant dans le bleu au moins pour le Titre III, est faussée par le fait que les chiffres indiqués pour 1957 ne comprennent pas les dépenses exceptionnelles pour l'Algérie qui avait fait l'objet d'un projet de loi spécial, dit collectif A.F.N. alors qu'en 1958, les crédits demandés dans le budgets couvrent l'ensemble des besoins y compris ceux résultant des opérations en Algérie.

Je crois donc utile de reprendre ici cette comparaison pour mieux faire ressortir l'importance de l'effort d'économies qui a été réalisé.

Compte tenu de l'ensemble des textes ayant ouvert des crédits sur l'exercice 1957 et déduction faite des blocages de crédits intervenus, cette comparaison par grandes masses se présente de la manière suivante:

	1957	Budget initial 1958	Lettre rectificative	Total 1958	Différence
TITRE III et V					
Moyens des Armes et services	413,3	369,5	+ 23,5	393	- 20,3
TITRE V					
Equipement	166,9	125,5	+ 9,3	134,8	- 32,1
	580,2	495	+ 32,8	527,8	- 52,4

Le chiffre déjà très élevé des réductions effectuées, qui ressort de cette comparaison est encore inférieur à la réalité. Compte tenu des bases adoptées pour l'établissement du budget de 1958 (solde et traitement en vigueur au 31 décembre 1957, prix et tarifs et salaires du début de 1958), l'évaluation détaillée des besoins pour 1958 sur la base d'une reconduction du budget précédent aurait conduit à un montant de 640 milliards (1) dont 440 pour le Titre III. Les différentes mesures d'économies intervenues ont donc permis une réduction des dépenses d'environ 110 milliards, soit près de 16 p.100 d'abattement. Ces quelques chiffres démontrent l'effort exceptionnel qui a été poursuivi et il est nécessaire de les garder à l'esprit lorsque l'on entend parfois parler de la "prodigalité" des services militaires, surtout si l'on tient compte que les économies n'ont été réalisées que sur une fraction relativement faible du budget, celle n'intéressant pas directement l'Algérie.

Sur le plan des effectifs le retour au service de 24 mois avait ramené l'effectif budgétaire moyen à 667.000 hommes alors qu'en 1957, les effectifs réalisés ont approché de 740.000 hommes. Dans le budget initial le niveau des effectifs en Algérie avait été fixé à 342.000 hommes instruits. Ce chiffre avait été jugé, en août 1957, suffisant pour permettre de poursuivre dans de bonnes conditions l'effort de pacification et ceci en plein accord avec le commandement.

(1)-les premières évaluations de l'Etat-major de l'armée aboutissaient en supposant le maintien de l'effectif à 735.000 hommes (service de 27 mois) à 722 milliards dont 493 pour le Titre III et 229 pour le Titre IV.

Compte tenu de l'évolution constatée depuis le début de l'année et notamment des besoins nouveaux pour la défense du Sahara et la couverture sur la frontière tunisienne, l'effectif à maintenir en Algérie par l'armée de terre, a été fixé à 371.000 hommes instruits, c'est-à-dire pratiquement au niveau existant au début de 1958. L'effectif budgétaire moyen en Algérie se trouve ainsi porté un peu en dessous de 390.000 hommes (y compris les personnels à l'instruction ainsi que le volant de relève).

Je me permets d'insister sur ce chiffre. Au mois d'août, nous espérions continuer nos missions de pacification avec 342.000 hommes. C'était l'avis du commandement, mais à la suite des événements de fin d'année et les missions nouvelles, les effectifs ont été fixés à 371.000 hommes instruits. Ce chiffre est maintenant prévu pour l'année 1958.

à gouverner M. LE PRESIDENT. Le service de 24 mois sera-t-il maintenu régulièrement ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui, et cela pose des problèmes extrêmement difficiles pour l'Etat-major et le secrétariat d'Etat aux forces armées terre.

Cette augmentation importante des effectifs en Algérie a pu être compensée en partie par des réductions ^{sur} d'autres territoires (notamment au Maroc et en Tunisie), mais pas en totalité. Il a donc fallu majorer l'effectif global de la section "guerre" comme le précise la lettre rectificative. Ces majorations pourront être réalisées d'une part grâce à un transfert de 11.000 hommes venant de l'Armée de l'Air, d'autre part au moyen d'une augmentation du volume des incorporations à partir du 1er mai 1958, notamment par une vérification plus serrée des justifications présentées à l'appui des demandes de sursis.

M. Julien BRUNHES. Je vous serais très reconnaissant, monsieur le ministre, de vouloir bien appeler sous les drapeaux les étudiants qui se disent en sursis et qui, en fait, ne le méritent pas. Il y a là un beau travail à faire.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'espère y parvenir. Une vérification doit être faite sur les inscriptions réelles. Je suis déjà entré en relation avec M. le ministre de l'éducation nationale. Il faudrait sanctionner également les échecs à un examen un peu sérieux.

M. Julien BRUNHES. Il y en a même qui ne se présentent pas aux examens.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Certains étudiants sont simplement inscrits à la Faculté. A la Faculté des Lettres, des étudiants prennent tout leur temps pour préparer leur licence.

La répartition des crédits fait apparaître en 1958 une nouvelle augmentation du pourcentage des sommes consacrées aux personnels accompagnée d'une réduction de celles prévues pour les opérations en capital. Cette évolution qui est constante depuis le début des opérations en Algérie, ne doit pas étonner et aurait même dû être plus accentuée si diverses mesures, dont je vous parlerai plus loin, n'avaient été prises pour freiner l'augmentation des dépenses de personnel.

Je puis ajouter que la situation des études et fabrications d'armement sera moins critique que ne le feraient penser les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus. En effet, certaines ressources supplémentaires, dont le montant peut être évalué approximativement à une vingtaine de milliards, viendront s'ajouter aux crédits prévus dans le budget. Elles proviendront pour partie des reports à provenir de 1957 qui, en raison des mesures sévères d'économies prises dès le mois de juillet 1957 (blocage des opérations nouvelles) seront relativement importants, pour partie du produit des cessions à l'étranger ainsi que des aliénations de biens militaires.

Je me propose maintenant de vous donner quelques renseignements complémentaires sur les principales mesures qui sont proposées dans le budget.

1°- Réorganisation de l'administration centrale (page 512)---
Dès mon arrivée au secrétariat aux Forces armées "terre", j'ai été frappé de la dispersion de certains services administratifs entre les différentes directions et même à l'intérieur de certaines d'entre elles. J'ai entrepris le regroupement de ces services qui doit entraîner une économie de personnels et un meilleur rendement. Dans ce sens, je viens notamment de décider de centraliser la gestion des personnels civils extérieurs dans les mains d'une seule autorité

La réalisation de ces réformes posait immédiatement le problème de l'encadrement des services ainsi regroupés. Compte tenu de la nature des tâches confiées à ces services, de caractère purement administratif (gestion des personnels civils + comptabilité et contentieux et pensions et réquisitions) j'ai estimé qu'il convenait de placer à leur tête des administrateurs civils qui, par leur formation, ont une vocation normale à assurer ces tâches et qui, plus stables dans leurs affectations que les officiers, peuvent mieux maintenir la continuité indispensable à la bonne marche des services/

C'est pour cette raison que j'ai demandé la création de cinq postes de sous-directeurs et que j'insiste auprès de vous pour que cette mesure soit adoptée.

Je sais que la sous-commission des finances, mal informée, a refusé cette création, mais j'ai eu l'occasion de prendre contact avec le président de cette commission. Je crois qu'après m'avoir entendu, M. le président ne restera pas aussi intransigeant.

M. LE PRESIDENT. C'est une mesure importante, une innovation.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES (Terre). Oui, et à laquelle j'attache un grand prix. Votre rapporteur est au courant. J'ai eu une longue conversation avec M. Alric auprès duquel j'ai trouvé une oreille attentive. M. Alric décidera.

Ai-je besoin d'ajouter que je croyais que l'essentiel du travail était fait lorsque j'avais obtenu l'adhésion de mes collègues des finances et de la direction du budget. Vous savez combien la direction du budget et les services financiers sont soucieux des deniers de l'Etat et de ne pas procéder à des créations d'emplois.

J'ai pu convaincre à la fois M. Gaillard et M. Pfimlin. Je vous demande de m'aider pour que cette réalisation devienne effective.

Le nombre des créations demandées peut vous paraître assez élevé a priori, surtout dans un budget aussi rigoureux que celui qui vous est présenté. Mais vous pourrez remarquer que cette mesure a été très largement gagée et qu'elle se traduit en définitive par une économie de 7.400.000 francs. De plus, elle doit permettre dans l'avenir, grâce à une organisation plus rationnelle et une amélioration des méthodes, de réaliser des économies beaucoup plus substantielles.

Par ailleurs, l'encadrement du corps des administrateurs civils de la guerre ainsi complété ne dépassera pas celui qui existe déjà dans les autres secrétariats d'Etat d'armée et permettra de reprendre le recrutement de ces personnels qui est presque complètement arrêté. Le tableau ci-dessous montre combien la guerre était défavorisée sur ce plan et explique l'hésitation des anciens Elèves de l'Ecole Nationale d'Administration à venir occuper les postes qui leur étaient offerts.

	AIR	GUERRE	MARINE
Effectif des administrateurs	51	85	48
Nombre de postes de sous-directeurs	8	7	6
Pourcentage	16 %	9 %	13 %

9

2°- Aménagement de la pyramide des grades des officiers
(page 512).

J'aurais voulu pouvoir vous présenter une étude d'ensemble sur l'encadrement de l'armée de terre, en fonction de l'évolution envisagée de sa structure. Le temps m'a manqué pour mener à bien cette étude qui vient seulement d'être discutée par le Conseil supérieur de la Guerre.

Néanmoins, j'ai estimé pouvoir demander sans attendre une amélioration limitée qui est bien en deçà des projets actuellement à l'étude. La répartition par grades des officiers de l'armée de terre est beaucoup moins avantageuse que celle des officiers de l'air et de la marine. Cette situation pouvait s'expliquer à un moment où l'armée de terre avait une organisation relativement simple et mettait en oeuvre des moyens ne demandant pas une haute technicité. Elle ne se justifie plus à l'heure actuelle et la complexité toujours croissante des missions qui sont confiées aux officiers impose un renforcement de l'encadrement actuel et un rapprochement avec celui réalisé dans l'air et la marine.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'armée de terre supporte la plus grande partie du poids des opérations d'Algérie. Ses cadres ont accompli et continuent à accomplir un effort vraiment remarquable. Certains d'entre eux font preuve au cours des opérations de qualités exceptionnelles et démontrent leur aptitude au grade supérieur. Il faut pouvoir sanctionner par des promotions exceptionnelles ceux qui l'ont vraiment mérité.

Or, si vous ne m'accordez pas les postes que je demande, non seulement je ne pourrai pas faire paraître de tableau exceptionnel A.F.N. comme cela a été fait tous les ans depuis le début des opérations, mais je serai même dans l'impossibilité de nommer dans l'année tous les officiers inscrits au tableau normal.

Le ralentissement brutal de l'avancement ne pourrait pas ne pas influencer sur le moral de nos cadres. Il y aurait de plus une répercussion inévitable sur le recrutement de ceux-ci à un moment où le nombre de candidats est déjà insuffisant pour permettre une véritable sélection. Je ne doute pas que cette seule considération suffira pour justifier à vos yeux les propositions que je vous présente.

3°- Aménagement des échelles de soldes des sous-officiers.
(Page 515).

L'augmentation du pourcentage des sous-officiers dans les échelles de solde 3 et 4 se justifie par des considérations analogues à celle que je viens d'exposer. Les besoins de l'armée de terre en spécialistes augmentent sans cesse au fur et à mesure de l'emploi de matériels plus complexes. Même en Algérie, ces besoins restent élevés, malgré la prédominance d'unités de type léger, en raison de la variété et de l'importance des tâches confiées à l'armée sur ce territoire, parfois du reste au profit de l'administration civile.

Dans ce domaine encore, l'armée de terre était particulière-

ment défavorisée par rapport aux autres armées et la mesure proposée ne fait que combler une faible partie de l'écart existant. Faute de pouvoir rémunérer convenablement ses spécialistes, l'armée de terre constate actuellement une baisse sensible du recrutement des sous-officiers et voit un grand nombre de ceux qu'elle a formés la quitter au profit d'une arme plus favorisée, par exemple la gendarmerie. Il fallait absolument remédier à cette situation qui risquait de s'aggraver rapidement.

Cette mesure, comme celle qui la précède, représente à mon avis le strict minimum qui devait être fait en faveur des cadres de l'armée de terre. Ceux-ci, depuis des années, n'ont pas cessé d'être à la pointe du combat et ont toujours répondu magnifiquement aux efforts qui leur ont été demandés au prix souvent de lourdes pertes. Ils n'en ont pas moins l'impression parfois d'être traités comme des "parents pauvres" -notamment par rapport à leurs camarades des autres armées.

J'aurais souhaité pouvoir faire beaucoup plus pour eux, mais les nécessités financières m'ont obligé à limiter cette année mes projets à ces deux seules mesures, j'ai n'ai pas l'intention d'arrêter là mon effort.

Après avoir consulté le conseil supérieur de la guerre, j'ai prescrit l'établissement d'un plan que je soumettrai incessamment au Gouvernement. Ce plan à réaliser en plusieurs étapes devrait comprendre :

1°- l'augmentation des charges militaires et des primes de qualification par leur indexation sur les soldes;

2°- la révision des indices des soldes des personnels militaires,

3°- la refonte de la pyramide des grades dans le cadre d'une réorganisation de l'armée.

Je sais que ce programme est ambitieux et que sa réalisation se heurtera à de sérieuses difficultés, notamment en raison de ses incidences sur la fonction publique. Mais il constitue le seul moyen d'éviter dans un proche avenir la crise très grave de l'encadrement de l'armée qui s'annonce actuellement. J'ai besoin de votre appui pour le mener à bon terme et c'est dans ce sens que je vous demande dès maintenant d'approuver les premières mesures que j'ai proposées dans le budget de 1958, mesures partielles qui viendront s'intégrer dans le plan d'ensemble dont je viens de vous entretenir.

4°- Dépenses exceptionnelles d'Afrique du nord. Les crédits inscrits sous cette rubrique ne forment qu'une partie du coût des opérations en Algérie. Compte tenu de la méthode de présentation du budget, les sommes indiquées ne représentent en réalité que la différence entre le montant global des crédits demandés et celui résultant de la reconduction du budget de 1957. La plupart des mesures d'économie et des réductions de crédits décidées aux différentes stades de la préparation du budget n'apparaissent donc pas dans les expli-

tions données. Pour confirmer ceci il suffit de rappeler que le collectif A.F.N. 1957 augmenté de la partie Algérie du collectif d'ajustement s'élevait à 200 milliards pour le Titre III, alors que ces dépenses exceptionnelles ne figurent plus que pour 132 milliards dans le budget de 1958, chiffre auquel il convient toutefois d'ajouter la majeure partie des crédits supplémentaires ouverts par la lettre rectificative.

Parmi les mesures prises pour rentrer dans le cadre des plafonds fixés, il faut noter que :

a)- les personnels militaires maintenus en service en métropole et en Allemagne ne percevront plus la solde A.D.L. et seront maintenus au même régime que les militaires du contingent.

b) - la durée des permissions libérables avec solde accordées aux militaires maintenus a été réduite à une journée par mois de service au-delà de la durée légale au lieu de quatre jours par mois comme auparavant.

c)- le nombre des caporaux du contingent nommés au grade de caporal-chef a été réduit de moitié. Compte tenu de la différence importante entre la solde de ces deux grades (les caporaux chefs bénéficient de la solde mensuelle), cette mesure qui ne porte pas vraiment atteinte à l'encadrement des unités en raison de l'interchangeabilité de ces deux catégories de gradés, a permis de réaliser une économie très sensible,

d)- les zones opérationnelles en Tunisie et au Maroc ont été supprimées entraînant ainsi la perte pour les personnels en service sur ces territoires du droit à certaines indemnités.

e)- le recrutement des personnels civils a été suspendu sauf cas tout à fait exceptionnels.

Il est inutile d'attirer votre attention sur la gravité et la sévérité de ces mesures et vous comprendrez certainement combien il m'a été pénible de les prendre mais elles représentaient pour moi le seul moyen de sauver les fabrications les plus indispensables.

La dotation de la plupart des chapitres d'entretien et de fonctionnement a été sévèrement réduite. D'une manière générale, toutes les activités de l'armée en métropole et en Allemagne ont été limitées au niveau minimum. Les chapitres de frais de déplacement et de transport ont été abattus de près de 40 p.100 par rapport à 1957. Il en a été de même pour le chapitre carburants si l'on tient compte de la hausse des prix intervenus en 1957. Pour l'entretien des matériels, les réductions de crédits imposeront en 1958 la consommation d'une grande partie des stocks de pièces de rechanges qui devront être reconstitués en 1959.

Enfin je veux faire une mention particulière des économies qui figurent au paragraphe 5 car elles touchent les personnels militaires en service en A.F.N. Au moment où le Gouvernement a décidé le dernier effort de réduction des dépenses en vue de limiter l'impasse à 600 milliards, j'avais pratiquement épuisé toutes les possibilités d'économies réalisables et je me suis trouvé placé devant l'option suivante : soit de réduire les effectifs en service en Algérie, soit de diminuer certains avantages consentis jusqu'ici aux personnels servant sur ce territoire; Il a été décidé d'écarter la première solution qui aurait entraîné une réduction inadmissible de l'effort de pacification et aurait compromis les résultats déjà acquis. J'ai dû me résigner à procéder à une réduction limitée des avantages qui étaient accordés jusqu'ici aux combattants d'Algérie, sans méconnaître le caractère extrêmement pénible et même injuste d'une telle mesure, mais l'intérêt général du pays devait l'emporter sur des considérations d'ordre privé même les mieux justifiées.

Les mesures prises sont les suivantes; suppression de la prime de bivouac : l'attribution de cette prime avait du reste donné lieu à certaines difficultés, notamment dans la définition des ayants droit; abattement de 20 p.100 de la rémunération des maintenus en service en Afrique du nord.

5°- dépenses en capital.

a) études. Les 8.000 millions d'autorisations de programme doivent permettre de poursuivre les études principales intéressant l'armement conventionnel et des domaines nouveaux en évolution tels que l'électronique, les engins et la guerre atomique.

Toutefois, des économies ont été faites par rapport au budget 1957. Elles ont porté sur les études de recherches (sauf pour les engins et l'électronique).

4.000 millions figurent seulement en crédit de paiement 1958 mais il est prévu que 3.500 millions environ seront ajoutés, provenant d'une économie équivalente réalisée sur les opérations d'investissements de la D.E.F.A. en 1958.

b) fabrication d'armements. Autorisations de programme. Le budget 1958 prévoit au Titre V, 75.996 millions d'autorisations de programmes nouvelles, dont 8.000 millions pour les études d'armement (51-71) et 24.738 millions pour les fabrications (53-71).

Enfin, au titre des autorisations votées dès 1957 en avance sur 1958, 12.449 millions sont affectés au chapitre des fabrications de sorte qu'il sera possible de lancer en 1958, 37.187 millions de commandes d'armement.

La nécessité de réduire au minimum les crédits de fabrication m'a conduit à faire un choix sévère entre les opérations à supprimer et à maintenir, ce choix étant basé sur les deux impératifs suivants: supprimer tout ce qui n'est pas absolument indispensable à la satisfaction des besoins urgents des troupes en A.F.N.; conserver les potentiels industriels essentiels qui permettront, le moment venu, d'assurer sans retard l'équipement moderne des unités du plan à long terme.

Ce choix se traduit par l'arrêt de chaînes de fabrications après l'achèvement des commandes en cours ou le non lancement de fabrications nouvelles. Les plus importantes sont : annulation de la commande (série et présérie de l'avion Potez 75); arrêt d'une chaîne de corps d'obus de 155 (atelier de Lyon); arrêt d'une chaîne de corps d'obus de 105 (atelier de Tarbes); suppression du lancement de la fabrication de la jeep M 38 A1; non lancement de postes centraux de tir pour D.C.A. de 40 L.70; arrêt sous condition d'une des trois chaînes de la famille du char AMX; suppression de la fabrication du radar ACAL en 1958 ; suppression d'une chaîne de fabrication de fusées de proximité (SADIR-CARPENTIER) ;

Les conséquences de ces mesures sont la fermeture, dès 1958, de deux ateliers de chargement de la D.R.F.A. (Moulins et Clermont-Ferrand) et des compressions d'effectifs dans l'ensemble des établissements d'Etat. Toutes mesures ont été prises pour atténuer l'incidence sociale de ces mesures. Dès maintenant, des contacts ont été pris avec les préfets intéressés, les services de la main d'oeuvre ainsi que les autres administrations pour permettre le reclassement rapide des personnels licenciés. Les sociétés privées travaillant pour la défense nationale subiront également les conséquences des réductions des commandes militaires et se trouveront parfois obligées de réduire leur activité.

Crédits de paiements. Par rapport à 1957, les crédits de paiements sont en diminution. Il en résulte la nécessité d'étaler les dépenses de fabrication soit par les mesures précédentes, soit par la diminution au rythme minimum de la cadence de certaines fabrications non indispensables aux besoins de l'Algérie. C'est le cas notamment des matériels de D.C.A. de chars et d'E.B.R.

Les ressources affectées aux fabrications d'armement ne seront d'ailleurs pas limitées aux crédits inscrits dans le projet de budget 1958, soit 67.970 millions.

Il doit s'y ajouter environ 20 milliards provenant: de report des crédits de 1957 sur 1958 ; du rétablissement des crédits provenant de cessions à l'étranger soit déjà effectuées soit prévues pour 1958 ; les crédits supplémentaires prévus dans la lettre rectificative doivent permettre la réalisation de mines, ainsi que de matériels pour les forces chargées de la défense du Sahara (avions légers et véhicules).

c) fabrications diverses. Le montant des autorisations de programme et crédits de paiements demandés sur ce chapitre, a dû être maintenu à un niveau élevé (14.500 en A.P. et 15.900 en C.P.) car les matériels réalisés sont à peu près exclusivement destinés à l'Algérie. La dépense la plus importante porte sur les matériels d'organisation du terrain indispensables pour la poursuite des travaux de barrage des frontières algériennes. Une augmentation des commandes de matériels de cette nature notamment de barbelés, a été prévue dans la lettre rectificative.

f) infrastructure. Les demandes présentées sur les chapitres d'infrastructure ont été établies sur la base des directives suivantes:

1°- suppression de toute opération nouvelle importante en métropole,

2°- étalement maximum des constructions en cours sur ce territoire,

3°- En Algérie, maintien des seuls travaux neufs ayant un intérêt opérationnel direct (par exemple protection des frontières- installations de l'ALAT, etc...). Les travaux en cours au titre de l'infrastructure des services et la mise à l'abri des troupes seront poursuivis, mais aucune extension nouvelle n'a été prévue.

Les crédits de paiement pour 1958, calculés dans un souci de très stricte économie, ne dépassent pas 10.485 millions alors qu'en 1957 ils s'élevaient à plus de 20 milliards. Toutefois, des reports relativement importants attendus de 1957 viendront s'ajouter à ces crédits comme dans le cas des fabrications d'armement.

Le renforcement des barrages de frontières ainsi que l'aménagement d'un glacis à la frontière tunisienne font l'objet des crédits demandés dans la lettre rectificative.

Je me tiens maintenant à la disposition des commissaires qui désireraient obtenir des éclaircissements supplémentaires ou qui voudraient me poser des questions sur les points que je n'ai pas traités, dans le présent exposé.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre exposé si complet et si clair. Vous avez parfaitement mis en valeur les points essentiels de ce budget. Pour ma part, j'en ai retenu trois : la réorganisation de votre administration centrale, l'aménagement de la pyramide des gradés et l'aménagement des soldes des sous-officiers.

M. ALRIC. Sur les points essentiels dont on a parlé tout à l'heure, en particulier pour l'aménagement de la pyramide des grades, je suis d'accord: vous aurez à l'étudier quand vous aurez le tableau général. Sur ce point, nous vous faisons confiance.

Le point le plus délicat est la fameuse histoire des cinq directeurs. Le principal argument contre était le fait que le dégageant compensateur de colonels ne présentait pas tellement d'intérêt puisqu'il semble qu'actuellement, au ministère, il y ait des trous. Nous avons dit: "Laissons les choses en l'état."

Après étude du problème, il m'a semblé que ce n'était pas aussi évident et j'ai, à la commission des finances, soulevé certaines objections et montré les craintes que j'avais. Je pense que je me rallierai à ce que vous avez dit. Si on accepte d'avoir des civils dans l'armée, il faut que ce système fonctionne correctement. Le point délicat est de savoir comment il faut procéder et quel est l'endroit où l'on placera ces civils. Il est en effet assez difficile de mélanger civils et militaires.

M. de MONTULE. Je voudrais avoir quelques précisions sur les échelles de solde pour les sous-officiers. Vous avez parlé de l'échelle 3 et de l'échelle 4. Que deviennent les malheureux sous-officiers qui restent à l'échelle ~~de~~ 2 parce qu'ils n'ont pu passer cet examen: la première échelle correspond aux non-certifiés, la deuxième aux certifiés, la troisième aux brevetés élémentaires et la quatrième aux brevetés supérieurs. Vous pouvez avoir d'excellents sous-officiers qui se sont conduits en Afrique du Nord d'une façon particulière mais qui ont la malchance de ne pas avoir le fameux brevet. Ils ne seraient donc pas compris dans cette augmentation des soldes.

Deuxième question: peut-il encore y avoir des adjudants à l'échelle 3 qui aient sous leurs ordres des sergents à l'échelle 4 qui, eux, ont leur brevet. Cela paraît anormal.

M. Jean-Louis ROLLAND. Monsieur le ministre, j'ai retenu de votre exposé le souci que vous avez d'essayer de replacer les hommes qualifiés qui, du fait de la fermeture d'ateliers, se sont trouvés sans emploi. En ce qui concerne Moulins et Clermont-Ferrand, la presque totalité a pu être recasée dans l'industrie privée. Mais nous avons le regret de constater qu'en ce qui concerne la poudrerie du Pont-de-Buis, on n'a pas toujours procédé avec mesure dans les licenciements. 250 saisonniers qui avaient acquis des droits ont été licenciés et il y a tout lieu de redouter d'autres licenciements. Sans vouloir médire des autres établissements, je ferai remarquer qu'ici le rendement est très bon, la qualification également

et je crois savoir que la poudrerie du Pont de Buis s'était placée en tête des établissements militaires de production. Dans quelles conditions pourrez-vous replacer certains ouvriers de cette poudrerie ? Au lieu de les mettre à la disposition de l'industrie privée, il faudrait étudier la possibilité de redonner à nos établissements militaires, aux poudreries nationales la possibilité de reprendre certaines fabrications dont elles avaient le monopole.

M. Yves JAOUEN. J'appuie ce que vient de dire M. Jean-Louis Rolland, en ce qui concerne la poudrerie de Pont-de-Buis. La reconversion s'impose. C'est seulement en cas d'impossibilité absolue de reconversion qu'on sera heureux de recourir au reclassement.

Autre question : les forces armées d'outre-mer relèvent-elles de votre autorité ? M. le secrétaire d'Etat ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Non.

M. Yves JAOUEN. Je m'en remets alors aux responsa-
ble.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je voudrais dire à M. Alric que les cinq postes de directeurs civils avaient été prévus par un rapport du contrôleur général Morin en 1955. Ne croyez donc pas que ce soit une création de votre serviteur qui a voulu, en arrivant, mettre en pièces l'administration existante. Mais, lorsqu'il a étudié quelque chose, même si cela lui a été passé par son prédécesseur et qu'il l'a reconnue valable, il l'a réalisée. C'est pourquoi j'ai obtenu du ministère des finances un sous-directeur au service central matériel, un au service central pour régler la question des marchés en ce qui concerne la comptabilité du logement et le contentieux qui se rattache à ce problème. Un au service de l'intendance pour la législation des pensions militaires. Il y a là quelque chose d'un peu passionnel car les militaires ont cru qu'on voulait leur porter atteinte. Vous avez été saisi des protestations des anciens militaires de carrière qui ont cru que leurs droits ne seraient plus respectés. Vous connaissez suffisamment l'administration française pour savoir que ce ne sont pas des professeurs qui liquident les pensions des membres de l'enseignement, que ce ne sont pas des ingénieurs des travaux publics qui liquident les pensions des ingénieurs des travaux publics. Mettons chaque chose à sa place et respectons la législation. Quelque soit le sous-directeur, il appliquera la législation.

M. ALRIC. Le seul point qui pourrait être discuté est celui des pensions.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je répondrai maintenant à M. de Montulé qu'il n'y a pas à proprement parler d'augmentation de solde. Le pourcentage des sous-officiers qui pourront entrer dans la catégorie sera plus grand. C'est-à-dire qu'en fin de compte les examens de passage seront facilités. C'est là un des moyens qui permettent d'améliorer d'une façon sensible la solde sans toucher au principe sacro-saint de l'indice de la fonction publique et du fameux décret du 10 juillet 1948 qui croyait pouvoir cristalliser à tout jamais les traitements de la fonction publique. Donc, avec une répartition différente, on apporte une amélioration et il n'y a pas forcément l'inconvénient que ces échelles ne correspondent pas à la réalité. Dans la pratique, la solde ne fait pas tout dans l'autorité; le galon fait plus qu'elle. Un sous-officier chargé de famille a un traitement bien supérieur à un lieutenant célibataire. Ce n'est pas pour cela que la discipline ne sera plus respectée.

Je dirai enfin à M. Rolland et à M. Jaouen que je répercuterai ce qu'ils ont dit auprès du ministre de la défense nationale, car le service des poudres n'entre pas dans mes attributions. Je dirai en tout cas au ministre votre souci de voir si possible une reconversion des établissements, une augmentation des commandes par un prélèvement des commandes faites à l'industrie privée afin d'éviter, ce que j'ai cherché dans l'exercice de mes fonctions, les drames sociaux.

AUDITION DE M. CHRISTIAENS
SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES (AIR).

M. LE PRESIDENT. Je veux remercier M. le secrétaire d'Etat à l'air d'avoir répondu à notre invitation et lui dire avec quelle sympathie nous l'accueillons dans notre commission. Je vais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat de bien vouloir exposer votre budget dans ses grandes lignes et d'insister surtout sur les points qui vous paraissent essentiels.

M. CHRISTIAENS, secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Messieurs, je suis extrêmement sensible au cordial accueil que vous me réservez. C'est très volontiers que je me mets à la disposition de la commission de la défense nationale du Sénat. Si je suis un peu long, il vous suffira de m'arrêter, tant sur le plan du rapport que sur les réponses aux questions que vous voudrez bien me poser.

Depuis la date de son dépôt, le projet de budget 1958 de la défense nationale a révélé de graves insuffisances, en raison, d'une part, de la hausse générale des prix, d'autre part de la poursuite à un rythme soutenu, sinon même accru, des opérations du maintien de l'ordre en Algérie.

Placé devant deux impérieuses nécessités, défense de l'Algérie, défense de la monnaie, impliquant le respect du plafond des dépenses publiques, le Gouvernement a dû, pour consacrer à la première de ces tâches l'intégralité des crédits indispensables, procéder à de sérieuses économies sur les autres secteurs de la défense nationale, en vue de combler les insuffisances du projet initial.

Tel est l'objet de la lettre rectificative déposée, le 5 mars, devant l'Assemblée nationale et vous devez attendre de moi des indications sur les perspectives offertes à mon département, à la suite des nouvelles et particulièrement graves compressions qui lui ont été ainsi imposées.

Le court délai écoulé, depuis le dépôt de la lettre rectificative, me permettra seulement, et je vous prie de vouloir bien m'en excuser, de vous exposer les données générales du problème devant lequel se trouve placé le secrétariat d'Etat aux forces armées "AIR" - les solutions en sont actuellement à l'étude, elles retiennent, n'en doutez pas, toute mon attention et celle de mes services.

J'examinerai avec vous :

- la masse globale des crédits affectés à l'Air, en 1957 et 1958;
- l'évolution des forces aériennes, dans le cadre de ces crédits;
- les effectifs;
- le fonctionnement et l'entretien du matériel;
- les différentes dépenses d'investissement: -matériel non aérien,
-l'infrastructure,
-études et fabrications de matériel
aérien;
- et enfin les conséquences de ce budget sur l'industrie aéronautique.

I - D'ABORD LES CREDITS :

En 1957, compte-rendu, déjà, d'un sévère effort d'économie résultant de deux blocages de crédits, d'un montant total de 20,6 milliards, le budget de l'Air s'est élevé, collectif et dépenses exceptionnelles d'Algérie comprises, à 341,8 milliards. La stricte reconduction de ce budget aurait nécessité, en 1958, pour les seules dépenses de fonctionnement, une augmentation de crédits de 13,3 milliards correspondant aux charges inéluctables, connues lors de la préparation du budget au mois d'août dernier (relèvement des traitements, soldes et salaires, hausse sur les loyers, les carburants, les tarifs P.T.T. application de divers textes législatifs et réglementaires). Or, dans le budget déposé primitivement, les crédits de fonctionnement étaient, déjà, en réduction de 9 milliards par rapport à ceux de 1957.

De même pour les dépenses en capital, les prévisions d'échéancier établies, lors de la préparation du budget de 1957, auraient conduit à inscrire une somme de 214,6 milliards pour les opérations en cours, alors que 166,8 milliards seulement étaient prévus à ce titre dans le projet initial et que les opérations nouvelles étaient limitées à 24,7 milliards.

Dans ces conditions, avec un total de 325,6 milliards de crédits, le projet initial de l'Air représentait, déjà, un effort très important de compression des dépenses. La lettre rectificative à aggravé considérablement cette situation. En effet, un certain nombre d'éléments, qui jouaient tous dans le sens d'une augmentation des besoins, sont intervenus depuis la préparation du budget. La sincérité des évaluations, qui est la condition essentielle d'une exécution normale du budget, nous oblige à tenir compte des mesures suivantes :

- hausses des salaires accordés à la fin 1957 et début 1958	0,9 milliards	
- hausse des prix et des services aussi bien en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement que les dépenses en capital	18,2	"
- modification des conditions de résiliation du marché concernant l'avion Bréguet-Deux-Ponts (commande fixée à 4 appareils)	1	"
- retard dans la réduction des effectifs militaires telle qu'elle était prévue au budget	2	"
- accroissement des besoins du maintien de l'ordre en Algérie (carburant, entretien et réparation du matériel)	3,9	"

- ajustement de diverses dépenses de fonctionnement et réévaluations techniques sur certaines dépenses d'équipement 2 milliards

Malgré cet accroissement des besoins de l'ordre de 28 milliards, les crédits affectés à mon département ont été réduits de 325,6 à 317,8 milliards, par l'intervention de nouvelles économies, d'un montant total de 23 milliards et d'un blocage de 12,9 milliards, à transformer ultérieurement en annulations définitives.

Ces nouvelles compressions entraînent évidemment des conséquences très graves tant dans l'immédiat que pour l'avenir en ce qui concerne l'armée de l'air et l'industrie aéronautique. Des études approfondies sont actuellement en cours en accord avec le ministère de la défense nationale pour déterminer les mesures qui doivent être arrêtées.

2 - LES FORCES :

En ce domaine, je puis vous donner l'assurance que les restrictions budgétaires ne toucheront, en aucune manière, le potentiel des forces aériennes affectées aux opérations du maintien de l'ordre en Algérie, ce qui aura pour conséquence, par contre, d'aggraver d'autant les restrictions frappant déjà les forces aériennes stationnées dans les autres territoires. En effet, tant en ce qui concerne la force de combat que la flotte de transport, nous avons déjà dû procéder à des réductions sensibles, aussi bien pour le nombre d'escadrons que pour le nombre d'avions correspondant. De nouvelles restrictions sont maintenant inéluctables. D'ores et déjà, on peut s'attendre à la mise en sommeil de toutes les unités qui ne sont pas utilisées pour les opérations d'Algérie, notamment celles de la défense aérienne du territoire, et du C.A.T.A.C. qui est notre seule grande unité aérienne tactique.

3 - LES EFFECTIFS :

Eux aussi ont été déterminés sous le signe de la plus stricte austérité. De 173.000 hommes, effectif moyen de 1957, l'armée de l'air descend en 1958, aux environs de 127.000 hommes alors que 136.000 seraient nécessaires. La réduction ressort à près de 25 p.100, alors que, pour l'ensemble de la défense nationale, elle n'est que de 10 p.100. En dehors de la suppression de 1.200 sous-officiers, cette réduction frappe essentiellement, la troupe. Elle résulte, à la fois, de la décision de ramener à 24 mois la durée du service, de la réduction de plus de moitié des incorporations dans l'armée de l'air en 1958 et du transfert à l'armée de terre, à compter du 1er mars, de 10.215 militaires de l'armée de l'air.

Les conséquences de ces restrictions sont accentuées par l'obligation de maintenir à leur niveau actuel les effectifs d'Afrique du nord et d'outre-mer, il en résultera, pour les formations et services de métropole, des déficits très importants, qui se sont déjà traduits par des fermetures et regroupements de bases et d'écoles.

Afin de ne pas compromettre tout espoir dans l'avenir, nous nous sommes efforcés de maintenir les cadres permanents de spécialistes notamment du personnel navigant. C'est dans cet esprit qu'il est proposé en 1958 de donner la possibilité à 300 sous-officiers d'obtenir le grade de sous-lieutenant de réserve et de poursuivre leur carrière comme officiers servant en situation d'activité.

4 - FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL:

En matière de fonctionnement, la réduction de crédit d'une année à l'autre atteint 30 p.100, elle touche tous les chapitres et implique de durs sacrifices dans tous les services, dans tous les domaines et à tous les échelons. Il faut signaler toutefois le problème particulier posé par les carburants : le rythme actuel de consommation exigerait un minimum de 24 milliards alors, qu'après réévaluation et économie, le crédit inscrit à ce poste n'est que de 18,5 milliards. La nécessité d'assurer aux forces aériennes affectées aux opérations de maintien de l'ordre, la totalité du carburant qui leur est indispensable, entraîne une mise en sommeil plus ou moins complète des autres unités de l'armée de l'air, ce qui n'est pas sans motiver de sérieuses inquiétudes pour l'entraînement et le maintien en condition du personnel navigant.

5 - INVESTISSEMENTS :

Les crédits affectés aux dépenses d'investissements ont été particulièrement touchés par les dernières compressions budgétaires, puisque aux réductions incluses dans le budget initial, s'ajoutent celles résultant des nouvelles économies, 17,2 milliards, et des blocages 12,9 milliards de la lettre rectificative.

a) LE MATERIEL NON AERIEN :

Il a été particulièrement frappé par les diverses restrictions de crédits. Pratiquement, à part certaines dépenses inéluctables de renouvellement de matériel (habillement, munitions d'instruction), la plus grande partie des crédits concerne les besoins des unités stationnées en Algérie et correspond aux besoins du maintien de l'ordre.

Le programme d'habillement, déjà réduit au budget, a subi une nouvelle économie de 1 milliard et ne s'élève plus qu'à 4.126 milliards contre 10,8 milliards en 1957. Les crédits de munitions, qui se sont élevés à 9 milliards en 1957 se trouvent réduits à 6.550 millions, compte-tenu de 550 millions de hausse de prix et d'une dernière économie de 100 millions sur les types de munitions non utilisés en Afrique du Nord.

Les chapitres de matériel roulant et de matériel technique ont été durement réduits à la fois par les économies (400 millions) et par le blocage (1.600 millions).

b) L'INFRASTRUCTURE :

Les dernières économies (2.707 millions) effectuées sur les chapitres d'infrastructure ont pour effet de ramener à 23.393 millions les crédits alloués pour 1958. Celle-ci est ainsi au niveau le plus bas atteint depuis de nombreuses années; compte-tenu, tant des opérations lancées en 1957 et antérieurement et dont le règlement interviendra cette année, que des crédits afférents à l'infrastructure opérationnelle en Algérie et au Sahara, il n'existera pratiquement plus de crédit disponible, pour lancer des opérations de quelque importance en métropole.

c) MATERIEL AERIEN : ETUDES

Aussi bien pour les études que pour les fabrications de matériel aérien, les modifications apportées à la con-texture du budget par la lettre rectificative créent une situa-tion particulièrement préoccupante. Lors de la préparation du budget, nous nous étions spécialement attachés à ce que le volume des crédits consacrés aux études fut maintenu à un ni-veau satisfaisant. Alors que tous les autres postes du budget avaient subi des abattements notables, les crédits d'études se trouvaient, au contraire, augmentés par rapport à 1957 : 41,9 milliards contre 35,8.

Compte-tenu des économies et du blocage de 6,1 milliards, opéré sur ce chapitre, le crédit afférent à 1958 se trouve réduit à 36,8 milliards. Si l'on tient compte que la technique continue de progresser rapidement et que les études sont individuellement de plus en plus onéreuses, le coup d'arrêt qui est donné en ce domaine aura des répercussions graves pour l'avenir.

Déjà dans le budget nous avons dû nous résoudre à certains abandons :

- arrêt de l'intercepteur lourd "tout temps" SO 4060, qui était destiné à succéder au Vautour N à partir de 1961-1962.
- limitation de la mise au point du cargo Nord 2.506, transport d'assaut, en corrélation avec le non lancement de la série de cet appareil.
- abandon du Leduc O22, conçu comme avion d'interception, volant à grande vitesse et à grande altitude, équipé d'un stato-réacteur.

Il est bien évident que la réduction des crédits d'étude va nous conduire à aller bien au-delà dans ce domaine. Le sujet est particulièrement grave puisqu'il conditionne tout l'avenir de l'aviation et de l'industrie aéronautique en France; devant la gravité des choix auxquels il va falloir nous résoudre, une étude approfondie est nécessaire avec le souci notamment, de consacrer le maximum d'efforts aux études d'engins. Mais aucune décision n'est encore prise, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir m'excuser de ne pas pouvoir vous donner, pour l'instant, toutes les précisions que vous attendiez.

d) MATERIEL AERIEN : FABRICATIONS :

Des problèmes analogues se posent en ce qui concerne les fabrications de série de matériel aérien. Lors de la préparation du budget, la nécessité de respecter le plafond de crédits, qui nous était imposé, nous avait amené à effectuer sur les programmes déjà autorisés des réductions et étalements, aussi bien pour les cadences de sortie, que pour le montant total des séries. Ces restrictions avaient été étudiées en tenant compte des impératifs suivants :

- aligner les livraisons sur les besoins minima de l'armée de l'air;
- sauvegarder les perspectives d'exportation;
- ne pas descendre au-dessous du minimum d'activité nécessaire à l'existence des firmes de l'industrie aéronautique.

Elles frappaient la plupart de nos fabrications de série : SMB-2, SO-4050 Vautour, Cargo Nord 2501, présérie Trident et Sipa 1.100, Max Holste 1521 etc.

Les dispositions de la lettre rectificative ne modifient pas sensiblement le montant des crédits affectés aux fabrications de série, qui demeurent de l'ordre de 78 milliards. Mais les hausses de prix enregistrées depuis juillet 1957, plus de 9 milliards, ainsi que le coût de diverses réévaluations ou modifications de programme, telle notamment que le maintien

11/3/1958

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

d'une commande de 4 Bréguet Deux-Ponts, qui atteignent au total 3 milliards environ, font apparaître sur le chapitre intéressé une insuffisance de l'ordre de 12 milliards qui ne peut être comblée que par une économie du même montant.

Il va donc falloir procéder à de nouveaux étalements et réduction de programme. Nous allons nous efforcer de préserver le maximum de ce dernier, notamment le Mirage 3, mais comme pour les études je regrette de ne pouvoir vous donner aujourd'hui de précision à ce sujet.

6 - L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE :

Malgré tous nos efforts, il ne faut pas se leurrer sur les difficultés que ces diminutions de commandes vont poser à l'industrie aéronautique. Le plan de charge des différentes entreprises va être compromis, entraînant des réductions d'horaires et des licenciements, tant pour le personnel des bureaux d'études, que pour le personnel ouvrier. Seule une augmentation notable des commandes de clients autres que l'Etat, spécialement pour "Caravelle" et le développement des exportations, permettraient d'amortir les conséquences de ces économies budgétaires.

CONCLUSION :

Comme vous avez pu le constater, les perspectives offertes par le budget 1958 de l'air apparaissent particulièrement sombres. La nécessité de satisfaire à la fois aux exigences du redressement économique et financier du pays et à l'impératif du maintien de l'ordre en Algérie, exige de notre part de lourds sacrifices.

Le but que s'était fixé le Gouvernement a été atteint. Le plafond arrêté pour les dépenses militaires a été respecté et la priorité absolue a été accordée aux besoins d'Algérie : je puis, sur ce dernier point, vous donner l'assurance formelle que nos équipages ne cesseront pas d'assurer, avec toute l'efficacité de leurs moyens, les nombreuses et multiples missions qui leur sont demandées.

Mais cette politique entraîne de lourdes conséquences, quant à l'exécution des autres missions de l'armée, elle risque d'avoir de graves répercussions sur l'avenir de notre armée de l'air et de notre industrie aéronautique.

Il m'appartient, en accord avec le ministre de la défense nationale, de sauvegarder l'une et l'autre. Je suis parfaitement conscient des responsabilités devant lesquelles je me trouve ainsi placé.

Soyez assurés que je consacrerai tous mes efforts à respecter la rigueur de mon devoir comme à surmonter les difficultés de la tâche qui m'attend.

Ce matin, au cours d'une entrevue qui a duré assez tard avec le ministre de la défense nationale, j'ai cru devoir une fois de plus valoriser l'armée de terre et l'industrie aéronautique pour arriver à quelques compromis qui pourraient nous amener quelques crédits dans l'avenir. Je dois vous indiquer ici en substance le texte d'une déclaration dont vous aurez la primeur, car le ministre de la défense nationale m'a promis d'en faire un élément de son propos demain à la tribune publique.

Le ministre a indiqué au cours de la réunion du vendredi 7 mars dernier aux industriels de l'aéronautique que les blocages prévus par la lettre rectificative étaient des blocages mobiles et qu'il estimait possible, en modifiant la ventilation, de dégager les crédits nécessaires à l'étude des fabrications d'avions de pointe et d'engins.

Si après enquête approfondie, cette possibilité ne se vérifiait pas, il demanderait au Gouvernement les moyens financiers supplémentaires pour lancer ces études et fabrications.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'enquête prévue est en cours, mais les résultats ne peuvent en être connus que dans quelques jours, je devrais même dire dans quelques semaines, si l'on veut faire un travail très approfondi.

Telle est la déclaration que je voulais faire et que j'ai demandé au ministre de la défense nationale d'affirmer officiellement à la tribune.

M. LE RAPPORTEUR. J'ai entendu avec satisfaction les déclarations de M. le ministre de l'air. Puisqu'on m'a chargé de rapporter le budget de l'air, je le ferai avec beaucoup de sympathie pour vous et vos services.

Vous me permettrez tout de même d'extrapoler en songeant à ce que demain nous réserve et à ce qu'il pourrait incomber demain à votre ministère d'envisager, d'étudier pour la défense de notre pays dans le cadre de ses alliances; vous pouvez être sûr en tous cas que je ne ferai rien qui puisse vous embarrasser dans votre tâche.

M. BERTHOIN. J'ai écouté l'exposé de M. le ministre avec beaucoup d'angoisse, car il s'agit d'un véritable réquisitoire, monsieur le ministre, que vous avez prononcé contre votre propre budget. Je suis pour mon compte, effaré de pen

L'Algérie est le problème majeur et si le problème algérien est considéré comme tel, il est véritablement l'atout majeur pour la défense des intérêts économiques et financiers de la métropole et de la France entière. Si j'ai donné l'assurance que ces charges seraient sauvegardées c'est que je sais du général Salan qu'il ne demande pas pour le moment d'effectifs complémentaires.

Quant à l'industrie aéronautique, il est bien certain que nous n'avons pas le droit de la laisser mourir. Quelque chose que l'on pourrait maintenir, c'est la passation de la fabrication du Mirage 3 qui est indispensable à la maintenance de l'armée de l'air. D'autre part, ce même appareil, dans la politique actuelle de l'expansion et de l'exportation, est sollicitée dans certaines négociations avec l'Allemagne pour 150 appareils.

M. Julien BRUNHES. Comme ingénieur de l'école supérieure d'électricité, j'ai eu l'occasion de voir un certain nombre de mes camarades. Ils m'ont fait part de leur affolement de constater au moment où va commencer le marché commun que certaines usines techniques sont sur le point de fermer leurs portes parce qu'elles n'ont pas les crédits nécessaires pour amortir les machines-outils les plus chères du monde. Au moment où nous entrons dans le marché commun, nous risquons de nous trouver complètement arrêtés.

L'industrie aéronautique ne peut faire de progrès sans des investissements assez lourds. On ne peut le faire que si l'on a les crédits et une certitude sur trois, quatre ou cinq ans. Or, nous n'avons aucune certitude. C'est une question d'une extrême gravité, moins peut-être que celle de la défense du territoire, mais qui a une grosse influence sur la vie française. Les étrangers et les jeunes jugent la France sur les progrès de son aéronautique.

M. LE PRESIDENT. Vous pourrez constater que la commission est d'accord pour assurer la survie de l'aviation.

M. LE PRESIDENT. Je vous souhaite la bienvenue dans cette commission où vous êtes plus un ami qu'un ministre, mettons les deux.

M. ALAIN POHER, secrétaire d'Etat à la marine. C'est avec une certaine satisfaction que je prends la parole devant mes amis du Sénat après les nombreux jours de discussion à l'Assemblée nationale, mais surtout devant les experts des services financiers. L'ancien budget et les lettres rectificatives forment pour vous un ensemble. Je me trouve dans une position assez nuancée du point de vue des crédits de paiement. L'an née 1958 n'est pas brillante pour la marine. Nous avons risqué bien pire.

La marine se trouve dans une position très difficile. Le plafonnement des dépenses étant fixé à 5.300 millions, un certain plafond est déterminé pour la défense nationale et bloqué ne varietur. En raison des événements d'Algérie, le plafond du secrétariat d'Etat à la terre est mobile. Du fait des difficultés que rencontre mon collègue le secrétaire d'Etat à l'air, son plafond est également mobile. C'est donc à la marine qu'on demande les sacrifices. Ceci nous a mis dès le départ dans une position très inconfortable.

Ce budget était déjà sous évalué de 20 milliards en crédits de paiement. Les années 1958 et 1959 avaient été considérées dans le passé comme des années de vaches grasses et on y avait renvoyé des dépenses à régler. Quand on commence des programmes on leur affecte les premières années 2 milliards, puis ensuite 12 ou 14 milliards. De sorte que le budget que je vous présente s'il n'est pas tout à fait un budget de régression est un budget de misère.

Il ne me permet pas une remise en stock convenable des carburants, conformément aux accords de l'O.T.A.N. Du côté des munitions nous venons encore de perdre un milliard. Au moment des événements de Suez, nous manquions manifestement de munitions.

Malgré cela les crédits ont été sous estimés et nous devons essayer de remplir nos tâches dans le plafond qui nous est imposé. Des difficultés de crédits de paiement même de 10 ou 20 milliards ne sont pas graves. Ce qui le serait bien plus, ce serait le refus d'envisager dans l'avenir une tranche navale.

Vous avez voté en 1956 une loi programme. Un rééquilibrage a été effectué. Le tonnage de 22.000 tonnes a été ramené à 18.000 tonnes par la suppression d'escorteurs. Mais si l'on supprimait cette loi par un simple décret, le Parlement se trouverait dans une situation curieuse. Vos collègues de l'Assemblée nationale ont défendu avec vigueur et avec succès le point de vue

du maintien de la loi et le ministre des finances a été obligé de reconnaître que l'opération était juridiquement irrégulière.

La question a été alors posée de savoir si les 60 milliards devaient avoir la même affectation que dans la loi d'origine. Nous avons accepté qu'ils figurent tout à la fois en construction navale et dans la tranche de l'aéronavale dont nous avons le plus important besoin. Le ministre des finances s'est rallié à cette thèse et la lettre rectificative en tient compte. La loi de 1956 existe donc toujours. Cela ne nous donne pas la garantie que nous disposerons de crédits de paiement en 1959 mais nous pouvons avoir l'espoir de mettre en oeuvre en 1959 ces autorisations de programme. La décision entérinée par la lettre rectificative est une garantie pour le futur programme de la défense nationale.

Après ce court commentaire sur les débats de l'Assemblée nationale, je voudrais parler de ce budget. La question du personnel est délicate en raison de la pyramide, l'avancement dans la marine est vraiment très retardé en particulier pour le cadre de maistrance. Le problème assez grave qui risque de poser dans l'avenir concerne les engagements. La suppression complète du recrutement avait été prévue dans la marine, ce qui aggravait encore le dispositif. Nous avons obtenu le chiffre de 4.200 hommes. La brigade des fusilliers marins n'est pas supprimée. Son recrutement est fixé à 800 hommes tous les deux mois. Les suppressions d'effectifs dans les arsenaux se montent à 600 ouvriers. Les crédits de paiement du titre III sont très justes et le budget de l'avenir ne pourra pas être calculé comme celui-ci, car si on a pu vivre dans le passé sur des réserves, il faudra procéder à un réapprovisionnement.

Au fur et à mesure de la sortie des bateaux il faut prévoir des crédits d'entretien. Le petit carénage se fait au bout de 18 mois. Il n'est donc pas concevable de limiter dans l'avenir les dépenses de la marine d'autant plus que la monnaie s'amenuise. Pour compenser les hausses de salaires, nous sommes amenés à des diminutions d'effectifs ou à des diminutions de travail, d'où l'idée de diminuer l'horaire de travail.

Le présent budget envisage une diminution du nombre des ouvriers précaires qui sont en fait permanents. Ce nombre se monte à 4.000. Certains sont dits en régie indirecte. Ils sont embauchés sur marchés de travaux avec des marchands d'hommes. Cela n'existe pas beaucoup dans la région brestoise mais surtout dans le sud de la France. Il faut mettre de l'ordre dans cette question, même si c'est désagréable car le nombre de ces ouvriers précaires a tendance à devenir important. Ils sont utiles dans les spécialités où la marine a du mal à recruter comme les électroniciens car elle ne peut les payer suffisamment comparativement à l'industrie privée. Le biais de ces marchés permet de les payer mieux.

En ce qui concerne le chapitre "entretien de l'aéronavale" nous manquons de devises. Nous aurons peut-être quelques difficultés à entretenir nos avions d'origine étrangère. Des questions pourraient être posées par vous à ce sujet pour décider le ministre des finances. Une série d'accidents graves a eu lieu. Une grande enquête est en cours pour en connaître les causes.

En ce qui concerne les autorisations de programme du titre V, la suppression de la tranche navale pose le problème de l'équipement en avions du porte-avions de 35.000 tonnes. Cette affaire doit être étudiée par le conseil supérieur de la marine. Certains considèrent la marine comme un luxe et étaient décidés à progressivement lui "mettre la tête sous l'eau".

Pour les programmes anciens, des évolutions techniques sont à prévoir. Elles sont cette année de 14,5 milliards. Des améliorations techniques sont apportées aux bateaux au fur et à mesure de leur construction; nous avons 30 à 35 milliards d'autorisation de programme à demander pour couvrir l'étalement de tout le programme ancien. Je suis en train d'étudier les détails à affecter à chaque bâtiment pour donner au Parlement des précisions par tranche.

En ce qui concerne le porte-avions Foch, le problème a été le plein emploi des arsenaux. J'ai fait la tournée de ces établissements pour éviter que des difficultés se posent dans leur programme alors que l'on fait travailler l'industrie privée. Cinq sous-marins de type conventionnel étaient inscrits dans les tranches antérieures. Les dernières restrictions de crédit ont fait reporter à 1959 le début de mise en train des deux derniers sous-marins. Sur les trois restants deux ont été confiés à l'arsenal de Cherbourg. La mise au point du paquebot "France" qui a été maintenue dans la tranche navale du ministre de la marine marchande va nous permettre de ramener en 1959 la coque du porte-avions Foch de Saint-Nazaire à Brest. On pourra ainsi travailler à Brest malgré la suppression de la tranche navale de 1958.

Le sous-marin atomique fait l'objet d'un examen tout particulier. Ce bâtiment avait été étudié sous l'angle d'une réalisation à uranium naturel. Nous avons des chances de pouvoir le réaliser à l'uranium enrichi. Nous sommes en train d'étudier rigoureusement le changement de portage et lors de la discussion de la loi programme dans trois ou quatre mois je serai en mesure de vous donner des détails. Si nous n'avions pas étudié ce premier bâtiment, il y a de fortes chances pour que ceux qui ont l'intention de nous ouvrir leurs dossiers n'aient pas eu la même attitude. L'amendement qui a été déposé devant le congrès américain y fait allusion. On ne prête qu'aux riches. Je suis prêt à défendre ce changement de portage. Il ne serait pas raisonnable de s'entêter dans le maintien de l'uranium naturel si nous pouvons disposer d'uranium enrichi.

La construction de ce nouveau bâtiment dans la mesure où nous réussirons le changement de portage nous fera gagner deux étapes. Nous aurons la chance d'éviter le Nautilus et le Seewolf et d'arriver directement au troisième sous marin américain le Skate, celui qui est actuellement à Cherbourg.

Le hasard a voulu que cette année on ait supprimé les crédits de programme pour l'aéronavale. Nous avons pensé faire sortir les Etendard IV pour meubler nos porte-avions. Un de ces avions doit voler dans quelques jours. Nous n'en avons que cinq. Le porte-avions Clemenceau sera en mesure de les embarquer vers 1960 - début 1961. Si on supprime en 1958 la tranche des Etendard IV, ces avions ne seront pas prêts pour la sortie du navire ou tout au moins les pilotes ne seront pas entraînés? Si nous retrouvons ces autorisations de programme pour le début de 1959, nous pouvons peut-être engager cette année un certain nombre d'opérations. J'avais l'espoir que sur les crédits du D.T.I. du ministère de l'air, je trouverai les 300 millions nécessaires pour le lancement de la série. Si ces crédits disparaissent du D.T.I. comme je le crains, j'espère les retrouver dans les crédits de paiement de l'aéronavale car je ne peux envisager de perdre un an pour la sortie des Etendard IV. Je déplore la publicité qui a été faite à cette affaire. Le Conseil de la République pourrait nous aider à obtenir les avions nécessaires au porte-avions.

En ce qui concerne les porte-avions, il ne faut pas uniquement envisager la réalisation de nos missions O.T.A.N. Nous avons des responsabilités outre-mer. Un certain nombre de nos amis qui dirigent les gouvernements outre-mer nous demandent que la flotte française fasse une tournée pour faire apparaître le pavillon français alors que bien souvent - c'est le cas pour la Côte des Somalis - ce sont les pavillons étrangers qui viennent dans nos ports.

Nous possédons nos porte-avions actuels à titre précaire et il est parfaitement désagréable d'utiliser ces bâtiments dans certaines circonstances. Il est fâcheux de devoir désobéir officiellement à des prescriptions de contrats que nous avons librement signés. Il est urgent que nous possédions nos propres porte-avions. Je souhaite qu'on puisse continuer à faire travailler les ateliers de l'air et les arsenaux de manière que la marine et l'aviation françaises puissent être équipées d'appareils français. On doit sortir cette année 25 Bréguet alizés.

Un avion patrouilleur anti-sous marin est à l'étude. Les Neptune sont des appareils très intéressants. C'est grâce à eux que le Slovenia a été détecté. Ces appareils nous ont été donnés au titre du P.A.M. Chaque appareil revient à 600 millions.

Nous en avons 28; mais en raison de l'entretien, il n'y en a qu'une vingtaine en service. Ces avions ne sont pas éternels. Nous avons le plus grand intérêt à étudier nous-mêmes pour des missions françaises un patrouilleur anti-sous-marin qui puisse dans l'avenir remplacer nos Neptune. Cet avion pourrait nous être commandé par l'O.T.A.N. Nous avons intérêt à la poursuite des études.

Je ne considère pas les restrictions de crédit de ce budget comme définitives. Sur le plan de l'infrastructure comme sur celui des arsenaux, un effort de reconversion est à accomplir à condition de prévoir un délai de quelques années. L'infrastructure doit être repensée à la lumière des missions. C'est un travail qui ne peut être réalisé en un mois. Ces missions sont de toutes sortes dans le cadre de l'O.T.A.N. Ce ne sont pas uniquement des missions de dragage. C'était le cas pendant un moment. Nous avons 140 dragueurs de mines.

Nous avons une autre mission : maintenir nos liaisons en toutes circonstances avec l'Union française. Certaines habitudes doivent être changées; mais des décisions de ce genre sont coûteuses. Les économies réelles ne rapportent que plus tard.

En ce qui concerne les arsenaux, je ne peux passer sous silence l'importance de Mers-el-Kébir qui pourra être mis en fonctionnement au 1er avril 1959. Cette base est comparable à Gibraltar. Bizerte au contraire se présente mal géographiquement. Ferryville, Sidi-Abdallah, La Pêcherie se trouvent assez éloignés du goulet que nous ne tenons pas pour des raisons diverses.

C'est ainsi que j'envisage un examen très sérieux de la situation des différents établissements. Les bateaux que nous serons amenés à construire surtout ceux à propulsion atomique coûteront une fois et demi plus cher à la tonne que les bateaux anciens. Nous construirons moins de tonnes, ce qui posera des problèmes à nos établissements militaires.

Je me suis rendu à Brest et à Cherbourg et j'ai étudié avec les préfets maritimes et les autorités locales les problèmes d'avenir. C'est un point sur lequel je serais heureux d'être entendu par la commission. Nous ne pouvons envisager la construction de bateaux pour faire vivre les arsenaux. Le Finistère dont deux représentants sont ici présents est visé particulièrement. La situation de Brest est particulièrement difficile. Un problème d'emploi se pose. Le chômage apparaît. Il faut étudier ces problèmes avec courage et ne pas attendre pour les poser la veille de la fermeture des usines et la suppression des commandes. Il faut les étudier quelques années à l'avance.

Je demande à la commission de préciser cette question en séance publique.

Sur l'exposé général, c'est tout ce que j'avais à dire. Il me reste à rendre hommage à la tâche obscure des marins. L'aventure du Slovenia a tout de même montré que la tâche de surveillance dans la brume et dans des conditions difficiles est une tâche importante. Bien que moins bruyante que les autres armes, la marine tient sa place en Afrique du Nord.

M. LE PRESIDENT. La commission s'associe à l'hommage que vous rendez à la marine. Je vous remercie de votre exposé vivement intéressant qui a montré la marine sous un jour nouveau avec les restrictions de crédits qui lui sont imposées. Je demande à mes collègues s'ils ont des questions à poser.

M. JULIEN BRUNHES. Avant le dépôt de la lettre rectificative, j'avais demandé à notre commission l'autorisation de conclure dans le même sens que la commission de l'Assemblée nationale qui avait émis un avis défavorable à l'unanimité des 39 commissaires présents. Après votre départ, la commission réexaminera sa position.

Vous avez obtenu un succès certain sur le ministre des finances en faisant spécifier que le programme naval n'était pas arrêté, que les autorisations de programme étaient maintenues et que seules les autorisations de crédits étaient provisoirement supprimées. Ce projet vous permet de compter sur une certitude de contrats étalés dans le temps. Le problème du troisième porte-avions que nous avons évoqué sera étudié par l'état-major général. Le problème du croiseur qui remplacera la Jeanne d'Arc est très intéressant.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il n'est pas actuellement en cause. Il est simplement retardé. Il est en cours d'approvisionnement.

M. JULIEN BRUNHES. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le porte-avions Clémenceau sera prêt avant les avions qu'il doit embarquer. Pour son utilisation tactique, il peut employer des avions américains mais pour l'Union française il est souhaitable qu'il se présente avec des avions français.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Pour les Bréguet il y a du retard et pour les Etendard, on fait l'impossible.

M. JULIEN BRUNHES. La commission serait heureuse de vous aider en rappelant les engagements formels de vos prédécesseurs. Je sais que M. de Monzie a déclaré qu'en République, les changements de ministère étaient destinés à ne pas tenir les promesses des prédécesseurs. C'est une pratique désagréable spécialement dans la marine et dans l'aviation. L'industrie privée et les arsenaux ne peuvent s'équiper si une garantie d'une certaine durée ne leur est pas donnée.

Nous insisterons aussi sur le problème des devises pour l'entretien du matériel étranger. Il est invraisemblable que l'on risque des accidents par manque des dollars nécessaires à l'achat du matériel de remplacement.

Mers-el-Kébir est parfaitement équipé; il faudra l'utiliser à plein. La colline de *Richelieu* qui domine Bizerte appartient-elle à la marine ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je vais remettre à la commission une carte détaillée des Etablissements Français de Bizerte. La souveraineté tunisienne est bien placée par rapport à la nôtre. Cela ne résulte pas des accords de 1955 mais des accords de 1942. Il faut le savoir pour éviter des erreurs qui peuvent être gênantes dans une négociation.

M. PISANI. Qui a négocié l'accord de 1942 ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Esteva au nom de la France et Derrien au nom du Bey, le préfet maritime de Bizerte était le ministre de la marine du Bey.

M. JULIEN BRUNHES. Le terrain est tunisien. Nous avons une autorisation mais pas la souveraineté.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. On a construit des établissements qui appartenaient en fait à la Tunisie.

M. JULIEN BRUNHES. En ce qui concerne les sous-marins, les contacts que j'ai pris et les visites que j'ai pu faire m'ont donné à penser que nous nous étions engagés dans un problème difficile à résoudre. Avec l'uranium enrichi, les espoirs de réussite sont plus grands, mais nous ne devons pas dépendre des pays étrangers pour l'uranium enrichi, et là se pose le problème de l'usine d'isotopes.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. On n'en a peu parlé. Je demande aux spécialistes de cette question d'attendre quelques mois pour en discuter à fond.

M. EDGARD PISANI. La seule question est de savoir si l'approvisionnement du Q 244 déjà effectué, singulièrement la coque, ne se trouvera pas perdu à cause des modifications.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous allons avoir un surcroît de puissance dans un réacteur diminué.

M. EDGARD PISANI. Sur quelle source d'uranium enrichi comptez vous ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Pour l'instant je ne peux rien dire. Je suis dans l'impasse, mais avec le sourire.

M. JULIEN BRUNHES. La meilleure manière de vous aider est peut-être, malgré les réserves que nous apporterons aux budgets des trois secrétariats d'Etat, de ne pas émettre un avis défavorable, étant donné que la commission des finances de notre assemblée vient d'émettre un avis favorable avec des réserves importantes de la part de M. Courrière.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je souhaiterais surtout que la commission pose des questions en séance publique sur la crise de devises dans le cadre de l'accord Monnet en particulier, car il y a des faits récents.

La discussion à l'Assemblée nationale a été sérieuse sur le maintien de la loi programme votée par le Parlement. Chaque fois qu'on inscrit une autorisation de programme, il faut inscrire 20 p.100 des crédits de paiement. M. Duveau a voulu nous les imputer. Il avait astucieusement trouvé que si ces crédits de paiement étaient inscrits, le plafond de 5.300 milliards était dépassé et par ce biais il voulait faire refuser les autorisations de programme. L'accord intervenu à l'Assemblée nationale a donné lieu à la lettre rectificative. Nous étions gênés par notre plafond des ventes. Quand ces ventes dépassent 4 milliards, 25 p.100 seulement des crédits étaient réinscrits au titre de la défense nationale. J'ai obtenu essentiellement pour la marine cette année 2 milliards de réinscription en plus du plafond actuel.

M. JULIEN BRUNHES. C'est très important car le problème de la vente dans le régime domanial peut se poser dans d'autres domaines.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La marine a subi des réductions importantes, mais il y a trois sources de rétablissement de crédits : sur les 4 milliards de rétablissement de crédits de la défense nationale, elle reçoit 1.200 millions; dans le collectif de décembre dernier, rétablissement à 25 p.100 des ventes d'immeubles pour l'ensemble de la défense nationale et 2 milliards obtenus spécialement pour la marine.

M. YVES JAOUEN. Depuis plusieurs années, la marine est traitée en parent pauvre. Elle le serait moins si l'on admettait qu'elle est utile en dehors des périodes d'hostilité. C'est une question à faire étudier non pas seulement par la commission de la défense nationale mais aussi par d'autres activités du pays. L'annonce de la lettre rectificative de 60 milliards est heureuse mais ce sont des autorisations de programme. Il serait utile d'obtenir quelques crédits de paiement pour 1958 pour les études préliminaires.

Il a été question de la diminution des horaires et des effectifs dans les arsenaux. L'armement traditionnel justifiait l'existence des arsenaux. Cet ~~armement~~ armement est en voie d'être remplacé par l'armement atomique. Ce nouvel armement peut être l'oeuvre de ces établissements industriels qui ont participé pour une grande part à la puissance militaire de la France.

M. JULIEN BRUNHES. C'est ce qui se fait à Cherbourg.

M. YVES JAOUEN. Cela réglerait le problème social. On trouvera peut-être irritant que nous exposions continuellement les doléances des personnels des établissements de l'Etat. Nous sommes dans l'obligation de le faire. C'est un des aspects importants de la défense nationale.

M. LE GROS. Vous avez comparé Mers-el-Kébir à Gibraltar. Lorsque les Anglais se sont installés à Gibraltar, ils ont été dominés par l'idée qu'ils s'installaient en pays étranger. Cela remonte à la guerre de la succession d'Espagne. Ils ont eu le temps de prendre leurs précautions. Mers-el-Kébir a été installé dans une terre de souveraineté. Mais a-t-on pris des précautions pour la défense du côté de la terre ?

M. JULIEN BRUNHES. Singapour a été pris par la terre.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Cette question ne manque certainement pas d'intérêt.

M. JEAN LOUIS ROLLAND. M. Jaouen a mis l'accent sur la diminution des effectifs. J'étais mandaté par mon groupe pour intervenir avec le souci de vous aider et non pas de compliquer votre tâche. Je suis déjà intervenu en faveur des petits personnels militaires, notamment en ce qui concerne l'avancement. Je sais que ce problème dont vous vous préoccupez ne dépend pas uniquement de vous. La situation dans la marine est plus grave que dans les autres armes. Des quartiers maîtres n'ont accès à la spécialité de gabier, de manoeuvrier qu'à l'âge moyen de 28 ans et pour passer second maître ils attendent 35 ans. Le directeur saisi par les chefs de travaux m'a fait valoir les difficultés avec lesquelles il était aux prises du fait des retards apportés à cause même des réductions de crédits.

M. EDGARD PISANI. Personnellement je n'ai aucune tendance à étudier le problème des arsenaux en fonction des considérations sociales mais au contraire en fonction de l'aménagement du territoire. La question est de savoir si les arsenaux ne rendent pas impossible la revitalisation économique de la Bretagne. Il serait préférable de voir des industries parisiennes installées en Bretagne à la place des arsenaux plutôt que d'entretenir des matériels coûteux et inutiles.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Mes collègues de Brest doivent tenir compte de l'aménagement du territoire. Je ne peux pas considérer que la marine doit indéfiniment faire vivre leur région. Sous cet angle, je puis accepter la remarque de M. Pisani

M. Jaouen me paraît plein d'illusion sur le plan des crédits de paiement. Nous n'avons obtenu l'augmentation des autorisations de programme qu'à condition que le plafond ne soit pas crevé. Les services techniques des arsenaux peuvent faire des études sans inscrire de crédit. Ces études sont largement commencées. Il importe de choisir les bâtiments qui devront par priorité être proposés lors du vote de la loi programme. Jadis il y avait un ministre des finances; maintenant il y en a deux, la rue St-Dominique et la rue de Rivoli. C'est très gênant pour la marine.

En ce qui concerne le problème social je ne vous suis pas très bien. Il y a un problème à court terme et un problème à long terme.

La construction des nouveaux bateaux à propulsion atomique doit être réservée aux arsenaux mais nous n'en sommes pas encore là. Le problème qui se pose actuellement est à court terme. Nous ~~ne~~ manquons de crédits de paiement, nous ne manquons pas de travail. Dans l'immédiat nous avons fait le maximum; nous essayons d'éviter la réduction à 42 heures.

En ce qui concerne les marchés d'hommes, j'aurais voulu exprimer mon opinion devant les sénateurs de Toulon. Il faut faire un effort supplémentaire pour réduire ces marchés un peu anormaux étant donné bien entendu que dans certaines spécialités on ne peut les éviter totalement. Certains spécialistes ne peuvent être embauchés par la marine. On a intérêt à passer par des entreprises qui les utilisent toute l'année. Les précaires sont au nombre de 4.600 environ et sont employés en permanence.

J'envisage de permettre aux ouvriers de partir entre 55 et 60 ans comme l'a fait le secrétaire d'Etat à la guerre dans certains établissements militaires. J'aurai recours à ce volontariat de préférence à des mesures plus brutales. Je ne peux avoir de dépassement. Je me suis engagé à ne rien inscrire dans le collectif.

51 - 60

Pour répondre à M. Rolland, je reconnais que l'avancement des petits grades varie dans les différentes armes du simple au double. En rentrant récemment de Marseille, j'étais assis à côté d'un jeune radariste. Nous avons abordé différents sujets. Il considère avoir choisi une mauvaise spécialité. S'il était entré au ministère de l'air il serait sergent. Il avait raison.

M. ALAIN VIGIER, secrétaire d'Etat, se lève et demande simplement un petit détail et cette visite pourra avoir lieu ensuite.

M. LE PRÉSIDENT. Il nous reste à remercier notre collègue et ami, M. le secrétaire d'Etat Focher, de toutes les précieuses informations qu'il nous a apportées. Il veut bien faire connaître à la commission qu'il s'agit dans toute la mesure du possible.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures dix minutes.)

En ce qui concerne la question posée par M. Le Gros, je dirai que la centrale électrique de Mers-el-Kébir comporte, en effet, une prise d'air. Il y a là un problème qui ne nous échappe pas et qui est fondamentalé.

M. Jean-Louis ROLLAND. Je voudrais demander à M. le ministre d'organiser une nouvelle visite.

M. Alain POHER, secrétaire d'Etat. Je vous demande simplement un petit délai et cette visite pourra avoir lieu ensuite.

M. LE PRESIDENT. Il nous reste à remercier notre collègue et ami, M. le secrétaire d'Etat Poher, de toutes les précisions fort intéressantes qu'il nous a apportées. Il veut bien faire confiance à la commission qu'il aidera dans toute la mesure du possible.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit-heures dix minutes.)

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

(budgets militaires, armées : Air, F.O.M. ; M. Faucher, 1,
Marine : ...)

---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---:---:---

1ère séance du mercredi 12 mars 1958

---:---:---:---

La séance est ouverte à 10 heures 35

---:---

- Présents : MM. Henri BARRE, Marcel BOULANGE, FOUSSON, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, PARISOT, PIALES, Edgard PISANI, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, SEGUIN.
- Excusés : MM. Julien BRUNHES, de MONTULLE.
- Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marhoun FERHAT, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, VANRULLEN.

==*==

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition des rapports pour avis sur la loi de finances (budgets militaires) (Guerre : M. Alric, F.O.M. : M. Fousson, Marine : M. Brunhes, Air : M. Barré, Sect. com. M. Pisani).

==*==

COMPTE RENDU

Article additionnel au budget militaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'à notre avant-dernière réunion, nous avons adopté le principe d'un article additionnel au vote duquel serait subordonné notre avis favorable aux budgets militaires.

M. PISANI.- J'ai appris que, malgré l'intervention de M. Alric, l'article a été combattu par MM. Courrière et Berthoin à la Commission des Finances, sous prétexte que la réforme envisagée serait du domaine de la Sous-Commission des crédits militaires. Je crains qu'il n'y ait là une manœuvre pour survaloriser la sous-commission, tout en me faisant des amabilités. Je crois que le résultat du travail risque de n'être ainsi qu'un voeu pieux. Je déclare que ma position de fond ne change pas. L'engagement sur la réforme me paraît essentiel quant à l'acceptation du budget qui est sous nos yeux : nous ne pouvons nier notre responsabilité parlementaire, si l'article n'était pas accepté dans son principe. En conscience, je ne pourrai voter le budget.

M. MICHELET.- Tout à fait d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Malheureusement, la Commission des Finances est contre nous !

.../...

- 3 -

M. ALRIC.- N'y a-t-il pas de moyen transactionnel ?

M. MICHELET.- Il apparaîtrait nécessaire de modifier notamment le dernier alinéa.

M. PISANI.- Je suggère que les deux sous-commissions parlementaires de contrôle des crédits de la Défense Nationale soient groupées en commission jointe.

M. LE PRESIDENT.- Il faut donc que nous fixions notre position.

M. PISANI.- Nous pourrions demander que cet article vienne en discussion avant l'examen des crédits des trois armes.

La Commission consultée adopte la nouvelle rédaction suivante de l'article additionnel proposée par M. Pisani :

"Les sous-commissions de contrôle de l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale des deux assemblées du Parlement, siégeant en commission jointe, sont chargées d'élaborer dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi une réforme générale de la défense nationale, des forces armées et des budgets militaires.

"Dans le domaine de sa compétence, cette commission aura la libre disposition de tous moyens d'investigation et d'étude dans tous les domaines, civil et militaire".

M. de MAUPEOU.- La Commission est-elle d'accord pour conditionner son vote sur l'ensemble du budget à l'adoption de cet article ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense que nous devons faire très attention sur un sujet aussi grave.

(La Commission réserve sa position).

.../...

Section "guerre" du budget.

M. ALRIC.- En ce qui concerne le budget de la guerre, la seule question qui se pose est celle de la nomination de sous-directeurs. Nous en avons parlé mercredi dernier.

Cinq

M. Henri BARRE.- J'insiste pour que nous adoptions la position de l'Assemblée Nationale.

Il en est ainsi décidé.

Présidence de M. BOULANGE, Président

---*---

Section "Air" du budget.

M. Henri BARRE.- Sur le budget "air", je n'ai pas l'intention de faire un exposé chiffré, mais seulement de rappeler nos besoins et les lourds sacrifices que supporte notre aéronautique. J'attire également l'attention sur le danger de réduire exagérément les crédits d'études, sous peine de briser les reins à notre industrie.

1957 a été pour notre industrie aéronautique une année spectaculaire tant au point de vue des appareils et des engins que de l'électronique.

Je ne crois pas qu'il faille faire l'impasse sur les seuls engins : l'aviation a toujours un rôle immense à jouer. Elle est servie en France par un personnel de première qualité auquel je tiens à rendre hommage.

M. PIALES.- Je regrette que le T. 6 américain ait été adopté en Algérie, au lieu d'un Potez, dont la fabrication n'a jamais été suivie, mais /aurait rendu de bien plus grands services.

M. BOULANGE.- J'ai fait récemment un voyage en Algérie. Je pourrai vous en tenir au courant à une de nos prochaines réunions.

(Assentiment).

La séance est levée à 11 heures 10.

Le Président,

Boisjoly

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Ordre du Jour

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Echange de vues sur... M. le Ministre de la
Défense Nationale

Présidence de M. ROTINAT, Président

2e séance du mercredi 12 mars 1958

M. ROTINAT, Président, à la suite de l'exposé que vient de
faire en séance le... Défense Nationale, voici une
nouvelle rédaction que nous proposons notre collègue PISANI pour
son projet d'articles additionnels au budget militaire :

La séance est ouverte à 21 h 15.

Le Gouvernement déposera avant le 1er juillet 1958 un en-
semble de projets de loi... réforme générale de la Défense
Nationale, des Forces armées et des budgets militaires.

Présents : MM. Henri BARRE, Yves JAOUEN, de LACHOMETTE, de MAUPEOU,
le Général PETIT, Edgard PISANI, ROTINAT.

Suppléants : MM. ALRIC, LE DIGABEL.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BOR-
GEAUD, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, FERHAT
Marhoun, FOUSSON, KALB, LE GROS, LONGCHAMBON,
Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, de MONTULLE,
M. le Général MOSTEFAI El Hadi, PARISOT, PIALES, PIDOUX DE LA
MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND,
Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

La nouvelle rédaction -----

La séance est levée à 21 heures 20.

/...

Ray

Ordre du Jour

Echange de vues consécutif à l'exposé de M. le Ministre de la Défense Nationale sur le budget militaire.

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président.- A la suite de l'exposé que vient de faire en séance le Ministre de la Défense Nationale, voici une nouvelle rédaction que nous propose notre collègue Pisani pour son projet d'article additionnel au budget militaire :

"Le Gouvernement déposera avant le 1er juillet 1958 un ensemble de projets de loi portant réforme générale de la Défense Nationale, des Forces armées et des budgets militaires.

"A défaut de ce dépôt, les sous-commissions de contrôle de l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale des deux assemblées du Parlement, siégeant en commission jointe, auront la libre disposition de tous moyens d'investigation et d'étude dans tous les domaines, civil et militaire, pour établir et déposer un ensemble de propositions de loi ayant le même objet".

M. ALRIC.- Cette rédaction me semblerait plus constitutionnelle que la précédente.

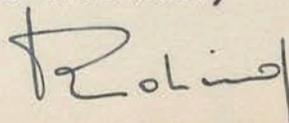
M. LE PRESIDENT.- Je vous invite donc à vous prononcer.

Le Général PETIT.- Personnellement, je serais d'accord, mais je n'engage pas le groupe communiste.

La nouvelle rédaction est adoptée.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

JV.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROTINAT, Président

---:---:---:---

Séance du mercredi 26 mars 1958

---:---:---

La séance est ouverte à 17 heures 45

---*---

Présents : MM. Henri BARRE, Marcel BOULANGE, Julien BRUNHES, de MONTULLE, PARISOT, PIALES, Jean-Louis ROLLAND, ROTINAT, Marcel RUPIED, SEGUIN.

Excusés : MM. JAOUEN, de MAUPEOU, Edmond MICHELET, PISANI.

Suppléant : M. VALENTIN.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marhoun FERHAT, FOUSSON, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, El Hadi MOSTEFAI, le Général PETIT, PIDOUX de LA MADUERE, Raymond PINCHARD, VANRULLEN.

---*---

- 2 -

ORDRE DU JOUR

M. BIGNARD est confirmé comme rapporteur de la proposition de loi. La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

- Examen du budget militaire en deuxième lecture.

La séance est levée à 17 heures 55.

---*---

COMPTE RENDUBudget militaire 1958

M. ROTINAT, Président.- L'article additionnel A que nous avons introduit dans le budget militaire 1958 a été modifié par l'Assemblée Nationale, qui a supprimé notre 2^{me} alinéa et en a rajouté un en tête.

M. VALENTIN.- Personnellement, je ne crois pas à l'efficacité de la mesure que nous avons décidée.

M. LE PRESIDENT.- Nous nous rallions donc à la formule de la Commission des Finances; qui approuve la modification ?

(Assentiment).

---*---

Majorations d'ancienneté pour Résistance

M. LE PRESIDENT donne lecture de la proposition de loi (n° 326, session 1957-1958), modifiée par l'Assemblée Nationale, relative à l'application aux personnels militaires des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950 modifiant l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 et par la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

.../...

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE

- 3 -

M. MICHELET est confirmé comme rapporteur de la proposition de loi. La Commission décide de l'entendre avant de prendre une décision sur le texte.

La séance est levée à 17 heures 55.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Président,

Rol-

Président de la Commission

Mars 27 1958

[Faint, illegible text, likely a list of names or members]

- 2 -

Ordre du Jour

Examen de la proposition de loi (n° 326, session 1957-1958), modifiée par l'Assemblée Nationale, relative à l'application aux personnels militaires des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950 modifiant l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 et par la loi n° 51-II24 du 26 septembre 1951.

COMPTE -RENDU

Majorations d'ancienneté pour Résistance.

M. ROTINAT, Président.- Je donne la parole à M. Michelet rapporteur de la proposition de loi (n° 326, session 1957-1958) modifiée par l'Assemblée Nationale, relative à l'application aux personnels militaires des majorations d'ancienneté prévues par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950 modifiant l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 et par la loi n° 51-II24 du 26 septembre 1951.

M. MICHELET.- Je ne vous redirai pas tout l'historique de ce texte qui n'a pour but, hélas, que d'exiger l'application d'une loi déjà votée !

/...

Tous les fonctionnaires, civils ou militaires, devaient, d'après cette loi, bénéficier de bonifications ou de majorations pour faits de déportation ou de résistance intérieure. Pour les militaires, la DPMAT (Direction des personnels militaires de l'armée de terre) a fait, dès le début, des difficultés, en arguant de ce que les militaires "devaient" avoir fait de la résistance.

Le rapport de M. Montalat, à l'Assemblée Nationale, sur la proposition de loi, ne tient pas suffisamment compte de l'amalgame qui avait été mon principal but quand, après la guerre, j'ai occupé le poste de Ministre des forces armées.

Je comprends la répugnance qu'éprouvait la DPMAT à refaire l'annuaire des officiers. Elle a, finalement, donné son accord au texte qui a été adopté par l'Assemblée Nationale et qui nous est soumis maintenant.

L'article 4, que notre collègue M. Valentin trouvait inquiétant, vise, en fait, une commission qui existe depuis longtemps et qui est présidée par le général Zeller, dont nous connaissons tous l'impartialité. En réalité, on envisage de donner aux officiers intéressés une amélioration de situation, sans avantages de grade proprement dit.

Il s'agirait je pense de deux ou trois cents officiers, qui sont d'ailleurs devenus de véritables "écorchés vifs" à force de se sentir brimés. Le Conseil d'Etat leur donnerait cent fois raison, s'ils formaient un recours, pour obtenir ce que notre proposition de loi a pour but de réaliser.

Nous devons donc, je pense, adopter ce texte sans le modifier.

(La proposition de loi est adoptée. La Commission décide de demander la discussion immédiate).

o
o o

Budget militaire

M. PISANI.- Je m'exuse pour mon absence à notre réunion d'hier : je me trouvais, en effet, à Bruges. J'ai su que la

/...

D.N. 27.3.58.

33

- 4 -

Commission des Finances a décidé de se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale pour l'article additionnel A que nous avons fait introduire dans le budget militaire. J'estime que cette rédaction n'apporte rien. Pour garder ma liberté en cette matière, je demande à être dégagé du rapport pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Personnellement, je ne croyais pas que la Commission que vous envisagiez ait jamais pu fonctionner...

M. PISANI.- Mais nous n'avons pas le droit de laisser passer un budget pareil !

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes tous, vous le savez, très angoissés. J'ai été déçu hier, par la légèreté du Ministre de la Défense Nationale devant la gravité des problèmes que nous lui soumettions.

M. PISANI.- Ce que je veux, c'est prendre date avec le Ministre.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je ne comprends pas, c'est que des officiers de valeur semblent cautionner cette politique.

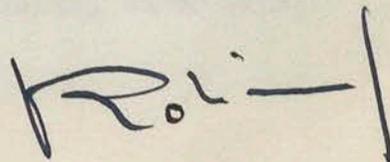
M. PISANI.- Mais on peut-être un excellent officier et n'avoir aucune idée en politique !

M. LE PRESIDENT.- Je vous rejoins tout à fait pour le budget, sur le plan théorique.

M. PISANI.... Qu'apporte de nouveau ce budget ? Y a-t-il eu des douzièmes ? Non, et nous sommes déjà fin mars ! Je me trouverais criminel de donner mon adhésion à cette loi de finances.

La séance est levée à 11 heures 35.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

ORDRE DU JOUR

- Examen de la situation.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du mardi 3 juin 1958

La séance est ouverte à 16 heures 05

- Présents : MM. AUGARDE, le Général BETHOUART, BORGEAUD, Marcel BOULANGÉ, de MAUPEOU, de MONTULLE, le Général PETIT, ROTINAT.
- Suppléant : M. DELRIEU.
- Excusés : MM. Henri BARRÉ, Edgard PISANI.
- Absents : MM. Robert AUBE, Julien BRUNHES, FERHAT Marhoun, FOUSSON, Yves JAOUEN, KALB, de LACHOMETTE, LE GROS, LONGCHAMBON, Jacques MASTEAU, Edmond MICHELET, MOSTEFAÏ EL HADI, PARISOT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, Raymond PINCHARD, Jean-Louis ROLLAND, Marcel RUPIED, SEGUIN, VANRULLEN.

concernant l'organisation générale de la Défense Nationale et l'utilisation militaire de l'énergie atomique.

Il en est ainsi. ---

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous tenions notre prochaine réunion le mercredi 24 juin à 17 heures. (Assentiments).

- Examen de la situation.

M. LE PRÉSIDENT.- M. de MAUPEOU s'est informé qu'il devait se rendre aux États-Unis pour participer à une réunion de parlementaires des pays de l'O.C.E.A. Je crois savoir que M. Pizani n'est pas en mesure d'effectuer ce déplacement. La Commission pourrait - dans ses conditions - désigner un autre membre.

M. de MAUPEOU.- Il n'est certainement impossible d'aller à Washington en raison des élections.

M. LE PRÉSIDENT.- M. de MAUPEOU s'informera dans une semaine à nous voir.

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je déclare la séance ouverte. Je vous ai réunis pour que nous décidions ensemble de la manière - pour notre Commission - de suivre le développement de la situation politique et militaire.

On parle, en effet, d'une modification de structure de notre défense nationale et je pense que notre Commission qui a étudié ce problème avec beaucoup de soin pourrait être appelée à donner son avis sur les réformes prévues.

Nous pourrions envisager une date de principe pour nos réunions. Que penseriez-vous d'une fois ou deux par mois, par exemple ?

M. de MAUPEOU.- Je suis d'accord sur cette proposition mais notre activité dépendra du travail que nous aurons à faire. En tout cas, j'estime que nous devons nous en tenir au mercredi, comme nous en avons l'habitude.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans mon esprit, il s'agissait surtout de réunions de principe. Il est bien entendu que je vous convoquerai si une question particulière nous était soumise.

M. le GENERAL BETHOUART.- Notre Commission pourrait charger le Président d'entrer en contact avec M. le Président du Conseil pour lui faire part de l'état de nos travaux concernant l'organisation générale de la Défense Nationale et l'utilisation militaire de l'énergie atomique.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous tenions notre prochaine réunion le mercredi 25 juin à 17 heures. (Assentiments).

M. LE PRESIDENT.- Le Général Béthouart m'a informé qu'il devait se rendre aux Etats-Unis pour participer à une réunion de parlementaires des pays de l'O.T.A.N. Je crois savoir que M. Pisani n'est pas en mesure d'effectuer ce déplacement. La Commission pourrait - dans ces conditions - désigner un autre membre.

M. de MAUPEOU.- Il m'est également impossible d'aller à Washington en raison des élections.

M. LE PRESIDENT.- Le Général Béthouart sera donc seul à nous représenter.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le Président,

Romul

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Désignation de :
 - 5 membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense nationale ;
 - 1 membre de la commission de coordination chargée de suivre la C.E.C.A. ;
 - 4 membres de la commission de coordination pour l'Indochine ;
 - 3 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique.
- Questions diverses.

---*---

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- J'apporte le salut de la Commission et je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, tout en exprimant le regret de voir un certain nombre de nos amis ne plus figurer à notre effectif.

Je vous invite à désigner les membres d'un certain nombre de sous-commissions.

La Commission désigne :

- comme membres de la sous-commission chargée de suivre l'emploi des crédits de la défense nationale :

MM. Augarde, Brunhes, de Maupeou, Boulangé, Pisani.

..//..

- 3 -

- comme membres de la commission de coordination chargée de suivre le fonctionnement de la C.E.C.A. :
M. Pinchard,
- comme membres de la commission de coordination pour les affaires d'Indochine :
MM. Rolland, Jaouen, de Montullé, Longchambon,
suppléants :
M. Seguin, le Général Béthouart, MM. Parisot, Rejon,
- comme membres de la commission de coordination pour la recherche scientifique :
le Général Béthouart, MM. Piales, Pinchard,
suppléant :
M. Pisani.

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu récemment un entretien avec l'Amiral Cabanier, Chef d'Etat-Major particulier du Ministre de la Défense Nationale ; rien de définitif n'a été décidé pour les crédits de la défense nationale pour 1958 et la répartition.

L'augmentation pour la marine semble être de peu d'importance dans les projets actuels.

Les forces françaises du Maroc et de la Tunisie doivent être employées en Algérie, compte tenu des cas particuliers existants du service en Algérie.

Pour ce qui est de la réorganisation de la défense nationale, le Président du Conseil compte garder à son échelon les questions de défense nationale, et, par conséquent, le S.G.P.D.N. (Secrétariat Général Permanent de la Défense Nationale), dans une grande partie.

J'attends maintenant le retour d'Alger du Ministre des Armées, pour rendre compte à la Commission de l'entrevue que j'aurai avec lui.

M. de MAUPEOU.- Avez-vous eu des lumières sur la politique future du Gouvernement en matière d'organisation de la défense nationale, de politique atomique, etc... ?

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Non, rien du tout, mais on m'a promis que je serai tenu au courant.

M. de MAUPEOU.- Nos collègues du Groupe des Parlementaires de l'O.T.A.N. ont-ils quelques informations à nous fournir ?

Général BETHOUART.- Nous avons été invités par le "Strategic Air Command" à Londres, puis accueillis par le successeur du Général LeMay, le Général Power. Celui-ci a insisté sur le fait qu'il était un exécutant aux ordres du Président Eisenhower. Il a insisté également sur la nécessité de la rapidité de la décision nécessaire pour mettre en action le S.A.C.

Nous avons, d'autre part, été stupéfaits par l'efficacité du dispositif d'alerte agissant sur l'ensemble des bases aériennes du monde et nous avons pris un extrême intérêt au système radar utilisé. Nous avons également été impressionnés par le procédé parfaitement au point du ravitaillement en vol et du transport lourd par avion. A ce propos, nous avons été informés de ce que le B 58 marchait à 2.000 Km/h.

Quant au "missile", le Général Power a l'air de penser qu'il ne serait pas l'arme définitive : l'avion, en effet, peut faire demi-tour, lui, parce qu'il est conduit par des hommes.

Puis, à Norfolk, nous avons pris contact avec la Marine. Elle redoute beaucoup la flotte sous-marine soviétique. Nous avons vu un sous-marin porteur de rampes de lancement de l'engin Regulus et un croiseur dont les tourelles arrière sont remplacées par des batteries de lancement de missiles aériens, guidés par radar et muni de fusées de proximité, qui semble assez bien au point.

Nous avons vu également tout le matériel des forces de débarquement.

A Washington, nous avons été reçus au Capitole, puis au Pentagone et au State Department. Au Pentagone, nous avons pu manifester nos préoccupations : souci d'unité de vues aussi bien pour les questions militaires que pour les questions économiques.

.../...

- 5 -

Nous avons été, nous Français, l'objet de beaucoup plus de considération que l'an dernier tant de la part des Américains que de celle de nos autres collègues de l'O.T.A.N.

M. DELRIEU.- Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est combien nous avons été frappés par la doctrine d'après laquelle le militaire est à la disposition du pouvoir civil.

Dans l'hypothèse d'"invasion par avion", la riposte avait 5 heures pour réagir. Dans celle de l'attaque par missiles, il y a une demi-heure disponible et en fait, 1/4 d'heure environ pour riposter, d'où la dispersion actuelle et la "promenade" des avions portant la bombe atomique, prêts à répondre à l'ordre de riposte.

Autre idée intéressante : il faut que l'adversaire connaisse notre force.

Voilà à peu près l'ensemble des observations qui m'ont le plus frappé.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie et je félicite nos collègues le Général Béthouart et M. Delrieu. Il est heureux que notre Commission puisse bénéficier de renseignements de cette qualité.

Général BETHOUART.- J'ajoute que le S.A.C.⁽¹⁾ reçoit ses directives du S.H.A.P.E.

M. PISANI.- Le Général Power avait pourtant dit le contraire, il y a quatre mois ! ...

... L'Amérique est susceptible d'une stratégie des grands espaces, l'Europe, des petits espaces.

L'Amérique est-elle donc décidée à recevoir sur son territoire des bombes atomiques pour protéger nos territoires à nous ?

M. DELRIEU.- La riposte doit être automatique en cas d'attaque de tout territoire de l'O.T.A.N. Nous en sommes arrivés au point où il ne peut plus y avoir que des techniciens-soldats et non plus des citoyens-soldats.

(1) "Supreme allied commander"

M. PISANI.- Il est évident que le missile n'est pas l'arme dont l'Amérique a besoin. Après renseignements radar, les avions lancés peuvent être récupérés ; le missile, lui, ne peut plus être récupéré, donc peut commettre une erreur parce que devenant offensif.

D'autre part, dans ce qui vient d'être dit, je trouve des raisons de plus pour la France d'avoir la bombe atomique, de là la notion d'intensité de la guerre justifiant en effet l'intervention de cette bombe. Seul, celui qui la possède peut être assuré des autres pays qui la détient également.

du concours

La séance est levée à 17 heures 15.

Le Président,

Roland

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

ORDRE DU JOUR

- I - Echange de vues sur la réorganisation de la défense nationale.
- II - Examen du problème des crédits militaires.
- III - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- J'espérais, mes chers collègues, vous donner aujourd'hui le compte-rendu d'un entretien que je comptais avoir hier avec le Général Zeller. Malheureusement, le Général Zeller m'a fait savoir qu'il ne pouvait me recevoir qu'aujourd'hui à 17 heures, c'est-à-dire trop tard. Il m'a toutefois fait parvenir une note dont je vous donnerai lecture tout à l'heure.

Tout d'abord, je voudrais vous entretenir de la réforme de l'organisation de la défense nationale, que nous demandions depuis plus de dix ans et qui vient d'être accomplie par plusieurs décrets en date du 11 juillet 1958.

Certaines des mesures prises sont heureuses, d'autres me paraissent dangereuses. Nous allons, si vous le voulez bien, passer en revue les éléments essentiels de la réforme.

En premier lieu, conformément au vœu constant de notre Commission, c'est le Président du Conseil qui devient le véritable responsable de la défense nationale. Il est assisté d'un Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale, qui remplace ce Secrétariat Général Permanent de la Défense Nationale qui a tant fait parler de lui.

Voici quelles sont, d'après le décret n° 58-582 du 11 juillet 1958, les attributions de ce Chef d'Etat-Major (qui est aujourd'hui l'Amiral Cabanier) :

.. / ...

"Le chef d'état-major de la défense nationale assiste le président du conseil en ce qui concerne la politique de défense et d'orientation générale de l'effort militaire, y compris ses aspects scientifiques et industriels.

"Il présente au comité de défense nationale les éléments de ses délibérations, en assure le secrétariat, notifie les décisions qui y sont prises.

"Il participe aux négociations internationales intéressant la défense, notamment au sein des organismes internationaux et interalliés civils et militaires qualifiés.

"Il assure la haute direction des missions militaires à l'étranger.

"Il assure, conformément aux directives du président du conseil, la coordination de la mise en oeuvre de la défense nationale par les départements civils et militaires.

"A ce titre, il centralise les données relatives au potentiel de défense; il prépare les décisions propres à assurer l'utilisation et la protection des ressources humaines et matérielles; il fournit au Gouvernement les éléments de ses décisions en matière économique et financière en vue de la défense, assure le secrétariat du conseil supérieur de la défense nationale.

"Il préside à l'élaboration par les divers départements ministériels des textes législatifs et réglementaires de caractère général intéressant la défense nationale.

"Il établit le plan de renseignements gouvernemental et les synthèses de renseignements. Il fournit au Gouvernement les éléments de ses décisions au sujet de la recherche du renseignement. Il oriente et coordonne l'action psychologique de défense nationale suivant les directives du président du conseil.

"Il fournit au président du conseil les éléments des directives à adresser au président du comité d'action scientifique de défense nationale et au directeur de l'institut des hautes études de défense nationale. Il assure l'exploitation des travaux de ces organismes."

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez, mes chers collègues, que le Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale est doté d'un rôle de synthèse absolument capital. C'est, en outre, le Conseiller personnel du Chef du Gouvernement.

Le Président du Conseil, chef de la défense nationale, nomme un Ministre des Armées (car telle est l'appellation nouvelle de M. Guillaumat) dont la fonction est de préparer les forces armées et d'assurer leur mise en oeuvre.

Il a à sa disposition le Chef d'Etat-Major Général des Armées (qui est en ce moment le Général Ely) qui, lui aussi, a un rôle prépondérant, puisqu'il est chargé de la préparation et de la mise en oeuvre des forces armées et de la coordination interarmes. Il est, en outre, président du Comité des chefs d'état-major des trois armes, Conseiller militaire du Gouvernement et Inspecteur général des armées.

Je crains qu'il n'y ait des conflits entre le Chef d'Etat Major Général de la Défense Nationale et le Chef d'Etat-Major Général des Armées, car l'un et l'autre ont des pouvoirs énormes, et à peu près les mêmes attributions.

M. ALRIC.- Nous avons déjà posé ce problème il y a onze ans, notre regretté collègue M. Boivin-Champeaux et moi-même.

Nous étions arrivés à cette conclusion que le Chef d'Etat Major Général de la Défense Nationale devait être un civil, et le Chef d'Etat Major Général des Armées un militaire.

M. LE PRESIDENT.- Il est bien certain que le Chef d'Etat Major Général de la Défense Nationale doit se pencher sur des problèmes non seulement d'ordre militaire, mais aussi d'ordre scientifique et économique.

M. Julien BRUNHES.- Le Gouvernement semble décidé à faire confiance à des civils, tels M. Essig, qui vient de remplacer le Général Blanc à la présidence de l'Institut des Hautes Etudes Militaires.

Dans l'avenir, le Chef d'Etat Major Général de la Défense Nationale ne sera pas forcément un militaire.

M. LE PRESIDENT.- Examinons maintenant la suite de la réforme : les trois secrétaires d'Etat d'armes sont supprimés et remplacés par un Ministre des Armées, assisté de trois chefs d'Etat-Major spécialisés : terre (Général Zeller), air (Général Gelée), marine (Amiral Nomy).

Ce système me paraît mauvais : les secrétaires d'Etat étaient plus qualifiés pour défendre leur budget.

M. ALRIC.- C'est là un moyen de réduire en apparence le nombre des ministres !

M. LE PRESIDENT.- Notons enfin, auprès du Ministre des Armées, un Général spécialement chargé des problèmes techniques d'armement, le Général Lavaud.

Cette organisation ne correspond guère à ce que nous pensions; l'appareil est sans doute moins lourd; mais il subsiste des doubles emplois.

Il y a cependant deux choses excellentes : le fait que le Président du Conseil devient responsable de la défense nationale, et la suppression du Secrétariat Général Permanent de la Défense Nationale, remplacé par des militaires de haute valeur.

En ce qui concerne les crédits, on discute encore au ministère sur leur montant global et sur la répartition entre les trois armes. Je n'ai pu obtenir aucune information.

En revanche

~~Par contre~~, à propos des effectifs, on m'a remis une note dont voici la teneur :

"I - Le plan d'entretien des effectifs en 1958 était initialement basé sur le service de 24 mois, conformément aux données budgétaires. La priorité faite à l'Algérie avait conduit à opérer des réductions sur les autres territoires. En Métropole étaient maintenues les formations d'instruction, de défense intérieure du Territoire et de soutien logistique strictement indispensables et travaillant d'ailleurs en grande partie au profit de l'Algérie. En Allemagne, notre participation à l'O.T.A.N. était réduite au minimum compatible avec nos engagements. Au Maroc, il était prévu de ramener les effectifs de 50.000 à 20.000 hommes.

"Dès le début de l'année, il est apparu que l'Armée de Terre ne disposait pas d'effectifs suffisants pour remplir ses missions en Algérie.

"Le barrage de la frontière tunisienne, l'organisation préventive de la frontière marocaine, la lutte contre l'organisation politico-militaire rebelle, la participation sans cesse accrue de l'Armée aux tâches administratives imposaient une augmentation des effectifs de l'Algérie.

"Cette augmentation n'a pu être obtenue qu'en portant dès le mois de mai 1958 la durée du service à 27 mois. Jusqu'à la fin de l'année, l'Algérie disposera ainsi d'au moins 400.000 hommes, chiffre qui ne permet pas cependant l'action générale qui pourrait immédiatement rompre l'équilibre en notre faveur.

"II - Si, après le referendum, il est permis d'escompter en 1959 une diminution relative des activités rebelles à l'intérieur de l'Algérie, ses effets ne seront pas immédiats. Le problème des frontières restera posé et les réductions encore opérées au Maroc imposeront l'extension et le renforcement du barrage de la frontière marocaine. Enfin, il faudra faire face aux besoins croissants du Sahara pour la protection de la voie ferrée d'évacuation du pétrole saharien et la construction du pipe-line.

"En 1959, les missions de l'Armée en Algérie nécessiteront encore des effectifs importants que le service de 24 mois ne pourra fournir.

"Comme il n'est plus possible de diminuer les effectifs stationnés en Métropole et en Allemagne, qui sont déjà à la limite des possibilités, la réduction de 100.000 hommes entraînée par l'adoption du service de 24 mois serait essentiellement supportée par l'Algérie, même en tenant compte des quelques milliers d'hommes récupérés au Maroc et en Tunisie.

"Cette réduction de 100.000 hommes des effectifs de l'Algérie impliquerait la dissolution d'une centaine de bataillons. Elle se traduirait par une désorganisation totale et irréversible de notre dispositif. En outre, la qualité des unités restantes serait diminuée par le départ brutal de cadres confirmés et de combattants aguerris.

"Enfin, l'alternance de libérations accélérées et de l'envoi bimestriel des personnels instruits provenant d'Europe entraînerait dans les formations d'Algérie des creux d'effectifs fréquents qui nuiraient à leur rendement. Sur les plans qualitatif et quantitatif, le service de 24 mois ne peut donner à l'Armée en Algérie l'efficacité indispensable.

"Si, toutefois, en raison de l'amélioration progressive de la situation d'une part, des nécessités budgétaires d'autre part, les effectifs de l'Algérie ne doivent pas, en 1959, rester à leur niveau de 1958 (400.000 hommes), ils ne peuvent cependant descendre en dessous du niveau permis par le budget 1958, niveau qui s'était lui-même révélé insuffisant.

"Le maintien à 27 mois de la durée du service entraînerait tout de même une diminution de 50.000 hommes des effectifs de l'Algérie, résultant de la libération des gros contingents incorporés en 1956 et de la diminution des incorporations (début des classes creuses).

"Cependant, le service de 27 mois permettrait une réorganisation progressive des unités.

"Il diminuerait, en outre, le décalage des effectifs en assurant la mise en place des renforts avant le début des libérations ce qui est essentiel pour la continuité dans le fonctionnement des unités.

"Il augmenterait, enfin, la proportion des cadres du contingent et le rendement des unités qui disposeraient de combattants aguerris.

"En conclusion, sur le plan technique, le service de 27 mois présente des avantages certains, en dépit de la réduction d'effectifs qu'il entraînera en 1959 en Algérie. Il offre surtout l'avantage de ne pas désorganiser l'ensemble de notre dispositif d'une manière irréversible, ce qui résulterait inéluctablement de l'adoption du service de 24 mois."

En définitive, le Gouvernement a un besoin permanent d'effectifs pour l'Algérie, même en tenant compte des troupes prélevées en Tunisie et au Maroc. Aussi, est-il nécessaire de maintenir le temps de service à 27 mois, au lieu des 24 mois initialement prévus. Il semble que le Gouvernement serait assez désireux de se voir appuyer sur ce point par les commissions parlementaires. Il sera même nécessaire de maintenir au-delà de 27 mois certains sous-officiers. Enfin, des officiers de réserve devront être rappelés pour remplacer les officiers d'active envoyés à l'école du Colonel Bigeard.

Si vous avez, mes chers collègues, des questions à poser, j'en ferai part au Ministre en votre nom.

M. Yves ESTEVE.- A partir de 1960, le problème des effectifs sera beaucoup plus grave car les classes creuses commenceront.

M. LE PRESIDENT.- D'ici là, l'affaire d'Algérie sera terminée, mon cher collègue.

M. BOSSUS.- Je voudrais, Monsieur le Président, avoir des précisions sur le rappel de certains officiers de réserve, et notamment d'instituteurs.

M. LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que les instituteurs aient été visés spécialement, les officiers rappelés étant aussi bien des chefs d'entreprise, par exemple. Tout ce que je puis vous dire c'est que le nombre de rappelés doit être de 3.000 environ.

M. BOSSUS.- J'ai une deuxième question à poser : qu'est-ce que le corps des officiers d'action psychologique ?

M. LE PRESIDENT.- Ce corps, qui constitue la 5^e section de l'Etat-Major, a pour but de mettre en oeuvre l'action psychologique nécessaire pour riposter à la guerre subversive qui nous est faite.

M. BOSSUS.- Je voudrais, enfin, Monsieur le Président, vous poser une troisième question : l'industrie aéronautique est, du fait de la réduction des crédits, dans une situation alarmante, notamment la SNECMA. Que compte-t-on faire pour remédier à la crise qui menace ?

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes tous très inquiets à ce propos. Il est impossible de rien savoir tant que le montant des crédits n'est pas fixé.

M. ALRIC.- Il y a quelques années, on a envisagé de supprimer la SNECMA en raison de son inefficacité. Maintenant qu'elle est efficace, on lui coupe les crédits !

M. Jean-Louis ROLLAND.- Alors que le problème des effectifs et de l'utilisation rationnelle de toutes nos forces est posé, il convient de ne pas négliger les fabrications d'armement. Or, dans mon département, l'usine de blanchiment de coton-poudre de la Grande-Palud va fermer ses portes. J'ai déjà demandé audience au Directeur Général des Poudres. Il faut obtenir le maintien de cette usine.

M. ALRIC.- La Direction des Poudres est certainement d'accord. Il faut aller à un échelon plus élevé.

M. LE PRESIDENT.- Si vous le voulez bien, mes chers collègues, nous pourrions faire les démarches nécessaires à trois : MM. Alric, Rolland et moi-même ?

(Assentiment).

M. Raymond PINCHARD.- Il faut voir si cette usine a été fermée pour des raisons techniques, auquel cas il convient de nous incliner, ou au contraire pour des raisons budgétaires.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez tout à fait raison, mon cher collègue.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président,

